NDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
XIV
244
NAPOLI
VITT. EM. III
LIOTECA

13-B-80

TECA PROVINCIALE

Armadio X X X

Palchetto

Num.° d' ordine 35419

109
3
40

B. Prov
XIV
2/4

Digitized by Google

LES COMMENTAIRES DE CÉSAR.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE J.-M. EBERHART.

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

CARTE

Pour l

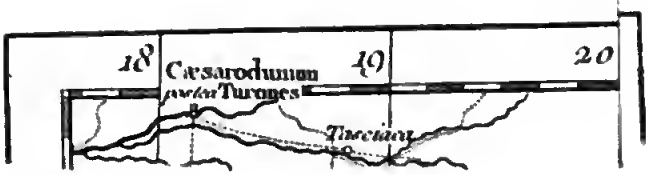

Digitized by Google

645249
BN

LES COMMENTAIRES
DE CÉSAR;
TRADUCTION NOUVELLE,

DE TEXTE EN REGARD,

AVEC DES NOTES CRITIQUES ET LITTERAIRES, UN INDEX GÉOGRAPHIQUE ET SIX CARTES DE LA GAULE;

PRÉCÉDÉE

D'UN COUP-D'OEIL SUR L'HISTOIRE, L'ÉTAT POLITIQUE, RELIGIEUX, etc. DES GAULOIS; ET D'UN APERÇU DES INSTITUTIONS MILITAIRES DES ROMAINS.

On y a joint

L'*Abrégé de la Vie de César*; et, pour completter son Histoire politique et militaire, un *Précis des Affaires de Rome*, année par année.

PAR M. LE DÉIST DE BOTIDOUX,

EX-CONSTITUANT.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

CHEZ { NICOLLE, rue de Seine, n° 12.
DEBRAY, rue St-Honoré, barrière des Sergens.
J.-M. EBERHART, rue du Foin St-Jacques, n° 12.

1809.

C. JULII CÆSARIS

COMMENTARII.

T. III.

DE BELLO GALLICO, II.

COMMENTAIRES DE CÉSAR.

T. III.

IIe. DE LA GUERRE DES GAULES.

C. JULII CÆSARIS

COMMENTARII.

DE BELLO GALLICO.

LIBER VI.

COMPENDIUM.

I. Novus in Gallia citeriore delectus : motus in ulteriore. Senones et Carnutes coërcet Cæsar. II. It in Menapios qui se dedunt. Treviri victi et pacati. III. Germaniam Cæsar iterum adit. De moribus Gallorum et Germanorum. Quid sit apud eos discriminis inter ordines. De Druidibus Druidarumque privilegiis et doctrina. De Equitibus. De religionibus et sacrificiis. De Diis. De parentibus et liberis. De nuptiis. De funeribus. Lex de rumoribus. IV. De moribus et Diis Germanorum. Nulli proprius ager. Eorum militaria instituta, hospitalitas. Galli Germaniæ incolæ. Hercynia silva : quæ feræ ibi nascantur. Bos cervi figura ; alcis ; urus. V. Redit Cæsar in Galliam. Mittit in Ambiorigem, cui casu fugere datur. Dissipantur Eburones. Dispertito exercitu, legionem unam Cæsar Aduatucæ collocat. Eburonum fines vastat. VI. Castra Romana ab Sicambris oppugnata. Cohortes, metendi caussa egressæ, intercluduntur et partim opprimuntur. VII. Redit ad castra Cæsar. Ebu-

COMMENTAIRES
DE CÉSAR.

GUERRE DES GAULES.

LIVRE VI.

SOMMAIRE.

I. Nouvelles levées dans la Cisalpine. Mouvemens dans la Gaule. César réprime les Sénonais et les Carnutes. II. Il marche contre les Ménapiens, qui se rendent. Les Tréviriens sont battus par Labiénus, et se soumettent. III. César passe en Germanie une seconde fois. Mœurs des Gaulois et des Germains. Distinction des ordres dans la Gaule. Des Druides et de leur doctrine. Des Chevaliers. De la superstition et des sacrifices. Des Divinités. Des pères et des enfans. Des femmes. Des funérailles. Loi sur les nouvelles. IV. Des Dieux et des mœurs des Germains. La propriété inconnue chez eux. Institutions militaires Leur hospitalité. Gaulois de Germanie. Forêt Hercynie. Bêtes féroces que l'on y trouve. Bœuf ressemblant au cerf. L'élan. L'urus. V. César rentre dans la Gaule. Il poursuit Ambiorix, qui se sauve par hasard. Dispersion des Eburons. César divise son armée et laisse une légion dans Aduatuca. Il dévaste le pays des Eburons. VI. Le camp d'Aduatuca est attaqué par les Sicambres. Les cohortes, qui en étaient sorties pour couper du blé, sont envelop-

ronum calamitas. Frustra Ambiorigem. Cæsar insectantur. VIII. De conjuratione Senonum et Carnutum quæstionem instituit. Pœnas sumit ab Acconе. Legiones in hibernis collocat, et in Italiam proficiscitur.

Multis de caussis Cæsar majorem Galliæ motum expectans, per M. Silanum, C. Antistium Reginum, T. Sextium, Legatos, delectum habere instituit: simul ab Cn. Pompeio Proconsule petit, quoniam ipse ab urbem cum imperio Reipublicæ caussa maneret, quos ex Cisalpina Gallia consulis sacramento rogavisset, ad signa convenire et ad se proficisci juberet: magni interesse etiam in reliquum tempus ad opinionem Galliæ existimans, tantas videri Italiæ facultates, ut, si quid esset in bello detrimenti acceptum, non modo id brevi tempore sarciri, sed etiam majoribus adaugeri copiis posset. Quod quum Pompeius et Reipublicæ et amicitiæ tribuisset, celeriter confecto per suos delectu, tribus ante exactam hiemem et constitutis et adductis legionibus, duplicatoque eorum cohortium numero quas cum Q. Titurio amiserat, et celeritate et copiis docuit, quid populi Romani disciplina atque opes possent.

Interfecto Indutiomaro, ut docuimus, ad

pées; une partie périt. VII. Retour de César au camp. Désastre des Eburons. Ambiorix est vainement poursuivi. VIII. César fait faire une enquête sur le soulèvement des Carnutes et des Sénonais et punit Accon. Il met ses légions en quartiers d'hiver et passe en Italie.

S'ATTENDANT pour bien des raisons à de plus grands mouvemens dans la Gaule, César chargea ses Lieutenans M. Silanus, C. Antistius Reginus, et T. Sextius de faire des levées; et, comme le Proconsul Cn. Pompéïus restait aux portes de Rome avec un commandement, pour le service de la République, il le pria d'ordonner aux conscrits de la Cisalpine, dont il avait reçu le serment comme consul, de rejoindre leurs enseignes et de partir pour la Gaule ultérieure. César jugeait très-important, même pour l'avenir, de convaincre les Gaulois que telles étaient les ressources de l'Italie, qu'après un échec on pouvait non seulement réparer en peu de temps la perte, mais encore augmenter l'armée. Pompée ayant accédé à sa demande, tant par amitié que pour le bien du service, et les trois Lieutenans ayant fait promptement leurs levées, ils formèrent et lui amenèrent avant la fin de l'hiver trois légions : c'était le double de ce qu'avait perdu Sabinus. Un renfort si soudain fit connaître le mérite des institutions du peuple Romain et ses ressources.

Indutiomarus ayant péri, comme on l'a vu, les

ejus propinquos a Treviris imperium defertur. Illi finitimos Germanos sollicitare et pecuniam polliceri non desistunt : quum ab proximis impetrare non possent, ulteriores tentant. Inventis nonnullis civitatibus, jurejurando inter se confirmant, obsidibusque de pecunia cavent : Ambiorigem sibi societate et fœdere adjungunt. Quibus rebus cognitis, Cæsar, quum undique bellum parari videret, Nervios, Aduatieos, Menapios, adjunctis eis-Rhenanis omnibus Germanis, esse in armis, Senones ad imperatum non venire et cum Carnutibus finitimisque civitatibus consilia communicare, a Treviris Germanos crebris legationibus sollicitari, maturius sibi de bello cogitandum putavit.

Itaque nondum hieme confecta, proximis quatuor legionibus coactis, de improviso in fines Nerviorum contendit et, prius quam illi aut convenire, aut profugere possent, magno pecori atque hominum numero capto atque ea præda militibus concessa vastatisque agris, in deditionem venire atque obsides sibi dare coëgit. Eo celeriter confecto negotio, rursus legiones in hiberna reduxit. Concilio Galliæ primo vere, ut instituerat, indicto, quum reliqui, præter Senones, Carnutes Treviros-

Tréviriens avaient déféré le commandement à ses parens, qui ne cessaient de solliciter les Germains et de leur offrir de l'argent. Ne réussissant pas auprès de leurs voisins, ils s'adressent à des peuples plus éloignés. En ayant gagné plusieurs, ils se lient entr'eux par des sermens, donnent des ôtages pour sûreté de l'argent, traitent et s'unissent avec Ambiorix. César en étant instruit et voyant que de tous côtés on se préparait à la guerre, que les Ménapiens, les Nerviens, les Aduatiques étaient en armes, avec tous les Germains d'endeçà du Rhin, que les Sénonais ne se rendaient pas à ses ordres, et se concertaient avec les Carnutes et les cités voisines, enfin que les Tréviriens ne cessaient de solliciter les Germains par des députés, il crut devoir penser de bonne heure à la guerre.

Il rassemble donc, avant la fin de l'hiver, les quatre légions les plus voisines, se porte chez les Nerviens qui n'ont le temps ni de se réunir ni de s'enfuir, leur prend beaucoup d'hommes et de bétail, dont il gratifie son armée, ravage leurs terres et les force à se soumettre et à donner des ôtages. Ayant terminé promptement cette affaire, il ramène ses troupes dans leurs quartiers d'hiver. Aux premiers jours du printemps, il convoqua, suivant son usage, l'assemblée de la Gaule, et, toutes les cités y ayant député, hormis les Sénonais, les

que, venissent, initium belli ac defectionis hoc esse arbitratus, ut omnia postponere videretur, concilium Lutetiam Parisiorum transfert. Confines erant hi Senonibus civitatemque patrum memoria conjunxerant; sed ab hoc consilio abfuisse existimabantur. Hac re pro suggestu pronunciata, eodem die cum legionibus in Senones proficiscitur magnisque itineribus eo pervenit.

Cognito ejus adventu, Acco, qui princeps ejus consilii fuerat, jubet in oppida multitudinem convenire : conantibus, prius quam id effici posset, adesse Romanos nunciatur : necessario sententia desistunt, legatosque deprecandi caussa ad Cæsarem mittunt; adeunt per Æduos, quorum antiquitus erat in fide civitas. Libenter Cæsar, petentibus Æduis, dat veniam excusationemque accipit; quod æstivum tempus instantis belli, non quæstionis, esse arbitrabatur. Obsidibus imperatis centum, hos Æduis custodiendos tradit. Eodem Carnutes legatos obsidesque mittunt, usi deprecatoribus Rhemis, quorum erant in clientela : eadem ferunt responsa. Peragit concilium Cæsar, equitesque imperat civitatibus.

Hac parte Galliæ pacata, totus et mente et

Carnutes et les Tréviriens, il considère leur absence comme un commencement de révolte et d'hostilités. Pour montrer qu'avant tout cela lui tient au cœur, il transfère l'assemblée à Lutèce, ville des Parisiens. Ce peuple était limitrophe des Sénonais, et leur ancien allié; mais il passait pour étranger à leurs complots actuels. Ayant prononcé cette translation du haut de son estrade, il part le jour même, avec les légions, et se rend à marches forcées, chez les Sénonais.

Instruit de son approche, Accon, chef de la rebellion, ordonne au peuple de se retirer dans les villes : on veut le faire; mais, avant qu'on le puisse, on apprend que les Romains arrivent : il fallut renoncer à ce projet et envoyer des députés pour fléchir César; ils lui sont présentés par les Eduens, dont jadis les Sénonais étaient cliens. César leur pardonne sans peine, à la prière des Eduens, et reçoit leur justification, jugeant que l'été n'était pas la saison des enquêtes, mais celle d'une guerre active. Il exige cent ôtages qu'il donne en garde aux Eduens. Les Carnutes lui envoient au même endroit des députés et des ôtages; les Rhémois, dont ils étaient cliens, intercèdent pour eux : ils reçoivent la même réponse que les Sénonais. César achève de tenir l'assemblée et commande aux cités de lui fournir de la cavalerie.

II. Le calme étant rétabli dans cette partie de

animo in bellum Trevirorum et Ambiorigis insistit. Cavarinum cum equitatu Senonum secum proficisci jubet, ne quis aut ex hujus iracundia, aut ex eo, quod meruerat, odio civitatis, motus existat. His rebus constitutis, quod pro explorato habebat Ambiorigem prælio non esse concertaturum, reliqua ejus consilia animo circumspiciebat. Erant Menapii propinqui Eburonum finibus, perpetuis paludibus silvisque muniti, qui uni ex Gallia de pace ad Cæsarem legatos nunquam miserant. Cum iis esse hospitium Ambiorigi sciebat: item per Treviros venisse Germanis in amicitiam cognoverat. Hæc prius illi detrahenda auxilia existimabat, quam ipsum bello lacessendum; ne, desperata salute, aut se in Menapios abderet, aut cum trans-Rhenanis congredi cogerentur.

Hoc initio, consilio, totius exercitus impedimenta ad Labienum in Treviros mittit, duasque legiones ad eum proficisci jubet: ipse cum legionibus expeditis quinque in Menapios proficiscitur. Illi, nulla coacta manu, loci præsidio freti, in silvas paludesque confugiunt suaque eodem conferunt. Cæsar, partitis copiis cum C. Fabio Legato et M. Crasso Quæstore, celeriterque effectis pontibus, adit tri-

la Gaule, toutes ses vues, toutes ses idées se fixèrent sur la guerre contre Ambiorix et les Tréviriens. Il ordonne à Cavarinus de le suivre avec la cavalerie des Sénonais, de crainte que son ressentiment ou la haine qu'il s'était attirée n'excitât des mouvemens dans la cité. Ce point réglé, comme il tenait pour certain qu'Ambiorix n'en viendrait pas à une bataille, il passait en revue tous les autres projets qu'il pourrait avoir. Les Ménapiens, limitrophes des Eburons et les seuls des Gaulois qui ne nous eussent jamais envoyé de députés, avaient pour défense une continuité de bois et de marais. César savait qu'ils étaient liés par l'hospitalité avec Ambiorix, qui, graces aux Tréviriens, était aussi devenu l'ami des Germains. Avant de l'attaquer, César crut devoir lui enlever ces alliés, de crainte que, perdant tout espoir, il ne se cachât chez les Ménapiens, ou ne se décidât à se réfugier de l'autre côté du Rhin.

Sa résolution prise, César envoie à Labiénus, campé chez les Tréviriens, deux légions avec tous les équipages de l'armée, et marche lui-même contre les Ménapiens, avec cinq légions sans bagage. Ce peuple ne rassembla point de troupes; se fiant sur la nature du pays, il se réfugia dans les marais et dans les bois, où il transporta tous ses effets. César partageant ses forces avec le Lieutenant C. Fabius et le Questeur M. Crassus, jette

partito, ædificia vicosque incendit, magno pecoris atque hominum numero potitur. Quibus rebus coacti Menapii, legatos ad eum pacis petendæ caussa mittunt. Ille, obsidibus acceptis, hostium se habiturum numero confirmat, si aut Ambiorigem, aut ejus legatos, finibus suis recepissent. His confirmatis rebus, Comium Atrebatem cum equitatu custodis loco in Menapiis relinquit; ipse in Treviros proficiscitur.

Dum hæc a Cæsare geruntur, Treviri, magnis coactis peditatus equitatusque copiis, Labienum cum una legione, quæ in eorum finibus hiemabat, adoriri parabant: Jamque ab eo non longius bidui via aberant, quum duas venisse legiones missu Cæsaris cognoscunt. Positis castris millibus passuum XV, auxilia Germanorum expectare constituunt. Labienus, hostium cognito consilio, sperans temeritate eorum fore aliquam dimicandi facultatem, quinque cohortium præsidio impedimentis relicto, cum XXV cohortibus magnoque equitatu contra hostem proficiscitur et, mille passuum intermisso spatio, castra communit. Erat inter Labienum atque hostem difficili transitu flumen ripisque præruptis: hoc neque ipse transire habebat in animo, neque hostes transituros existimabat. Augebatur auxiliorum quotidie spes. Loquitur

promptement des ponts, entre dans le pays par trois endroits, brûle les bourgs et les habitations, prend beaucoup d'hommes et de bétail, et force ainsi les Ménapiens à lui envoyer des députés pour demander la paix. En ayant reçu des ôtages, il leur déclare qu'il les traitera en ennemis, s'ils reçoivent chez eux Ambiorix ou ses agens. Cette affaire terminée, il laisse, pour les surveiller, l'Atrébate Comius avec de la cavalerie et part pour le pays des Tréviriens.

Ils avaient, pendant cette expédition, rassemblé beaucoup de cavalerie et d'infanterie et se disposaient à attaquer Labiénus qui, avec une légion, hivernait sur leurs frontières. Ils n'en étaient plus qu'à deux jours de marche, quand ils apprirent que César lui avait fait passer deux légions. Ils campent alors à quinze milles de lui, résolus d'attendre les Germains auxiliaires. Labiénus, instruit de ce dessein, laisse cinq cohortes à la garde du bagage, s'avance avec les vingt-cinq autres et beaucoup de cavalerie et se retranche à un mille de leur camp, espérant que leur témérité lui fournirait l'occasion de livrer bataille. Il en était séparé par une rivière difficile à passer, vu l'escarpement de ses rives : il ne songeait pas à la franchir, et ne croyait pas que les ennemis le fissent. Comme ils attendaient chaque jour leurs auxiliaires, il dit tout haut dans le conseil : « Que,

in concilio palam, « Quoniam Germani appropinquare dicantur, sese suas exercitusque fortunas in dubium non devocaturum et postero die prima luce castra moturum. » Celeriter hæc ad hostes deferuntur, ut ex magno Gallorum equitatus numero nonnullos Gallicis rebus favere natura cogebat. Labienus, noctu tribunis militum primisque ordinibus convocatis, quid sui concilii sit, proponit et, quo facilius hostibus timoris det suscipionem, majore strepitu et tumultu, quam populi Romani fert consuetudo, castra moveri jubet. His rebus fugæ similem profectionem efficit. Hæc quoque per exploratores ante lucem, in tanta propinquitate castrorum, ad hostes deferuntur.

Vix agmen novissimum extra munitiones processerat, cum Galli, cohortati inter se, « Ne speratam prædam ex manibus dimitterent; longum esse, perterritis Romanis, Germanorum auxilium expectare; neque suam pati dignitatem, ut tantis copiis tam exiguam manum, præsertim fugientem atque impeditam adoriri non audeant; » flumen transire, et iniquo loco prælium committere non dubitant. Quæ fore suspicatus Labienus, ut omnes citra flumen eliceret, eadem usus simulatione itineris, placide progrediebatur. Tum, præmisssis

» puisqu'on annonçait l'arrivée des Germains, il » ne mettrait pas au hasard le sort de son armée et » le sien, et qu'il lèverait le camp le lendemain, à » la pointe du jour. » Ce propos parvint bientôt aux ennemis; car il était naturel que, dans sa nombreuse cavalerie Gauloise, il se trouvât des hommes qui favorisassent d'autres Gaulois. Labiénus assemble de nuit les tribuns des soldats et les premiers centurions; il leur expose son projet et, pour que l'ennemi croie encore mieux à sa frayeur, il ordonne de lever le camp avec beaucoup plus de bruit et de tumulte qu'il n'est ordinaire chez les Romains : ainsi le départ prit l'apparence d'une fuite. Les deux camps étaient si rapprochés que les ennemis en furent également instruits avant le jour par leurs espions.

L'arrière-garde était à peine sortie des retranchemens, que les Gaulois s'animent entr'eux « A ne » pas laisser échapper une proie si desirée : dans » la terreur où étaient les Romains, il serait trop » long d'attendre le secours des Germains; et leur » honneur souffrirait, s'ils n'osaient avec tant de » monde attaquer un corps si faible, et sur-tout » qui fuyait, encombré de bagages. » Ils n'hésitent pas à passer la rivière et à livrer combat dans une mauvaise position. Labiénus, qui s'y attendait, marchait lentement, feignant toujours de continuer sa route, pour les attirer tous en-deçà du

paulum impedimentis atque in tumulo quodam collocatis : « *Habetis*, inquit, *milites, quam petistis, facultatem : hostem impedito atque iniquo loco tenetis : præstate eadem nobis ducibus virtutem, quam sæpenumero Imperatori præstitistis : eum adesse et hæc coram cernere, existimate.* » Simul signa ad hostem converti aciemque dirigi jubet et, paucis turmis præsidio ad impedimenta dimissis, reliquos equites ad latera disponit. Celeriter nostri, clamore sublato, pila in hostes jaciunt. Illi, ubi præter spem, quos fugere credebant, infestis signis ad se ire viderunt, impetum modo ferre non potuerunt ac, primo concursu in fugam conjecti, proximas silvas petiverunt : quos Labienus equitatu consectatus, magno numero interfecto, compluribus captis, paucis post diebus civitatem recipit; nam Germani, qui auxilio veniebant, percepta Trevirorum fuga, sese domum contulerunt. Cum iis propinqui Indutiomari, qui defectionis auctores fuerant, comitati eos, ex civitate excessere. Cingetorigi, quem ab initio permanisse in officio demonstravimus, principatus atque imperium est traditum.

III. Cæsar, postquam ex Menapiis in Treviros venit, duabus de caussis Rhenum transire constituit : quarum erat altera, quod auxilia

fleuve. Bientôt envoyant un peu en avant les bagages qu'il plaça sur une éminence ; *Soldats*, dit-il, *voilà l'occasion que vous demandiez : vous tenez l'ennemi resserré dans une mauvaise position. Montrez, sous mes ordres, le même courage que vous avez souvent déployé sous ceux de notre général ; croyez-le encore présent ; croyez être sous ses yeux.* En même temps, il ordonne de tourner les enseignes vers l'ennemi et de se former en bataille, laisse quelques escadrons à la garde du bagage, et poste le reste sur ses flancs. A l'instant nos soldats, poussant un cri, lancent leurs javelots contre les Gaulois qui, voyant contre leur espoir fondre sur eux des gens qu'ils croyaient en fuite, ne soutinrent pas même le choc, se débandèrent à la première charge et gagnèrent les bois voisins. Labiénus les poursuivit avec sa cavalerie, en prit et en tua un grand nombre. Peu de jours après, la cité se soumit ; car, à la nouvelle de cette défaite, les Germains retournèrent chez eux. Les parens d'Indutiomarus les y suivirent : comme ils avaient été les moteurs de la révolte, ils quittèrent le pays. On donna le premier rang et l'autorité à Cingétorix, qui avait été constamment ferme dans son devoir.

III. Du pays des Ménapiens étant venu chez les Tréviriens, César résolut de passer le Rhin pour deux raisons : la première était que les Germains

contra se Treviris miserant; altera, ne Ambiorix receptum ad eos haberet. His constitutis rebus, paulum supra eum locum, quo antea exercitum transduxerat, facere pontem instituit. Nota atque instituta ratione, magno militum studio, paucis diebus opus efficitur: firmo in Treviris præsidio ad pontem relicto, ne quis ab iis subito motus oriretur, reliquas copias equitatumque transducit. Ubii, qui ante obsides dederant atque in deditionem venerant, purgandi sui caussa ad eum legatos mittunt, qui doceant, « Neque ex sua civitate auxilia in Treviros missa, neque ab se fidem læsam: petunt atque orant, ut sibi parcat, ne, communi odio Germanorum, innocentes pro nocentibus pœnas pendant. Si amplius obsidum velit, dare pollicentur. » Cognita Cæsar caussa reperit, ab Suevis auxilia missa esse; Ubiorum satisfactionem accepit: aditus viasque in Suevos perquirit.

Interim paucis post diebus fit ab Ubiis certior, Suevos omnes in unum locum copias cogere atque iis nationibus, quæ sub eorum sunt imperio, denunciare, ut auxilia peditatus

avaient envoyé des secours aux Tréviriens; la seconde, qu'il ne voulait pas qu'Ambiorix trouvât chez eux un asile. Dans ce dessein, il fit faire un pont, un peu au-dessus de l'endroit où son armée avait déjà passé. L'ouvrage, conduit suivant la méthode que l'on connaît, fut achevé dans peu de jours, grace au zèle extrême du soldat. César laissa un fort détachement près du pont, chez les Tréviriens, pour y prévenir quelque brusque mouvement et fit passer le reste des légions et la cavalerie. Les Ubiens, qui, comme on l'a dit, s'étaient soumis et avaient donné des ôtages, députèrent vers lui pour se justifier et lui faire connaître : « Que leur cité, fidèle à ses engagemens, n'avait » point envoyé de secours aux Tréviriens, ils le » prient, ils le conjurent de les ménager, eraignant que sa haine pour les Germains en général ne lui fasse punir les innocens pour les coupables. Veut-il de nouveaux ôtages? Ils en » donneront. » César prit des informations et reconnut que les secours avaient été envoyés par les Suèves. Il agréa la justification des Ubiens et s'informa des chemins et des passages qui mènent chez les Suèves.

Au bout de quelques jours, il apprend des Ubiens que les Suèves rassemblent toutes leurs forces sur un point et qu'ils ont signifié aux peuples de leur dépendance de leur envoyer des renforts

equitatusque mittant. His cognitis rebus, rem frumentariam providet, castris idoneum locum deligit, Ubiis imperat, ut pecora deducant suaque omnia ex agris in oppida conferant, sperans barbaros atque imperitos homines, inopia cibariorum adductos, ad iniquam pugnandi conditionem posse deduci. Mandat, ut crebros exploratores in Suevos mittant, quæque apud eos gerantur, cognoscant. Illi imperata faciunt et, paucis dicbus intermissis, referunt, « Suevos omnes, posteaquam certiores nuncii de exercitu Romanorum venerant, cum omnibus suis suorumque copiis, quas coëgissent, penitus ad extremos fines sese recepisse: silvam ibi esse infinitæ magnitudinis, quæ appellatur Bacenis; hanc longe introrsus pertinere et, pro nativo muro objectam, Cheruscos a Suevis, Suevosque a Cheruscis injuriis incursionibusque prohibere : ad ejus initium silvæ Suevos adventum Romanorum expectare constituisse. »

IV. Quoniam ad hunc locum perventum est, non alienum esse videtur de Galliæ Germaniæque moribus, et quo differant eæ nationes inter se, proponere.

In Gallia non solum in omnibus civitatibusque atque pagis partibusque, sed pene etiam in singulis domibus factiones sunt : earumque

de cavalerie et d'infanterie. Sur cet avis, César se pourvoit de vivres et prend un campement avantageux. Il espère réduire, par la disette, des Barbares sans expérience à lui livrer bataille dans une mauvaise position. Il ordonne donc aux Ubiens de retirer leurs troupeaux dans les villes, d'y transporter tous leurs effets, d'envoyer de fréquens espions chez les Suèves et de savoir ce qui s'y passe. On obéit et on lui rapporte, quelques jours après, que, sur la nouvelle positive de l'approche des Romains, tous les Suèves et tous leurs alliés se sont retirés absolument au fond de leur pays : une forêt immense, nommée Bacénis, qui s'étendait au loin dans l'intérieur, formait entre les Suèves et les Chérusques comme un mur naturel et s'opposait à leurs incursions et à leurs ravages réciproques : c'était au bord de cette forêt que les Suèves avaient résolu d'attendre les Romains.

IV. Il ne me semble pas hors de propos, puisque j'en suis là, de parler des mœurs des Gaulois et des Germains et d'expliquer en quoi ces nations diffèrent l'une de l'autre.

Il y a des factions chez les Gaulois, non seulement dans chaque cité, dans chaque canton, dans chaque village, mais même presque dans chaque

factionum sunt principes, qui summam auctoritatem eorum judicio habere existimantur, quorum ad arbitrium judiciumque summa omnium rerum consiliorumque redeat. Idque ejus rei caussa antiquitus institutum videtur, ne quis ex plebe contra potentiorem auxilii egeret : suos enim opprimi quisque et circumveniri non patitur, neque, aliter si faciat, ullam inter suos habeat auctoritatem. Hæc eadem ratio est in summa totius Galliæ : namque omnes civitates in duas partes divisæ sunt.

Quum Cæsar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Ædui, alterius Sequani. Ii quum per se minus valerent, quod summa auctoritas antiquitus erat in Æduis, magnæque eorum erant clientelæ, Germanos atque Ariovistum sibi adjunxerant eosque ad se magnis jacturis pollicitationibusque perduxerant. Præliis vero compluribus factis secundis, atque omni nobilitate Æduorum interfecta, tantum potentia antecesserant, ut magnam partem clientium ab Æduis ad se transducerent obsidesque ab iis principum filios acciperent et publice jurare cogerent, nihil se contra Sequanos consilii inituros; et partem finitimi agri per vim occupatam possiderent Galliæque totius principatum obtinerent. Qua necessitate adductus Divitiacus, auxilii petendi caussa Ro-

maison. Les hommes les plus généralement considérés sont les chefs de ces factions : c'est à leur avis et à leur décision qu'on s'en rapporte en définitif dans les affaires et dans toutes les entreprises. Cela paraît s'être établi jadis, afin qu'un homme du peuple trouvât de l'appui contre un plus puissant : car nul ne souffre qu'on maltraite ou qu'on opprime un de ses partisans; autrement il perdrait tout son crédit. Il en est de même de la Gaule en masse, car toutes les cités forment deux partis.

Lorsque César vint dans la Gaule, les Eduens étaient à la tête de l'un et les Séquaniens de l'autre. Comme ceux-là, depuis long-temps, avaient l'autorité principale et de nombreux cliens, les derniers avaient fait alliance avec Arioviste et les Germains, qu'ils avaient attirés dans leur pays à force de sacrifices et de promesses. Divers succès et la destruction de toute la noblesse Eduenne les avaient rendus si prépondérans qu'ils avaient enlevé une grande partie de leurs cliens aux Eduens, qu'ils en avaient reçu pour ôtages les enfans des premières maisons, et qu'ils les avaient forcés de jurer solennellement qu'ils ne trameraient rien contre les Séquaniens : ceux-ci jouissaient enfin d'une partie de territoire, qu'ils avaient envahie, et de la suprématie de toute la Gaule. C'était cette triste position des Eduens qui avait conduit Divitiacus à Rome, pour obtenir des secours du Sénat : il était

mam ad Senatum profectus, infecta re redierat. Adventu Cæsaris facta commutatione rerum, obsidibus Æduis redditis, veteribus clientelis restitutis, novis per Cæsarem comparatis, (quod ii, qui se ad eorum amicitiam aggregaverant, meliore conditione atque imperio æquiore se uti videbant,) reliquis rebus eorum, gratia, dignitateque amplificata, Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Rhemi successerant; quos quod adæquare apud Cæsarem gratia intelligebatur, ii, qui propter veteres inimicitias nullo modo cum Æduis conjungi poterant, se Rhemis in clientelam dicabant. Hos illi diligenter tuebantur. Ita et novam et repente collectam auctoritatem tenebant. Eo tum statu res erat, ut longe principes haberentur Ædui, secundum locum dignitatis Rhemi obtineret.

In omni Gallia eorum hominum, qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo: nam plebs pene servorum habetur loco, quæ per se nihil audet et nulli adhibetur consilio. Plerique, quum aut ære alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuria potentiorum premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus: in hos eadem omnia sunt jura, quæ do-

revenu sans avoir réussi. L'arrivée de César ayant fait changer cet état de choses, les Eduens avaient recouvré leurs ôtages et leurs anciens cliens, et César leur en avait fait acquérir de nouveaux, parce qu'on voyait qu'en s'attachant à eux, on était traité avec plus de douceur et de ménagement; et, comme ils gagnaient en crédit, en considération, en tout, les Séquaniens s'étaient vu échapper le premier rang. Les Rhémois les y remplacèrent et, remarquant qu'ils jouissaient auprès de César d'une faveur égale, ceux que d'anciennes haines éloignaient absolument des Eduens se rangeaient sous la clientèle des Rhémois, qui, très-attentifs à les protéger, avaient acquis ainsi une influence nouvelle et soudainement établie. Tel était l'état des choses que les Eduens avaient, parmi les Gaulois, une prééminence decidée et que les Rhémois tenaient le second rang.

Il n'y a, dans toute la Gaule, que deux classes que l'on distingue et qui comptent pour quelque chose; le peuple y est presque regardé comme esclave. Il n'ose rien par lui-même et n'a part à aucune délibération. Accablé par ses dettes, par le poids des impôts, ou par les vexations des hommes puissans, le plus grand nombre s'attache au service de la noblesse, qui a sur lui tous les droits d'un maître sur ses esclaves. L'une de ces

minis in servos. Sed de his duobus generibus alterum est Druidum, alterum Equitum.

Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur. Ad hos magnus adolescentium numerus disciplinæ caussa concurrit, magnoque ii sunt apud eos honore. Nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt; et, si quod est admissum facinus, si cædes facta, si de hæreditate, si de finibus controversia est, iidem decernunt, præmia pœnasque constituunt : si quis aut privatus aut publicus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Hæc pœna apud eos est gravissima. Quibus ita est interdictum, ii numero impiorum ac sceleratorum habentur; iis omnes decedunt, aditum eorum sermonemque defugiunt, ne quid ex contagione incommodi accipiant : neque iis petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur.

His autem omnibus Druidibus præest unus, qui summam inter eos habet auctoritatem. Hoc mortuo, si quis ex reliquis excellat dignitate, succedit; at, si sunt plures pares, suffragio Druidum adlegitur : nonnumquam etiam de principatu armis contendunt.

Ii certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, confi-

classes est celle des Druides, l'autre celle des Chevaliers.

Ceux-là s'occupent de ce qui concerne la religion, font les sacrifices publics et privés, et sont les interprètes des Dieux. Une foule de jeunes gens accourt près d'eux pour s'instruire et leur état est très-respecté. Car ils statuent sur presque tous les différends publics ou particuliers, et, s'il s'est commis un crime, s'il s'est fait un meurtre, s'il y a discussion sur un héritage, sur des limites, ce sont eux qui prononcent. Ils décernent les récompenses et les peines; et, si quelqu'un, homme privé ou magistrat, ne se soumet pas à leur arrêt, ils lui interdisent les sacrifices: c'est, chez eux, la plus terrible des peines. Ceux à qui on l'inflige, sont mis au nombre des impies et des scélérats; tout le monde s'en éloigne et fuit leur abord et leur entretien, de peur que leur commerce ne lui porte malheur. On ne fait point droit sur leurs demandes et ils sont exclus de toutes les dignités.

Le corps des Druides est soumis à l'autorité suprême d'un chef. A sa mort, le plus considéré d'entr'eux lui succède: si plusieurs ont des droits égaux, le suffrage des Druides en décide, et quelquefois aussi la force des armes.

Dans un certain temps de l'année, ils s'assemblent au pays des Carnutes, en un lieu consacré,

dunt in loco consecrato. Huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt eorumque judiciis decretisque parent. Disciplina in Britannia reperta atque inde in Galliam translata esse existimatur: et nunc, qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo discendi caussa proficiscuntur.

Druides a bello abesse consueverunt, neque tributa una cum reliquis pendunt; militiæ vacationem omniumque rerum habent immunitatem. Tantis excitati præmiis, et sua sponte multi in disciplinam conveniunt, et a propinquis parentibusque mittuntur. Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur; itaque nonnulli annos vicenos in disciplina permanent. Neque fas esse existimant ea litteris mandare, quum in reliquis fere rebus, publicis privatisque rationibus, Græcis litteris utantur. Id mihi duabus de caussis instituisse videntur; quod neque in vulgus disciplinam efferri velint, neque eos, qui discunt, litteris confisos, minus memoriæ studere; quod fere plerisque accidit, ut, præsidio litterarum, diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant.

Imprimis hoc volunt persuadere, non in-

qui passe pour le centre de toute la Gaule. Ceux qui ont des procès y viennent de toutes parts les soumettre à leur décision et à leur arrêt. Leur doctrine, découverte, dit-on, dans la Bretagne, en a été transportée dans la Gaule et c'est encore dans cette île que vont l'étudier ceux qui veulent la connaître plus à fond.

Les Druides ne sont point dans l'usage d'aller à la guerre (1); ils ne paient point d'impôts comme les autres Gaulois; ils sont exempts du service militaire et de toute espèce de charges. Il en résulte que beaucoup de personnes, attirées par de si belles prérogatives, viennent se mettre d'elles-mêmes sous leur direction : d'autres y sont envoyées par leurs pères et par leurs parens. On y apprend, dit-on, un grand nombre de vers; aussi quelquefois y reste-t-on vingt ans. Ils ne se croient point permis de mettre ces vers par écrit, quoiqu'ils se servent de caractères Grecs dans presque tous les actes publics et pour les conventions particulières. Ils en agissent ainsi, ce me semble, pour deux raisons; et pour que leur doctrine ne se divulgue pas, et de peur que leurs écoliers, se fiant aux écrits, ne cessent de cultiver leur mémoire. Car il arrive presque toujours qu'on la néglige et qu'on s'applique moins à apprendre par cœur, lorsque l'on a le secours des caractères.

Ils s'attachent sur-tout à persuader *Que les ames*

terire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios; atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. Multa prætcrea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de Deorum immortalium vi ac potestate disputant et juventuti transdunt.

Alterum genus est Equitum: ii, quum est usus atque aliquod bellum incidit, (quod ante Cæsaris adventum fere quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent, aut illatas propulsarent,) omnes in bello versantur: atque eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos clientesque habet. Hanc unam gratiam potentiamque noverunt.

Natio est omnis Gallorum admodum dedita religionibus: atque ob eam caussam, qui sunt affecti gravioribus morbis, quique in præliis periculisque versantur, aut pro victimis homines immolant, aut se immolaturos vovent administrisque ad ea sacrificia Druidibus utuntur; quod, pro vita hominis nisi vita hominis reddatur, non posse aliter Deorum immortalium numen placari arbitrantur: publiceque ejusdem generis habent instituta sacrificia. Alii immani magnitudine simulacra habent,

ne périssent pas, mais qu'elles passent d'un corps dans un autre. Ils croient que ce dogme exalte le courage et fait mépriser la mort. Ils avancent encore et apprennent à la jeunesse beaucoup de choses sur les astres et leurs mouvemens, sur la grandeur du monde et de la terre, sur la nature des êtres, sur la force et le pouvoir des Dieux.

Le second ordre est celui des Chevaliers. S'il en est besoin et qu'il survienne quelque guerre, (or, avant que César vînt chez les Gaulois, il n'y avait guères d'année qu'ils ne commissent ou qu'ils n'eussent à repousser quelque aggression,) ceux-ci prennent tous les armes et chacun, suivant qu'il est plus distingué par sa naissance ou par ses richesses, s'entoure d'un plus grand nombre de cliens et de gens à sa solde. C'est à cela seul qu'on reconnait le crédit et le pouvoir.

Toute la nation Gauloise est très-adonnée à la superstition: delà vient que ceux qui sont attaqués de maladies graves, ou qui se trouvent dans les combats et dans quelque danger, immolent ou font vœu d'immoler des hommes: pour les sacrifier on se sert du ministère des Druides. Car ils croient que la vie d'un homme ne peut se racheter que par la vie d'un autre, et qu'il n'y a que ce moyen d'appaiser les Dieux immortels. Ils ont même établi des sacrifices publics de cette espèce. Quelquefois on fait des simulacres d'une grandeur démesurée,

quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent; quibus succensis, circumventi flamma exanimantur homines. Supplicia eorum, qui in furto, aut latrocinio, aut aliqua noxa sint comprehensi, gratiora diis immortalibus esse arbitrantur; sed quum ejus generis copia deficit, etiam ad innocentium supplicia descendunt.

Deum maxime Mercurium colunt : hujus sunt plurima simulacra; hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem; hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc, Apollinem et Martem et Jovem et Minervam. De his eadem fere, quam reliquæ gentes, habent opinionem ; Apollinem, morbos depellere; Minervam, operum atque artificiorum initia transdere; Jovem, imperium cœlestium tenere; Martem, bella regere. Huic, quum prælio dimicare constituerunt, ea, quæ bello cœperint, plerumque devovent. Quæ superaverint, animalia capta immolant: reliquas res in unum locum conferunt. Multis in civitatibus harum rerum exstructos tumulos locis consecratis conspicari licet : neque sæpe accidit, ut, neglecta quispiam religione, aut capta apud se occultare, aut posita tollere auderet; gravissimumque ei supplicium cum cruciatu constitutum est.

dont les membres tissus d'osier se remplissent d'hommes vivans : on y met le feu et ces malheureux périssent dans des tourbillons de flammes. Ils croient plus agréable aux dieux le supplice des voleurs, des brigands ou de tous autres criminels ; mais, à défaut de ces victimes, ils en viennent à immoler des innocens.

Leur divinité principale est Mercure, dont ils ont beaucoup de statues. Ils en font l'inventeur de tous les arts, le dieu des chemins et des voyages, et lui attribuent la plus grande influence sur le commerce et les bénéfices pécuniaires. Après Mercure, viennent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. Apollon chasse les maladies ; Minerve donne les principes des métiers et des arts ; Jupiter a l'empire des cieux ; Mars préside à la guerre : quand ils ont résolu de livrer bataille, c'est d'ordinaire à lui qu'ils vouent ce qu'ils pourront prendre. Ils immolent ce qui reste d'êtres vivans et déposent en un endroit les autres choses. Plusieurs cités ont des lieux consacrés, où l'on peut voir d'énormes monceaux de ces effets ; et il n'arrive guères qu'au mépris d'un pareil vœu l'on ose cacher chez soi une portion de butin, ou soustraire quelque chose du dépôt. La peine serait le plus cruel supplice.

Galli se omnes ab Dite patre prognatos prædicant, idque ab Druidibus proditum dicunt. Ob eam caussam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium, finiunt; dies natales et mensium et annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur. In reliquis vitæ institutis hoc fere ab reliquis differunt, quod suos liberos, nisi quum adoleverint, ut munus militiæ sustinere possint, palam ad se adire non patiantur; filiumque puerili ætate in publico, in conspectu patris assistere, turpe ducunt.

Viri, quantas pecunias ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis, æstimatione facta, cum dotibus communicant. Hujus omnis pecuniæ conjunctim ratio habetur, fructusque servantur: uter eorum vita superarit, ad eum pars utriusque cum fructibus superiorum temporum pervenit. Viri in uxores, sicuti in liberos, vitæ necisque habent potestatem: et, quum paterfamilias, illustriore loco natus, decessit, ejus propinqui conveniunt et, de morte si res in suspicionem venit, de uxoribus in servilem modum quæstionem habent et, si compertum est, igni atque omnibus tormentis excruciatas interficiunt.

Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa; omniaque, quæ vivis cordi

Les Gaulois se vantent d'être issus du dieu Dis : « Les Druides, *disent-ils,* le leur ont révélé. » C'est pour cela qu'ils mesurent le temps par le nombre des nuits et non par celui des jours. La date des naissances, le commencement des mois, celui des années s'arrangent de manière que la nuit se trouve avant le jour. Leurs autres usages ne diffèrent guères de ceux des autres nations, qu'en ce qu'ils ne permettent point à leurs fils de se présenter en public devant eux, avant d'être en état de porter les armes; parce qu'il est honteux, suivant eux, qu'un fils en bas âge paraisse en public devant son père.

Autant le mari reçoit d'argent pour la dot de sa femme, autant il met de son bien en communauté, d'après une estimation ; on dresse conjointement un état des deux sommes, les fruits en sont mis à part, et les deux portions avec les arrérages appartiennent au survivant. Les hommes ont droit de vie et de mort sur leurs femmes comme sur leurs enfans : quand quelqu'un d'une naissance distinguée vient à mourir, ses parens s'assemblent, et, s'il y a lieu à quelques soupçons, on donne la question aux femmes, comme on la donnerait à des esclaves : si l'on découvre quelque chose, elles périssent par le feu et dans les plus cruelles tortures.

Les funérailles des Gaulois sont magnifiques et somptueuses à leur manière. Ils jettent dans les

fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia : ac paulo supra hanc memoriam, servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremebantur.

Quæ civitates commodius suam rempublicam administrare existimantur habent legibus sanctum, « Si quis quid de republica a finitimis rumore aut fama acceperit, uti ad magistratum deferat, neve cum quo alio communicet : » quod sæpe homines temerarios atque imperitos falsis rumoribus terreri et ad facinus impelli et de summis rebus concilium capere cognitum est. Magistratus, quæ visa sunt, occultant; quæque esse ex usu judicaverint, multitudini produnt. De republica nisi per concilium loqui non conceditur.

IV. Germani multum ab hac consuetudine differunt : nam neque Druides habent, qui rebus divinis præsint; neque sacrificiis student. Deorum numero eos solos ducunt, quos cernunt et quorum opibus aperte juvantur, Solem et Vulcanum et Lunam : reliquos ne fama quidem acceperunt. Vita omnis in venationibus atque in studiis rei militaris consistit : ab parvulis labori ac duritiæ student. Qui diutissime impuberes permanserunt, maximam inter suos ferunt laudem : hoc ali statu

flammes tout ce qn'ils croient avoir été cher au mort, même les animaux ; et, naguères, les esclaves et les cliens, reconnus pour ses favoris, étaient brûlés avec lui, à la fin de la cérémonie.

Les cités qui passent pour les mieux gouvernées ont une loi qui porte « Que celui qui apprend, » chez un peuple voisin, quelque chose de relatif » à l'état, doit, sans en faire part à qui qne ce soit, » en instruire d'abord le magistrat. » C'est qu'on a reconnu que souvent, sur un faux bruit, des hommes irréfléchis et sans expérience prenaient l'alarme, se portaient à des extrémités, et tranchaient sur les plus grands intérêts. Les magistrats informent le peuple de ce qu'ils jugent pouvoir lui être utile et tiennent le reste secret. Il n'est permis de parler d'affaires d'état que dans le conseil.

IV. Les usages des Germains sont très-différens : car ils n'ont point de Druides pour présider au culte et, ne s'occupent guères de sacrifices. Ils ne comptent de dieux que ceux qu'ils apperçoivent et dont les bienfaits sont visibles, le Soleil, Vulcain, et la Lune : ils n'ont pas même oui parler des autres. Ils passent toute leur vie à la chasse, ou dans les exercices guerriers et s'appliquent, dès l'enfance, à s'endurcir à la fatigue. Ils font une estime particulière de ceux qui conservent leur virginité le plus long-temps : ils croient que cela

ram, ali vires nervosque confirmari, putant. Intra annum vero vicesimam feminæ notitiam habuisse, in turpissimis habent rebus : cujus rei nulla est occultatio, quod et promiscue in fluminibus perluuntur, et pellibus aut parvis rhenonum tegumentis utuntur, magna corporis parte nuda.

Agriculturæ non student, majorque par victus eorum in lacte, caseo, carne consistit : neque quisquam agri modum certum aut fines proprios habet ; sed magistratus ac principes in annos singulos gentibus cognationibusque hominum, qui una coierunt, quantum et quo loco visum est, attribuunt agri, atque anno post alio transire cogunt. Ejus rei multas afferunt caussas : ne, assidua consuetudine capti, studium belli gerendi agricultura commutent ; ne latos fines parare studeant potentioresque humiliores possessionibus expellant ; ne accuratius ad frigora atque æstus vitandos ædificent ; ne qua oriatur pecuniæ cupiditas, qua ex re factiones, dissensionesque nascuntur ; ut animi æquitate plebem contineant, quum suas quisque opes potentissimis æquari videat.

Civitatibus maxima laus est, quam latissimas circum se vastatis finibus solitudines ha-

nourrit la taille et la vigueur et fortifie les nerfs. Rien à leurs yeux de plus honteux, que d'avoir connu les femmes avant vingt ans; et c'est ce qui ne peut se cacher, puisqu'ils se baignent pêle-mêle dans les rivières et que les peaux et les petits manteaux, dont ils se couvrent, laissent à nu une grande partie du corps.

Ils ne s'adonnent point à l'agriculture et vivent principalement de lait, de fromage et de chair. Nul n'a une portion de terre en propre; mais, chaque année, les magistrats et les chefs assignent aux diverses peuplades et aux familles qui se sont réunies, telle étendue de terrain et dans tel canton qu'ils jugent à propos, et, l'année d'après, ils les forcent à se transporter ailleurs. Ils donnent de cela plusieurs raisons : c'est, et pour que l'attrait de l'habitude ne fasse pas échanger le goût des armes pour celui de l'agriculture; et pour qu'on ne s'occupe pas de se former de vastes possessions et que le plus puissant n'enlève pas au plus faible la sienne; et pour qu'en vue de se garantir du froid et du chaud on ne bâtisse pas avec plus de soin; et pour ne pas faire naître l'amour de l'argent, source de factions et de dissentions; et pour enfin maintenir calmes les esprits du Peuple, qui se voit, du côté des richesses, au niveau des plus puissans.

Le plus grand honneur pour les cités est d'avoir des frontières dévastées et d'immenses déserts au-

bere. Hoc proprium virtutis existimant, expulsos agris finitimos cedere, neque quemquam prope se audere consistere : simul hoc se fore tutiores arbitrantur, repentinæ incursionis timore sublato. Quum bellum civitas aut illatum defendit, aut infert, magistratus, qui ei bello præsint, ut vitæ necisque habeant potestatem, deliguntur. In pace, nullus communis est magistratus, sed principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt, controversiasque minuunt. Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt; atque ea juventutis exercendæ ac desidiæ minuendæ caussa fieri prædicant. Atque, ubi quis ex principibus in concilio dixit, se ducem fore; qui sequi velint, profiteantur; consurgunt ii, qui et caussam et hominem probant, suumque auxilium pollicentur atque ab multitudine collaudantur: qui ex iis secuti non sunt, in desertorum ac proditorum numero ducuntur omniumque rerum iis postea fides abrogatur.

Hospites violare, fas non putant : qui quaque de caussa ad eo venerunt, ab injuria prohibent sanctosque habent; iis omnium domus patent, victusque communicatur.

Ac fuit antea tempus, quum Germanos Galli

tour d'elles ; un des priviléges du courage étant, à leur avis, de forcer les peuples voisins à déserter leur territoire, et de ne voir personne qui ose se fixer près d'eux : en même-temps ils se croient plus en sûreté, n'ayant pas d'invasion soudaine à craindre. En cas de guerre offensive ou défensive, on élit des commandans militaires qui ont droit de vie et de mort : en temps de paix, il n'y a point de magistrature générale, mais les chefs des contrées et des cantons y rendent la justice et terminent les différends de leurs subordonnés. Le vol commis au-delà des frontières de la cité n'a rien de honteux : il sert, disent-ils, à exercer les jeunes gens et à réveiller la paresse. Dès que, dans une assemblée, un homme de marque se déclare le chef d'une expédition, en invitant ceux qui veulent le suivre à se faire connaître, les hommes, à qui conviennent et le projet et son auteur, se lèvent et s'engagent à le seconder; ce qui leur attire beaucoup d'éloges. Celui qui ne marcherait pas ensuite serait mis au nombre des déserteurs et des traîtres, et toute confiance, dès-lors, lui serait refusée.

Ils regardent comme un crime de violer l'hospitalité : celui qui s'adresse à eux, quelque soit son motif, est à l'abri de tout outrage : il devient inviolable pour eux : toutes les maisons lui sont ouvertes et on lui fournit la subsistance.

Il fut un temps où les Gaulois, plus braves que

virtute superarent et ultro bella inferrent, ac, propter hominum multitudinem agrique inopiam, trans Rhenum colonias mitterent. Itaque ea, quæ fertilissima sunt Germaniæ loca circum Hercyniam silvam, (quam Eratostheni et quibusdam Græcis fama notam esse video, quam illi Orcyniam appellant,) Volcæ Tectosages occuparunt atque ibi consederunt. Quæ gens ad hoc tempus iis sedibus se continet summamque habet justitiæ et bellicæ laudis opinionem. Nunc quoque in eadem inopia, egestate, patientia, qua Germani, permanent; eodem victu et cultu corporis utuntur: Gallis autem Provinciæ propinquitas et transmarinarum rerum notitia multa ad copiam atque usus largitur. Paulatim assuefacti superari, multisque victi præliis, ne se quidem ipsi cum illis virtute comparant.

Hujus Hercyniæ silvæ, quæ supra demonstrata est, latitudo novem dierum iter expedito patet: non enim aliter finiri potest, neque mensuras itinerum noverunt. Oritur ab Helvetiorum et Nemetum et Rauracorum finibus, rectaque fluminis Danubii regione pertinet ad fines Dacorum et Anartium: hinc se flectit sinistrorsus, diversis a flumine regionibus, multarumque gentium fines propter magni-

les Germains, et n'ayant pas assez de terres à raison de leur population, portaient la guerre et envoyaient des colonies au-delà du Rhin. Alors les Volces Tectosages s'emparèrent de la contrée la plus fertile de la Germanie et se fixèrent aux environs de la forêt Hercynie que je trouve avoir été connue d'Eratosthène et de quelques Grecs, qui la nomment Orcynie. Ce peuple, qui habite encore le même pays, s'est fait une grande réputation par sa justice et ses exploits. Il vit, de nos jours, dans le même dénuement et la même pauvreté que les Germains, est endurci comme eux, se nourrit et s'habille de même : mais le voisinage de la Province et la connaissance des denrées étrangères ayant donné aux Gaulois l'habitude de diverses jouissances, ils se sont, peu à peu, accoutumés à se laisser battre; et, vaincus souvent, ils ne se comparent plus eux-mêmes aux Germains pour la bravoure.

La forêt Hercynie, dont on vient de parler, a, de largeur, neuf jours de la marche d'un homme leste : les Germains n'ayant pas de mesures de distance, on n'en peut fixer autrement l'étendue. Elle commence aux frontières des Helvétiens, des Nemètes et des Rauraques, et côtoie le Danube jusqu'aux frontières des Daces et des Anartiens : de là elle tourne à gauche en s'écartant du fleuve, et touche, vu son étendue, aux

tudinem attingit. Neque quisquam est hujus Germaniæ, qui se aut adisse ad initium ejus silvæ dicat, quum dierum iter LX processerit, aut, quo ex loco oriatur, acceperit. Multa in ea genera ferarum nasci constat, quæ reliquis in locis visa non sint : ex quibus, quæ maxime differant ab ceteris et memoriæ prodenda videantur, hæc sunt.

Est bos cervi figura, cujus a media fronte inter aures unum cornu existit, excelsius magisque directum his, quæ nota sunt, cornibus. Ab ejus summo, sicut palmæ, rami quam late diffunduntur. Eadem est feminæ marisque natura, eadem forma magnitudoque cornuum.

Sunt item, quæ appellantur *Alces*. Harum est consimilis capreis figura et varietas pellium; sed magnitudine paulo antecedunt mutilæque sunt cornibus et crura sine nodis articulisque habent; neque quietis caussa procumbunt, neque, si quo afflictæ casu conciderunt, erigere sese aut sublevare, possunt. His sunt arbores pro cubilibus; ad eas se applicant, atque ita, paulum modo reclinatæ, quietem capiunt. Quarum ex vestigiis quum est animadversum a venatoribus, quo se recipere consueverint, omnes eo loco aut a radicibus subruunt, aut accidunt arbores tantum, ut summa species

terres de plusieurs nations. Personne, dans cette partie de la Germanie, ne dit en avoir vu le bout, quoiqu'on y ait marché soixante jours; et l'on ne sait en quel pays elle finit. Il est certain qu'il y naît plusieurs espèces de bêtes farouches que l'on n'a pas vues ailleurs : voici celles qui semblent les plus extraordinaires et les plus dignes de remarque.

On y trouve un bœuf de la figure du cerf (2), auquel il sort, du milieu du front, entre les oreilles, une corne plus élevée et plus droite que celles que nous connaissons; et du sommet partent, en forme de palmes, des rameaux très-étendus. Le mâle et la femelle se ressemblent; la grandeur et la forme de leurs cornes sont les mêmes.

L'*Alces* (3) est un autre animal, semblable au chevreuil par sa figure et les taches de sa peau, mais un peu plus grand. Il a les cornes tronquées et les cuisses sans jointures ni articulations; aussi ne se couche-t-il pas pour dormir et, s'il lui arrive de tomber, il ne peut se relever et se remettre sur pied. Les arbres lui servent de couchette : il s'appuie contre et prend son repos dans une posture un peu inclinée. Quand les chasseurs ont, à sa trace, découvert sa retraite ordinaire, ils déracinent tous les arbres de l'endroit, ou les entaillent au point qu'il ne leur reste que l'apparence d'être debout. Lorsque l'alcès va s'y appuyer,

earum stantium relinquatur. Huc quum se ex consuetudine reclinaverint, infirmas arbores pondere affligunt atque una ipsæ concidunt.

Tertium est genus eorum, qui *Uri* appellantur. Ii sunt magnitudine paulo infra elephantos, specie et colore et figura tauri. Magna vis est eorum, et magna velocitas: neque homini neque feræ, quam conspexerint, parcunt. Hos studiose foveis captos interficiunt. Hoc se labore durant adolescentes atque hoc genere venationis exercent; et qui plurimos ex his interfecerunt, relatis in publicum cornibus, quæ sint testimonio, magnam ferunt laudem. Sed assuescere ad homines et mansuefieri, ne parvuli quidem excepti, possunt. Amplitudo cornuum et figura et species multum a nostrorum boum cornibus differt. Hæc studiose conquisita ab labris argento circumcludunt atque in amplissimis epulis pro poculis utuntur.

V. Cæsar postquam per Ubios exploratores comperit, Suevos sese in silvas recepisse, inopiam frumenti veritus, quod, ut supra demonstravimus, minime omnes Germani agriculturæ student, constituit non progredi longius: sed, ne omnino metum reditus sui barbaris tolleret, atque ut eorum auxilia tardaret, reducto exercitu, partem ultimam pontis, quæ ripas Ubio-

comme de coutume, son poids les renverse et il tombe avec eux.

Un troisième animal est l'*Urus* (*Aurochs*); il est de l'espèce, de la couleur et de la forme d'un taureau, et un peu moins grand que l'éléphant. Il est très-fort, court très-bien et fond sur tous les hommes et sur toutes les bêtes qu'il apperçoit. On s'étudie à le prendre dans des fosses, où on le tue. Les jeunes gens s'exercent et s'endurcissent à cette chasse très-fatigante : ceux qui en ont tué plusieurs le prouvent en représentant les cornes, et c'est pour eux un grand sujet d'éloges. Les petits, quoique pris tout jeunes, ne peuvent s'apprivoiser et s'accoutumer à l'homme. Les cornes de l'urus, par leur ampleur, leur forme et leur nature, diffèrent beaucoup de celles de nos bœufs. Les Germains les recherchent, en garnissent les bords en argent et y boivent dans leurs festins d'apparat.

V. Quand César eut appris, par les espions des Ubiens, que les Suèves s'étaient retirés dans les forêts, il résolut de ne pas aller plus loin, de peur de manquer de blé; parce que, comme on l'a dit, les Germains ne s'adonnent guères à l'agriculture. Mais, voulant que les Barbares pussent craindre son retour et suspendissent l'envoi de leurs troupes auxiliaires, il ne fit, en ramenant son ar-

rum contingebat, in longitudinem pedum ducentorum rescindit; atque in extremo ponte turrim tabulatorum quatuor constituit, præsidiumque cohortium XII pontis tuendi caussa ponit, magnisque eum locum munitionibus firmat. Ei loco præsidioque C. Volcatium Tullum adolescentem præfecit. Ipse, quum matuiescere frumenta inciperent, ad bellum Ambiorigis, profectus, (per Arduennam silvam, quæ est totius Galliæ maxima atque ab ripis Rheni finibusque Trevirorum ad Nervios pertinet, millibusque amplius quingenis in longitudinem patet,) L. Minutium Basilum cum omni equitatu præmittit, si quid celeritate itineris atque opportunitate temporis proficere possit: monet, ut ignes fieri in castris prohibeat, ne qua ejus adventus procul significatio fiat; sese confestim subsequi dicit.

Basilus, ut imperatum est, facit; celeriter contraque omnium opinionem confecto itinere, multos in agris inopinantes deprehendit; eorum indicio ad ipsum Ambiorigem contendit, quo in loco cum paucis equitibus esse diecbatur. Multum quum in omnibus rebus, tum in re militari fortuna potest. Nam sicut magno accidit casu, ut in ipsum incautum atque etiam imparatum incideret, priusque ejus adventus ab hominibus videretur, quam fama

mée, couper que deux cents pieds du pont, du côté des Ubiens, construisit à l'autre bout une tour à quatre étages, laissa douze cohortes pour garder le pont, assura ce poste par de grands ouvrages, et y mit pour commandant le jeune C. Volcatius Tullus. Pour lui, songeant à poursuivre Ambiorix, il envoie en avant, dès que les blés commencent à mûrir, L. Minutius Basilus avec toute sa cavalerie, espérant tirer avantage de la rapidité de sa marche et de la saison. Basilus avait à traverser l'Ardenne, (la plus grande forêt de toute la Gaule, qui a plus cinq cents milles (4) en longueur, depuis les bords du Rhin dans le pays des Tréviriens, jusque chez les Nerviens.) César prévient Minutius de ne point laisser faire de feu dans le camp, pour que rien n'annonce au loin son approche, et lui dit qu'il le suivra de près.

Basilus se conforme à ses instructions, fait une diligence incroyable, arrive, surprend dans les champs plusieurs Eburons et s'en saisit. Sur les renseignemens qu'il en tire, il marche vers les lieux où devait se trouver Ambiorix en personne, avec quelques cavaliers. En guerre, comme en tout, la fortune peut tout : car, comme ce fut un grand hasard que Basilus tombât sur Ambiorix, qui, ne s'attendant à rien, n'était pas sur ses gardes, et se trouvât en vue, avant que des courriers

ac nunciis afferretur; sic magnæ fuit fortunæ, omni militari instrumento, quod circum se habebat, erepto, rhedis equisque comprehensis, ipsum effugere mortem. Sed hoc eo factum est, quod, ædificio circumdato silva, (ut sunt fere domicilia Gallorum, qui, vitandi æstus caussa, plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates,) comites familiaresque ejus angusto in loco equitum nostrorum vim paulisper sustinuerunt. Iis pugnantibus, illum in equum quidam ex suis intulit : fugientem silvæ texerunt. Sic ad subeundum periculum, et ad vitandum, multum fortuna valuit.

Ambiorix copias suas judicio-ne non conduxerit, quod prælio dimicandum non existimaverit, an tempore exclusus et repentino equitum adventu prohibitus fuerit, quum reliquum exercitum subsequi crederet, dubium est : sed certe, clam dimissis per agros nunciis, sibi quemque consulere jussit : quorum pars in Arduennam silvam, pars in continentes paludes profugit; qui proximi Oceano fuerunt, ii in insulis sese occultaverunt, quas æstus efficere consuerunt : multi, ex suis finibus egressi, se suaque omnia alienissimis crediderunt. Cativulcus rex dimidiæ partis Eburonum, qui una cum Ambiorige consilium inierat, ætate jam

ou la rumeur publique eussent annoncé notre approche, ce fut de même un grand coup du sort que ce prince se sauvât, quand on lui eut enlevé tous les moyens de défense, qu'il avait près de lui, et qu'on se fût saisi de ses charriots et de ses chevaux. Cela vint de ce que, sa maison étant entourée de bois, (comme le sont en général celles des Gaulois, qui, pour éviter la chaleur, cherchent presque tous le voisinage des forêts et des eaux,) sa suite et ses amis soutinrent un instant, dans un défilé, le choc de nos cavaliers. Tandis qu'on se battait, un des siens le mit sur un cheval, et les bois favorisèrent sa fuite. Ainsi le hasard servit beaucoup à le mettre dans le péril et à l'en tirer.

Etait-ce à dessein et parce qu'il ne jugeait pas devoir engager une action, qu'Ambiorix n'avait pas assemblé de troupes, ou n'en eut-il pas le temps, et l'arrivée soudaine de notre cavalerie, qu'il crut suivie du reste de l'armée, l'en empêcha-t-elle? C'est ce qu'on ignore: mais on sait qu'il envoya secrettement des exprès dans les campagnes ordonner que chacun pourvût à sa sûreté. Les uns s'enfuirent dans les Ardennes, les autres dans les marais contigus: les plus voisins de l'Océan se cachèrent dans les îles que forme la marée; et beaucoup, abandonnant leur pays, se livrèrent, corps et biens, à leurs plus grands ennemis. L'autre roi des Eburons, Cativulcus, qui s'était ligué avec

confectus, quum laborem aut belli aut fugæ ferre non posset, omnibus precibus detestatus Ambiorigem, qui ejus consilii auctor fuisset, taxo, cujus magna in Gallia Germaniaque copia est, se exanimavit. Segni Condrusique, ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Trevirosque, legatos ad Cæsarem miserunt, oratum, « Ne se in hostium numero duceret, neve omnium Germanorum, qui essent citra Rhenum, eaussam esse unam judicaret: nihil de bello cogitasse, nulla Ambiorigi auxilia misisse. » Cæsar, explorata re quæstione captivorum, « Si qui ad eos Eburones ex fuga convenissent, ad se ut reducerentur; imperavit: si ita fecissent, fines eorum se violaturum negavit.

Tum copiis in tres partes distributis, impedimenta omnium legionem Aduatucam contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus, ubi Titurius atque Arunculeius, hiemandi caussa consederant. Hunc quum reliquis rebus loeum probabat Cæsar, tum quod superioris anni munitiones integræ manebant, ut militum laborem sublevaret. Præsidio impedimentis legionem decimam quartam reliquit, unam ex iis tribus, quas proximè conscriptas ex Italia transduxe-

Ambiorix, ne pouvant, à cause de son extrême vieillesse, soutenir les fatigues ni de la guerre, ni de la fuite, se pendit à un if, arbre commun dans la Gaule et dans la Germanie, après avoir maudit mille fois Ambiorix, l'auteur de ce funeste projet. Les Segnes et les Condruses, établis entre les Tréviriens et les Eburons, Germains d'origine et regardés comme tels, envoyèrent prier César « De ne » pas les traiter en ennemis, et de ne pas consi- » dérer tous les Germains d'en-deçà du Rhin, » comme faisant cause commune : pour eux, ils ne » s'étaient pas mêlés de la guerre et n'avaient point » donné de secours à Ambiorix. » César, ayant éclairci le fait en questionnant les prisonniers, enjoignit à ces peuples « De lui ramener les Eburons » qui se réfugieraient chez eux : à cette condition, » il ménagerait leur pays. »

Ensuite il fit trois corps de son armée et réunit le bagage de toutes les légions dans Aduatuca, fort situé presqu'au centre du pays des Eburons, où Titurius et Arunculeïus avaient pris leurs quartiers d'hiver. Un des motifs qui lui fit adopter cette place, c'est que les retranchemens de l'année précédente étant encore entiers, il y aurait moins de fatigue pour le soldat. Il laissa, pour garder le bagage, la quatorzième légion, l'une des trois dernières levées en Italie, et la mit avec deux cents chevaux sous les ordres de Q. T. Cicéron. Des neuf

rat. Ei legioni castrisque Q. Tullium Ciceronem præfecit, ducentosque equites attribuit. Partito exercitu, T. Labienum cum legionibus tribus ad Oceanum versus in eas partes, quæ Menapios attingunt, proficisci jubet : C. Trebonium cum pari legionum numero ad eam regionem, quæ Aduaticis adjacet, depopulandam mittit : ipse cum reliquis tribus ad flumen Scaldim, quod influit in Mosam, extremasque Arduennæ partes ire constituit, quo cum paucis equitibus profectum Ambiorigem audiebat. Discedens post diem septimum sese reversurum, confirmat; quam ad diem ei legioni, quæ in præsidio relinquebatur, deberi frumentum sciebat. Labienum Treboniumque hortatur, si Reipublicæ commodo facere possint, ad eam diem revertantur, ut, rursus communicato consilio exploratisque hostium rationibus, aliud initium belli capere possint.

Erat, ut supra demonstravimus, manus certa nulla, non præsidium, non oppidum, quod se armis defenderet; sed in omnes partes dispersa multitudo. Ubi cuique aut vallis abdita, aut locus silvestris, aut palus impedita spem præsidii aut salutis aliquam offerebat, consederat. Hæc loca vicinitatibus erant nota, magnamque res diligentiam requirebat, non in summa exercitus tuenda, (nullum enim poterat, universis

autres, il en donna trois à Labiénus pour se porter vers l'Océan, dans la partie de l'Eburonie, voisine des Ménapiens, trois à Trébonius, pour dévaster le pays attenant aux Aduatiques, et voulut aller lui-même avec les trois autres jusqu'à l'Escaut (5) qui se jette dans la Meuse, et jusqu'à l'extrémité des Ardennes, où l'on disait qu'Ambiorix s'était dirigé avec quelques cavaliers. Il dit, en partant, qu'il serait de retour le septième jour : c'était celui où l'on devait distribuer le blé à la légion qu'il laissait avec le bagage. Il exhorta Labiénus et Trébonius à revenir pour la même époque, si le bien du service le permettait, afin de prendre des mesures ultérieures, après s'être communiqué de nouveau chacun ses idées, quand on aurait connu le plan de l'ennemi.

Il n'y avait, comme on l'a dit, aucun rassemblement connu, point de poste, point de ville qui offrît de la résistance ; mais la multitude éparse de tous côtés, s'était arrêtée là où quelque vallon obscur, un lieu fourré, des marais peu praticables lui offraient un asile et quelqu'espoir de salut. Ces endroits étaient connus du voisinage et les recherches demandaient beaucoup de précautions, non pour la sûreté du gros de l'armée, (car dans la ter-

perterritis ac dispersis, periculum accidere,) sed in singulis militibus conservandis, quæ tamen ex parte res ad salutem exercitus pertinebat. Nam et prædæ cupiditas multos longius evocabat silvæ incertis occultisque itineribus, et confertos adire prohibebant. Si negotium confici stirpemque hominum scelcratorum interfici vellet, dimittendæ plures manus diducendique erant milites. Si continere ad signa manipulos vellet, ut instituta ratio et consuetudo exercitus Romani postulabat, locus ipse erat præsidio Barbaris; neque ex occulto insidiandi et dispersos circumveniendi singulis decrat audacia. At in ejusmodi difficultatibus, quantum diligentia provideri poterat, providebatur; ut potius in nocendo aliquid omitteretur, etsi omnium animi ad ulciscendum ardebant, quam cum aliquo detrimento militum noceretur.

Cæsar ad finitimas civitates nuncios dimittit, omnes ad se evocat spe prædæ, ad diripiendos Eburones, ut potius in silvis Gallorum vita, quam legionariorum, periclitaretur; simul ut, magna multitudine circumfusa, pro tali facinore, stirps ac nomen civitatis tollatur. Magnus undique numerus celeriter convenit. Hæc in omnibus Eburonum partibus gerebantur, diesque appetebat septimus, quem ad

reur et la dispersion générales, elles étaient à l'abri de tout danger,) mais pour ne pas perdre des hommes en détail, ce qui concernait aussi la conservation de l'armée : car l'ardeur de piller entraînait trop loin beaucoup de soldats, et les sentiers tortueux et peu battus des forêts empêchaient d'y entrer en troupe. Pour en finir et pour exterminer cette race de scélérats, il fallait faire de petits détachemens et subdiviser les manipules : car, si l'on voulait les retenir sous les enseignes, suivant les règles établies et l'usage constant des armées Romaines, la localité seule défendait les Barbares, qui ne manquaient pas d'audace pour s'embusquer individuellement et surprendre les soldats isolés. Au milieu de ces difficultés, on prenait toutes les précautions que pouvait dicter la prudence; et quelque générale que fût l'ardeur de se venger, on aima mieux négliger quelques moyens de nuire, que d'exposer quelques soldats.

César cependant envoie des courriers chez les peuples voisins : il les excite par l'espoir du butin, à se jetter sur les Eburons, aimant mieux compromettre dans ces forêts, la vie des Gaulois que celle des légionnaires, et voulant de plus, en punition de leur énorme attentat, anéantir la race et le nom de ces perfides, sur qui fondrait une grande multitude. Bientôt on accourut de toutes parts. Voilà ce qui se passait dans les divers cantons de

diem Cæsar ad impedimenta legionemque reverti constituerat.

Hic, quantum in bello fortuna possit et quantos afferat casus, cognosci potuit. Dissipatis ac perterritis hostibus, ut demonstravimus, manus erat nulla, quæ parvam modo timoris caussam afferet. Trans Rhenum ad Germanos pervenit fama, diripi Eburones, atque ultro omnes ad prædam evocari. Cogunt equitum duo millia Sicambri, qui sunt proximi Rheno, a quibus receptos ex fuga Tenchtheros atque Usipetes supra docuimus : transeuntes Rhenum navibus ratibusque, xxx millibus passuum infra eum locum, ubi pons erat imperfectus præsidiumque ab Cæsare relictum, primos Eburonum fines adeunt, multos ex fuga dispersos excipiunt, magno pecoris numero, cujus sunt cupidissimi Barbari, potiuntur. Invitati præda longius procedunt : non hos palus in bello latrociniisque natos, non silvæ morantur : quibus in locis sit Cæsar, ex captivis quærunt; profectum longius reperiunt omnemque exercitum discessisse cognoscunt. Atque unus ex captivis : *Quid vos*, inquit, *hanc miseram ac tenuem sectamini prædam, quibus jam licet esse fortunatissimis? tribus horis Aduatucam venire potestis : huc omnes suas*

l'Eburonie, et l'on approchait du septième jour, où César avait promis de rejoindre les bagages et la légion.

On vit alors ce que peut le hasard, et les grands événemens qu'il amène. On a dit que les ennemis étaient épars et consternés, et qu'il n'en existait aucun corps, qui donnât la moindre inquiétude. Le bruit se répand au-delà du Rhin chez les Germains, qu'on met à sac les Eburons et qu'on appelle tout le monde au pillage. Le peuple le plus voisin du fleuve, les Sicambres, qui avaient accueilli les Tenchthères et les Usipètes, rassemblent deux mille cavaliers et passent le Rhin sur des bateaux et des radeaux, environ trente milles au-dessous du pont à demi-coupé de César et du corps qu'il y avait laissé. Arrivés sur les frontières des Eburons, ils en enlèvent plusieurs que la fuite avait dispersés, et s'emparent de beaucoup de bétail, dont ils sont très-avides. Amorcés par le butin, ils poussent plus avant : nés dans la guerre et le brigandage, ni forêts, ni marais ne les arrêtent. Ils demandent aux prisonniers où est César; on répond qu'il s'est porté plus loin ainsi que toute l'armée. Alors un des captifs; *Pourquoi*, leur dit-il, *pourchassez-vous une proie si mince et si misérable, quand vous pouvez à l'instant même être dans l'opulence? Vous seriez, dans trois heures, à Aduatuca : c'est là que l'armée Ro-*

fortunas exercitus Romanorum contulit. Præsidii tantum est, ut ne murus quidem cingi possit, neque quisquam egredi extra munitiones audeat. Oblata spe, Germani, quam naeti erant prædam, in oeculto relinquunt; ipsi Aduatucam contendunt, usi eodem duce, cujus hæc indieio cognoverant.

Cicero, qui per omnes superiores dies præeeptis Cæsaris summa diligentia milites in eastris eontinuisset ac ne calonem quidem quemquam ,extra munitionem egredi passus esset, septimo die diffidens, Cæsarem de numero dierum fidem servaturum, quod longius eum progressum audiebat, neque ulla de ejus reditu fama afferebatur; simul eorum permotus voeibus, qui « Illius patientiam pene obsessionem appellabant, si quidem ex castris egredi non liceret; » nullum ejusmodi easum expectans, quo, novem oppositis legionibus maximoque equitatu, dispersis ac pene deletis hostibus, in millibus passuum tribus, offendi posset; quinque cohortes frumentatum in proximas segetes misit, quas inter et eastra unus omnino collis intererat. Complures erant in castris ex legionibus ægri relieti; ex quibus qui hoe spatio dierum eonvaluerant, circiter cce sub vexillo una mittuntur : magna præterea multitudo ealonum, magna vis ju-

maine a toutes ses richesses. La garnison est si faible qu'elle ne peut pas même border le rempart, et que pas un soldat n'ose sortir des retranchemens. Sur cet espoir, les Germains cachent en un endroit leur butin et marchent vers Aduatuca, guidés par l'Eburon qui leur a donné ces renseignemens.

D'après les ordres de César, Cicéron avait, les jours précédens, tenu très-strictement les soldats renfermés dans l'enceinte du camp, sans souffrir même qu'un valet en sortît. Le septième, il douta que César lui tint parole, sur-tout parce que, d'après les rapports, il avait poussé plus avant, et qu'on n'avait aucune nouvelle de son retour. Ebranlé, d'un autre côté, par les propos qu'il entendait, « Qu'autant valait un siége que sa circonspection, puisqu'il n'était pas permis de sortir du camp; » et ne croyant pas d'ailleurs qu'ayant devant soi neuf légions et une nombreuse cavalerie, on dût craindre quelque chose à trois milles à la ronde, les ennemis étant dispersés et presque détruits, il envoya cinq cohortes moissonner dans les champs voisins, qui n'étaient séparés du camp que par une seule colline. Les légions avaient laissé beaucoup de malades, dont environ trois cents qui s'étaient rétablis dans l'intervalle, se réunirent sous une enseigne et sortirent avec les cohortes. Une foule de valets, restés au camp, profita de

mentorum, quæ in castris subsederat, facta potestate, sequitur.

Hoc ipso tempore et casu Germani equites interveniunt, protinusque eodem illo, quo venerant, cursu ab Decumana porta in castra irrumpere conantur : nec prius sunt visi, objectis ab ea parte silvis, quam castris appropinquarent, usque eo, ut, qui sub vallo tenderent mercatores, respiciendi sui non haberent facultatem. Inopinantes nostri re nova perturbantur, ac vix primum impetum cohors in statione sustinet. Circumfunduntur hostes ex reliquis partibus, si quem aditum recipere possent : ægre nostri portas tuentur; reliquos aditus locus ipse per se munitioque defendit. Totis trepidatur castris, atque alius ex alio caussam tumultus quærit : neque quo signa ferantur, neque quam in partem quisque conveniat, provident. Alius jam capta castra pronunciat : alius, deleto exercitu atque Imperatore, victores Barbaros venisse contendit : plerique novas sibi ex loco religiones fingunt, Cottæque et Titurii calamitatem, qui in eodem occiderint castello, ante oculos ponunt. Tali timore omnibus perterritis, confirmatur opinio Barbaris, ut ex captivo audierant, nullum esse intus præsidium. Perrum-

l'occasion et suivit avec un grand nombre de bêtes de somme.

Le hasard amène, dans cet instant même, la cavalerie des Germains, qui, sans rallentir sa course, tente de se jeter dans le camp par la porte Décumane. Les bois nous masquant en ce sens, elle était si proche, quand on la vit, que les marchands, qui étalaient sur le bord du fossé, n'eurent pas le temps de se reconnaître. Cet événement inattendu mit le trouble parmi nos soldats et la cohorte de garde eut peine à soutenir le premier choc. L'ennemi se répand de tous côtés pour chercher une entrée; on défend les portes, mais non sans efforts : le camp par-tout ailleurs était hors d'atteinte par sa position et par les retranchemens. L'alarme est générale : on s'entredemande la cause de ce tumulte et l'on ne s'occupe ni des lieux où il faut se porter, ni des postes où chacun doit se rendre. L'un assure que le camp est déjà pris; l'autre soutient que les Barbares sont arrivés triomphans, après avoir exterminé le Général et l'armée. La plupart, à raison du lieu, se forgent des fantômes superstitieux et rappellent le malheur de Titurius et de Cotta, qui périrent dans le même fort. Ces visions ayant répandu une terreur générale, les Barbares se confirment dans l'idée que la place est sans garnison, comme l'avait dit le prisonnier : ils s'efforcent d'y pénétrer et s'exhortent

pere vituntur seque ipsi adhortantur, ne tantam fortunam ex manibus dimittant.

Erat æger in præsidio relictus P. Sextius Baculus, qui primum pilum apud Cæsarem duxerat, cujus mentionem superioribus præliis fecimus; ad diem jam quintum cibo caruerat. Hic, diffisus suæ atque omnium saluti, inermis ex tabernaculo prodit: videt imminere hostes atque in summo esse rem discrimine: capit arma a proximis atque in porta consistit. Sequuntur hunc centuriones ejus cohortis, quæ in statione erat: paulisper prælium una sustinent. Relinquit animus Sextium, gravibus acceptis vulneribus: ægre per manus tractus servatur. Hoc spatio interposito, reliqui sese confirmant, tantum ut in munitionibus consistere audeant, speciemque defensorum præbeant.

Interim, confecta frumentatione, milites nostri clamorem exaudiunt: præcurrunt equites; quanto res sit in periculo, cognoscunt. Hic vero nulla munitio est, quæ perterritos recipiat. Modo conscripti atque usus militaris imperiti, ad tribunum militum centurionesque ora convertunt: quid ab his præcipiatur, expectant. Nemo est tam fortis, quin rei novitate perturbetur. Barbari, signa procul conspicati, ab oppugnatione desistunt: redisse

mutuellement à ne pas laisser échapper de leurs mains tant de richesses.

Dans le fort était resté malade P. Sextius Baculus, devenu Primipile sous César, et que l'on a vu précédemment se signaler. Il y avait déjà cinq jours qu'il n'avait pris de nourriture. Alarmé pour la légion et pour lui-même, il sort sans armes de sa tente. Voyant l'ennemi presque dans le camp et les choses dans le plus grand danger, il prend les armes des premiers venus et se poste sous la porte. Les centurions de la cohorte de garde l'y suivent et soutiennent quelque temps le choc avec lui. Sextius reçoit de profondes blessures et s'évanouit : on le retire à bras avec peine; il est sauvé. Dans l'intervalle, le reste de la légion s'est assez rassuré pour oser monter sur le rempart et pour y présenter une apparence de combattans.

Nos gens avaient cependant achevé de couper leur blé. Ils entendent des cris, la cavalerie vient en avant et voit l'état critique des choses; mais il n'y a point là de retranchemens pour recevoir ceux qui ont peur. Les recrues, sans expérience de la guerre, se tournent vers le Tribun et les centurions, dont ils attendent les ordres. Il n'est personne de si brave que ce fait étrange ne l'étonne. Les Barbares, voyant de loin les enseignes, abandonnent l'attaque. Ils croient d'abord que les légions, fort

éloignées au dire des prisonniers, sont de retour : ensuite, méprisant cette poignée d'hommes, ils la chargent de toutes parts. Les valets s'enfuient sur un tertre voisin : culbutés de là dans un moment, ils se rejettent vers les enseignes et dans les rangs; ce qui ajoute à l'effroi du soldat. Les uns veulent qu'on forme le *coin*, pour faire promptement une trouée, puisque le camp est si près : « Qu'une partie de la troupe soit enveloppée et » succombe, on aura du moins l'espoir de sauver » le reste. » D'autres proposent de faire ferme sur la colline et de courir tous le même hasard.

Ce n'était pas l'avis des vieux soldats, réunis, comme on l'a dit, sous la même enseigne : s'excitant donc mutuellement, ils se font jour à travers les ennemis, conduits par C. Trébonius, chevalier Romain, qu'on avait mis à leur tête; et tous, sans exception, rentrent dans le camp sains et saufs. Les valets et la cavalerie se sauvèrent à leur suite, par la trouée qu'avait faite leur courage. Mais ceux qui s'étaient arrêtés sur la colline, n'ayant encore aucune pratique des manœuvres, ne surent ni s'en tenir à leur premier plan de se défendre sur la hauteur, ni profiter de l'exemple heureux d'énergie et devivacité qu'on venait de leur donner; mais, en essayant de rentrer au camp, ils perdirent l'avantage du terrain. Les centurions, dont plusieurs avaient, pour leur bravoure, passé des grades in-

num, caussa virtutis, in superiores erant ordines hujus legionis transducti, ne ante partam rei militaris laudem amitterent, fortissime pugnantes conciderunt. Militum pars, horum virtute summotis hostibus, præter spem incolumnis in castra pervenit : pars a Barbaris circumventa periit.

VII. Germani, desperata expugatione castrorum, quod nostros jam constitisse in munitionibus videbant, cum ea præda, quam in silvis deposuerant, trans Rhenum sese receperunt. Ac tantus fuit etiam post discessum hostium terror, ut ea nocte, quum C. Volusenus missus cum equitatu ad castra venisset, fidem non faceret, adesse cum incolumi Cæsarem exercitu. Sic omnium animos timor præoccupaverat, ut, pene alienata mente, deletis omnibus copiis, equitatum tantum se ex fuga recepisse dicerent, neque, incolumi exercitu, Germanos castra oppugnaturos fuisse contenderent. Quem timorem, Cæsaris adventus sustulit.

Reversus ille, eventus belli non ignarus, unum, quod cohortes ex statione et præsidio essent emissæ, questus, ne minimo quidem casu locum relinqui debuisse, multum fortunam in repentino hostium adventu potuisse judicavit ; multo etiam amplius, quod pene ab

férieurs d'une autre légion aux grades supérieurs de celle-ci, ne voulurent pas flétrir leur ancienne gloire et se firent tuer en combattant très-vaillamment. Leur courage ayant écarté les ennemis, une partie des soldats rentra saine et sauve au camp, contre toute espérance : le reste fut enveloppé et périt.

VII. Lorsqu'ils virent les remparts bordés de soldats, les Germains, désespérant d'emporter le camp, se retirèrent au-delà du Rhin avec le butin qu'ils avaient déposé dans les bois. Telle était encore la terreur après leur départ, que C. Volusénus, qui arriva dans la nuit au camp avec la cavalerie, ne pouvait pas persuader aux troupes que César était tout près, avec l'armée en bon état. L'épouvante s'était si bien emparé de tous les esprits, qu'on disait, comme si l'on avait perdu le sens, que, hormis la cavalerie qui s'était sauvée par la fuite, toute l'armée avait été détruite; on soutenait que, s'il ne lui était rien arrivé, les Germains n'auraient pas attaqué le camp. L'arrivée de César dissipa ces terreurs (6).

Connaissant les hasards de la guerre, il se plaignit uniquement de ce qu'on avait laissé les cohortes dépasser la garde du camp, parce qu'on ne devait pas donner la moindre prise aux accidens. Il jugea que la fortune avait été pour beaucoup dans l'arrivée soudaine des ennemis et pour bien plus

ipso vallo portisque castrorum barbaros avertissent. Quarum omnium rerum maxime admirandum videbatur, quod Germani, qui eo consilio Rhenum transierant, ut Ambiorigis fines depopularentur, ad castra Romanorum delati, optatissimum Ambiorigi beneficium obtulerant.

Cæsar, ad vexandos rursus hostes profectus, magno coacto numero ex finitimis civitatibus, in omnes partes dimittit. Omnes vici atque omnia ædificia, quæ quisque conspexerat, incendebantur: præda ex omnibus locis agebatur: frumenta non solum a tanta multitudine jumentorum atque hominum consumebantur, sed etiam anni tempore, atque imbribus procubuerant; ut, si qui etiam in præsentia se occultassent, tamen iis, deducto exercitu, rerum omnium inopia pereundum videretur. Ac sæpe in eum locum ventum est, tanto in omnes partes diviso equitatu, ut, non modo visum ab se Ambiorigem in fuga captivi, sed nec plane etiam abisse ex conspectu, contenderent; ut, spe consequendi illata atque infinito labore suscepto, qui summam a Cæsare gratiam inituros putarent, pene naturam studio vincerent; semperque paulum ad summam felicitatem defuisse videretur; atque ille latebris ac silvis, aut saltibus se eriperet et noctu oc-

encore, dans la chance que l'on avait eue de les repousser des portes et presque du milieu du camp. Ce qui paraissait le plus singulier dans tout cela, c'était que les Germains, ayant passé le Rhin pour ravager le pays d'Ambiorix, lui avaient rendu un service éminent, en se portant sur le camp Romain.

César repartit pour désoler de nouveau les Eburons, avec beaucoup de monde rassemblé des cités voisines, et répandit ses troupes de tous côtés. On brûlait toutes les bourgades, toutes les maisons, que l'on découvrait, et de toutes parts on emmenait du butin. De plus, un si grand nombre d'hommes et de chevaux dévorait les blés abattus déjà par la saison et les pluies; en sorte que ce qui se dérobait aux poursuites du moment, semblait devoir, au départ de l'armée, périr par le besoin de tout. Il y avait tant de cavalerie répartie sur tous les points, que souvent on arriva dans des lieux où les prisonniers soutenaient non-seulement qu'ils avaient apperçu Ambiorix, mais qu'il n'était pas encore tout à fait hors de vue; en sorte que, dans l'espoir de s'en saisir, sachant quel mérite ce serait auprès de César, on prit des peines infinies, avec un zèle qui fit faire presque l'impossible. A chaque moment on croyait comme toucher à ce comble du bonheur; il échappait toujours à travers les bois, les défilés, les montagnes et passait, à la fa-

cultatus, alias regiones partesque peteret, non majore equitum præsidio, quam quatuor, quibus solis vitam suam committere audebat.

Tali modo vastatis regionibus, exercitum Cæsar, duarum cohortium damno, Durocortorum Rhemorum reducit, concilioque in eum locum Galliæ indicto, de conjuratione Senonum et Carnutum quæstionem habere instituit; et de Accone, qui princeps ejus consilii fuerat, graviore sententia pronunciata, more majorum supplicium sumpsit. Nonnulli, judicium veriti, profugerunt: quibus quum aqua atque igni interdixisset, duas legiones ad fines Trevirorum, duas in Lingonibus, sex reliquas in Senonum finibus Agendici in hibernis collocavit; frumentoque exercitui proviso, ut instituerat, in Italiam ad conventus agendos profectus est.

veur de la nuit, dans une autre contrée, dans un autre canton, sans autre escorte que quatre cavaliers, les seuls auxquels il osât confier sa tête.

VIII. Ayant ainsi dévasté le pays, César, avec son armée, affaiblie de deux cohortes, vint à Durocortorum chez les Rhémois. Il y convoqua l'assemblée générale de la Gaule, et y fit informer de la conspiration des Sénonais et des Carnutes. La peine capitale ayant été prononcée contre Accon, qui en était l'auteur, il fut mis à mort, suivant l'ancien usage : plusieurs s'enfuirent, craignant d'être condamnés. César, leur ayant interdit le feu et l'eau, mit deux légions en quartiers d'hiver sur la frontière des Tréviriens, deux chez les Lingons, et les six autres à Agendicum, chez les Sénonais : puis, après s'être assuré de blé pour l'armée, il passa, suivant sa coutume, en Italie, pour y tenir les assemblées.

NOTES DU LIVRE VI.

(1) C'est-à-dire qu'on ne pouvait les y forcer; mais aucune loi ne leur défendait le métier des armes, si leur humeur belliqueuse les y portait.

(2) Il est clair et par ce passage et par ce que César dit plus haut des soins que prenaient les Druides pour empêcher la divulgation de leurs dogmes, que, ce qu'il en dit, il ne le tenait pas de ces prêtres mystérieux, qu'il n'en savait que ce qu'on voulait bien en apprendre au vulgaire, et que par conséquent ses opinions, en ce qui concerne la religion des Gaulois, ne sont pas incontestables.

(3) César appelle cet animal un *bœuf*, suivant l'usage des Romains qui donnaient ce nom à tous les grands quadrupèdes, qu'ils ne connaissaient pas, et qui avaient avec le bœuf quelques rapports, même très-éloignés. C'est ainsi qu'ils appelèrent d'abord l'éléphant, *Luca bos*.

Buffon, dans cette description de César, a reconnu le *Renne*, qui s'est enfoncé dans le nord, à mesure que l'éclaircissement des forêts et les défrichemens ont rendu le climat moins rigoureux. Ce passage est assez précis. « Le renne a en effet des andouillers en avant, qui paraissent former un bois intermédiaire : son bois est » divisé en plusieurs branches, terminées par de larges » empaumures, et la femelle porte un bois comme le cerf, » au lieu que les femelles de l'élan, du cerf, du daim et » du chevreuil ne portent pas de bois. »

Le renne paraît avoir existé en France dans les Pyré-

nées, plus de quinze siècles encore après César. Buffon croit que Gaston Phœbus de Foix en a parlé sous le nom de *Rangier*.

(4) C'est l'*Elan*, qui ne se trouve plus en Allemagne. La couleur de son poil varie avec les saisons.

Comme l'élan mâle est pourvu de cornes, Buffon conclut, de la narration de César, qu'il n'avait vu que des femelles qui n'en ont pas, ou plutôt qui n'ont sur le front qu'une protubérance, une espèce de tronc, d'où pourraient naître des rameaux, mais qui paraît coupé comme avec une scie: c'est ainsi qu'on le voit dans les planches de l'ouvrage de cet illustre naturaliste. Ainsi ceux qui ont pris le mot *mutilæ*, pour synonyme de *nullæ*, sont tombés dans l'erreur.

Quant à ce que rapporte César que les cuisses de l'élan n'ont point d'articulations, il semble avoir en cela suivi le bruit populaire, qui ne s'accorde ni avec la nature, ni avec la vérité. *L'élan*, dit Buffon, *a les jambes fort roides, c'est-à-dire, les articulations très-fermes : et comme les anciens étaient persuadés qu'il y avait des animaux, tels que l'éléphant, qui ne pouvaient ni plier les jambes, ni se coucher, il n'est pas étonnant qu'ils aient attribué à l'élan cette partie de la fable de l'éléphant.*

On a voulu dériver le mot *Alces*, du grec ἀλχὴ, qui signifie vigueur: mais aucun écrivain, antérieur à César, n'a parlé de cet animal, et César lui donne le nom d'*alces*, comme étant celui sous lequel il est connu des habitans du pays : *sunt item quæ appellantur Alces*. Aussi Buffon n'hésite point à croire qu'il a une origine Germaine, et, qu'à la terminaison près, il n'est autre que l'ancien mot *Elch* ou *Elg*, qui subsiste encore, avec bien peu de changement, dans les pays septentrionaux de l'Europe.

où l'*Alces* est connu sous le nom d'*Elk*, *Aelg*, et *Oelg*.

Un savant a pensé, d'après des documens des dixième et onzième siècles, que l'*alces* existait encore à cette époque dans le pays de Drenthe, et que le nom d'*élo*, sous lequel on y désigne un quadrupède de cette espèce, n'est qu'une corruption du véritable nom, *elg*.

En admettant cette conjecture, notre mot français *élan*, aurait la même racine que le mot latin *alces*; il n'y a pas plus loin d'*elo* au premier que d'*elg* ou *elch* au second.

(5) La version grecque porte *la Sambre*, ce qui leverait toutes les difficultés; car les savans ne sont pas d'accord sur ce passage. Ceux qui veulent substituer *Sabim* à *Scaldem* s'appuient sur ce que la Meuse ne reçoit pas l'Escaut, mais bien la Sambre, près de Namur, et sur ce que cette dernière rivière coule le long de la forêt des Ardennes. Ceux qui soutiennent qu'on doit conserver en cet endroit le mot *Scaldem* disent ou que César s'est trompé, ou que la face des lieux a changé; parce que la mer aura envahi la partie du pays au travers de laquelle l'Escaut se jetait dans la Meuse. Suivant d'Anville, « On peut croire que l'Escaut, du côté de Tolen, ou sur la droite, détachait un bras vers la Meuse. »

(6) C'est à cet endroit que Hotoman rapporte le passage de Suétone; *in Julio, ch.* 58. « César, apprenant que » son camp était assiégé en Germanie, traversa les postes » ennemis, en habit de Gaulois : » et dans le fait, on ne voit pas où il pourrait s'appliquer ailleurs. Mais Suétone aurait commis une erreur en disant *en Germanie;* puisqu'on voit que le camp fut assailli, non pas en Germanie, mais par des Germain qui avaient passé le Rhin.

(7) Peut-être les mots enfermés dans la parenthèse ne sont-ils pas de César : du moins ne s'accordent-ils pas avec

ce qu'il dit de la même forêt au commencement du Liv. 5. Cluvier pense que la forêt d'Ardenne s'étendait depuis le Rhin, à travers le pays des Tréviriens, jusqu'à l'Escaut dans le pays des Nerviens, et plus haut jusques chez les Rhémois, embrassant dans sa vaste enceinte plusieurs autres peuples; et jusqu'ici les deux passages du latin s'accordent. Mais cet auteur trouve beaucoup trop grand le nombre de *cinq cents milles;* et, si, comme le veulent quelques savans, on met *cinquante milles*, ce serait beaucoup trop peu, puisque, de la source de la Sambre jusqu'au Rhin, au travers du Luxembourg et du pays de Trèves, on peut compter cent soixante milles, et autant à peu près depuis le pays des Rhémois. C'est ce qui a fait conjecturer à d'Anville qu'il faut lire cent cinquante milles, nombre qui, s'écrivant en chiffres Romains par C L, a pu aisément devenir cinq cents milles ou D, par la négligence des copistes.

Cambden croit que les noms *Arden*, *Ardenna*, *Arduenna*, étaient autrefois communs à plusieurs forêts. Du moins dans le comté de Warwick, en Angleterre, le canton de Coventry a-t-il des forêts considérables, au milieu desquelles est Hampton, qu'on appelle dans le pays Hampton *in Arden*.

AFFAIRES DE ROME.

Les Candidats au consulat pour l'an 700 de Rome, qui fut celui de la guerre qu'on vient de lire, ayant été soupçonnés d'avoir acheté la protection soit de César, soit de Pompée, soit des Consuls en charge, furent mis en accusation pour brigues illégitimes ; et, comme un des Tribuns du Peuple mit obstacle aux élections, il en résulta un interrègne de sept mois. Dans cet intervalle périt Crassus, qui, depuis la mort de Julia, était l'unique nœud de l'union qui subsistait entre César et Pompée. Ils aspirèrent dès ce moment l'un et l'autre à la première place, le premier directement par l'affection du Peuple, par le dévouement des troupes et par la supériorité de son génie ; le second obliquement par une modération affectée, par une politique tortueuse et par ses complaisances pour tous

les ordres de l'état. Pompée avait, depuis cinq ans, l'habitude de dominer à Rome; il ne voulut plus d'égal dans l'empire Romain : César n'était pas d'un caractère à plier sous l'autorité d'un autre. De-là vinrent les divisions qui bientôt éclatèrent entr'eux.

On soupçonna Pompée de prolonger l'espèce d'anarchie où Rome se trouvait et de s'opposer sous main aux élections, pour se rendre nécessaire et pour mettre les Romains dans la nécessité de le nommer Dictateur. Un Tribun, L. Lucéïus Hirrus, le proposa même au Peuple: mais Caton éclata et, secrètement secondé sans doute par le parti de César, il fut sur le point de faire déposer Lucéïus. Cependant Pompée passait à la campagne le temps du deuil de son épouse; enfin il reparut à la ville et, pour détruire le bruit répandu qu'il visait à la dictature, trop odieuse depuis Sylla, il fit nommer Consuls Cn. Domitius Calvinus et M. Valérius Messala; mais il n'en conserva pas moins une autorité presqu'absolue.

Pendant les cinq mois qui restaient de l'année, ce ne fut que troubles et que violences pour appuyer les prétentions des candidats aux nouvelles élections. Les choses allèrent si loin, qu'on ne put tenir les comices avant le mois de Janvier. Le gouvernement de la Syrie, vacant par la mort de Crassus, était aussi devenu le but favori des intrigues et, si l'on peut le dire, le point de mire des ambitieux. Pour les déjouer, un Sénatus-consulte, sanctionné depuis par un Plébiscite, statua, que, pour obtenir un commandement de province, il faudrait qu'il se fût écoulé cinq années depuis le consulat ou la préture du prétendant. Cette mesure était tout-à-fait indifférente à Pompée et à César, dont les pouvoirs devaient durer encore trois ou quatre ans, et qui, d'ailleurs, ne regardaient pas une loi générale comme faisant règle pour eux.

Cependant César avait repassé les monts; il était inquiet de la conduite de Pompée qui, maître d'une armée

aux portes de Rome, n'était plus retenu ni par les liens du sang, ni par la considération de Crassus : César résolut donc de passer l'hiver dans la Cisalpine. Jamais le consulat et la préture n'avaient été brigués avec autant d'impudence et d'audace. C'était, pour ainsi dire, en corps d'armée, que chaque faction suivait le candidat de son choix et, pour que le champ de Mars ne devînt pas celui d'une bataille, on fut forcé de différer les comices (1).

On serait tenté de croire que Pompée ne fit pas tout ce qui dépendait de lui pour rétablir la tranquillité. Sa marche fut la même que l'année précédente ; on entendit proposer de nouveau de l'élever à la dictature : il était bien vu du Peuple,

(1) Au milieu de ces scènes violentes, Clodius, que l'on regardait comme un des hommes les plus dévoués à César, fut tué par Milon, l'un des candidats au consulat. Cicéron défendit le meurtrier : son plaidoyer nous reste, mais très-différent, dit-on, de celui qu'il prononça.

considéré dans le Sénat et général d'une armée campée presque sous les murs de Rome. Le Sénat s'assembla, mais le nom de Dictateur déplut au plus grand nombre et sur-tout à Caton. Cependant Pompée en eut tout le pouvoir, sous un titre plus modeste. Après un interrègne de près de deux mois, le Peuple le nomma Consul unique, en l'autorisant à pourvoir à la tranquillité publique, par tous les moyens qu'il jugerait convenables. Bibulus, ennemi mortel de César, en avait ouvert l'avis; Caton y avait applaudi: le Sénat non seulement y donna les mains, mais il accorda au Consul le droit de lever de nouvelles troupes (1), des fonds pour les payer et la prolongation, pour quatre ans, de son gouver-

(1) On verra, dans le commencement du livre suivant, que César se hâta de prévenir Pompée dans la Gaule Cisalpine, où il fit les levées pour son propre compte. Il était trop pénétrant et connaissait trop bien les hommes pour ne pas prévoir quels seraient sur Pompée les effets du pouvoir excessif qu'on lui accordait.

nement d'Espagne, avec la faculté de le faire administrer par ses Lieutenans.

Pompée, à dater de ce moment, se tourna tout entier du côté du Sénat; et les succès de César pendant sa septième campagne lui aliénèrent sans retour son rival.

LIBER VII.

COMPENDIUM.

I. Novi motus in Gallia. Romanorum cædes Genabi a Carnutibus. Vercingetorigis apud Arvernos machinationes, et successus. Huic se complures populi adjungunt. II. Cæsar devenit in Galliam : Arverniam, spretis Cebennæ nivibus, invadit. Cogit exercitum. III. Boios aggreditur Vercingetorix. His Cæsar suppetias venit. Genabum diripit. Vercingetorigis consilia. Sua Galli oppida incendunt. IV. Avaricum obsessum. Cæsar inopia laborat. Gallorum exercitum de improviso tentat opprimere. Perfidiæ culpatur Vercingetorix. Acriter ex oppido resistitur. Gallorum oppidorum muri. Eruptio repressa. Consilium oppidi deserendi muliebri clamore impeditum. Avaricum expugnatum diripitur. Bellum continuat Vercingetorix. V. Motus in Æduis a Cæsare compositi Mittit Labienum in Senones ; ipse Gergoviam contendit : castra ponit contra Gallos. Ducis Æduorum perfidia, quam celeritate Cæsar irritam facit. Impetum ex occasione facit in Gallos ; res male geritur. Oratio Cæsaris ad milites. A Gergovia discedit. Ædui equitatus perfidia. Transit Ligerim Cæsar. VI. Et Labienus in Parisios. De profectione cogitat ; qua ratione. Gallorum clades. VII Vercingetorigi, in publica concilio, summa

LIVRE VII.

SOMMAIRE.

I. Nouveaux mouvemens dans la Gaule. Massacre des Romains à Genabum par les Carnutes. Menées de Vercingétorix chez les Arvernes : ses progrès. Plusieurs peuples s'unissent à lui. II. César arrive dans la Gaule. Il passe dans l'Arvernie au travers des neiges des Cévennes. Il rassemble son armée. III. Vercingétorix attaque les Boïens. César marche à leur secours; il saccage Genabum. Plan de Vercingétorix. Les Gaulois brûlent leurs villes. IV. Siége d'Avaricum. Disette que César éprouve. Il essaie de surprendre l'armée Gauloise. On accuse Vercingétorix de trahison. Vigoureuse défense d'Avaricum. Murs des villes Gauloises. Sortie repoussée. Les femmes par leurs cris empêchent les hommes d'abandonner la ville. Elle est prise et saccagée. Vercingétorix continue la guerre. V. Troubles chez les Eduens appaisés par César. Il envoie Labiénus contre les Sénonais ; marche à Gergovia; campe en face des Gaulois. Trahison d'un chef Eduen ; César en prévient l'effet par sa célérité. Il tente un coup de main; il a du dessous. Discours de César à son armée. Il s'éloigne de Gergovia. Trahison de la cavalerie Eduenne. César repasse la Loire. VI. Labiénus marche sur Lutèce. Il pense à se retirer. Ses mesures pour cela. Il défait les Gaulois. VII. Assemblée générale des Gaulois, qui nomment Vercin-

belli a Gallis permissa. Provinciales lacessit. Cæsaris consilia. Romanos aggrediuntur Galli et profligantur. VIII. Alesiæ, quo se confert Vercingetorix, obsessio. Equitatum dimittit. CÆSARIS MUNITIONES. *Omnis Gallia ad bellum, Alesiæ liberandæ caussa, evocatur. Fames in oppido. Critognati oratio. Accedit Gallorum exercitus; munitiones iterum atque iterum oppugnat: funditur. Tradunt oppidani Vercingetorigem cum reliquis ducibus et se dedunt. Pacati Ædui et Arverni. Hiberna.*

QUIETA Gallia, Cæsar, ut constituerat, in Italiam ad conventus agendos proficiscitur. Ibi cognoscit de P. Clodii cæde; de Senatusque consulto certior factus, ut omnes Italiæ juniores conjurarent, delectum tota Provincia habere instituit. Eæ res in Galliam Transalpinam celeriter perferuntur. Addunt ipsi et affingunt rumoribus Galli, (quod res poscere videbatur,) retineri urbano motu Cæsarem, neque in tantis dissensionibus ad exercitum venire posse. Hac impulsi occasione, qui jam ante se populi Romani Imperio subjectos dolerent, liberius atque audacius de bello consilia inire incipiunt. Indictis inter se principes Galliæ conciliis silvestribus ac remotis locis, « Queruntur de Acconis morte; hunc casum ad ipsos recidere posse, demonstrant; miserantur communem Galliæ fortunam; om-

gétorix généralissime. Il inquiète la Province. Mesures de César. Il est attaqué. Il bat les Gaulois. VIII. Siége d'Alésia, où s'était retiré Vercingétorix. La cavalerie en sort. Lignes de César. Toute la Gaule s'arme pour délivrer la ville. Famine dans Alésia. Discours de Critognat. L'armée Gauloise arrive, attaque à plusieurs reprises les lignes, est défaite. Les assiégés livrent Vercingétorix avec les autres chefs et se rendent. Soumission des Eduens et des Arvernes. Quartiers d'hiver.

Voyant la Gaule tranquille, César alla, comme il l'avait résolu, tenir les assemblées en Italie, où il apprit la mort de Clodius; et, d'après le Sénatus-consulte qui ordonnait de faire prêter le serment à toute la jeunesse d'Italie, il s'occupa de faire des levées dans tout son gouvernement. La nouvelle en étant bientôt venue au-delà des Alpes, les Gaulois supposent et ajoutent à ces bruits ce qui semblait fondé; que des mouvemens à Rome retenaient César et qu'au milieu de troubles aussi grands il ne pouvait se rendre à l'armée. Entraînés par les circonstances, ceux qui déjà se voyaient avec douleur soumis au peuple Romain commencent à se livrer plus ouvertement et plus audacieusement à des projets hostiles. Les principaux de la Gaule s'assemblent à l'écart, au milieu des bois : « Ils s'y » plaignent de la mort d'Accon; ils se disent qu'il » peut leur en arriver autant; ils déplorent le sort

nibus pollicitationibus ac præmiis deposcunt qui belli initium faciant, et sui capitis periculo Galliam in libertatem vindicent. Ejus in primis rationem habendam esse dicunt, prius quam eorum clandestina consilia efferantur, ut Cæsar ab exercitu intercludatur : id esse facile, quod neque legiones, absente Imperatore, audeant ex hibernis egredi ; neque Imperator sine præsidio ad legiones prevenire possit. Postremo in acie præstare interfici, quam non veterem belli gloriam libertatemque, quam a majoribus acceperint, recuperare. »

His rebus agitatis, profitentur Carnutes, « Se nullum periculum communis salutis caussæ recusare, principesque se ex omnibus bellum facturos pollicentur; et, quoniam in præsentia obsidibus cavere inter se non possint, ne res efferatur, ut jurejurando ac fide sanciatur, petunt, collatis militaribus signis, (quo more eorum gravissimæ cerimoniæ continentur,) ne facto initio belli a reliquis deserantur. » Tunc, collaudatis Carnutibus, dato jurejurando ab omnibus qui aderant, tempore ejus rei constituto, ab concilio discceditur.

Ubi ea dies venit, Carnutes, Cotuato et Conetoduno ducibus, desperatis hominibus,

» commun des Gaulois; ils promettent, ils of-
» frent tout à ceux qui commenceront la guerre
» et rendront à la Gaule sa liberté, au péril de
» leur vie. Avant que leurs projets secrets écla-
» tent, il faut, *ajoutent-ils*, il faut sur-tout avi-
» ser à ce que César ne puisse rejoindre son ar-
» mée; ce qui sera facile, parce qu'en son absence
» les légions n'oseront sortir de leurs quartiers et
» qu'il n'y pourra parvenir sans escorte. Enfin il
» valait mieux périr dans une bataille que de ne
» pas recouvrer et la gloire militaire et la liberté
» qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres. »

A la suite de ces ouvertures, les Carnutes déclarent : « Que, pour le salut public, ils brave-
» ront toute espèce de dangers : ils promettent
» d'être les premiers en campagne; et, comme,
» afin de ne rien ébruiter, on ne peut se donner
» d'ôtages pour sa sûreté mutuelle, ils demandent
» que les confédérés engagent leur parole et que,
» sur les drapeaux réunis, (cérémonie qui, dans
» leurs mœurs, est tout ce qu'il a de plus sacré,) on
» leur jure de ne pas les abandonner, quand ils se
» seront déclarés. » Tout ce qui est présent prête le serment : on fixe un jour pour l'exécution et l'assemblée se sépare.

Au jour dit, les Carnutes, sous les ordres de deux furieux, Cotuatus et Cotenodunus, se jettent,

Genabum dato signo concurrunt civesque Romanos, qui negotiandi caussa ibi constiterant, in iis C. Fusium Cottam, honestum equitem Romanum, qui rei frumentariæ jussu Cæsaris præerat, interficiunt bonaque eorum diripiunt. Celeriter ad omnes Galliæ civitates fama perfertur: nam, ubi major atque illustrior incidit res, clamore per agros regionesque significant; hunc alii deinceps excipiunt et proximis tradunt, ut tunc accidit: nam, quæ Genabi oriente sole gesta essent, ante primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt; quod spatium est millium passuum circiter CLX.

Simili ratione ibi Vercingetorix, Celtilli filius, Arvernus, summæ potentiæ adolescens, (cujus pater principatum Galliæ totius obtinerat et, ob eam caussam quod regnum appetebat, ab civitate erat interfectus,) convocatis suis clientibus, facile eos incendit. Cognito ejus consilio, ad arma concurritur: ab Gobanitione, patruo suo, reliquisque principibus, qui hanc tentandam fortunam non existimabant, expellitur ex oppido Gergovia: non tamen desistit atque in agris habet delectum egentium ac perditorum. Hac coacta manu, quoscumque adit ex civitate, in suam sententiam perducit: hortatur, ut communis liber-

à un signal, dans Génabum, massacrent les citoyens Romains qui s'y trouvaient pour affaires de commerce, entr'autres un estimable chevalier Romain, C. Fusius Cotta, que César avait mis à la tête des vivres, et pillent leurs effets. La nouvelle en parvint bientôt à toutes les cités de la Gaule : car, dès qu'il arrive quelque chose de notable et d'intéressant, les Gaulois se l'apprennent par des cris poussés dans la campagne, à travers la contrée : ceux qui les entendent les transmettent plus loin, comme on fit alors. En effet la première veille ne s'était pas écoulée, que les Arvernes savaient ce qui s'était passé au lever du soleil, à cent soixante milles environ de chez eux.

Là, dans les mêmes vues, un jeune Arverne très-puissant, fils de Celtillus, qui avait tenu le premier rang dans la Gaule et que sa cité avait fait mourir, parce qu'il visait à la royauté, Vercingétorix (1) assemble ses cliens et les échauffe sans peine. Dès que l'on connaît son dessein, on court aux armes. Son oncle Gobanition et les autres chefs, qui ne jugeaient pas à propos de courir une pareille chance, le chassent de la ville de Gergovia. Cependant il ne se rebute pas : il lève, dans la campagne, un corps de bandits et de misérables; puis, amenant à ses vues tous ceux de la cité qu'il rencontre, il les exhorte à prendre les armes pour la liberté commune. Ayant ainsi réuni de grandes

tatis caussa arma capiant : magnisque coactis copiis, adversarios suos, a quibus paulo ante erat ejectus, expellit ex civitate. Rex ab suis appellatur. Dimittit quoquo versus legationes; obtestatur, ut in fide maneant. Celeriter sibi Senones, Parisios, Pictones, Cadurcos, Turones, Aulercos, Lemovices, Andes reliquosque omnes, qui Oceanum attingunt, adjungit : omnium consensu ad eum defertur imperium.

Qua oblatâ potestate, omnibus iis civitatibus obsides imperat, certum numerum militum celeriter ad se adduci jubet, armorum quantum quæque civitas domi, quodque ante tempus efficiat, constituit : in primis equitatui studet. Summæ diligentiæ summam imperii severitatem addit; magnitudine supplicii dubitantes cogit : nam, majore commisso delicto, igni atque omnibus tormentis necat : leviore de caussa, auribus desectis, aut singulis effossis oculis, domum remittit, ut sint reliquis documento et magnitudine pœnæ perterreant alios.

His suppliciis celeriter coacto exercitu, Lucterium Cadurcum, summæ hominem audaciæ, cum parte copiarum in Rutenos mittit : ipse in Bituriges proficiscitur. Ejus adventu, Bituriges ad Æduos, quorum erant in fide, legatos mittunt subsidium rogatum, quo faci-

forces, il expulse à son tour de la cité ses adversaires, et reçoit des siens le titre de Roi. Il envoie des députés réclamer par-tout l'exécution des promesses, et bientôt il a entraîné les Sénonais, les Parisiens, les Pictons, les Cadurces, les Turons, les Aulerces, les Lémovices, les Andes et tous les peuples qui bordent l'Océan : tous s'accordent à lui déférer le commandement.

Revêtu de ce pouvoir, il exige des ôtages de toutes les cités, donne ordre qu'on lui amène promptement un certain nombre de soldats et règle ce que chaque cité doit fabriquer d'armes et l'époque où elle les livrera : sur-tout il s'occupe de la cavalerie. A l'activité la plus grande, il joint la plus grande sévérité : les incertains, il les détermine par la rigueur des châtimens; car un délit grave est puni par le feu et par toute espèce de tortures : pour les fautes légères, il fait couper le nez ou crever un œil, et renvoie chez eux les coupables, pour servir d'exemple et pour effrayer les autres par la rigueur du châtiment.

Ayant, par ces moyens violens, rassemblé bientôt une armée, il en envoie une partie chez les Rutènes, sous les ordres de Cadurce Luctérius, homme d'une audace extrême, et va lui-même chez les Bituriges. A son approche, ceux-ci députent vers les Éduens, dont ils étaient cliens, et leur de-

lius hostium copias sustinere possint. Ædui de consilio legatorum, quos Cæsar ad exercitum reliquerat, copias equitatus peditatusque subsidio Biturigibus mittunt. Qui quum ad flumen Ligerim venissent, quod Bituriges ab Æduis dividit, paucos dies ibi morati, neque flumen transire ausi, domum revertuntur legatisque nostris renunciant, se Biturigum perfidiam veritos revertisse, quibus id consilii fuisse cognorint, ut, si flumen transissent, una ex parte ipsi, altera Arverni se circumsisterent. Id ea-ne de caussa; quam legatis pronunciarunt, an perfidia adducti fecerint, quod nihil nobis constat, non videtur pro certo esse ponendum. Bituriges eorum discessu statim se cum Arvernis conjungunt.

II. His rebus in Italiam Cæsari nunciatis, quum jam ille virtute Cn. Pompeii urbanas res commodiorem in statum pervenisse intelligeret, in Transalpinam Galliam profectus est. Eo quum venisset, magna difficultate afficiebatur, qua ratione ad exercitum pervenire posset. Nam, si legiones in Provinciam accerseret, se absente in itinere prælio dimicaturas intelligebat : si ipse ad exercitum contenderet, ne iis quidem, qui eo tempore pacati viderentur, suam salutem recte committi videbat.

mandent du secours pour mieux résister à l'ennemi. Les Eduens, de l'avis des Lieutenans que César avait laissés à l'armée, leur envoient de l'infanterie et de la cavalerie. Arrivées à la Loire qui sépare les deux cités, ces troupes s'y arrêtèrent quelques jours et revinrent, sans avoir osé la passer. Les chefs dirent à nos officiers qu'ils avaient rebroussé chemin, craignant une perfidie de la part des Bituriges, dont ils avaient appris que le dessein était, s'ils passaient le fleuve, de tomber sur eux d'un côté, tandis que les Arvernes les attaqueraient de l'autre. Fût-ce par ce motif ou par trahison que les Eduens en agirent ainsi, c'est ce qu'on ne peut décider, parce qu'on n'a rien de positif à cet égard. Dès qu'ils se furent retirés, les Bituriges se joignirent aux Arvernes.

II. Lorsque César apprit ces événemens en Italie, il savait déjà que, graces à Pompée, les choses avaient pris une meilleure tournure à Rome : il partit donc pour la Gaule Transalpine. En arrivant, il se trouva fort embarrassé sur les moyens de rejoindre l'armée : car, s'il faisait venir les légions dans la Province, il voyait qu'en route elles en viendraient aux mains sans lui. Essaierait-il de les aller trouver ? mais il n'était pas prudent de confier sa personne, même aux peuples qui paraissaient encore soumis.

Interim Lucterius Cadurcus, in Rutenos missus, eam civitatem Arvernis conciliat. Progressus in Nitiobriges et Gabalos, ab utrisque obsides accipit et magna coacta manu, in Provinciam, Narbonem versus, eruptionem facere contendit. Qua re nunciata, Cæsar omnibus consiliis antevertendum existimavit, ut Narbonem proficisceretur. Eo quum venisset, timentes confirmat, præsidia in Rutenis, Provincialibus, Volcis Arecomicis, Tolosatibus, circumque Narbonem, quæ loca erant hostibus finitima, constituit: partem copiarum ex Provincia supplementumque, quod ex Italia adduxerat, in Helvios, qui fines Arvernorum contingunt, convenire jubet. His rebus comparatis, represso jam Lucterio et remoto, quod intrare intra præsidia periculosum putabat, in Helvios proficiscitur.

Etsi mons Cebenna, qui Arvernos ab Helviis discludit, durissimo tempore anni, altissima nive iter impediebat, tamen discussa nive sex in altitudinem pedum atque ita viis patefactis summo militum labore, ab fines Arvernorum pervenit. Quibus oppressis inopinantibus, quod se Cebenna, ut muro, munitos existimabant, ac ne singulari quidem homini unquam eo tempore anni semitæ patuerant, equitibus imperat, ut quam latissime possint,

Cependant Luctérius, qui avait passé chez les Rutènes, les attire au parti des Arvernes. Il va de là chez les Nitiobriges et chez les Gabales, qui lui donnent les uns et autres des ôtages, puis, à la tête d'une nombreuse armée, il marche pour envahir la Province du côté de Narbonne. Sur cette nouvelle, César crut devoir, préférablement à tout, partir pour cette ville. Il y arrive, rassure les peuples effrayés, établit des postes chez les Rutènes dépendans de la Province, chez les Volces Arécomices, chez les Tolosates, autour de Narbonne, et donne ordre aux renforts, qu'il avait amenés d'Italie, et à une partie des troupes de la Province, de se réunir chez les Helviens, qui sont limitrophes des Arvernes. Les choses ainsi disposées, et Luctérius s'étant arrêté et même retiré, parce qu'il crut dangereux de s'engager au milieu de ces différens corps, César se rendit chez les Helviens.

Quoique dans cette saison, la plus rigoureuse de l'année, la neige encombrât les chemins des Cévennes, qui séparent les Helviens des Arvernes, cependant, à force de travail, en faisant écarter par les soldats la neige épaisse de six pieds, César s'y fraye une route et se trouve sur la frontière des Arvernes. Tombant sur eux, quand ils ne s'y attendaient point, vu qu'ils se croyaient défendus par les Cévennes comme par un mur et que, dans cette saison, les sentiers n'en avaient jamais été prati-

vagentur et quam maximum hostibus terrorem inferant. Celeriter hæc fama ac nunciis ad Vercingetorigem perferuntur : quem perterriti omnes Arverni circumsistunt atque obsecrant, ut suis fortunis consulat, neu se ab hostibus diripi patiatur, præsertim cum videat omne ad se bellum translatum; quorum ille precibus permotus castra ex Biturigibus movet in Arvernos versus.

At Cæsar, biduum in iis locis moratus, quod hæc de Vercingetorige usu ventura opinione præceperat, per caussam supplementi equitatusque cogendi ad exercitu discedit ; Brutum adolescentem iis copiis præfecit; hunc monet, « Ut in omnes partes equites quam latissime pervagentur : daturum se operam, ne longius triduo ab castris absit. » His constitutis rebus, suis inopinantibus, quàm maximis potest itineribus, Viennam pervenit. Ibi nactus recentem equitatum, quem multis ante diebus eo præmiserat, neque diurno, neque nocturno itinere intermisso, per fines Æduorum in Lingones contendit, ubi duæ legiones hiemabant, ut, si quid etiam de sua salute ab Æduis iniretur consilii, celeritate præcurreret. Eo quum pervenisset, ad reliquas legiones mittit,

cables, même pour un homme seul, il ordonne à sa cavalerie d'étendre ses courses aussi loin que possible, afin de causer aux ennemis un plus grand effroi. La renommée et des courriers en informent bientôt Vercingétorix : tous les Arvernes éperdus l'entourent et le conjurent de penser à leurs intérêts et de ne pas laisser ravager leurs propriétés, sur-tout quand il voit que la guerre s'est portée en entier chez eux. Il cède à leurs prières, décampe et quitte le pays des Bituriges, pour se rapprocher du sien.

C'est ce qu'avait prévu César : au bout de deux jours, il part pour rassembler des renforts et de la cavalerie, laissant le commandement de l'armée au jeune Brutus. Il lui recommande « De pousser le » plus loin possible ses partis de cavalerie : il fera » en sorte de n'être pas plus de trois jours absent. » Les choses ainsi réglées, il arrive en toute diligence à Vienne, sans y être attendu : il y prend la nouvelle cavalerie, qu'il y avait envoyée déjà depuis quelques jours. Deux légions étaient en quartier d'hiver chez les Lingons : il s'y rend à travers le pays des Eduens, sans s'arrêter de jour ni de nuit, voulant, s'ils avaient eux-mêmes des desseins contre sa personne, en prévenir l'effet par sa célérité. Arrivé chez les Lingons, il dépêche des courriers aux autres légions et les a rassemblées avant

priusque in unum locum omnes cogit, quam de ejus adventu Arvernis nunciari posset.

III. Hac re cognita, Vercingetorix rursus in Bituriges exercitum reducit atque, inde profectus, (Gergoviam) Boiorum oppidum, quos ibi Helvetico prælio victos Cæsar collocaverat Æduisque attribuerat, oppugnare instituit. Magnam hæc res Cæsari difficultatem ad consilium capiendum afferebat: si reliquam partem hiemis uno in loco legiones contineret, ne, stipendiariis Æduorum expugnatis, cuncta Gallia deficeret, quod nullum in eo amicis præsidium videretur positum esse; sin maturius ex hibernis educeret, ne ab re frumentaria duris subvectionibus laboraret. Præstare visum est tamen omnes difficultates perpeti, quem, tanta contumelia accepta, omnium suorum voluntates alienare. Itaque cohortatus Æduos de supportando commeatu, præmittit ad Boios, qui de suo adventu doceant hortenturque, ut in fide maneant atque hostium impetum magno animo sustineant.

Duabus Agendici legionibus atque impedimentis totius exercitus relictis, ad Boios proficiscitur. Altero die quum ad oppidum Senonum Vellaunodunum venisset, ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur, oppugnare instituit idque

que les Arvernes aient pu savoir qu'il était de retour.

III. A ces nouvelles, Vercingétorix ramène son armée chez les Bituriges et va, de là, mettre le siége devant Gergovia, ville des Boïens, que César après les avoir vaincus dans la même bataille que les Helvétiens, y avait placés, sous la dépendance des Eduens. César fut très-embarrassé sur le parti qu'il devait prendre. S'il tenait ses légions réunies le reste de l'hiver sur un seul point, il craignait que la prise d'une ville tributaire des Eduens ne le fît abandonner de toute la Gaule, parce qu'il paraîtrait que ses amis ne pouvaient compter sur lui : s'il mettait de trop bonne heure l'armée en campagne, la difficulté du transport pourrait la faire souffrir du côté des vivres. Il crut cependant plus à propos de s'exposer à tous les désagrémens, que d'essuyer un pareil affront et d'aliéner ses alliés. Il exhorte donc les Eduens à lui fournir des vivres, et fait prévenir les Boïens de sa marche, en les engageant à rester fidèles et à soutenir vigoureusement les attaques de l'ennemi.

Ainsi, laissant dans Agendicum deux légions avec tous les bagages de l'armée, il part et, le lendemain, arrive près de Vellaunodunum, ville des Sénonais, et, ne voulant point laisser d'ennemis derrière lui, pour que les vivres circulassent librement, il en forme le siége. La circonvallation fut

biduo circumvallavit. Tertio die missis ex oppido legatis de deditione, arma proferri, jumenta produci, ac obsides dari jubet: ea qui conficeret, C. Trebonium legatum relinquit. Ipse, ut quamprimum iter faceret, Genabum Carnutum proficiscitur, qui, tunc primum allato nuncio de oppugnatione Vellaunoduni, quum longius eam rem ductum iri existimarent, præsidium Genabi tuendi caussa, quod eo mitterent, comparabant.

Huc biduo Cæsar pervenit; castris ante oppidum positis, diei tempore exclusus, in posterum oppugnationem differt, quæque ad eam rem usui sint militibus imperat; et, quod oppidum Genabum pons fluminis Ligeris continebat, veritus ne noctu ex oppido profugerent, duas legiones in armis excubare jubet. Genabenses, paulo ante mediam noctem silentio ex oppido egressi, flumen transire cœperunt. Qua re per exploratores nunciata, Cæsar legiones, quas expeditas esse jusserat, portis incensis, intromittit atque oppido potitur, perpaucis ex hostium numero desideratis, quin cuncti capercntur, quod pontis atque itinerum angustiæ multitudini fugam intercluserant. Oppidum diripit atque incendit, prædam militibus donat, exercitum Ligerim transducit, atque in Biturigum fines pervenit.

achevée en deux jours ; le troisième, la ville députa pour se rendre. César ordonna qu'on lui livrât les armes, les bêtes de somme, et six cents ôtages (2), et laissa, pour faire exécuter la capitulation, son Lieutenant C. Trébonius et, pour ne pas perdre de temps, marcha lui-même sur Génabum, ville des Carnutes, qui, ne venant que d'apprendre le siége de Vellaunodunum et croyant qu'il durerait plus long-temps, rassemblaient des troupes pour les jeter dans Génabum.

Le second jour de sa marche, César campe devant cette ville, dont, faute de temps, il remet l'attaque au lendemain : il ordonne de tenir prêt tout ce qu'il faut en pareil cas et, craignant que l'ennemi ne s'enfuie dans la nuit par le pont qu'il avait sur le fleuve, il commande deux légions pour la passer sous les armes. En effet, un peu avant minuit, les habitans sortent de la ville et commencent à traverser la Loire. César l'apprend par ses patrouilles, met le feu aux portes, fait entrer les légions qui avaient eu l'ordre de se tenir prêtes et s'empare de la place, dont presque tous les habitans furent pris, parce que le peu de largeur du pont et des chemins arrêta la foule dans sa fuite. Il saccage et brûle la ville, abandonne le butin aux soldats et, passant la Loire, arrive sur les terres de Bituriges.

Vercingetorix, ubi de Cæsaris adventu cognovit, oppugnatione desistit atque obviam Cæsari profieiscitur. Ille oppidum Biturigum, positum in via, Noviodunum oppugnare instituerat. Quo ex oppido quum legati ad eum venissent, oratum, ut sibi ignosceret, suæque vitæ consuleret; ut celeritate reliquas res conficeret, qua pleraque erat consecutus, arma proferri, equos produci, obsides dari jubet. Parte jam obsidum transdita, quum reliqua administrarentur, centurionibus et paucis militibus intromissis, qui arma jumentaque conquirerent, equitatus hostium procul visus est, qui agmen Vercingetorigis antecesserat: quem simul atque oppidani conspexerunt, atque in spem auxilii venerunt, clamore sublato, arma capere, portas claudere, murum complere cœperunt. Centuriones in oppido, quum ex significatione Gallorum novi aliquid ab iis iniri consilii intellexissent, gladiis districtis portas occupaverunt suosque omnes incolumes receperunt.

Cæsar ex castris equitatum educi jubet præliumque equestre committit: laborantibus jam suis Germanos equites circiter cd submittit, quos ab initio secum habere instituerat. Eorum impetum Galli sustinere non potuerunt atque in fugam conjecti, multis amissis, sese

Vercingétorix abandonne son siége, à la nouvelle de l'approche de César, et vient au devant de lui. César avait attaqué Noviodunum, ville des Bituriges placée sur sa route : des députés en étaient sortis pour le prier de leur pardonner et de leur conserver la vie ; et, pour terminer son expédition aussi rapidement qu'il en avait fait la plus grande partie, il leur avait ordonné de livrer leurs armes, de remettre leurs chevaux et de donner des ôtages : on en avait déjà livré une partie, on s'occupait du reste, et des centurions étaient entrés dans la ville avec quelques soldats, pour faire la recherche des armes et des chevaux, lorsque, dans le lointain, parut la cavalerie des Gaulois, qui précédait leur armée. Dès qu'ils l'aperçoivent et qu'ils ont l'espoir d'être secourus, les habitans, poussant un cri, commencent à prendre les armes, à fermer les portes et à border le rempart. Les centurions qui étaient dans la ville, comprenant par leurs démonstrations qu'ils ont changé d'avis, s'emparent des portes l'épée à la main, et se retirent sains et saufs avec tous leurs soldats.

César fait sortir sa cavalerie, qui engage le combat avec celle des Gaulois : la nôtre ayant du dessous, il la fait appuyer par environ quatre cents cavaliers Germains, qu'il s'était attachés dès le commencement de la campagne. L'ennemi n'en put soutenir le choc, prit la fuite et se replia sur

ad agmen receperunt : quibus profligatis , rursus oppidani perterriti comprehensos eos, quorum opera plebem eoncitatam existimabant, ad Cæsarem perduxerunt seseque ei dediderunt. Quibus rebus confectis, Cæsar ad oppidum Avaricum , quod erat maximum munitissimumque in finibus Biturigum atque agri fertilissima regione, profectus est; quod , eo oppido recepto, civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat.

Vercingetorix , tot continuis incommodis Vellaunoduni , Genabi , Novioduni acceptis , suos ad concilium convocat. Docet « Longe alia ratione esse bellum gerendum , atque antea sit gestum : omnibus modis huic rei studendum , ut pabulatione et commeatu Romani prohibeantur : id esse facile , quod equitatu ipsi abundent , et quod anni tempore subleventur : pabulum secari non posse ; necessario dispersos hostes ex ædificiis petere : hos omnes quotidie ab equitibus deleri posse. Præterea salutis caussa rei familiari commoda negligenda ; vicos atque ædificia incendi oportere , hoc spatio a Boia quoquoversus , quo pabulandi caussa adire posse videantur. Harum ipsis rerum copiam suppetere , quod quorum in finibus , bellum geratur , eorum opibus subleventur ; Romanos aut inopiam non laturos , aut magno

le gros de son armée, laissant beaucoup de morts. Sa déroute ayant jeté de nouveau la terreur dans la ville, les habitans saisirent ceux qu'ils crurent avoir ameuté la populace, les amenèrent à César et se rendirent. Cette affaire finie, il marcha sur Avaricum, ville située dans un canton très-fertile, et la plus grande comme la plus forte des Bituriges. Il espérait, en s'en emparant, réduire la cité entière.

Après tant d'échecs reçus coup sur coup, à Vellaunodunum, à Génabum, à Noviodunum, Vercingétorix assemble son conseil. Il fait voir « Qu'on doit adopter un plan de campagne tout » différent de celui qu'on a suivi jusques-là. Il faut » employer tous ses moyens pour couper aux Ro- » mains le fourrage et les vivres; chose facile, parce » qu'on a beaucoup de cavalerie et qu'on est se- » condé par la saison. On ne peut trouver encore » de fourrage dans la campagne : l'ennemi sera » forcé de se disperser pour en chercher dans les » maisons, et la cavalerie pourra chaque jour le » détruire en détail. Enfin il fallait sacrifier à l'in- » térêt public les intérêts particuliers; il fallait » brûler en tout sens les bourgs et les fermes, » aussi loin que paraîtraient pouvoir se porter les » fourrageurs Romains. Eux, ils ne manqueraient » de rien, étant approvisionnés par les peuples,

eum periculo longius a castris progressuros: neque interesse, ipsosne interficiant, impedimentisve exuant, quibus amissis bellum geri non possit. Præterea oppida incendi oportere, quæ non munitione et loci natura ab omni sint periculo tuta; neu suis sint ad detrectandam militiam receptacula, neu Romanis proposita ad copiam commeatus, prædamque tollendam. Hæc si gravia aut acerba videantur, multo illa gravius æstimari debere, liberos, conjuges in servitutem abstrahi, ipsos interfici; quæ sit necesse accidere victis.»

Omnium consensu hac sententia probata, uno die amplius xx urbes Biturigum incenduntur. Hoc idem fit in reliquis civitatibus. In omnibus partibus incendia conspiciuntur; quæ etsi magno cum dolore omnes ferebant, tamen hoc sibi solatii proponebant, quod se, prope explorata victoria, celeriter amissa recuperaturos confidebant. Deliberatur de Avarico in communi concilio, incendi placeret, an defendi. Procumbunt Gallis omnibus ad pedes Bituriges, « Ne pulcherrimam prope totius Galliæ urbem, quæ et præsidio et ornamento sit civitati, suis manibus succendere cogerentur: facile se loci natura defensuros

» chez qui se faisait la guerre. Les Romains, ou » ne pourraient tenir contre la disette, ou s'expo- » seraient beaucoup en s'écartant de leur camp; et » peu importait de les tuer ou de leur enlever leurs » bagages, sans lesquels ils ne pourraient faire la » guerre. Il fallait encore brûler toute ville qui » par son assiette ou ses fortifications n'était pas » imprenable, afin qu'elle ne servît ni d'asile aux » Gaulois pour se dérober au service ni de but aux » Romains pour aller enlever du butin et des vi- » vres. Si cela semblait dur et rigoureux, on devait » trouver plus dur encore de voir traîner en escla- » vage ses enfans et ses femmes et de périr soi- » même; sort inévitable aux vaincus. »

Son avis ayant passé à l'unanimité, on brûla, dans un jour, plus de vingt villes Bituriges : on fit de même dans les autres cités. De tous côtés, on ne voyait qu'incendies, motifs d'une affliction générale et profonde : et cependant on se consolait, par l'espoir d'une victoire presque certaine, qui indemniserait sous peu du sacrifice. On délibérait dans l'assemblée générale s'il convenait de brûler ou de défendre Avaricum. Les Bituriges se jettent aux pieds de leurs compatriotes, « Pour qu'on ne » les force pas à mettre le feu de leurs mains à la » ville la plus belle de presque toute la Gaule, l'or- » nement et le boulevard de leur cité. Ils la défen- » dront aisément, vu sa position; car, entourée

dicunt, quod prope ex omnibus partibus flumine et palude circumdata, unum habeat et perangustum aditum.» Datur petentibus venia, dissuadente primo Vercingetorige, post concedente et precibus ipsorum et misericordia vulgi. Defensores idonei oppido deliguntur.

Vercingetorix minoribus Cæsarem itineribus subsequitur et locum castris deligit, paludibus silvisque munitum, ab Avarico longe millia passuum xv. Ibi per certos exploratores in singula diei tempora, quæ ad Avaricum agerentur, cognoscebat et, quid fieri vellet, imperabat: omnes nostras pabulationes frumentationesque observabat, dispersosque, quum longius necessario procederent, adoriebatur magnoque incommodo afficiebat; etsi quantum ratione provideri poterat, ab nostris occurrebatur, ut incertis temporibus diversisque itineribus iretur.

IV. Castris ad eam partem oppidi positis, Cæsar, quæ intermissa a flumine et palude aditum, ut supra diximus, angustum habebat, aggerem apparare, vineas agere, turres duas constituere cœpit: nam circumvallare loci natura prohibebat. De re frumentaria Boios atque Æduos adhortari non destitit: quorum alteri, quod nullo studio agebant,

» presqu'en entier par la rivière et par un marais, » elle n'a qu'une avenue des plus étroites. » Ils obtiennent leur demande : Vercingétorix qui s'y opposait d'abord, se rend enfin à leurs prières, qui avaient ému la multitude. On jette dans la ville un corps d'élite.

Le général Gaulois suit César à petites journées et campe, à quinze milles d'Avaricum, dans une position défendue par des bois et des marais. A chaque heure du jour, il savait là, par des hommes affidés, ce qui se passait près de la ville, où il faisait parvenir ses ordres. Tous nos mouvemens pour chercher des grains et du fourrage étaient épiés; si nos gens se dispersaient ou s'éloignaient trop, il les attaquait et leur faisait beaucoup de mal, quoique l'on prît toutes les précautions possibles, comme de n'avoir ni d'heure ni de direction fixes.

IV. Ayant assis son camp devant la partie de la ville qui avait, comme on l'a dit, une avenue étroite entre la rivière et le marais, César fit commencer une terrasse, pousser des mantelets et travailler à deux tours : car la position se refusait à une circonvallation. Il ne cessait d'insister auprès des Boïens et des Éduens pour les vivres; mais le peu de zèle des derniers les lui rendait comme inutiles

non multum adjuvabant; alteri non magnis facultatibus, quod civitas erat exigua et infirma, celeriter, quod habuerunt, consumpserunt. Summa difficultate rei frumentariæ affecto exercitu, tenuitate Boiorum, indiligentia Æduorum, incendiis ædificiorum, usque eo, ut complures dies milites frumento caruerint et, pecore e longinquioribus vicis adacto, extremam famam sustentarent, nulla tamen vox est ab iis audita, populi Romani majestate, et superioribus victoriis indigna. Quin etiam Cæsar, quum in opere singulas legiones appellaret et, »Si acerbius inopiam ferrent, se dimissurum oppugnationem, » diceret, universi ab eo, » Ne id faceret, petebant: sic se complures annos illo imperante meruisse, ut nullam ignominiam acciperent, numquam infecta re discederent: hoc se ignominiæ laturos loco, si inceptam oppugnationem reliquissent: præstare omnes perferre acerbitates, quam non civibus Romanis, qui Genabi perfidia Gallorum interissent, parentarent.» Hæc eadem centurionibus, tribunisque militum mandabant, ut per eos ad Cæsarem deferrentur.

Quum jam muro appropinquassent turres, ex captivis Cæsar cognovit, Vercingetorigem consumpto pabulo movisse castra propius Avaricum, atque ipsum cum equitatu expeditis-

et la faible et petite cité des Boïens eut bientôt épuisé ses ressources. L'extrême difficulté d'avoir des vivres, par la nonchalance des uns et l'impuissance des autres, et la destruction des fermes firent souffrir l'armée au point qu'elle manqua de blé plusieurs jours et n'eut, pour se garantir de la famine, que le bétail enlevé dans des bourgs très-éloignés. Cependant on n'entendit pas un mot indigne de la majesté du peuple Romain et des victoires précédentes. Bien plus, César, un jour qu'il visitait les travaux, s'étant adressé à chaque légion séparément, en disant : « Que si cette disette leur » semblait trop cruelle, il lèverait le siège ; » les soldats le prièrent tous de ne le pas faire : « Pen- » dant plusieurs années qu'ils avaient servi sous » ses ordres, il n'avait ni reçu d'affront, ni jamais » lâché prise : ils tiendraient à déshonneur d'aban- » donner un siège commencé ; il valait mieux en- » durer tout ce qu'il y a de plus fâcheux, que de » ne point venger les citoyens Romains, victimes » à Genabum de la perfidie Gauloise. » Ils le répétaient à leurs centurions et à leurs tribuns, pour qu'ils le reportassent à César.

Les tours approchaient déjà du mur, quand des prisonniers apprirent à César que Vercingétorix, ayant consommé ses fourrages, avait rapproché son camp d'Avaricum, et qu'avec sa cavalerie et de

que, qui inter equites præliari consuessent, insidiarum caussa eo profectum, quo nostros postero die pabulatum venturos arbitrabatur. Quibus rebus cognitis, media nocte silentio profectus, ad hostium castra mane pervenit. Illi, celeriter per exploratores adventu Cæsaris cognito, carros impedimentaque sua in arctiores silvas abdiderunt, copias omnes in loco edito atque aperto instruxerunt. Qua re nunciata, Cæsar celeriter sarcinas conferri, arma expediri jussit.

Collis erat leniter ab infimo acclivis : hunc ex omnibus fere partibus palus difficilis atque impedita cingebat, non latior pedibus quinquaginta. Hoc se colle, interruptis pontibus, Galli fiducia loci continebant, generatimque distributi in civitates, omnia vada ac saltus ejus paludis certis custodiis obtinebant, sic animo parati, ut, si eam paludem Romani perrumpere conarentur, hæsitantes premerent ex loco superiore : ut, qui propinquitatem loci viderent, paratos prope æquo Marte ad dimicandum existimarent; qui iniquitatem conditionis perspicerent, inani simulatione sese ostentare cognoscerent. Indignantes milites Cæsar, quod conspectum suum hostes ferre

l'infanterie légère habituée à combattre entre les chevaux, il était parti lui-même pour dresser une embuscade sur les lieux où il croyait que nos fourrageurs iraient le lendemain. D'après ces renseignemens, César part à minuit en silence et, de grand matin, arrive au camp des ennemis; ceux-ci bientôt avertis de son approche par leurs coureurs, cachent dans les bois les plus fourrés leurs charriots et leurs bagages, et mettent toutes leurs forces en bataille sur une éminence découverte. César, à cette nouvelle, ordonne de faire promptement un tas du bagage et d'apprêter les armes.

Presque tout autour d'une colline en pente douce, régnait un marécage large au plus de cinquante pieds, mais difficile à franchir. Les Gaulois, en ayant rompu les ponts, se tenaient sur cette colline, rangés séparément par cités et rassurés par la position. Ils avaient des détachemens à tous les gués et à tous les passages, dans la vue de fondre sur nos soldats chancelans dans le marais, s'ils essayaient de le passer; en sorte qu'à ne considérer que la proximité des armées, on les aurait cru prêtes à combattre à chances égales; mais un coup d'œil sur la différence des positions faisait sentir que les démonstrations de l'ennemi n'étaient qu'une vaine parade. Indignés qu'à si peu de distance il pût soutenir leur aspect, les soldats deman-

possent, tantulo spatio interjecto, et signum prælii exposcentes, edocet, « Quanto detrimento et quot virorum fortium morte necesse esset constare victoriam : quos quum sic animo paratos videret, ut nullum pro sua laude periculum recusarent, summæ se iniquitatis condemnari debere, nisi eorum vitam sua salute habeat cariorem. » Sic milites consolatus eodem die reducit in castra; reliquaque, quæ ad oppugnationem oppidi pertinebant, administrare instituit.

Vercingetorix, quum ad suos redisset, proditionis insimulatur, quod castra propius Romanos movisset, quod quum omni equitatu discessisset, quod sine imperio tantas copias reliquisset, quod ejus discessu Romani tanta opportunitate et celeritate venissent : non hæc omnia fortuito, aut sine consilio accidere potuisse; regnum illum Galliæ malle Cæsaris concessu, quam ipsorum habere beneficio. Tali modo accusatus ad hæc respondit : « Quod castra movisset, factum inopia pabuli, etiam ipsis hortantibus : quod propius Romanos accessisset, persuasum loci opportunitate, qui se ipsum munitione defenderet; equitum vero operam neque in loco palustri desiderari debuisse, et illic fuisse utilem, quo sint profecti : summam imperii se consulto nulli disceden-

daient le signal du combat : mais César leur représente « Par quels sacrifices, par la mort de combien » de braves il faudrait acheter la victoire : il serait » le plus coupable des hommes, si, disposés comme » ils sont à tout braver pour sa gloire, leur vie ne » lui était pas plus chère que la sienne. » Les ayant ainsi consolés, il les ramène le même jour au camp et s'occupe des derniers préparatifs du siège.

La rapidité de la marche des Romains, dans une conjoncture si favorable, aussitôt après le départ de Vercingétorix, le fit, à son retour, taxer de trahison, « Pour avoir rapproché son camp des » ennemis, pour l'avoir quitté avec toute sa cava- » lerie, pour avoir laissé sans chef une armée si » nombreuse. » Il répondit à ces accusations : « Qu'il avait levé le camp faute de fourrage et sur » leurs propres instances : qu'il s'était rapproché » des Romains, déterminé par l'avantage d'une » position qui se défendait d'elle-même : qu'on » n'avait point dû sentir le besoin de cavalerie dans » cet endroit marécageux, et que là, où il l'avait » conduite, elle avait été utile. C'était à dessein » qu'en partant il n'avait remis le commandement » à personne, de peur que, pour plaire à la mul- » titude, on n'engageât une action: Si les Romains

tem tradidisse, ne is multitudinis studio ad dimicandum impelleretur ; cui rei propter animi mollitiem studere omnes videret, quod diutius laborem ferre non possint. Romani si casu intervenerint, fortunæ, si alicujus indicio vocati, huic habendam gratiam, quod et paucitatem eorum ex loco superiore cognoscere et virtutem despicere potuerint, qui, dimicare non ausi, turpiter se in castra receperint. Imperium se a Cæsare per proditionem nullum desiderare, quod habere victoria posset, quæ jam esset sibi ac omnibus Gallis explorata : quin etiam ipsis remittere, si sibi magis honorem tribuere, quam ab se salutem accipere videantur. *Quod ut intelligati*, inquit, *sincere a me pronunciari, audite Romanos milites.* Producit servos, quos in pabulatione paucis ante diebus exceperat et fame vinculisque excruciaverat. Ii jam ante edocti, quæ interrogati pronunciarent, « Milites se esse legionarios dicunt ; fame et inopia adductos, clam ex castris exisse, si quid frumenti aut pecoris in agris reperire possent : simili omnem exercitum inopia premi, nec jam vires sufficere cuiquam, nec ferre operis laborem posse : itaque statuisse imperatorem, si nihil in oppugnatione oppidi profecisset, triduo exercitum deducere. » *Hæc a me*, inquit Vercin-

» étaient survenus par hasard, il fallait en remer-
» cier la fortune, et, si c'était sur des renseigne-
» mens, rendre graces à celui qui les avait donnés;
» puisque, de la colline, on avait pu reconnaître
» le petit nombre et apprécier le courage de ces
» hommes qui s'étaient honteusement retirés dans
» leur camp, sans oser combattre. Il ne desirait
» point d'obtenir de César, par une trahison, l'em-
» pire qu'il pouvait obtenir par une victoire, qui
» n'était plus douteuse à ses yeux ni à ceux des
» Gaulois : il remettrait, qui plus est, le généralat,
» s'ils se figuraient plutôt lui faire honneur que
» lui devoir leur salut. » *Et pour que vous*
» *sachiez*, dit-il, *que je vous parle sans feinte*,
» *écoutez des soldats Romains.* » Il produit des esclaves, enlevés quelques jours avant dans un fourrage, et déjà exténués par les fers et la faim. Instruits d'avance de ce qu'ils doivent répondre,
« Ils se disent soldats légionnaires : poussés par le
» besoin et la faim, ils étaient sortis du camp en
» cachette, pour tâcher de découvrir dans la cam-
» pagne du bétail ou du blé. Toute l'armée éprou-
» vait la même disette; le soldat, sans vigueur,
» ne pouvait déjà plus soutenir la fatigue des tra-
» vaux. Le général avait, en conséquence, résolu
» de faire retraite, si, sous trois jours, il n'obtenait
» pas quelque succès dans le siège. » *Voilà*, s'écrie Vercingétorix, *les services que je vous ai rendus*,

getorix, *beneficia habetis, quem proditionis insimulatis, cujus opera, sine vestro sanguine, tantum exercitum victorem fame pene consumptum videtis; quem turpiter se ex hac fuga recipientem, ne qua civitas suis finibus recipiat, a me provisum est.*

Conclamat omnis multitudo, et suo more armis concrepat, quod facere in eo consueverunt, cujus orationem approbant: «Summum esse Vercingetorigem ducem, nec de ejus fide dubitandum; nec majori ratione bellum administrari posse.» Statuunt, ut decem millia hominum delecta ex omnibus copiis in oppidum submittantur, nec solis Biturigibus communem salutem committendam censent; quod penes eos, si oppidum retinuissent, summam victoriæ constare intelligant.

Singulari militum nostrorum virtuti consilia cujusque modi Gallorum occurrebant, ut est summæ genus solertiæ atque ad omnia imitanda atque efficienda, quæ ab quoque traduntur, aptissimum. Nam et laqueis falces avertebant, quas quum destinaverant, tormentis introrsus reducebant; et aggerem cuniculis subtrahebant, eo scientius, quod apud eos magnæ sunt ferrariæ, atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est. Totum autem murum ex omni parte turribus contabu-

moi, que vous taxez de trahison; moi dont les mesures ont, vous le voyez, presque détruit par la faim et sans qu'il vous en coûte de sang une armée triomphante et si nombreuse; et j'ai pourvu à ce que, dans sa honteuse fuite, aucune cité ne l'accueille sur ses terres.

Un cri général se fait entendre avec un cliquetis d'armes, démonstration ordinaire aux Gaulois, quand un discours leur a plu : « Vercingétorix est » leur généralissime; on ne doit point douter de » sa droiture et l'on ne peut conduire plus habile- » ment la guerre. » On arrête de faire entrer dans la ville dix mille hommes choisis sur toute l'armée: on ne veut pas confier le salut de tous aux seuls Bituriges, parce que l'on sent que, s'ils conservent la ville, tout l'honneur du succès sera pour eux.

A la valeur singulière de nos troupes, les Gaulois opposaient des inventions de toute espèce; car ils sont très-industrieux et très-adroits à imiter ce qu'ils ont pu voir faire. Ils détournaient nos faulx avec des lacs, et, les ayant saisies, ils les attiraient à eux avec des machines. Ils ruinaient notre terrasse, en la minant avec d'autant plus d'habileté qu'ayant des mines de fer considérables, ils connaissent et pratiquent toutes sortes de galeries souterraines. Ils avaient rehaussé tous les murs avec des tours revêtues de cuir, et faisant de jour et de nuit de

laverant, atque has coriis intexerant. Tum crebris diurnis nocturnisque eruptionibus aut aggeri ignem inferebant, aut milites occupatos in opere adoriebantur; et nostrarum turrium altitudinem, quantum has quotidianus agger expresserat, commissis suarum turrium malis, adæquabant; et apertos cuniculos præusta et præacuta materia et pice fervefacta et maximi ponderis saxis morabantur, mœnibusque appropinquare prohibebant.

Muris autem omnibus Gallicis hæc fere forma est. Trabes directæ perpetuæ in longitudinem, paribus intervallis distantes inter se binos pedes, in solo collocantur. Hæ revinciuntur introrsus et multo aggere vestiuntur. Ea autem, quæ diximus, intervalla grandibus in fronte saxis effarciuntur. Iis collocatis et coagmentatis, alius insuper ordo adjicitur, ut idem illud intervallum servetur, neque inter se contingant trabes, sed paribus intermissæ spatiis, singulæ singulis saxis interjectis, arte contineantur. Sic deinceps omne opus contexitur, dum justa muri altitudo expleatur. Hoc quum in speciem varietatemque opus deforme non est, alternis trabibus aut saxis, quæ rectis lineis suos ordines servant; tum, ad utilitatem, et defensionem urbium, summam habet opportunitatem quod et ab incen-

fréquentes sorties, tantôt ils mettaient le feu aux ouvrages, tantôt ils tombaient sur les travailleurs. L'élévation que gagnaient nos tours par l'accroissement journalier de la terrasse, ils la donnaient aux leurs en y ajoutant des mâts. Ils arrêtaient nos mines avec des pieux aigus brûlés par le bout, de la poix fondue, d'énormes quartiers de rocher, et nous empêchaient ainsi de les pousser jusqu'au rempart.

Or, telle est à peu près la forme des murailles dans toute la Gaule. Sur le sol, à la distance régulière de deux pieds, on couche sur leur longueur un rang de poutres droites, que l'on assujettit intérieurement entr'elles et qu'on revêt de terre bien foulée : à l'extérieur, on garnit de grosses pierres les intervalles. Sur cette couche bien arrangée et bien liée, on en met une seconde, en observant les mêmes espaces, de manière que les poutres ne se touchent pas, mais que, dans la construction, elles se maintiennent à une distance uniforme, un rang de pierres entre chacune. Tout l'ouvrage se continue ainsi, jusqu'à l'élévation convenable. Outre que cette alternative de poutres et de pierres, respectivement bien alignées, n'a rien de désagréable à l'œil, elle est très-avantageuse pour la défense et la sûreté des places, la pierre garantissant le mur du feu et le bois du bélier : car on ne peut ni ren-

dio lapis et ab aricte materia defendit, quæ, perpetuis trabibus pedes quadragenos plerumque introrsus revincta, neque perrumpi neque distrahi potest.

Iis tot rebus impedita oppugnatione, milites, quum toto tempore luto, frigore et assiduis imbribus tardarentur, tamen continenti labore omnia hæc superaverunt et diebus xxv aggerem, latum pedes cccxxx, altum pedes lxxx exstruxerunt. Quum is murum hostium pene contingeret, et Cæsar ad opus consuetudine excubaret militesque cohortaretur, ne quod omnino tempus ab opere intermitteretur; paulo ante tertiam vigiliam est animadversum, fumare aggerem, quem cuniculo hostes succenderant: eodemque tempore toto muro clamore sublato, duabus portis ab utroque latere turrium eruptio fiebat. Alii faces atque aridam materiem de muro in aggerem eminus jaciebant; picem alii reliquasque res, quibus ignis excitari potest, fundebant; ut, quo primum occurreretur, aut cui rei ferretur auxilium, vix ratio iniri posset. Tamen quod instituto Cæsariis duæ semper legiones pro castris excubabant, pluresque partitis temporibus in opere erant, celeriter factum est, ut alii eruptionibus resisterent, alii turres reducerent aggeremque interscinderent, omnis vero ex

verser ni même entamer un enchaînement de poutres de quarante pieds de long, la plupart liées entr'elles dans l'intérieur.

Quoiqu'on rencontrât tous ces obstacles, et que le froid, la boue, les pluies continuelles retardassent constamment les travaux, le soldat, s'y livrant sans relâche, surmonta tout et, dans vingt et cinq jours, il eut élevé une terrasse large de trois cent trente pieds et haute de quatre-vingts. Elle touchait presque aux murs de la ville, et César qui, suivant sa coutume, passait la nuit dans les ouvrages, exhortait les soldats à ne pas interrompre un instant le travail, quand, un peu avant la troisième veille, on vit de la fumée sortir de la terrasse, à laquelle les Barbares avaient mis le feu par une galerie : dans le même instant, au cri qui s'éleva le long du rempart, l'ennemi fit une sortie par deux portes, des deux côtés des tours. Du haut de leurs murs, les uns lançaient sur la terrasse des torches et du bois sec, d'autres y versaient de la poix et des substances propres à rendre le feu plus actif; en sorte qu'on pouvait à peine savoir où se porter et à quoi remédier d'abord. Cependant, comme César avait établi un bivouac permanent de deux légions en avant du camp, et que plusieurs autres étaient dans les ouvrages, où elles se relevaient, on put bientôt d'une part faire face aux

castris multitudo ad restinguendum concurreret.

Quum in omnibus locis, consumpta jam reliqua parte noctis, pugnaretur, semperque hostibus spes victoriæ redintegraretur; eo magis, quod deustos pluteos turrium videbant, nec facile adire apertos ad auxiliandum animadvertebant; semperque ipsi recentes defessis sucederent, omnemque Galliæ salutem in illo vestigio temporis positam arbitrarentur: accidit inspectantibus nobis, quod, dignum memoria visum, præmittendum non existimavimus. Quidam ante portam oppidi Gallus, qui per manus sevi ac picis transditas glebas in ignem e regione turris projiciebat, scorpione ab latere dextro transjectus exanimatusque concidit: hunc ex proximis unus jacentem transgressus, eodem illo munere fungebatur; eadem ratione et ictu scorpionis exanimato altero, successit tertius et tertio quartus; nec ille prius est a propugnatoribus vacuus relictus locus, quam, restincto aggere atque omni parte submotis hostibus, finis est pugnandi factus.

Omnia experti Galli, quod res nulla successerat, postero die consilium cœperunt ex oppido profugere, hortante et jubente Vercinge-

deux sorties, de l'autre retirer les tours et couper la terrasse : cependant toute l'armée accourait du camp pour éteindre le feu.

Le jour était venu qu'on se battait encore de tous côtés, d'autant plus que les Gaulois voyaient les revêtemens de nos tours brûlés, qu'ils sentaient toute la difficulté d'y porter du secours à découvert, qu'à tout moment ils remplaçaient par des hommes frais, ceux qui étaient fatigués, et qu'enfin le salut de toute la Gaule leur semblait dépendre de ce moment unique. Nous fûmes alors témoins d'un trait qu'on croit devoir consigner ici, comme digne de mémoire. Devant une porte de la ville, vis-à-vis d'une de nos tours, était un Gaulois à qui l'on passait de main en main des boules de suif et de poix, qu'il jettait dans le feu. Un trait de scorpion lui perce le flanc droit; il tombe mort. Un de ses voisins passe par dessus le cadavre, est atteint à son tour et tué de la même manière, en remplissant la même tâche. Un troisième lui succède, à celui-ci un quatrième ; et le poste ne fut abandonné que lorsque le feu de la terrasse fut éteint et que le combat eut fini, par la retraite des ennemis par-tout repoussés.

Après avoir tout tenté, sans réussir en rien, les Gaulois, sur les instances et l'ordre de Vercingétorix, résolurent le lendemain d'évacuer la place.

torige. Id silentio noctis conati, non magna jactura suorum sese effecturos sperabant, propterea quod neque longe ab oppido castra Vercingetorigis aberant, et palus, quæ perpetua intercedebat, Romanos ad insequendum tardabat. Jamque hoc facere noctu apparabant, quum matres familias repente in publicum procurrerunt flentesque, projectæ ad pedes suorum, omnibus precibus petierunt, ne se et communes liberos hostibus ad supplicium dederent, quos ad capiendam fugam natura et virium infirmitas impediret. Ubi eos perstare in sententia viderunt, quod plerumque in summo periculo timor misericordiam non recipit, conclamare et significare de fuga Romanis cœperunt. Quo timore perterriti Galli, ne ab equitatu Romanorum viæ præoccuparentur, consilio destiterunt.

Postero die Cæsar, promota turri directisque operibus, quæ facere instituerat, magno coorto imbri, non inutilem hanc ad capiendum consilium tempestatem arbitratus est, quod paulo incautius custodias in muro dispositas videbat; suosque languidius in opere versari jussit et, quid fieri vellet, ostendit. Legiones intra vineas in occulto expeditas cohortatus, ut aliquando pro tantis laboribus fructum victoriæ perciperent, iis, qui primi

Ils espéraient le faire dans le silence de la nuit, sans beaucoup de perte, parce que leur camp n'était pas loin, et que les marais, que les Romains avaient partout devant eux, ralentiraient la poursuite. Déjà, la nuit venue, ils se préparaient à partir, quand tout-à-coup les femmes sortent des maisons et se jettent aux pieds de leurs époux, en les conjurant de ne pas les livrer au supplice avec leurs enfans, à qui leur âge et leur faiblesse ne permettent pas de fuir. Les voyant persister dans leur dessein, (car, dans un grand péril, la crainte exclut le plus souvent la compassion,) elles se mettent à pousser des cris, pour avertir les Romains de cette évasion, et les Gaulois effrayés renoncent à leur projet, dans la crainte que la cavalerie Romaine ne s'empare des passages.

Le lendemain César, ayant fait avancer une tour, dirigeait les ouvrages qu'il avait projetés, lorsqu'il survint une forte pluie. Il remarqua que la garde se faisait un peu négligemment sur les murs et crut que l'orage favoriserait un coup de main. Il ordonne de ralentir le travail, explique ce qu'il se propose; puis, exhortant les légions, qu'il avait toutes prêtes derrières les mantelets, à recueillir enfin les fruits de la victoire pour prix de tant de fatigues, il promet de grandes récom-

murum ascendissent, præmia proposuit, militibusque signum dedit. Illi subito ex omnibus partibus evolaverunt murumque celeriter complerunt.

Hostes, re nova perterriti, muro turribusque dejecti, in foro ac locis patentioribus cuneatim constiterunt, hoc animo, ut, si qua ex parte obviam contra veniretur, acie instructa depugnarent. Ubi neminem in æquum locum sese demittere, sed toto undique muro circumfundi viderunt, veriti, ne omnino spes fugæ tolleretur, abjectis armis, ultimas oppidi partes continenti impetu petiverunt; parsque ibi, quum angusto exitu portarum se ipsi premerent, a militibus, pars jam egressa portis ab equitibus est interfecta: nec fuit quisquam, qui prædæ studeret. Sic et Genebensi cæde et labore operis incitati, non ætate confectis, non mulieribus, non infantibus pepercerunt. Denique ex omni eo numero, qui fuit circiter XL millium, vix DCCC qui primo clamore audito se ex oppido ejecerant, incolumes ad Vercingetorigem pervenerunt. Quos ille, multa jam nocte, silentio sic ex fuga excepit, (veritus, ne qua in castris ex eorum concursu et misericordia vulgi seditio oriretur) ut, procul in via dispositis familiaribus suis principibusque civitatum, disparandos dedu-

pènses aux premiers qui mettront le pied sur le mur, et donne le signal. Soudain, de toutes parts, les soldats s'élancent et couvrent bientôt le rempart.

Consternés de cette attaque imprévue, culbutés des murs et des tours, les Gaulois se forment en coin dans la place publique et dans les endroits les plus spacieux, en vue de se défendre en bataille rangée, de quelque côté que l'on vienne à eux. Voyant qu'aucun des Romains ne descend, mais qu'ils se répandent sur toute l'enceinte, ils craignent qu'on ne leur ôte tout moyen de fuir, jettent leurs armes et gagnent d'une course les extrémités de la ville. Là, comme ils se nuisaient à eux-mêmes dans l'étroite issue des portes, nos soldats en tuèrent une partie ; une autre, déjà sortie, fut egorgée par la cavalerie. Personne ne s'occupa du butin : animé par le massacre de Génabum et par les fatigues du siège, on n'épargna ni femmes, ni enfans, ni vieillards. Enfin de toute cette multitude, c'est-à-dire, d'environ quarante mille individus, à peine en arriva-t-il de sains et saufs près de Vercingétorix huit cents, qui s'étaient aux premiers cris jetés hors de la ville. Il les recueillit au milieu de la nuit, en silence; et, craignant, s'ils arrivaient ensemble, que la pitié n'excitât une sédition parmi la multitude, il avait eu soin de disposer au loin, sur la route, ses amis et les premiers des cités pour les séparer et

cendosque ad suos curaret, quæ cuique civitati pars castrorum ab initio obvenerat.

VI. Postero die concilio convocato, consolatus cohortatusque est, « Ne se admodum animo demitterent, neve perturbarentur incommodo : non virtute, neque acie vicisse Romanos, sed artificio quodam et scientia oppugnationis, cujus rei fuerint ipsi imperiti : errare, si qui in bello omnes secundos rerum eventus expectent : sibi nunquam placuisse Avaricum defendi, cujus rei testes ipsos haberet; sed factum imprudentia Biturigum et nimia obsequentia reliquorum, uti hoc incommodum acciperent : id tamen se celeriter majoribus commodis sanaturum. Nam, quæ ab reliquis Gallis civitates dissentirent, has sua diligentia adjuncturum atque unum consilium totius Galliæ effecturum, cujus consensu ne orbis quidem terrarum possit obsistere : idque se prope jam effectum habere. Interea æquum esse, ab iis communis salutis caussa impetrari, ut castra munire instituerent, quo facilius hostium repentinos impetus sustinere possent. »

Fuit hæc oratio non ingrata Gallis, maxime, quod ipse animo non defecerat, tanto accepto incommodo, neque se in occultum abdiderat, neque conspectum multitudinis fugerat : plus-

les conduire chacun dans la partie du camp affectée, dès le principe, à leur nation.

Il convoque l'armée le lendemain, la console, l'exhorte « A ne point se laisser abattre et décou-» rager à l'excès par un échec. Les Romains ne » devaient pas la victoire à leur valeur en bataille » rangée, mais à un art, à une habileté dans les » sièges, inconnus aux Gaulois. On se tromperait, » si l'on ne s'attendait en guerre qu'à des succès. » Il n'avait jamais été d'avis de défendre Avaricum; » ils en étaient témoins. Cependant, cette perte, » qui était due à la témérité des Bituriges et au » trop de déférence des autres cités, il la réparerait » bientôt par des avantages plus qu'équivalens. » Car, les peuples qui n'étaient pas du parti du » reste de la Gaule, il les y amènerait par ses soins » et la Gaule entière n'aurait qu'un vœu, qu'un » but unique auxquels l'univers même s'opposerait » en vain : il avait déjà presque réussi. Il était juste » néanmoins qu'il obtint d'eux, au nom du salut » public, de prendre la méthode de retrancher le » camp, pour résister plus aisément aux attaques » subites de l'ennemi. »

Son discours ne fut point désagréable aux Gaulois, sur-tout parce qu'un si grand échec n'avait point abattu son courage et qu'il ne s'était point caché pour se dérober aux regards de l'armée. On

que animo providere et præsentire existimabatur, quod, re integra, primo incendendum Avaricum, post deserendum censuerat. Itaque, ut reliquorum imperatorum res adversæ auctoritatem minuunt, sic hujus ex contrario dignitas, incommodo accepto, in dies augebatur: simul in spem veniebant, ejus affirmatione, de reliquis adjungendis civitatibus. Primumque eo tempore Galli castra munire instituerunt, et sic sunt animo consternati, homines insueti laboris, ut omnia, quæ imperarentur, sibi patienda existimarent.

Nec minus, quam est pollicitus, Vercingetorix animo laborabat, ut reliquas civitates adjungeret, atque earum principes donis pollicitationibusque alliciebat. Huic rei idoneos homines deligebat, quorum quisque aut oratione subdola aut amicitia facillime capi posset. Qui Avarico expugnato refugerant, armandos vestiendosque curat. Simul ut deminutæ copiæ redintegrarentur, imperat certum numerum militum civitatibus, quem, et quam ante diem in castra adduci velit; sagittariosque omnes, quorum erat permagnus numerus in Gallia, conquiri et ad se mitti jubet. His rebus celeriter id, quod Avarici deperierat, expletur. Interim Teutomatus, Olloviconis filius, rex

lui trouvait d'autant plus de prudence et de prévoyance que, quand rien ne périclitait, il avait proposé, d'abord de brûler Avaricum, ensuite de l'évacuer. Ainsi, tandis que le crédit des autres généraux s'affaiblit par un revers, son pouvoir depuis celui-là, s'accrut au contraire de jour en jour: en même temps, d'après ses assertions, on comptait sur l'adhésion des autres cités. Les Gaulois commencèrent alors, pour la première fois, à retrancher leur camp : telle était leur consternation que ces hommes, inaccoutumés au travail, crurent devoir se soumettre à tout ce qu'on leur commandait.

Vercingétorix travaille, suivant sa promesse, à réunir à sa ligue les autres cités : il en gagne les chefs par des présens et des promesses, choisissant des agens adroits, aux discours trompeurs et aux avances de qui l'on pouvait aisément se laisser prendre. Il a soin de fournir des vêtemens et des armes aux réfugiés d'Avaricum. En même temps, pour completter ses troupes affaiblies, il commande aux cités un certain nombre d'hommes, qu'on devra lui amener pour telle époque, et donne ordre de chercher et de lui envoyer tous les archers, qui sont très-nombreux dans la Gaule. Il a bientôt ainsi remplacé ce qui a péri dans Avaricum. Cependant le roi des Nitiobriges, Teutomatus, fils d'Ollovicon, à qui le Sénat avait accordé le titre d'ami,

Nitiobrigum, cujus pater ab Senatu nostro amicus erat appellatus, cum magno equitum suorum numero, et quos ex Aquitania conduxerat, ad eum prevenit.

V. Cæsar Avarici complures dies commoratus, summamque ib copiam frumenti et reliqui commeatus nactus, exercitum ex labore atque inopia refecit. Jam prope hieme confecta, quum ipso anni tempore ad gerendum bellum vocaretur et ad hostem proficisci constituisset, sive eum ex paludibus silvisque elicere, sive obsidione premere posset; legati ad eum principes Æduorum veniunt, oratum, « Ut maxime necessario tempore civitati subveniat: summo esse in periculo rem, quod quum singuli magistratus antiquitus creari atque regiam potestatem annuam obtinere consuessent, duo magistratum gerant et se uterque eorum legibus creatum esse dicat. Horum esse alterum Convictolitanem, florentem et illustrem adolescentem: alterum Cotum antiquissima familia natum, atque ipsum hominem summæ potentiæ et magnæ cognationis, cujus frater Vedeliacus proximo anno eumdem magistratum gesserit: civitatem omnem esse in armis: divisum Senatum, divisum Populum: suas cujusque eorum clientelas. Quod si diutius alatur controversia, fore, uti pars cum civi-

joint l'armée avec un gros corps de cavalerie tirée en partie de son pays, et levée en partie dans l'Aquitaine.

V. César demeura encore plusieurs jours dans Avaricum, où il avait trouvé beaucoup de blé et d'autres vivres : l'armée s'y remit de ses fatigues. L'hiver étant à sa fin, et la saison même l'appelant en campagne, il avait résolu de marcher aux ennemis, et soit de les tirer des marais et des bois, soit de les y assiéger, lorsque les premiers des Eduens vinrent en députation vers lui « Pour le prier d'ac-
» corder ses bons offices à leur cité. L'état était
» dans le plus grand danger : car tandis que de tout
» temps on n'avait créé qu'un magistrat unique,
» qui jouissait de l'autorité royale, il y en avait deux
» en ce moment, qui se disaient tous deux nom-
» més suivant les lois : l'un était Convictoli-
» tanes, homme de distinction et dans la fleur de
» l'âge ; l'autre Cotus, d'une maison fort ancienne,
» très-puissant par lui-même et par ses grandes
» alliances, dont le frère, Vedeliacus, avait l'an-
» née précédente rempli la même magistrature.
» Toute la nation était en armes, le Sénat divisé,
» le Peuple divisé, chacun soutenant son patron.
» Si ce différend se prolongeait, une partie de
» la cité se battrait contre l'autre. C'est ce que

tatis parte confligat: id ne accidat, positum in ejus diligentia atque auctoritate. »

Cæsar, etsi a bello atque hoste discedere detrimentosum esse existimabat, tamen non ignorans, quanta ex dissentionibus incommoda oriri consuessent, ne tanta et tam conjuncta populo Romano civitas, quam ipse semper aluisset omnibusque rebus ornasset, ad vim atque ad arma descenderet, atque ea pars, quæ minus sibi confideret, auxilia a Vercingetorige accerseret, huic rei prævertendum existimavit : et quod legibus Æduorum iis, qui summum magistratum obtinerent, excedere ex finibus non liceret, ne quid de jure aut legibus eorum deminuisse videretur, ipse in Æduos proficisci statuit, senatumque omnem, et quos inter controversia esset, Decetiam ad se evocavit. Quum prope omnis civites eo convenisset, docereturque, paucis clam vocatis, alio loco, alio tempore, atque oportuerit, fratrem a fratre renunciatum, quum leges, duos ex una familia, vivo utroque, non solum magistratus creari vetarent, sed etiam in Senatu esse prohiberent, Cotum magistratum deponere coëgit; Convictolitanem, qui per sacerdotes more civitatis, intermissis magistratibus, esset creatus, potestatem obtinere jussit.

» préviendraient les bons offices et l'autorité de » César. »

Quoiqu'il crût préjudiciable d'abandonner la guerre et l'ennemi, cependant comme il savait combien d'inconvéniens entraînent de pareilles dissensions, il partit pour empêcher qu'une cité si importante et si étroitement unie au peuple Romain, une cité, qu'il avait personnellement toujours protégée et qui lui devait toute espèce de relief, en vînt aux armes et aux voies de fait, et que le parti, qui se croirait le moins fort, appelât à son secours Vercingétorix. Comme les lois des Eduens ne permettent pas aux magistrats suprêmes (3) de sortir du territoire, César, ne voulant paraître enfreindre en rien ni leur droit ni leurs lois, prit le parti d'aller lui-même dans leur pays et manda tout le Sénat et les deux concurrens à Décétia. Presque toute la cité s'y étant rassemblée, il apprit de quelques personnes appelées en secret, que le frère avait proclamé son frère dans un temps et dans un lieu où cela ne devait pas se faire : les lois défendaient de plus non seulement de créer magistrats, mais même d'admettre dans le Sénat deux personnes de la même famille, du vivant l'une de l'autre. César força donc Cotus à se démettre et ordonna que le pouvoir fût remis à Convictolitanes, que, suivant l'usage de la cité, les prêtres avaient élu dans l'interrègne.

Hoc decreto interposito, cohortatus Æduos, ut controversiarum ac dissensionum obliviscerentur atque, omnibus omissis his rebus, huic bello servirent, eaque, quæ meruissent, præmia ab se, devicta Gallia, expectarent equitatumque omnem et peditum millia decem sibi celeriter mitterent, quæ in præsidiis rei frumentariæ caussa disponeret, exercitum in duas partes divisit; legiones quatuor in Senones Parisiosque Labieno ducendas dedit; sex ipse in Arvernos, ad oppidum Gergoviam secundum flumen Elaver duxit; equitatus partem illi attribuit, partem sibi reliquit. Qua re cognita, Vercingetorix, omnibus interruptis ejus fluminis pontibus, ab altera Elaveris parte iter facere cœpit.

Quum uterque utrique esset exercitus in conspectu fereque e regione castris castra poneret, dispositis exploratoribus, necubi effecto ponte Romani copias transducerent, erat in magnis Cæsari difficultatibus res, ne majorem æstatis partem flumine impediretur, quod non fere ante autumnum Elaver vado transiri soleat. Itaque, ne id accideret, silvestri loco castris positis, e regione unius eorum pontium, quos Vercingetorix rescindendos curaverat, postero die cum duobus legionibus in occulto restitit, reliquas copias cum omnibus impe-

Après cette décision, il invita les Eduens à oublier leurs querelles et leurs dissensions pour s'occuper uniquement de la guerre, assurés qu'ils étaient de recevoir, après la victoire, les récompenses qu'ils auraient méritées, et les chargea de lui envoyer promptement toute leur cavalerie avec dix mille fantassins, dont il ferait des détachemens pour escorter ses convois. Divisant son armée en deux corps, il donne quatre légions avec une partie de sa cavalerie à Labiénus pour aller chez les Sénonais et les Parisiens : lui-même, avec le reste de sa cavalerie et six légions, il marche, le long de l'Allier, vers Gergovia, ville des Arvernes. Vercingétorix fit aussitôt rompre tous les ponts sur le fleuve, qu'il remonta par la rive gauche.

Les armées étaient en vue l'une de l'autre et l'ennemi, qui campait presqu'en face des Romains, veillait à ce qu'ils ne jetassent pas un pont sur la rivière; cela devenait très-embarrassant pour César qui craignit d'être arrêté la plus grande partie de l'été par ce fleuve, rarement guéable avant l'automne. Pour y obvier, il campa dans un lieu couvert de bois, vis-à-vis d'un des ponts coupés, et, s'y tenant caché le lendemain avec deux légions, il fit partir le reste à l'ordinaire avec tout le bagage, chaque légion, pour que leur nombre parût le même, n'ayant plus que six ou sept co-

dimentis, ut consueverat, misit, demptis (quartis) quibusque cohortibus, uti numerus legionum constare videretur. Iis, quam longissime possent, progredi jussis, quum jam ex dici tempore conjecturam caperet, in castra perventum, iisdem sublicis, quarum pars inferior integra remanebat, pontem reficere cœpit. Celeriter effecto opere legionibusque transductis, et loco castris idoneo delecto, reliquas copias revocavit. Vercingetorix, re cognita, ne contra suam voluntatem dimicare cogeretur, magnis itineribus antecessit.

Cæsar ex eo loco quintis castris Gergoviam pervenit, equestrique prælio eo die levi facto, perspecto urbis situ, quæ, posita in altissimo monte, omnes aditus difficiles habebat, de expugnatione desperavit; de obsidione non prius agendum constituit, quam rem frumentariam expedisset. At Vercingetorix, castris prope oppidum in monte positis, mediocribus circum se intervallis separatim singularum civitatum copias collocaverat; atque omnibus ejus jugi collibus occupatis, qua despici poterat, horribilem speciem præbebat: principesque earum civitatum, quos sibi ad consilium capiendum delegerat, prima luce ad se quotidie convenire jubebat, seu quid communicandum seu quid

hortes : il ordonna de faire la plus longue marche possible et, quand, d'après l'heure, il put supposer que le gros de l'armée était arrivé au campement, il se mit à rétablir le pont (4) sur les anciens pilotis, dont la partie inférieure était restée intacte. L'ouvrage fut bientôt achevé; il passa, prit une bonne position et rappela ses autres troupes. A cette nouvelle, Vercingétorix prit les devans à grandes journées, pour n'être pas forcé de recevoir la bataille.

Delà, César vint à Gergovia en cinq marches. Ayant, le jour même, après une légère escarmouche, reconnu la position de la ville assise sur une montagne fort élevée et d'un accès par-tout très-difficile, il désespéra de l'enlever d'assaut, et ne voulut s'occuper du siége qu'après avoir assuré ses vivres. Cependant Vercingétorix campait sur une montagne près de la ville, ayant autour de lui séparément, mais à de faibles distances, les troupes de chaque cité, qui, couvrant la chaîne entière des collines, offraient de toutes parts un coup d'œil effrayant. Chaque jour, soit qu'il eût à leur communiquer, soit qu'il fallût régler quelque chose, il faisait, dès l'aube, venir les chefs, dont il avait formé son conseil, et il ne se passait pres-

administrandum videretur : neque ullum fere diem intermittebat, quin equestri prælio, interjectis sagittariis, quid in quoque esset animi ac virtutis suorum, periclitaretur.

Erat e regione oppidi collis sub ipsis radicibus montis, egregie munitus, atque ex omni parte circumcisus : (quem si tenerent nostri, et aquæ magna parte, et pabulatione libera prohibituri hostes videbantur; sed is locus præsidio ab iis non nimis firmo tenebatur :) tamen silentio noctis Cæsar, ex castris egressus, prius quam subsidium ex oppido venire posset, dejecto præsidio potitus loco, duas ibi legiones collocavit, fossamque duplicem duodenum pedum a majoribus castris ad minora perduxit, ut tuto ab repentino hostium incursu etiam singuli commeare possent.

Dum hæc ad Gergoviam geruntur, Convictolitanes Æduus, cui magistratum adjudicatum a Cæsare demonstravimus, sollicitatus ab Arvernis pecunia, cum quibusdam adolescentibus colloquitur, quorum erat princeps Litavicus atque ejus fratres, amplissima familia nati adolescentes. Cum iis præmium communicat, hortaturque eos, « Ut se liberos et imperio natos, meminerint : unam esse Æduorum civitatem, quæ certissimam Galliæ victoriam distineat; ejus auctoritate reliquas contineri;

que pas de jour que, pour éprouver le courage et l'ardeur de ses troupes, il n'engageât une action avec sa cavalerie, entremêlée d'archers.

En face de la ville, au pied même de la montagne, était une éminence escarpée de toutes parts et bien fortifiée : en l'occupant, nous privions probablement l'ennemi d'une grande partie de ses eaux et de la facilité de fourrager : mais elle avait une garnison, à la vérité un peu faible. Quoi qu'il en soit, César sort de son camp dans le silence de la nuit, s'empare du poste dont il culbute la garde, avant que de la ville on puisse lui envoyer du secours, y met deux légions et tire du grand au petit camp un fossé de douze pieds, pour qu'on puisse aller et venir même individuellement, sans craindre d'être surpris par l'ennemi.

Tandis que cela se passe près de Gergovia, l'Eduen Convictolitanes qui, comme on l'a vu, devait sa place à César, tenté par l'argent des Arvernes, s'abouche avec quelques jeunes gens, dont les chefs étaient Litavicus et ses frères, d'une famille très-distinguée. Il partage avec eux la somme, et les exhorte à se souvenir : « Qu'ils sont nés libres et » faits pour commander. La cité des Éduens re- » tardait seule le triomphe infaillible des Gaulois : » son influence arrêtait les autres peuples. Qu'elle » se détachât des Romains, ils n'auraient aucun

qua transducta, locum consistendi Romanis in Gallia non fore; esse nonnullo se Cæsaris beneficio affectum, sic tamen, ut justissimam apud eum caussam obtinuerit; sed plus communi libertati tribuere. Cur enim potius Ædui de suo jure et de legibus ad Cæsarem disceptaturi, quam Romani ad Æduos, veniant? « Celeriter adolescentibus et ratione magistratus et præmio deductis, quum se vel principes ejus consilii fore profiterentur, ratio proficiendi quærebatur, quod civitatem temere ad suscipiendum bellum adduci posse non confidebant. Placuit, ut Litavicus decem illis millibus, quæ Cæsari ad bellum mitterentur, præficeretur, atque ea deducenda curaret, fratresque ejus ad Cæsarem præcurrerent : reliqua, qua ratione agi placeat, constituunt.

Litavicus, accepto exercitu, quum millia passuum circiter xxx ab Gergovia abesset, convocatis subito militibus, lacrimans : *Quo proficiscimur,* inquit, *milites? Omnis noster equitatus, nobilitas omnis interiit; principes civitatis, Eporedorix et Virdumarus, insimulati proditionis ab Romanis, indicta caussa interfecti sunt. Hæc ab iis cognoscite, qui ex ipsa cæde fugerunt. Nam ego, fratribus atque omnibus propinquis meis interfectis, dolore probibeor, quæ gesta sunt, pronuntiare.* Producuntur ii, quos

» moyen de se soutenir dans la Gaule. Il avait reçu » plusieurs bienfaits de César, c'est-à-dire, après » tout, qu'il avait obtenu justice; mais il devait » bien plus à la liberté commune. Car pourquoi » les Eduens venaient-ils discuter leurs lois et leurs » droits devant César, plutôt que le peuple Ro- » main les siens devant les Eduens? » L'influence du magistrat et l'appât du gain ont bientôt gagné ces jeunes gens; ils offrent même de se mettre en avant. On discute alors les moyens d'exécution, car on ne se flattait pas d'amener la cité à rompre sans motif. On convient de mettre Litavicus à la tête des dix mille hommes que l'on enverrait à César; il se chargerait de les conduire, et ses frères prendraient les devans : on arrête aussi la manière d'agir ultérieure.

Quand Litavicus ne fut plus qu'à trente milles environ de Gergovia, tout-à-coup il convoque l'assemblée et, les larmes aux yeux : *Où allons-nous, soldats ?* s'écrie-t-il. *Toute notre cavalerie, toute notre noblesse ne sont plus. Les Romains, sur une accusation de trahison, ont fait périr, sans forme de procès, Eporedorix et Virdumarus, les premiers de notre cité. Ecoutez ceux qui se sont échappés du milieu du carnage : car, moi, dont les frères et tous les parens ont été massacrés, la douleur m'empêche de vous raconter ce qui s'est*

ille edocuerat, quæ dici vellet, atque eadem, quæ Litavicus pronunciaverat, multitudini exponunt : « Multos equites Æduorum interfectos, quod collocuti cum Arvernis dicerentur; ipsos se inter multitudinem militum occultasse atque ex media cæde profugisse. » Conclamant Ædui et Litavicum obsecrant, ut sibi consulat; *Quasi vero,* inquit ille, *consilii sit res, ac non necesse sit nobis Gergoviam contendere, et cum Arvernis nosmet conjungere! An dubitamus, quin, nefario facinore admisso, Romani jam ad nos interficiendos concurrant? Proinde, si quid in nobis animi est, persequamur eorum mortem, qui indignissime interierunt, atque hos latrones interficiamus.* Ostendit cives Romanos qui ejus præsidii fiducia una erant. Continuo magnum numerum frumenti commeatusque diripit, ipsos crudeliter exruciatos interficit; nuncios tota civitate Æduorum dimittit; eodem mendacio de cæde equitum, et principum permovet : hortatur, ut simili ratione, atque ipse fecerit, suas injurias persequantur.

Eporedorix, Æduus, summo loco natus adolescens et summæ domi potentiæ, et una Virdumarus, pari ætate et gratia, sed genere dispari, quem Cæsar, sibi ab Divitiaco

passé. Il produit des gens qu'il avait instruits à parler suivant ses vues; ils confirment ce qu'il vient d'avancer : « Que beaucoup de cavaliers Eduens » avaient été tués pour de prétendus pour-parlers » avec les Arvernes : ils ne s'étaient, eux-mêmes, » échappés de la boucherie qu'en se cachant dans » la foule des soldats. » Un cri s'élève; les Eduens prient Litavicus de pourvoir à leur sûreté : *Comme si,* reprend-il, *il y avait à délibérer, et que ce ne fût pas une nécessité de marcher à Gergovia, pour nous joindre aux Arvernes! Doutons-nous qu'après ce premier forfait, les Romains ne soient en chemin pour nous exterminer? Si donc il nous reste quelqu'énergie, vengeons la mort de ceux qu'on a si indignement assassinés, en nous défaisant de ces brigands.* Il montrait des citoyens Romains, qui étaient là sous sa sauve-garde et son escorte; on leur enlève aussitôt beaucoup de vivres et de blé, puis on les fait périr par de cruels supplices. Litavicus dépêche des exprès dans tous les cantons de sa cité, les soulève par le même mensonge du massacre de la cavalerie et des chefs et les exhorte à punir cette perfidie de la même manière que lui.

Parmi les cavaliers que César avait nominativement appelés, étaient Eporedorix, jeune homme d'une grande maison et très-puissant dans son pays, et Virdumarus, du même âge et non moins consi-

transditum, ex humili loco ad summum dignitatem perduxerat, in equitum numero convenerant, nominatim ab eo evocati. His erat inter se de principatu contentio, et in illa magistratuum controversia, alter pro Convictolitane, alter pro Coto, summis opibus pugnaverat. Ex iis Eporedorix, cognito Litavici consilio, media fere nocte rem ad Cæsarem defert; orat, « Ne patiatur, civitatem pravis adolescentium consiliis ab amicitia populi Romani deficere, quod futurum providebat, si se tot hominum millia cum hostibus conjunxerint, quorum salutem neque propinqui negligere, neque civitas levi momento æstimare posset. »

Magna affectus sollicitudine hoc nuncio Cæsar, quod semper Æduorum civitati præcipue indulserat, nulla interposita dubitatione legiones expeditas quatuor equitatumque omnem ex castris educit : nec fuit spatium tali tempore ad contrahenda castra, quod res in celeritate posita esse videbatur. C. Fabium Legatum cum legionibus duabus castris præsidio relinquit. Fratres Litavici quum comprehendi jussisset, paulo ante reperit ad hostes profugisse. Adhortatus milites, « Ne necessario tempore itineris labore permoveantur, » cupidissimis omnibus, progressus millia passuum XXV,

déré, mais inférieur en naissance : c'était un protégé de Divitiacus, et César l'avait, de l'obscurité, fait passer aux plus grands emplois. Ils se disputaient le premier rang et, dans le dernier débat pour la suprême magistrature, l'un avait soutenu Cotus de tous ses moyens, l'autre Convictolitanes. Eporedorix, informé des projets de Litavicus, les dénonce à César, un peu avant minuit. Il le prie « De ne pas souffrir que des jeunes gens, par » leurs manœuvres perverses, détachent sa cité » de l'alliance du peuple Romain ; ce qu'il prévoit » être inévitable, si tant de milliers d'Eduens se » joignent à l'ennemi : car les familles ne pour- » raient manquer de s'intéresser à leur sort, ni » la cité d'y attacher une grande importance. »

Très-inquiet de cette nouvelle, parce qu'il avait toujours particulièrement affectionné les Eduens, César, sans balancer un instant, prend quatre légions sans bagage et toute sa cavalerie. Tout, dans ce moment, paraissant dépendre de la célérité, on ne prit pas même le temps de plier les tentes. César laisse, pour garder le camp, le Lieutenant C. Fabius avec deux légions : il avait ordonné d'arrêter les deux frères de Litavicus, mais ils venaient de passer à l'ennemi. César exhorte les soldats « A ne » passe rebuter de la fatigue du chemin dans cette » occasion décisive : » l'ardeur fut générale. Au bout de vingt et cinq milles, il découvre les Eduens

agmen Æduorum conspicatus, immisso equitatu, iter corum moratur atque impedit, interdicitque omnibus., ne quemquam interficiant. Eporedorigem et Virdumarum, quos illi interfectos existimabant, inter equites versari suosque appellare jubet. Iis cognitis et Litavici fraude perspecta, Ædui manus tendere, deditionem significare et, projectis armis, mortem deprecari incipiunt. Litavicus cum suis clientibus, quibus nefas more Gallorum est, etiam in extrema fortuna, deferere patronos, Gergoviam profugit.

Cæsar, nunciis ad civitatem Æduorum missis, qui suo beneficio conservatos docerent, quos jure belli interficere potuisset, tribusque horis noctis exercitui ad quietem datis, castra ad Gergoviam movit. Medio fere itinere equites, a Fabio missi, quanto res in periculo fuerit, exponunt: « Summis copiis castra oppugnata demonstrant, cum crebro integri defessis succederent nostrosque affiduo labore defatigarent, quibus, propter magnitudinem castrorum, perpetuo esset iisdem in vallo permanendum: multitudine sagittarum atque omnis generis telorum multos vulneratos: ad hæc sustinenda magno usui fuisse tormenta: Fabium discessu eorum, duas relictis portis, obstruere cæteras pluteosque vallo addere et se in poste-

et détache sa cavalerie, qui leur barre le passage et les arrête : elle avait défense de tuer. Eporedorix et Virdumarus, que les Eduens croyaient morts, ont ordre de se faire voir dans les rangs de la cavalerie et d'appeler leurs amis. On les reconnaît et, la fourberie de Litavicus étant dévoilée, les Eduens tendent les mains, font entendre qu'ils se rendent, jettent leurs armes et demandent la vie. Litavicus s'enfuit à Gergovia, suivi de ses cliens : car, dans les mœurs gauloises, c'est un crime d'abandonner son patron, même dans un cas désespéré.

César dépêcha des courriers pour faire savoir aux Eduens que leurs concitoyens, qu'il avait pu exterminer suivant le droit de la guerre, lui devaient la vie. Il donna trois heures (5) à l'armée pour se reposer, et reprit la route de Gergovia. Presqu'à moitié chemin, des cavaliers, expédiés par Fabius, lui apprirent quel danger avait couru le camp : « Ils avaient été, *disaient-ils*, attaqués par » de très-grandes forces : des ennemis frais rem- » plaçaient sans cesse ceux qui étaient las, et fati- » guaient par leurs efforts continuels les légion- » naires, forcés de ne pas quitter le rempart, vu » l'étendue du camp. Une grêle de flèches et de » traits de toute espèce avait blessé beaucoup de » monde. Les machines avaient été un grand » moyen de défense. A la retraite de l'ennemi,

rum diem similem ad casum parare.» Iis rebus cognitis, Cæsar, summo studio militum, ante ortum solis in castra pervenit.

Dum hæc ad Gergoviam geruntur, Ædui, primis nunciis a Litavico acceptis, nullum sibi ad cognoscendum spatium relinquunt. Impellit alios avaritia, alios iracundia et temeritas, quæ maxime illi hominum generi est innata, ut levem auditionem habeat pro re comperta. Bona civium Romanorum diripiunt, cædes faciunt, in servitutem abstrahunt. Adjuvat rem proclinatam Convictolitanes plebemque ad furorem impellit, ut, facinore admisso, ad sanitatem reverti pudeat. M. Aristium, tribunum militum, iter ad legionem facientem, fide data, ex oppido Cabillono educunt : idem facere cogunt eos, qui negotiandi caussa ibi constiterant. Hos continuo in itinere adorti, omnibus impedimentis exuunt; repugnantes diem noctemque obsident; multis utrimque interfectis, majorem multitudinem ad arma concitant.

Interim nuncio allato, omnes eorum milites in potestate Cæsaris teneri, concurrunt ad Aristium; nihil publico factum consilio de-

» Fabius, ne conservant que deux portes, avait » fait boucher les autres et garnir le rempart de » de parapets. Il s'attendait, pour le lendemain, » à une affaire pareille. » Sur cela, César se hâte et, par l'extrême bonne volonté du soldat, arrive au camp avant le lever du soleil.

Cependant les Eduens, au reçu des premières dépêches de Litavicus, ne donnent pas un instant à la réflexion. Les uns sont poussés par l'avarice, les autres par la colère et par cette légèreté, si naturelle à la nation, qu'elle prend pour chose avérée un simple ouï-dire. Ils pillent les citoyens Romains, les massacrent, les réduisent en esclavage. Convictolitanes seconde l'impulsion donnée et précipite la multitude dans l'excès, afin que, le crime une fois commis, elle ait honte de revenir à la raison. Le tribun des soldats M. Aristius, qui venait rejoindre sa légion, était à Cabillon; on l'en tire sur parole : on force de même à en sortir ceux qui s'y étaient établis pour leur commerce : sans cesse harcelés sur la route, ils sont dépouillés de tous leurs effets. On tient ce qui résiste assiégé jour et nuit et, quand de part et d'autre il a péri beaucoup de monde, on excite une plus grande multitude à prendre les armes.

Cependant, à la nouvelle que toutes leurs troupes sont au pouvoir de César, les Eduens accourent près d'Aristius. Ils l'assurent que rien ne s'est

monstrant; quæstionem de bonis direptis de cernunt; Litavici fratrumque bona publicant; legatos ad Cæsarem, sui purgandi gratia, mittunt. Hæc faciunt, recuperandorum suorum caussa: sed, contaminati facinore et capti compendio ex direptis bonis, quod ea res ad multos pertinebat, et timore pœnæ exterriti, consilia clam de bello inire incipiunt civitatesque reliquas legationibus sollicitant. Quæ tametsi Cæsar intelligebat, tamen, quam mitissime potest, legatos appellat: « Nihil se, propter inscientiam levitatemque vulgi, gravius de civitate judicare, neque de sua in Æduos benevolentia deminuere. » Ipse, majorem Galliæ motum expectans, ne ab omnibus civitatibus circumsisteretur, consilia inibat, quemadmodum a Gergovia discederet ac rursus omnem exercitum contraheret; ne profectio, nata a timore defectionis, similis fugæ videretur.

Hæc cogitanti accedere visa est facultas bene rei gerendæ. Nam quum minora in castra operis perspiciendi caussa venisset, animadvertit collem, qui ab hostibus tenebatur, nudatum hominibus, qui superioribus diebus vix præ multitudine cerni poterat. Admiratus, quærit ex perfugis caussam, quorum magnus

fait de l'aveu général, ordonnent une enquête sur le pillage des effets, confisquent les biens de Litavicus et de ses frères, et députent vers César pour se justifier. Il le fallait bien pour recouvrer leurs troupes ; mais, entachés par un premier crime, séduits par le profit du pillage, où plusieurs avaient eu part, et frappés de la crainte d'un châtiment, ils commencent à tramer en secret des hostilités et font, par des agens, intriguer auprès des autres cités. César savait tout ; cependant il parle à leurs députés avec toute la douceur possible : « L'aveu- » glement et l'inconséquence de la populace ne » lui feront jamais penser désavantageusement des » Eduens et ne pourront diminuer sa bienveil- » lance pour eux. » S'attendant néanmoins à un mouvement plus général dans la Gaule et ne voulant pas être investi par toutes les cités, il pensait aux moyens de s'éloigner de Gergovia, pour réunir de nouveau toutes ses forces : mais il fallait que son départ, qui venait de la crainte d'un soulement, n'eût pas l'air d'une fuite.

Occupé de ces idées, il crut avoir trouvé une occasion de bien faire. Car, en visitant les travaux du petit camp, il vit avec surprise qu'il n'y avait plus personne sur la colline, qu'occupait l'ennemi les jours précédens et qu'il couvrait si bien, qu'à peine en voyait-on le sol. Il en demande la raison aux déserteurs dont il lui venait journellement un

ad eum quotidie numerus confluebat. Constabat inter omnes, quod jam ipse Cæsar per exploratores cognoverat, « Dorsum esse ejus jugi prope æquum; sed silvestre et angustum, qua esset aditus ad alteram partem oppidi : vehementer huic illos loco timere, nec jam aliter sentire, uno colle ab Romanis occupato, si alterum amisissent, quin pene circumvallati atque omni exitu et pabulatione interclusi viderentur : ad hunc muniendum locum omnes a Vercingetorige evocatos. »

Hac re cognita, Cæsar mittit complures equitum turmas eo de media nocte : iis imperat, ut paulo tumultuosius omnibus in locis pervagarentur. Prima luce magnum numerum impedimentorum ex castris mulorumque produci, atque iis stramenta detrahi, mulionesque cum cassidibus, equitum specie ac simulatione, collibus circumvehi jubet. His paucos addit equites, qui latius ostentationis caussa vagarentur. Longo circuitu easdem omnes jubet petere regiones. Hæc procul ex oppido videbantur, ut erat a Gergovia despectus in castra; neque tanto spatio, certi quid esset, explorari poterat. Legionem unam eodem jugo mittit et paulum progressam inferiore loco constituit silvisque occultat. Augetur Gallis suspicio atque omnes illo ad munitionem copiæ transducun-

grand nombre ; tous s'accordent à lui dire, ce qu'il savait déjà par ses espions : « Que le sommet de » cette colline était presque de niveau, mais étroit » et couvert de bois, là où il touchait à l'autre » côté de la ville. L'on craignait beaucoup pour » ce point et l'on sentait que, si les Romains s'em- » paraient de cette colline comme de la première, » on serait comme enveloppé, sans pouvoir ni four- » rager, ni sortir. Vercingétorix avait donc fait » venir toutes les troupes pour fortifier cet en- » droit. »

D'après cela, César, au milieu de la nuit, envoie dans cette direction plusieurs escadrons, avec ordre de battre les alentours d'une manière un peu bruyante : au point du jour, il fait sortir beaucoup de bagage et de mulets sans bâts et donne des casques aux muletiers, avec ordre de faire le tour des collines, comme s'ils étaient de la cavalerie : avec eux partent quelques cavaliers destinés à s'étendre plus au loin, pour l'étalage. Tous doivent se rendre au même point par de longs détours. De Gergovia, qui dominait le camp, on voyait tout cela, mais à une distance d'où l'on ne pouvait découvrir ce que c'était au juste. César détache une légion vers la même colline ; quand elle a fait quelque chemin, il l'arrête dans un fond et la cache dans un bois. Les soupçons des Gaulois redoublent et toutes leurs troupes passent de ce côté du retranchement. César,

tur. Vacua castra hostium Cæsar conspicatus, tectis insignibus suorum occultatisque signis militaribus, raros milites, ne ex oppido animadverterentur, ex majoribus castris in minora transducit, Legatisque, quos singulis legionibus præfecerat, quid fieri vellet, ostendit: imprimis monet, «Ut contineant milites, ne studio pugnandi, aut spe prædæ longius progrediantur: quid iniquitas loci habeat incommodi, proponit: hoc una celeritate posse vitari: occasionis esse rem, non prælii.» His rebus expositis, signum dat, et ab dextera parte alio adscensu eodem tempore Æduos mittit.

Oppidi murus ab planitie atque initio ascensus, recta regione, si nullus anfractus intercederet, mcc passus aberat: quidquid huic circuitus ad molliendum clivum accesserat, id spatium itineris augebat. A medio fere colle in longitudine, ut natura montis ferebat, ex grandibus saxis sex pedum murum, qui nostrorum impetum tardaret, præduxerant Galli atque, inferiore omni spatio vacuo relicto, superiorem partem collis usque ad murum oppidi densissimis castris compleverant. Milites, signo dato, celeriter ad munitionem perveniunt, eamque transgressi, trinis castris potiuntur. Ac tanta fuit in capiendis castris celeritas, ut Teutoma-

qui s'en aperçoit, fait couvrir les décorations (6), cacher les enseignes et défiler les soldats par petits pelotons, pour qu'on n'y fît pas attention de la ville. Il donne ses instructions aux Lieutenans qui commandent chaque légion et les avertit sur-tout « De » contenir les soldats, que l'ardeur de combattre et » l'espoir du butin pourraient emporter trop loin. » Il leur fait voir le désavantage que leur donne » l'escarpement du terrain; la vivacité seule pou» vait y parer : c'était d'un coup de main qu'il s'a» gissait, non d'une bataille. » Ces mesures prises, il donne le signal et fait, en même temps, monter les Eduens par un autre endroit, sur la droite.

De la plaine, ou du pied de la colline jusqu'aux murs de la ville, il y avait douze cents pas, à vol d'oiseau. La distance s'augmentait des détours à faire pour monter moins à pic. A mi-côte, les Gaulois avaient tiré, de front et suivant la disposition du terrain, un mur de six pieds de haut en grosses pierres, pour nous arrêter dans l'attaque : ils avaient ensuite abondonné tout-à-fait la partie inférieure; et, sur le sommet de la colline, leurs quartiers très-serrés s'étendaient jusqu'aux murs de la ville. Le signal donné, nos soldats arrivent en un clin d'œil au retranchement, le franchissent, enlèvent trois quartiers et cela si rapidement qu'en pillant ils surprennent dans sa tente le roi des

tus, rex Nitiobrigum, subito in tabernaculo oppressus, ut meridie conquieverat, superiore corporis parte nudata, vulnerato equo, vix se ex manibus prædantium militum eriperet. Consecutus id, quod animo proposuerat, Cæsar receptui cani jussit, legionisque decimæ, qua tum erat comitatus, signa constitere.

At reliquarum milites legionum, non exaudito tubæ sono, quod satis magna vallis intercedebat, tamen a tribunis militum Legatisque, ut erat a Cæsare præceptum, retinebantur: sed, elati spe celeris victoriæ et hostium fuga superiorumque temporum secundis prœliis, nihil adeo arduum sibi existimabant, quod non virtute consequi possent; neque prius finem sequendi fecerunt, quam muro oppidi portisque appropinquarent. Tum vero, ex omnibus urbis partibus orto clamore, qui longius aberant, repentino tumultu perterriti, quum hostes intra portas esse existimarent, sese ex oppido ejecerunt. Matres-familias de muro vestem argentumque jactabant et, pectore nudo prominentes, passis manibus obtestabantur Romanos, ut sibi parcerent, neu, sicut Avarici fecissent, ne mulieribus quidem atque infantibus abstinerent. Nonnullæ, de muris per manus demissæ, sese militibus transdebant. L. Fabius, centurio legionis VIII, quem inter suos

Nitiobriges, Teutomatus, qui s'y était endormi l'après midi et qui ne leur échappe qu'avec peine, nu jusqu'à la ceinture et son cheval blessé. César, ayant rempli son but, fit sonner la retraite. La dixième légion, avec laquelle il était, s'arrêta.

Les autres, n'avaient pas entendu la trompette, parce qu'elles étaient au-delà d'un assez large vallon; cependant, d'après les instructions de César, les Lieutenans et les Tribuns essayaient de les retenir : mais, exaltés par l'espoir d'une prompte victoire, par la fuite des ennemis, par leurs anciens succès, les soldats ne voyaient rien de si difficile qu'ils n'en pussent venir à bout, et ne cessèrent de poursuivre les fuyards que sous les murs et aux portes de la place. Un cri s'étant alors élevé de toutes les parties de l'enceinte, les Barbares qui étaient à l'autre extrémité, effrayés de ce bruit soudain, crurent l'ennemi dans l'intérieur et se jetèrent hors de la ville. Les femmes laissaient tomber du haut du rempart des habits et de l'argent, et, s'avançant le sein nu, les mains étendues, suppliaient les Romains de les épargner et de ne pas en agir comme à Avaricum, où l'on n'avait fait grace ni aux enfans ni aux femmes : plusieurs descendirent à l'aide des mains et se livrèrent aux soldats. L. Fabius, centurion de la huitième légion

eo die dixisse constabat, « Excitari se Avaricensibus præmiis, neque commissurum, ut prius quisquam murum ascenderet, » tres suos nactus manipulares atque ab iis sublevatus, murum ascendit. Eos ipse rursus singulos exceptans, in murum extulit.

Interim ii, qui ad alteram partem oppidi, ut supra demonstravimus, munitionis caussa convenerant, primo exaudito clamore, inde etiam crebris nunciis incitati, oppidum ab Romanis teneri, præmissis equitibus, magno concursu eo contenderunt. Eorum ut quisque primus venerat, sub muro consistebat suorumque pugnantium numerum augebat. Quorum quum magna multitudo convenisset, matresfamilias quæ paulo ante Romanis de muro manus tendebant, suos obtestari et, more Gallico, passum capillum ostentare liberosque in conspectum proferre cœperunt. Erat Romanis nec loco, nec numero æqua contentio : simul, et cursu et spatio pugnæ defatigati, non facile recentes atque integros sustinebant.

Cæsar, quum iniquo loco pugnari hostiumque augeri copias videret, præmetuens suis, ad T. Sextium Legatum, quem minoribus castris præsidio reliquerat, mittit, ut cohortes ex castris celeriter educeret et sub infimo colle

avait dit ce jour-là dans les rangs : « Que les ré-
» compenses d'Avaricum l'animaient et qu'il ne
» souffrirait pas qu'un autre escaladât le premier
» les murs. » Trouvant trois hommes de son manipule, il se fait soulever par eux, monte sur le rempart, leur tend la main à son tour et les attire à lui.

Cependant les Gaulois qui s'étaient, comme on l'a dit, portés vers le retranchement, de l'autre côté de la ville, ayant entendu les premiers cris, et pressés ensuite par de fréquens exprès qui annonçaient la prise de la ville, détachent en avant leur cavalerie et la suivent en foule. Chacun, à mesure qu'il arrive, se forme sous le mur et augmente le nombre des combattans. Leurs forces s'étant beaucoup grossies, les femmes, qui, tout à l'heure, nous tendaient les mains du haut du rempart, s'offrent aux Barbares, échevelées suivant leur usage, et les implorent, en leur présentant leurs enfans. Les Romains avaient le désavantage et du terrain et du nombre : fatigués de leur course et de la durée du combat, ils ne se soutenaient pas sans peine contre des hommes tout frais.

César, voyant s'accroître le nombre des ennemis, craignit pour ses troupes, qui se battaient dans une mauvaise position. Il envoie donc l'ordre au Lieutenant T. Sextius, qu'il avait chargé de la garde du petit camp, d'en faire sortir des cohortes et de les

ab dextro latere hostium constitueret: ut, si nostros depulsos loco vidisset, quo minus libere hostes insequerentur, terreret. Ipse paulum ex eo loco cum legione progressus, ubi constiterat, eventum pugnæ expectabat. Quum acerrime cominus pugnaretur, hostes loco et numero, nostri virtute confiderent, subito sunt Ædui visi, ab latere nostris aperto; quos Cæsar ab dextra parte alio ascensu, manus distinendæ caussa miserat. Ii similitudine armorum vehementer nostros perterruerunt: ac, tametsi dextris humeris exertis animadvertebantur, quod insigne pacatis esse consueverat, tamen idipsum sui fallendi caussa milites ab hostibus factum existimabant.

Eodem tempore L. Fabius centurio, quique una murum ascenderant, circumventi atque interfecti de muro præcipitantur. M. Petreius, ejusdem legionis centurio, quum portas excindere conatus esset, a multitudine oppressus ac sibi desperans, multis jam vulneribus acceptis, manipularibus suis, qui illum secuti erant: *Quoniam*, inquit, *me una vobiscum servare non possum, vestræ quidem certe saluti prospiciam, quos, cupiditate gloriæ adductu, in periculum deduxi. Vos, data facultate, vobis consulite.* Simul irrupit in medios hostes, duo-

poster sur notre gauche, au pied de la colline, en vue de rendre l'ennemi plus circonspect dans la poursuite, s'il culbutait nos gens de la hauteur; portant lui-même sa légion un peu en avant de l'endroit où il l'avait arrêtée, il attendit l'issue de l'affaire. Tandis qu'on se battait très-vivement et corps à corps, l'ennemi se fiant en son nombre et en sa position, et nos soldats en leur valeur, tout-à-coup parurent sur notre flanc découvert les Édnens, que César avait envoyés, par un autre chemin, pour faire diversion sur sa droite. La vue de leurs armes Gauloises alarma beaucoup nos tronpes, quoiqu'ils eussent le bras droit nu, en signe ordinaire de bonne intelligence; elles crurent que c'était une ruse de l'ennemi pour les induire en erreur.

En ce moment, le centurion L. Fabius et ceux qui l'avaient suivi furent enveloppés et précipités sans vie du haut du rempart. M. Pétréïus, centurion de la même légion, se vit accabler par le nombre, comme il s'efforçait de briser la porte. Ayant déjà reçn plusieurs blessures et désespérant de sa vie, *Puisque je ne puis me sauver avec vous*, dit-il à ceux de son manipule qui l'avaient suivi, *certes j'aurai du moins soin de votre salut, à vous que j'ai conduits dans le péril, entraîné par l'amour de la gloire. Songez à vous sauver, je vous en donne le moyen.* A ces mots, il se jette

busque interfectis, reliquos a porta paulum submovit. Conantibus auxiliari suis : *Frustra*, inquit, *meæ vitæ subvenire conamini, quem jam sanguis viresque deficiunt : proinde hinc abite, dum est facultas, vosque ad legionem recipite.* Ita pugnans post paulum concidit ac suis saluti fuit.

Nostri, quum undique premerentur, XLVI centurionibus amissis, dejecti sunt loco : sed intolerantius Gallos insequentes legio decima tardavit, quæ pro subsidio paulo æquiore loco constiterat. Hanc rursus XIII legionis cohortes exceperunt, quæ, ex castris minoribus eductæ, cum T. Sextio Legato ceperant locum superiorem. Legiones, ubi primum planitiem attigerunt, infestis contra hostes signis constiterunt : Vercingetorix ab radicibus collis suos intra munitiones reducit. Eo die milites sont paulo minus DCC desiderati.

Postero die Cæsar, concione advocata, temeritatem cupiditatemque militum reprehendit, « Quod sibi ipsi judicavissent, quo procedendum, aut quid agendum videretur, neque signo recipiendi dato constitissent, neque a tribunis militum Legatisque retineri potuissent : exposuit, quid iniquitas loci posset, quid ipse ad Avaricum sensisset, quum, sine

au milieu des ennemis, en tue deux, écarte un peu le reste de la porte, et ses soldats s'empressant de le secourir: *En vain*, reprit-il, *tentez-vous de me conserver la vie; déjà mon sang et mes forces m'abandonnent : éloignez-vous donc, tandis que vous le pouvez, et rejoignez la légion.* Un moment après, il périt en combattant.

Nos soldats, pressés de toutes parts, furent culbutés avec perte de quarante et six centurions. Mais la dixième légion, placée comme réserve dans une position un peu moins mauvaise, rallentit les Gaulois, qui s'abandonnaient trop vivement à la poursuite : elle fut soutenue par les cohortes de la treizième, venues du petit camp et postées un peu plus haut, sous les ordres du Lieutenant T. Sextius. Dès que les légions furent dans la plaine, elles s'arrêtèrent et firent face aux ennemis, que Vercingétorix ramena du pied de la colline dans ses retranchemens. Ce jour-là nous coûta près de sept cents hommes.

Le lendemain, César assemble l'armée, et reproche aux soldats leur présomption et leur cupidité : « Ils avaient eux-mêmes jugé de ce qu'il fallait » faire et jusqu'où l'on devait s'avancer; ils ne s'é» taient pas arrêtés, lorsqu'on avait sonné la re» traite, et ni leurs tribuns ni les Lieutenans » n'avaient pu les retenir. Il leur montra ce que » pouvait le désavantage de la position et leur rap-

duce et sine équitatu deprehensis hostibus, exploratam victoriam dimisisset, ne parvum modo detrimentum in contentione propter iniquitatem loci acciperet. Quantopere eorum animi magnitudinem admiraretur, quos non castrorum munitiones, non altitudo montis, non murus oppidi tardare potuisset, tantopere licentiam arrogantiamque reprehenderet, quod plus se, quam Imperatorem, de victoria atque exitu rerum sentire existimarent : nec minus se in milite modestiam et continentiam, quam virtutem atque animi magnitudinem desiderare. »

Hac habita concione et ad extremum oratione confirmatis militibus, «Ne ob hanc causam animo permoverentur, neu, quod iniquitas loci attulisset, id virtuti hostium tribuerent,» eadem de profectione cogitans, quæ ante senserat legiones ex castris eduxit aciemque idonco loco constituit. Quum Vercingetorix nihilo magis in æquum locum descenderet, levi facto equestri prælio atque eo secundo, in castra exercitum reduxit. Quum hoc idem postero die fecisset, satis ad Gallicam ostentationem minuendam militumque animos confirmandos factum existimans, in Æduos castra movit. Ne tum quidem insecutis hostibus, tertia die ad flumen

» pela sa conduite, à lui-même, près d'Avaricum,
» où, surprenant l'ennemi sans général et sans
» cavalerie, il avait renoncé à une victoire cer-
» taine, plutôt que de l'acheter par une perte
» même légère, qu'aurait entraînée la défaveur de
» la position. Plus il admirait la grandeur de leur
» courage, que n'avaient pu réfroidir ni les retran-
» chemens de l'ennemi, ni l'élévation de la mon-
» tagne, ni les murs de la ville, plus il les blâmait
» d'avoir cru, dans leur insubordination présomp-
» tueuse, juger mieux que leur Général du succès
» et de l'issue de l'événement; et, dans un soldat,
» il ne desirait pas moins de modestie et de retenue
» que de valeur et de magnanimité. »

Tel fut le discours de César, à la fin duquel « Il
» rassura les soldats qui ne devaient pas se rebuter
» de ce qui était arrivé, ni attribuer au courage
» de l'ennemi ce qu'il avait dû à sa bonne position. »
Persistant dans ses projets de départ, il fait sortir
les légions des deux camps, et les met en bataille
sur un terrain convenable. Comme Vercingétorix
ne quitte point, malgré cela, les hauteurs, César
fait rentrer ses troupes, après une légère escar-
mouche où il eut le dessus : il en fut de même le len-
demain et, jugeant cela suffisant pour diminuer la
jactance des Gaulois, il décampe pour se rendre
chez les Eduens, sans être même alors suivi par

Elaver pontem refecit atque exercitum transduxit.

Ibi a Virdumaro atque Eporedorige Æduis appellatus, discit, « Cum omni equitatu Litavicum ad sollicitandos Æduos profectum : opus esse et ipsos præcedere ad confirmandam civitatem. » Etsi multis jam rebus perfidiam Æduorum Cæsar perspectam habebat, atque horum discessu admaturari defectionem civitatis existimabat, tamen retinendos eos non censuit, ne aut inferre injuriam viderctur, aut dare timoris aliquam suspicionem. Discedentibus his, breviter sua in Æduos merita exposuit : « Quos et quam humiles accepisset, compulsos in oppida, multatos agris, omnibus ereptis copiis, imposito stipendio, obsidibus summa cum contumelia extortis ; et quam in fortunam quamque in amplitudinem deduxisset ; ut non solum in pristinum statum redissent, sed omnium temporum dignitatem et gratiam antecessisse viderentur. » His datis mandatis, eos ab se dimisit.

Noviodunum erat oppidum Æduorum, ad ripas Ligeris opportuno loco positum. Huc

les ennemis. Le troisième jour il arriva sur l'Allier, dont il rétablit le pont, où l'armée passa.

Les deux Eduens, Eporédorix et Virdumarus, vinrent alors le trouver et lui dirent : « Que, Litavicus étant parti avec toute sa cavalerie pour » soulever leur cité, il était nécessaire qu'ils allassent eux-mêmes en avant, pour la raffermir » dans son devoir. » Quoique César eût déjà plusieurs preuves de la perfidie des Eduens, et qu'il pensât que le départ de ces deux hommes ne ferait que hâter la révolte, il ne crut pas cependant devoir les retenir, de peur de paraître leur faire violence, ou avoir conçu quelque crainte. A leur départ, il leur expose brièvement « Les services » qu'il a rendus aux Eduens, ce qu'ils étaient, et » leur abaissement, quand ils avaient eu recours » à lui : rejetés alors dans leurs villes, dépouillés » d'une partie de leurs terres, ayant perdu toutes » leurs troupes, tributaires, réduits à donner » ignominieusement des ôtages, dans quel éclat, » dans quelle puissance ne les avait-il pas rétablis? » Non-seulement ils avaient recouvré leur ancienne » consistance, mais ils jouissaient d'une influence, » d'une considération bien au-dessus de celles » qu'ils avaient jamais eues. » Après ces observations, il les congédia.

Noviodunum est une ville Éduenne, située avantageusement sur le bord de la Loire. César y tenait

Cæsar omnes obsides Galliæ, frumentum, pecuniam publicam, suorum atque exercitus impedimentorum magnam partem contulerat: huc magnum numerum equorum, hujus belli caussa in Italia atque Hispania coemptorum, miserat. Eo quum Eporedorix Virdumarusque venissent et de status civitatis cognovissent, Litavicum Bibracte ab Æduis receptum, quod est oppidum apud eos maximæ auctoritatis, Convictolitanem magistratum magnamque partem senatus ad eum convenisse, legatos ad Vercingetorigem de pace et amicitia concilianda publice missos, non prætermittendum tantum commodum existimaverunt. Itaque, interfectis Novioduni custodibus, quique eo negotiandi aut itineris caussa convenerant, pecuniam atque equos inter se partiti sunt; obsides civitatum Bibracte ad magistratum deducendos curaverunt; oppidum, quod ab se teneri non posse judicabant, ne cui esset usui Romanis, incenderunt; frumenti, quod subito potuerunt, navibus avexerunt, reliquum flumine atque incendio corruperunt; ipsi ex finitimis regionibus copias cogere, præsidia custodiasque ad ripas Ligeris disponere equitatumque omnibus locis, injiciendi timoris caussa, ostentare cœperunt, si aut re frumentaria Romanos excludere ac ad-

rassemblés tous les ôtages de la Gaule, ses magasins de blé, le trésor, la plus grande partie de ses bagages et de ceux de l'armée : il y avait envoyé beaucoup de chevaux achetés en Espagne et en Italie à raison de la guerre. En y arrivant, Éporédorix et Virdumarus apprennent où en sont les choses dans leur cité : on avait reçu Litavicus dans Bibracte, ville de la plus grande influence; le premier magistrat, Convictolitanes, et la plupart des sénateurs s'étaient réunis à lui; on avait ouvertement envoyé des ambassadeurs, pour faire avec Vercingétorix un traité de paix et d'alliance. D'après cela, ne croyant pas devoir négliger une si bonne occasion, ils égorgent la garnison de la place, les marchands et les voyageurs qui s'y trouvent, partagent entr'eux l'argent et les chevaux, et font conduire dans Bibracte à Convictolitanes les ôtages des cités : puis se jugeant hors d'état de garder la ville, ils la brûlent, pour qu'elle ne serve pas aux Romains, enlèvent sur des bateaux autant de blé que le moment le permet, et jettent le reste au feu ou dans la rivière. Ensuite, rassemblant des forces dans le pays voisin, ils placent des postes et des détachemens le long du fleuve, et font, en tous lieux, parade de leur cavalerie, pour répandre la terreur et pour essayer de chasser par la disette les Romains de la contrée, en leur coupant les vivres : espoir d'autant mieux fondé que la Loire, enflée par les

ductos inopia provincia expellere possent. Quam ad spem multum eos adjuvabat, quod Liger ex nivibus creverat, ut omnino vado transiri non posse videretur.

Quibus rebus cognitis, Cæsar maturandum sibi censuit, si esset in perficiendis pontibus periclitandum, ut prius, quam essent majores eo copiæ coactæ, dimicaret. Nam, ut commutato consilio iter in Provinciam converteret, id ne tum quidem necessario faciendum existimabat, quum quod infamia atque indignitas rei et oppositus mons Cebenna viarumque difficultas impediebat, tum maxime quod adjungi Labieno atque iis legionibus, quas una miserat, vehementer cupiebat. Itaque, admodum magnis diurnis atque nocturnis itineribus confectis, contra omnium opinionem ad Ligerim pervenit; vadoque per equites invento, pro rei necessitate opportuno, ut brachia modo atque humeri ad sustinenda arma liberi ab aqua esse possent, disposito equitatu, qui vim fluminis refringeret, atque hostibus primo aspectu perturbatis, incolumem exercitum transduxit; frumentumque in agris et copiam pecoris nactus, repleto iis rebus exercitu, iter in Senones facere instituit.

VI. Dum hæc apud Cæsarem geruntur, Labienus eo supplemento, quod nuper ex Italia

neiges ; ne semblait guéable absolument nulle part.

Instruit de tous ces mouvemens, César crut devoir faire diligence ; s'il fallait essayer de jeter des ponts, il voulait combattre, avant que l'ennemi fût plus en force : car, de changer de plan, et de s'acheminer vers la Province, c'est à quoi il jugeait indispensable de renoncer même alors, soit à cause de la honte, de l'indignité de cette mesure, à la quelle s'opposaient d'ailleurs les Cévennes et la difficulté des chemins, soit sur-tout à cause de l'extrême desir qu'il avait de rejoindre Labiénus et les légions parties avec lui. Forçant donc sa marche et de jour et de nuit, il arrive, contre l'attente générale, sur les bords de la Loire et, la cavalerie ayant trouvé un gué passable vu l'urgence, (on y avait hors de l'eau les épaules et les bras pour soutenir les armes,) il la dispose de manière à rompre le courant et toute l'armée passe sans perte, à la vue des ennemis effrayés de notre premier aspect. Les troupes s'étant approvisionnées de bétail et de blé, dont on trouva les champs couverts, on prit la route du Sénonais.

VI. Pendant ces expéditions de César, Labiénus, laissant le dernier renfort arrivé d'Italie dans Agen-

venerat, relicto Agendici, ut esset impedimentis præsidio, cum quatuor legionibus Lutetiam profieiscitur. Id est oppidum Parisiorum, positum in insula fluminis Sequanæ. Cujus adventu ab hostibus cognito, magnæ ex finitimis civitatibus copiæ convenerunt. Summa imperii transditur Camulogeno Aulerco, qui, prope confectus ætate, tamen propter singularem scientiam rei militaris ad eum est honorem evocatus. Is, quum animadvertisset, perpetuam esse paludem, quæ influeret in Sequanam atque illum omnem locum magnopere impediret, hic consedit nostrosque transitu prohibere instituit.

Labienus primo vineas agere, cratibus atque aggere paludem explere atque iter munire conabatur. Postquam id difficilius confieri animadvertit, silentio e castris tertia vigilia egressus, eodem, quo venerat, itinere Melodunum pervenit. Id est oppidum Senonum in insula Sequanæ positum, ut paulo ante Lutetiam diximus. Deprehensis navibus circiter quinquaginta celeriterque conjunctis, atque eo militibus impositis, et rei novitate perterritis oppidanis, quorum magna pars erat ad bellum evocata, sine contentione oppido potitur. Refecto ponte, quem superioribus diebus hostes resciderant, exercitum transducit, et secundo

dicum pour garder le bagage, en était parti avec quatre légions pour Lutèce, ville des Parisiens, bâtie dans une île de la Seine. Sur la nouvelle de son approche, l'ennemi avait tiré des troupes nombreuses des cités voisines et nommé généralissime l'Aulerce Camulogénus, à qui, malgré son grand âge, on déféra cet honneur, à cause de ses grands talens militaires. Ayant remarqué qu'un marais continu, qui aboutissait à la Seine, offrait (5) un excellent point de défense, ce prince avait assis son camp derrière, résolu d'en défendre le passage.

Labiénus essaie d'abord de pousser des mantelets et de se faire un chemin, en comblant le marécage de fascines et de claies; mais, trouvant la chose trop difficile, il sort de son camp à la troisième veille, retourne sur ses pas et vient à Mélodunum, ville des Sénonais, bâtie, comme Lutèce, dans une île de la Seine. Il se saisit d'environ cinquante bateaux, les joint promptement l'un à l'autre et les charge de soldats. La surprise jette le trouble parmi les habitans, dont une grande partie avait joint l'armée, et Labiénus s'empare de la ville; il en rétablit le pont, coupé par les Gaulois les jours précédens, y fait passer l'armée et se remet en marche pour Lutèce, le long du fleuve. Instruits

flumine ad Lutetiam iter facere cœpit. Hostes, re cognita ab iis, qui a Meloduno profugerant, Lutetiam incendi pontesque ejus oppidi rescindi jubent : ipsi profecti palude, in ripis Sequanæ, e regione Lutetiæ, contra Labieni castra considunt.

Jam Cæsar a Gergovia discessisse audiebatur : jam de Æduorum defectione et secundo Galliæ motu rumores afferebantur, Gallique in colloquiis, interclusum itinere et Ligere Cæsarem, inopia frumenti coactum, in Provinciam contendisse confirmabant. Bellovaci autem, defectione Æduorum cognita, qui ante erant per se infideles, manus cogere atque aperte bellum parare cœperunt. Tum Labienus, tanta rerum commutatione, longe aliud sibi capiendum consilium, atque antea senserat, intelligebat : neque jam, ut aliquid acquireret prælioque hostes lacesseret, sed ut incolumem exercitum Agendicum reduceret, cogitabat. Namque altera ex parte Bellovaci, quæ civitas in Gallia maximam habet opinionem virtutis, instabant ; alteram Camulogenus parato atque instructo exercitu tenebat : tum legiones a præsidio atque impedimentis interclusas maximum flumen distinebat.

Tantis subito difficultatibus objectis ab ani-

de cela par les fuyards, les ennemis s'éloignent du marais, coupent les ponts de Lutèce, brûlent la ville, et campent sur l'autre bord de la Seine, en face de Labiénus.

Déjà l'on disait que César avait abandonné Gergovia ; déjà le bruit courait du soulèvement des Eduens et des succès des révoltés de la Gaule ; et, dans les pour-parlers, les Barbares assuraient que César, n'ayant pu ni forcer les passages, ni traverser la Loire, avait été réduit par la disette à prendre la route de la Province. En outre, les Bellovaques, dès long-temps rebelles dans le cœur, avaient, sur la nouvelle de la défection des Eduens, commencé à lever des troupes et se préparaient ouvertement à la guerre. Dans une pareille révolution, Labiénus sentait qu'il devait songer à toute autre chose, qu'à ce qu'il avait eu jusqu'alors en vue : il ne pensait plus à attaquer et à faire des progrès, mais à ramener l'armée saine et sauve dans Agendicum. Car il se voyait serré d'un côté par les Bellovaques, le peuple de la Gaule le plus renommé pour la bravoure ; en face il avait Camulogénus avec une armée toute prête et bien en ordre : enfin, un très-large fleuve séparait les légions de leur place d'armes et de leurs bagages.

Contre des obstacles si grands et si subits, il ne

mi virtute auxilium petendum videbat. Itaque sub vesperum concilio convocato, cohortatus, ut ea, quæ imperasset, diligenter industrieque administrarent, naves, quas e Meloduno deduxerat, singulas equitibus Romanis attribuit et, prima confecta vigilia, quatuor millia passuum secundo flumine progredi silentio ibique se exspectari jubet : quinque cohortes, quas minime firmas ad dimicandum esse existimabat, castris præsidio relinquit; quinque ejusdem legionis reliquas de media nocte cum omnibus impedimentis adverso flumine magno tumultu proficisci imperat. Conquirit etiam lintres : has magno sonitu remorum incitatas in eamdem partem mittit. Ipse post paulo, silentio egressus cum tribus legionibus, eum locum petit, quo naves appelli jusserat. Eo quum esset ventum, exploratores hostium, ut omni fluminis parte erant dispositi, inopinantes, quod magna subito erat coorta tempestas, ab nostris opprimuntur : exercitus equitatusque, equitibus Romanis administrantibus, quos ei negotio præfecerat, celeriter transmittitur.

Uno fere tempore sub lucem hostibus nunciatur, in castris Romanorum præter consuetudinem tumultuari et magnum ire agmen adverso flumine, sonitumque remorum in ea-

voyait de ressource que dans l'énergie. Ayant donc sur le soir assemblé le conseil, il exhorte les officiers à mettre de l'exactitude et de la célérité dans l'exécution de ses ordres et donne les barques venues de Mélodunum à autant de chevaliers Romains, qu'il charge de descendre en silence le fleuve dès la fin de la première veille, et d'aller l'attendre à quatre milles. Il laisse à la garde du camp les cinq cohortes sur lesquelles il croit pouvoir le moins compter dans une action et donne ordre aux cinq autres de la même légion de partir au milieu de la nuit avec tous les bagages et de remonter bruyamment le fleuve. Il fait encore chercher des bateaux, qu'il envoie dans la même direction, enjoignant de battre fortement l'eau avec les rames. Lui-même il sort peu après du camp avec trois légions, qu'il conduit en silence à l'endroit où les barques devaient aborder. Comme il s'était élevé tout-à-coup un violent orage, on surprit en arrivant les éclaireurs de l'ennemi, qui en avait sur tous les points du fleuve, et l'infanterie le passa promptement ainsi que la cavalerie, par les soins des chevaliers Romains, chargés de cette opération.

Vers le point du jour, on annonce presqu'à la fois aux ennemis et qu'il se fait dans le camp Romain un bruit extraordinaire, et qu'un corps considérable remonte le fleuve, et que, plus bas, des

dem parte exaudiri et paulo infra milites navibus transportari. Quibus rebus auditis, quod existimabant tribus locis transire legiones atque omnes, perturbatos defectione Æduorum, fugam parare, suas quoque copias in tres partes distribuerunt. Nam et præsidio e regione castrorum relicto, et parva manu Metiosedum versus missa, quæ tantum progrederetur, quantum naves processissent, reliquas copias contra Labienum duxerunt. Prima luce et nostri omnes erant transportati, et hostium acies cernebatur.

Labienus, milites cohortatus, « Ut suæ pristinæ virtutis et tot secundissimorum præliorum memoriam tenerent, atque ipsum Cæsarem, cujus ductu sæpenumero hostes superassent, adesse existimarent, » dat signum prælii. Primo concursu, ab dextero cornu, ubi septima legio constiterat, hostes pelluntur atque in fugam conjiciuntur : ab sinistro, quem locum duodecima legio tenebat, quum primi ordines hostium transfixi pilis concidissent, tamen acerrime reliqui resistebant, nec dabat suspicionem fugæ quisquam. Ipse dux hostium Camulogenus suis aderat atque eos cohortabatur. At, incerto etiam nunc exitu victoriæ, quum septimæ legionis tribunis esset nunciatum, quæ in sinistro cornu gererentur, post

troupes le traversent dans des barques. Croyant, d'après cela, que l'armée le passe sur trois points et que, consternée de la révolte des Éduens, elle se dispose à fuir, les Gaulois forment aussi trois corps, en laissent un en face de notre camp, envoient vers Métiosedum une petite division, qui doit mesurer sa marche sur celle des barques, et se porte contre Labiénus avec le reste. Au point du jour, nos légions étaient au-delà du fleuve et l'on découvrit les ennemis en bataille.

Labiénus exhorte les soldats « A se souvenir de » leur ancienne valeur, à se rappeler tant de succès brillans, à se croire encore sous les yeux de » César, qui les a souvent guidés à la victoire, » et donne le signal du combat. Du premier choc, à l'aile droite, la septième légion repousse et met en fuite les Barbares : mais, à la gauche, quoique la douzième eût fait tomber sous ses javelots les premiers rangs, le reste opposait une vive résistance, et nul ne paraissait penser à la fuite. Leur général, Camulogénus, y était en personne et les encourageait. L'issue du combat était encore incertaine, lorsque les tribuns de la septième légion, informés de ce qui se passait de ce côté, parurent sur les derrières de l'ennemi qu'ils chargèrent. Dans cette crise même, aucun ne lâcha pied; ils furent

tergum hostium legionem ostenderunt signaque intulerunt. Ne eo quidam tempore quisquam loco cessit, sed circumventi omnes interfectique sunt. Eamdem fortunam tulit Camulogenus. At ii, qui præsidio contra castra Labieni erant relicti, quum prælium commissum audissent, subsidio suis ierunt collemque ceperunt, neque nostrorum militum victorum impetum sustinere potuerunt. Sic, cum suis fugientibus permisti, quos non silvæ montesque texerunt, ab equitatu sunt interfecti. Hoc negotio confecto, Labienus revertitur Agendicum, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant : inde cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit.

VII. Defectione Æduorum cognita, bellum augetur. Legationes in omnes partes circummittuntur : quantum gratia, auctoritate, pecunia valent, ad sollicitandas civitates nituntur : nacti obsides, quos Cæsar apud eos deposuerat, horum supplicio dubitantes territant. Petunt à Vercingetorige Ædui, ut ad se veniat rationesque belli gerendi communicet. Re impetrata, contendunt ut ipsis summa imperii transdatur; et, re in controversiam deducta, totius Galliæ concilium Bibracte indicitur. Eodem conveniunt undique frequentes. Multitudinis suffragiis res permittitur : ad

enveloppés et périrent tous : Camulogénus partagea leur sort. Cependant ceux qu'il avait laissés en face du camp de Labiénus, apprenant qu'on en était aux mains, vinrent au secours des leurs et se postèrent sur une colline : mais ils ne purent soutenir le choc des légions victorieuses et se mêlèrent à la foule des fuyards. Tout ce qui ne trouva pas un asile dans les bois et sur les hauteurs fut exterminé par la cavalerie. Après cette action, Labiénus retourne à Agendicum, où il avait laissé les bagages de toute l'armée, et de là rejoint César avec toutes ses troupes.

VII. La révolte connue des Ednens rendit la guerre plus vive : ils envoient de tous côtés des agens : tout ce qu'ils ont de puissance, de crédit et d'argent, ils l'emploient à gagner d'autres cités : nantis des ôtages déposés chez eux par César, ils intimident, par la menace de les faire périr, les peuples qui hésitent. Ils prient Vercingétorix de venir conférer avec eux sur les moyens de pousser la guerre. En ayant obtenu ce point, ils demandent qu'on leur remette le commandement en chef; et, la chose souffrant des difficultés, on convoque à Bibracte une assemblée générale de la Gaule. L'affluence y fut immense; on en passa par la ma-

unum omnes Vercingetorigem probant imperatorem. Ab hoc concilio Rhemi, Lingones, Treviri abfuerunt: illi, quod amicitiam Romanorum, sequebantur; Treviri, quod aberant longius et ab Germanis premebantur : quæ fuit caussa, quare toto abesse bello et neutris auxilia mitterent. Magno dolore Ædui ferunt se dejectos principatu : queruntur fortunæ commutationem et Cæsaris indulgentiam in se requirunt: neque tamen, suscepto bello, suum consilium ab reliquis separare audent. Inviti summæ spei adolescentes, Eporedorix et Virdumarus, Vercingetorigi parent.

Ille imperat reliquis civitatibus obsides : denique ei rei constituit diem : huc omnes equites xv millia numero celeriter convenire jubet: « Peditatu, quem ante habuerit, se fore contentum dicit, neque fortunam tentaturum, neque acie dimicaturum : sed, quoniam abundet equitatu, perfacile esse factu, frumentationibus pabulationibusque Romanos prohibere; æquo modo animo sua ipsi frumenta corrumpant, ædificiaque incendant, qua rei familiaris jactura perpetuum imperium libertatemque se consequi videant. »

His constitutis rebus, Æduis Segusianisque,

jorité des suffrages : il n'en manqua pas un à Vercingétorix. On ne vit, à cette assemblée, ni les Rhémois, ni les Lingons, ni les Tréviriens ; les premiers, parce qu'ils restaient attachés à Rome, les Tréviriens, parce qu'ils étaient trop éloignés et que les Germains les inquiétaient : delà vint qu'il n'en fut point parlé de toute la guerre et qu'aucun des partis n'en tira de secours. Les Éduens sont désolés d'être déchus du commandement ; ils se plaignent de ce changement de fortune ; ils regrettent les bontés de César. Cependant, après avoir entrepris la guerre, ils n'osent séparer leur cause de celle des autres cités. Éporédorix et Virdumarus, jeunes gens de la plus haute espérance, obéissent à regret à Vercingétorix.

Celui-ci demande des ôtages aux divers peuples et fixe un jour où devra, sans faute, se réunir toute la cavalerie, au nombre de quinze mille hommes. « Il se contentera, *dit-il*, de ce qu'il a eu jusques-» là d'infanterie : il ne veut rien hasarder : il ne li-» vrera point de bataille. Mais, avec une cavalerie » nombreuse, il lui sera très-facile d'empêcher les » Romains de se procurer des vivres et du four-» rage, si les Gaulois ont le bon esprit de gâter » leurs blés et de brûler leurs maisons ; pertes » domestiques qui, comme ils le voient, assure-» ront à jamais leur puissance et leur liberté. »

Ces points réglés, il demande aux Éduens et aux

qui sunt finitimi Provinciæ, decem millia peditum imperat : huc addit equites DCCC. His præficit fratrem Eporedorigis bellumque inferre Allobrogibus jubet. Altera ex parte Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios, item Rutenos Cadurcosque ad fines Volcarum Arecomicorum depopulandos mittit. Hic nihilominus clandestinis nunciis legationibusque Allobroges sollicitat, quorum mentes nondum a superiore bello resedisse sperabat. Horum principibus pecunias, civitati autem imperium totius Provinciæ pollicetur. Ad hos omnes casus provisa erant præsidia cohortium duarum et viginti, quæ, ex ipsa coacta Provincia, ab L. Cæsare Legato ad omnes partes opponebantur. Helvii, sua sponte cum finitimis prælio congressi, pelluntur et, C. Valerio Donatauro, Caburi filio, principe civitatis, compluribusque aliis interfectis, intra oppida murosque compelluntur. Allobroges, crebris ad Rhodanum dispositis præsidiis, magna cum cura et diligentia, suos fines tuentur.

Cæsar, quod hostes equitatu superiores esse intelligebat et, interclusis omnibus itineribus, nulla re ex Provincia atque Italia sublevari poterat, trans Rhenum in Germaniam mittit ad

Ségusiens, qui touchent à notre Province, dix mille hommes d'infanterie dont il donne le commandement au frère d'Eporédorix, avec huit cents chevaux et l'ordre de porter la guerre chez les Allobroges. Il fait attaquer les Helviens par les Gabales et par les Arvernes limitrophes, et charge les Rutènes et les Cadurces de ravager les terres des Volces Arécomices. Cependant, par des agens et des députés, il cherche sous main à gagner les Allobroges, dont il se flatte que les esprits ne sont pas encore bien calmés depuis la guerre précédente. Il promet à la cité l'autorité sur toute la Province et de l'argent aux chefs. Pour parer à tout cela, l'on n'avait que vingt et deux cohortes levées dans la Province même, avec lesquelles le Lieutenant L. César faisait face de tous côtés. Les Helviens, qui, d'eux-mêmes, en vinrent aux mains avec les Arvernes et les Gabales, furent battus et rejetés dans leurs villes et dans leurs forts, après avoir perdu beaucoup de monde et le chef de leur cité, C. Valérius Donotaurus, fils de Caburus. Les Allobroges, ayant placé de nombreux détachemens le long du Rhône, défendirent leurs frontières avec beaucoup de soin et de vigilance.

Voyant que les ennemis, supérieurs en cavalerie et maîtres de tous les chemins, l'empêchaient de tirer des secours de l'Italie et de la Province, César envoya dans les cités Germaines d'au-delà

eas civitates, quas superioribus annis pacaverat, equitesque ab his accersit et levis armaturæ pedites, qui inter eos præliari consuevérant. Eorum adventu, quod minus idoneis equis utebantur, a tribunis militum reliquisque, sed et equitibus Romanis atque evocatis, equos sumit Germanisque distribuit.

Interea dum hæc geruntur, hostium copiæ ex Arvernis, equitesque, qui toti Galliæ erant imperati, conveniunt. Magno horum coacto numero, quum Cæsar in Sequanos per extremas Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset, circiter millia passuum decem ab Romanis trinis castris Vercingetorix consedit: convocatisque ad concilium præfectis equitum, « Venisse tempus victoriæ demonstrat: fugere in Provinciam Romanos, Galliaque excedere: id sibi ad præsentem obtinendam libertatem satis esse; ad reliqui temporis pacem atque otium parum profici: majoribus enim coactis copiis reversuros, neque finem bellandi facturos. Proinde, agmine impeditos adoriantur. Si pedites suis auxilium ferant atque in eo morentur, iter confici non posse; sin, id quod magis futurum confidat, relictis impedimentis, suæ saluti consulant, et usu rerum necessariarum et dignitate spoliatum iri. Nam de equitibus hostium,

du Rhin, qu'il avait soumises l'été précédent, et en tira de la cavalerie et de cette infanterie légère, habituée à combattre entre les chevaux. A leur arrivée, comme les Germains étaient assez mal montés, il prit et leur distribua les chevaux des Tribuns et autres officiers, même ceux des chevaliers Romains et de la cavalerie *évoquée* (8).

Cependant, toutes les forces des Arvernes se rassemblent avec la cavalerie commandée dans toute la Gaule, et qui se trouva très-nombreuse. Afin d'être plus à portée de donner du secours à la province, César gagnait le pays des Séquaniens, en côtoyant celui des Lingons. Vercingétorix vint établir trois camps, à dix milles environ des Romains, et, convoquant les principaux officiers de sa cavalerie, il leur annonce, « Que l'instant de la » victoire est arrivé. Les Romains s'enfuient dans » leur province, et quittent la Gaule : c'était assez » pour recouvrer la liberté du moment, mais » c'était peu pour la paix et la tranquillité futures; » car ils rassembleraient de plus grandes forces, » ils reviendraient, et la guerre ne finirait pas. » Il fallait les attaquer en marche, embarrassés de » leurs bagages. Si l'infanterie s'arrête pour les dé- » fendre, elle ne fera pas de chemin; si, ce qui » est bien plus probable, elle les abandonne pour » songer à sa sûreté, elle perdra tout à la fois et » l'honneur et les objets de première nécessité.

quin nemo eorum progredi modo extra agmen audeat, ne ipsos quidem debere dubitare. Id quo majore faciant animo, copias se omnes pro castris habiturum et terrori hostibus futurum. » Conclamant equites « Sanctissimo jurejurando confirmari oportere, ne tecto recipiatur, ne ad liberos, ne ad parentes, ne ad uxorem aditum habeat, qui non bis per hostium agmen perequitasset. »

Probata re atque omnibus ad jusjurandum adactis, postero die in tres partes distributo equitatu, duæ se acies a duobus lateribus ostendunt : una a primo agmine iter impedire cœpit. Qua re nunciata, Cæsar suum quoque equitatum tripartito divisum ire contra hostem jubet. Pugnatur una omnibus in partibus : consistit agmen : impedimenta inter legiones recipiuntur. Si qua in parte nostri laborare aut gravius premi videbantur, eo signa inferri Cæsar aciemque converti jubebat. Quæ res et hostes ad insequendum tardabat et nostros spe auxilii confirmabat. Tandem Germani ab dextro latere, summum jugum nacti, hostes loco depellunt; fugientes usque ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consede

» Car, quant aux cavaliers ennemis, on ne de-
» vait pas même supposer, qu'un d'entr'eux osât
» seulement dépasser les rangs de l'infanterie.
» Pour animer encore les troupes, il aurait
» toutes ses forces en bataille en avant de son
» camp, ce qui jetterait la terreur chez l'en-
» nemi. » Tous s'écrient : « Qu'il faut que
» chacun s'engage, par le serment le plus solen-
» nel, à ne point rentrer dans sa maison, et à
» n'approcher ni de ses enfans, ni de son père, ni
» de sa femme, s'il n'a passé deux fois à travers
» l'armée ennemie (9). »

La proposition est approuvée, tout le monde prête le serment et, le lendemain, leur cavalerie s'étant formée en trois divisions, deux se montrent sur nos flancs et la troisième se met en devoir d'arrêter notre avant-garde dans sa marche. César, l'apprenant, fait aussi trois corps de sa cavalerie et lui ordonne d'attaquer. On se bat partout à la fois, l'armée s'arrête et les bagages se rangent au milieu des légions. Si notre cavalerie a du dessous, ou se trouve trop pressée sur un point, César y porte une colonne d'infanterie, qui ralentit la poursuite des ennemis et rassure nos escadrons par l'espoir d'être secourus. Enfin, sur la droite, les Germains s'emparent des hauteurs, dont ils culbutent les Gaulois, poursuivent les fuyards jusqu'au fleuve, où se tenait Vercingétorix avec l'in-

rat, persequuntur, compluresque interficiunt. Qua re animadversa, reliqui, ne circumvenirentur veriti, se fugæ mandant. Omnibus locis fit cædes. Tres nobilissimi Ædui capti ad Cæsarem perducuntur: Cotus præfectus equitum, qui controversiam cum Convictolitane proximis comitiis habuerat; et Cavarillus, qui post defectionem Litavici pedestribus copiis præfuerat; et Eporedorix, quo duce, ante adventum Cæsaris, Ædui cum Sequanis bello contenderant.

Fugato omni equitatu, Vercingetorix copias suas, ut pro castris collocaverat, reduxit; protinusque Alesiam, quod est oppidum Mandubiorum, iter facere cœpit; celeriterque impedimenta ex castris educi, et se subsequi jussit. Cæsar, impedimentis in proximum collem deductis, duabusque legionibus præsidio relictis, secutus, quantum diei tempus est passum, circiter tribus millibus hostium ex novissimo agmine interfectis, altero die ad Alesiam castra fecit. Perspecto urbis situ, perterritisque hostibus, quod equitatu, qua maxime parte exercitus confidebant, erant pulsi, adhortatus ad laborem milites, Alesiam circumvallare instituit.

VIII. Ipsum erat oppidum in colle summo, admodum edito loco, ut nisi obsidione oppu-

fanterie, et leur tuent beaucoup de monde; le reste, voyant cela, craint d'être enveloppé et prend aussi la fuite. Alors le carnage s'étendit par-tout. On amena prisonniers à César trois Eduens des plus distingués; Eporédorix qui les commandait, quand, avant l'arrivée des Romains, ils en vinrent aux mains avec les Séquaniens; Cavarillus, général de leur infanterie, depuis la défection de Litavicus; et celui de leur cavalerie, Cotus, le concurrent de Convictolitanes dans les précédens comices.

Voyant toute sa cavalerie en fuite, Vercingétorix fit rentrer son infanterie, qu'il avait mise en bataille devant ses trois camps, et prit aussitôt le chemin d'Alésia, ville des Mandubiens, donnant aux bagages l'ordre de partir sur-le-champ et de le suivre. César, laissant les siens sur une colline, à la garde de deux légions, poursuivit les ennemis autant que le jour le lui permit, tua trois mille hommes environ de leur arrière-garde, et campa le lendemain près d'Alésia. Il en reconnut la position et, voyant les ennemis consternés de la défaite de leur cavalerie, la partie de leurs forces sur laquelle ils comptaient le plus, il encourage au travail les soldats et entreprend la circonvallation de la ville.

VIII. Elle ne paraissait pouvoir être prise que par blocus; car, située sur le sommet d'une très-

gnari non posse videretur. Cujus collis radices duo duabus ex partibus flumina subluebant. Ante oppidum planities circiter millia passuum trium in longitudinem patebat : reliquis ex omnibus partibus colles, mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio oppidum cingebant. Sub muro, quæ pars collis ad orientem spectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant, fossamque et maceriam sex in altitudinem pedum præduxerant. Ejus munitionis, quæ ab Romanis instituebatur, circuitus XI millia passuum tenebat: Castra opportunis locis erat posita; ibique castella XXIII facta, in quibus interdiu stationes disponebantur, ne qua subito irruptio fieret : hæc eadem noctu excubitoribus ac firmis præsidiis tenebantur.

Opere instituto, fit equestre prælium in eâ planitie, quam intermissam collibus trium millium passuum in longitudinem patere, supra demonstravimus. Summa vi ab utrisque contenditur. Laborantibus nostris Cæsar Germanos submittit legionesque pro castris constituit, ne qua subito irruptio ab hostium peditatu fiat. Præsidio legionum addito, nostris animus augetur; hostes, in fugam conjecti, se ipsi multitudine impediunt atque angustioribus portis relictis coarctantur. Germani

haute colline, dont deux rivières baignaient de deux côtés la base, elle avait devant elle une plaine d'environ trois milles de long et, par-tout ailleurs, elle était entourée, à une médiocre distance, par d'autres collines, tout aussi élevées que la première. La partie orientale de la montagne était couverte en entier par l'armée des Gaulois, campée au pied du rempart : en avant, ils avaient tiré un mur de six pieds de haut avec un fossé. Les lignes commencées par les Romains embrassaient onze milles : leur camp était dans une excellente position et flanqué de vingt et trois redoutes, où l'on tenait des postes de jour, dans la crainte de quelque brusque sortie; la nuit elles avaient de forts détachemens avec des sentinelles.

Les travaux commencés, il se livre un combat de cavalerie dans cette plaine de trois milles, qui, comme on l'a dit, s'étendait entre les collines. On se battit de part et d'autre avec acharnement; nos gens, ayant le dessous, César les fit soutenir par les Germains et mit les légions en bataille devant le camp, de crainte d'une attaque soudaine de la part de l'infanterie ennemie. Assurée du secours des légions, notre cavalerie redouble de courage : les ennemis en déroute s'embarrassent par leur propre nombre et s'entassent dans leurs portes trop étroi-

acriter usque ad munitiones sequuntur. Fit magna cædes. Nonnulli, relictis equis, fossam transire et maceriam transcendere conantur. Paulum legiones Cæsar, quas pro vallo constituerat, promoveri jubet. Non minus, qui intra munitiones erant, Galli perturbantur : veniri ad se confestim existimantes, ad arma conclamant; nonnulli perterriti in oppidum irrumpunt. Vercingetorix jubet portas claudi, ne castra nudentur. Multis interfectis, compluribus equis captis, Germani sese recipiunt.

Vercingetorix, priusquam munitiones ab Romanis perficiantur, consilium capit, omnem a se equitatem noctu dimittere. Discedentibus mandat, « Ut suam quisque eorum civitatem adeat, omnesque, qui per ætatem arma fere possint, ab bellum cogant. Sua in illos merita proponit, obtestaturque, ut suæ salutis rationem habeant, neu se, de communi libertate optime meritum, in cruciatum hostibus dedant; qui si indiligentiores fuerint, millia hominum LXXX delecta secum interitura demonstrat: ratione inita, frumentum se exigue dierum XXX habere, sed paulo etiam longius tolerare posse parcendo.» His datis mandatis,

tes : les Germains les poursuivent chaudement jusqu'à leurs retranchemens et font un grand carnage. Plusieurs Gaulois, abandonnant leurs chevaux, essaient de traverser le fossé et de grimper sur la muraille. César fait faire un léger mouvement en avant aux légions placées sur le front du camp. La terreur s'empare des Barbares placés en dedans du retranchement ; ils croient qu'on marche à eux de ce pas, et crient aux armes : un grand nombre se jette de frayeur dans la ville. Vercingétorix ordonne d'en fermer les portes, pour que le camp ne se dégarnisse pas. Enfin, après avoir tué beaucoup de monde, les Germains se retirent, ramenant quantité de chevaux.

Vercingétorix, avant que la circonvallation fût achevée, prit le parti de renvoyer toute sa cavalerie. Il ordonne aux partans, « De se rendre chacun dans sa cité, et de faire marcher tout ce que » l'âge met en état de porter les armes. Il leur retrace les services qu'il a rendus ; il les conjure » de penser à le sauver et de ne pas livrer au supplice un homme qui a bien mérité de la liberté » commune. Il leur expose que leur nonchalance » ferait périr avec lui quatre-vingts mille hommes » d'élite, et que, calcul fait, à peine a-t-il du blé » pour trente jours ; mais l'économie pourra le » faire durer un peu plus long-temps. » Lui ayant donné ces instructions, il fait, à la seconde

qua erat nostrum opus intermissum, secunda vigilia silentio equitatum dimittit, frumentum omne ad se ferri jubet : capitis pœnam iis, qui non paruerint, constituit : pecus, cujus magna erat ab Mandubiis compulsa copia, viritim distribuit : frumentum parce et paulatim metiri instituit : copias omnes, quas pro oppido collocaverat, in oppidum recipit. His rationibus auxilia Galliæ exspectare, et bellum administrare parat.

Quibus rebus cognitis ex perfugis et captis, Cæsar hæc genera munitionis instituit.

Fossam pedum viginti directis lateribus duxit, ut ejus solum tantumdem pateret, quantum summa labra distabant. Reliquas omnes munitiones ab ea fossa passus quadringenos reduxit : id hoc concilio, (quoniam tantum esset necessario spatium complexus, nec facile totum opus militum corona cingeretur, ne de improviso aut noctu ad munitiones hostium multitudo advolaret, aut interdiu tela in nostros operi destinatos conjicere posset. Hoc intermisso spatio, duas fossas, quindecim pedes latas, eadem altitudine perduxit, quarum interiorem, campestribus ac demissis locis, aqua ex flumine derivata complevit.

Post eas aggerem, et vallum XII pedum

veille, évader sa cavalerie par un endroit où nos lignes n'étaient pas achevées. Il ordonne, sous peine de mort en cas de désobéissance, qu'on lui apporte tout le blé, distribue par tête le bétail dont les Mandubiens avaient fait rentrer une grande quantité, établit des distributions de blé modiques et régulières, et retire dans la ville toutes les troupes qu'il avait postées en avant. Tel fut son plan, pour attendre les secours de la Gaule et continuer la guerre.

César, en étant instruit par les déserteurs et les prisonniers, ordonna l'espèce de fortification suivante.

Il fit creuser un fossé de vingt pieds, perpendiculaire, aussi large par conséquent dans le fond qu'au niveau du sol, et reporta tous les autres ouvrages à quatre cents pas en arrière. Comme il avait embrassé un terrain si vaste, que les lignes ne pouvaient guères être complettement garnies de soldats, il voulait empêcher l'ennemi de venir en force attaquer nos retranchemens, de nuit, à l'improviste, et de lancer de jour des traits aux travailleurs. Il fit tirer en-deçà deux autres fossés aussi profonds que le premier et larges de quinze pieds: celui du centre, qui passait dans la plaine et dans les fonds, fut rempli d'eau tirée de la rivière.

En arrière du tout, on éleva un rempart et sa

exstruxit. Huic loricam pinnasque adjecit, grandibus *cervis* eminentibus ad commissuras pluteorum atque aggeris, qui ascensum hostium tardarent; et turres toto opere circumdedit, quæ pedes LXXX inter se distarent.

Erat uno tempore et materiari et frumentari et tantas munitiones fieri necesse, deminutis nostris copiis, quæ longius ab castris progrediebantur: et nonnunquam opera nostra Galli tentare atque eruptionem ex oppido pluribus portis facere summa vi conabantur. Quare ad hæc rursus opera addendum Cæsar putavit, quo minore numero militum munitiones defendi possent. Itaque truncis arborum aut admodum firmis ramis abscissis, atque horum dolabratis atque præacutis cacuminibus, perpetuæ fossæ, quinos pedes altæ, ducebantur. Huc illi stipites demissi et ab infimo revincti, ne revelli possent, ab ramis eminebant. Quini erant ordines conjuncti inter se atque implicati; quo qui intraverant, se ipsi acutissimis vallis induebant. Hos *cippos* appellabant.

Ante hos, obliquis ordinibus in quincuncem dispositis, scrobes trium in altitudinem pedum fodiebantur, paulatim angustiore ad summum fastigio. Huc teretes stipites, feminis crassitudine, ab summo præacuti et præusti,

terrasse de douze pieds de haut, avec un parapet, des créneaux et de longues palissades fourchues, (*des cerfs*) à la jonction de la terrasse et du parapet, pour arrêter l'ennemi, s'il tentait l'escalade. Le tout fut flanqué de tours, éloignées entr'elles de quatre-vingts pieds.

Il fallait, tout à la fois, aller au bois, aux vivres et faire d'aussi grands ouvrages, ce qui affaiblissait nos troupes, forcées de se répandre au loin : plus d'une fois les Gaulois sortant par plusieurs portes, vinrent attaquer nos lignes avec la dernière vigueur. César crut donc devoir y ajouter encore, afin qu'on pût les défendre avec un plus petit nombre de soldats. Ainsi l'on coupa des troncs d'arbres ou de très-fortes branches qu'on enfonçait, équarris à la hache et aiguisés par le sommet, dans des fosses contiguës de cinq pieds de profondeur, d'où sortait le branchage de ces pieux, que l'on assujettissait au fond, pour qu'on ne pût les arracher. Il y en avait cinq rangs, liés et entrelassés entr'eux. Ceux qui s'y engageaient se perçaient eux-mêmes de leurs pointes très-aiguës. Cela s'appelait des *cippes*.

Devant les cippes, on creusa en quinconce des trous profonds de trois pieds, et un peu rétrécis par le haut. On y enfonçait d'autres pieux ronds et gros comme la cuisse, très-pointus et brûlés par le bout : ils ne dépassaient le sol que de quatre

dimittebantur ita, ut non amplius quatuor digitis ex terra eminerent : simul, confirmandi et stabiliendi caussa, singuli ab infimo solo pedes terra exculcabantur : reliqua pars scrobis ad occultandas insidias viminibus ac virgultis integebatur. Hujus generis octoni ordines ducti, ternos inter se pedes distabant. Id ex similitudine floris *lilium* appellabant.

Ante hæc taleæ, pedem longæ, ferreis hamis infixis, totæ in terram infodiebantur, mediocribusque intermissis spatiis, omnibus locis disserebantur; quos *stimulos* nominabant.

His rebus perfectis, regiones secutus quam potuit æquissimas pro loci natura, XIV millia passuum complexus, pares ejusdem generis munitiones, diversas ab his, contra exteriorem hostem perfecit, ut ne magna quidem multitudine, si ita accidat ejus discessu, munitionum præsidia circumfundi possent : neu cum periculo ex castris egredi cogerentur, dierum XXX pabulum frumentumque habere omnes convectum jubet.

Dum hæc ad Alesiam geruntur, Galli, concilio principum indicto, non omnes, qui arma ferre possent, ut censuit Vercingetorix, convocandos statuunt, sed certum numerum cuique civitati imperandum; ne, tanta multitudine

doigts. Autour de chaque pieu, pour à la fois le tenir droit et l'affermir, on foulait la terre jusqu'à la hauteur d'un pied; le reste du trou se remplissait de branchages et de broussailles qui cachaient cette espèce de piége. Il y en avait huit rangs, à trois pieds l'un de l'autre : on les nommait des *lys*, parce qu'ils ressemblaient à cette fleur.

En avant encore on semait par-tout et très-près l'une de l'autre des plaques de fer d'un pied de long, garnies de crochets aussi de fer : elles étaient entièrement recouvertes de terre et s'appelaient des *éperons*.

Ces travaux achevés, César en fit faire d'absolument pareils en sens contraire, pour recevoir les ennemis du dehors, afin que, s'ils survenaient ils ne pussent, malgré leur nombre, investir complettement nos postes. Ces travaux poussés sur un terrain uni, autant que le permettait la localité, embrassaient quatorze milles. Pour n'être pas forcé d'exposer les troupes en les faisant sortir du camp, chacun eut ordre de s'approvisionner de fourrage et de blé pour trente jours.

Tandis que cela se passait autour d'Alésia, les principaux de la Gaule, s'étant réunis, décidaient qu'on ne ferait pas marcher, comme le voulait Vercingétorix, tout ce qui était en état de porter les armes, mais que chaque cité fournirait un nom-

confusa, nec moderari, nec discernere suos; nec frumentandi rationem habere possent. Imperant.

Æduis, atque eorum clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, millia xxxv.

Parem numerum Arvenis, adjunctis Eleutheris Cadurcis, Gabalis, Velaunis, qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt:

Senonibus, Sequanis, Biturigibus, Santouibus, Rutenis, Carnutibus xii millia;

Bellovacis decem;
Totidem Lemovicibus;
Octona Pictonibus, et Turonis, et Parisiis, et Eleutheris Suessionibus;
Ambianis, Mediomatricis, Petrocoriis, Nerviis, Morinis, Nitiobrigibus quina millia;

Aulercis Cenomanis totidem;
Atrebatibus iv millia;
Bellocassis, Lexobiis, Aulercis Eburovicibus terna;
Rauracis, et Boiis xxx;

bre d'hommes déterminé. Ils craignaient que, dans la confusion inséparable d'une grande multitude, on ne pût ni la gouverner, ni reconnaître chacun les siens, ni s'assurer les vivres nécessaires. Le contingent fut fixé,

	Hommes.
Pour les Éduens et leurs cliens, les Ségusiens, les Ambivarètes et les Aulerces Brannovices, à	35,000
Pour les Arvernes, conjointement avec les Cadurces, les Gabales et les Velaunes, qui dépendent ordinairement des Arvernes, à	35,000
Pour les Sénonais, les Séquaniens, les Bituriges, les Xantons, les Rutènes et les Carnutes, à	12,000
Pour les Bellovaques, à	10,000
Pour les Lémovices, à	10,000
Pour les Pictons, les Turons, les Parisiens et les Suessions, à	8,000
Pour les Ambiens, les Médiomatrices, les Pétrocoriens, les Nerviens, les Morins et les Nitiobriges, à	5,000
Pour les Aulerces Cénomans, à	5,000
Pour les Atrébates, à	4,000
Pour les Bellocasses, les Lexobiens et les Aulerces Eburovices, à	3,000
Pour les Rauraques et les Boïens réunis, à	30,000

Universis civitatibus, quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Ambibari, Cadetes, Ossismii, (Leonices), Veneti, Unelli, sena.

Ex his Bellovaci suum numerum non contulerunt, quod se suo nomine atque arbitrio cum Romanis bellum gesturos dicerent, neque cujusquam imperio obtemperaturos : rogati tamen a Comio, pro ejus hospitio bina millia miserunt. Hujus opera Comii, ita ut antea demonstravimus, fideli atque utili superioribus annis erat usus in Britannia Cæsar : pro quibus meritis civitatem ejus immunem esse jusserat, jura legesque reddiderat atque ipsi Morinos attribuerat. Tanta tamen universæ Galliæ consensio fuit libertatis vindicandæ, et pristinæ belli laudis recuperandæ, ut neque beneficiis, neque amicitiæ memoria, moverentur; omnesque et animo et opibus in id bellum incumberent.

Coactis equitum VIII millibus, et peditum circiter CCXL, hæc in Æduorum finibus recensebantur numerusque inibatur : præfecti constituebantur : Comio Atrebati, Viridomaro et Eporedorigi Æduis, Vergasillauno Arverno, consobrino Vercingetorigis, summa imperii transditur. Iis delecti ex civitatibus attribuun-

Pour toutes les cités que baigne l'Océan et que les Gaulois appellent Armoricaines, les Curiosolites, les Rhédons, les Ambibares, les Ossismiens, les Léonois, les Vénètes et les Unelles, à 6,000

Les Bellovaques ne fournirent point leur contingent. Ils feraient, dirent-ils, la guerre en leur nom et à leur fantaisie, et ne recevraient d'ordres de personne. Cependant, à la prière de Comius, leur hôte, ils envoyèrent deux mille hommes. C'est ce Comius que l'on a vu précédemment rendre, dans la grande Bretagne, d'utiles et fidèles services à César, qui avait, en sa faveur, affranchi sa cité de toutes charges, lui avait rendu ses droits et ses lois, et lui avait même subordonné les Morins. Tel fut cependant l'accord de toute la Gaule pour recouvrer son indépendance et pour ressaisir son ancienne réputation militaire, qu'insensible au souvenir des bienfaits et à l'amitié, l'on prodiguait, pour pousser la guerre, et sa personne et sa fortune.

Lorsqu'on eut réuni près de deux cent quarante mille hommes d'infanterie (10) et de huit mille de cavalerie, on en fit la revue et le récensement chez les Eduens; on leur donna des officiers, et l'on remit le commandement en chef à l'Atrébate Comius, aux deux Eduens Eporédorix et Virdumarus et à l'Arverne Vergasillaunus, cousin de Vercin-

tur, quorum consilio bellum administraretur. Omnes alacres et fiduciæ pleni ad Alesiam proficiscuntur. Nec erat omnium quisquam, qui aspectum modo tantæ multitudinis sustineri posse arbitraretur; præsertim ancipiti prælio, quum ex oppido eruptione pugnaretur, foris tantæ copiæ equitatus peditatusque cernerentur.

At ii, qui Alesiæ obsidebantur, præterita die, qua suorum auxilia exspectaverant, consumpto omni frumento, inscii, quid in Æduis gereretur, concilio coacto, de exitu fortunarum suarum consultabant. Ac variis dictis sententiis, quarum pars deditionem, pars, dum vires suppeterent, eruptionem censebant, non prætereunda videtur oratio Critognati, propter ejus singularem ac nefariam crudelitatem. Hic summo in Arvernis natus loco et magnæ habitus auctoritatis, *Nihil*, inquit, *de eorum sententia dicturus sum, qui turpissimam servitutem deditionis nomine appellant; neque hos habendos civium loco, neque ad concilium adhibendos, censeo. Cum iis mihi res sit, qui eruptionem probant; quorumin consilio, omnium vestrum consensu, pristinæ residere virtutis memoria videtur. Animi est ista mollities, non virtus, inopiam paulisper ferre non posse. Qui se ultro morti offe-*

gétorix. On leur choisit des adjoints dans les autres cités, ponr former le conseil de guerre. Ils partent tous pour Alésia, pleins d'ardeur et de confiance : il n'en était pas un qui supposât qu'on pût soutenir le seul aspect d'une pareille armée, sur-tout dans une double attaque; quand, les assiégés feraient une sortie, et qu'une infanterie et une cavalerie si nombreuses paraîtraient en même-temps du côté de la campagne.

Cependant on ignorait à Alésia ce qui se passait chez les Eduens. Voyant tous les vivres consommés, et l'époque passée où devait arriver le secours, Vercingétorix avait assemblé le Conseil et l'on délibérait sur le parti à prendre. Entre les divers avis, dont les uns étaient pour se rendre, les autres pour faire une sortie, tandis qu'on avait encore quelque vigueur, il ne faut pas, ce semble, omettre le discours de Critognat, pour son exécrable et singulière atrocité. Cet Arverne, d'une haute naissance et très-consideré : *Je ne parle point*, dit-il, *de l'avis de ceux qui donnent à la plus honteuse servitude le nom de soumission : on ne doit, je crois, ni les regarder comme citoyens, ni les admettre dans nos Conseils : je combats ceux qui opinent pour une sortie, proposition qui vous semble, à tous, conforme au souvenir de notre ancienne gloire. Mais, ne pouvoir soutenir un peu de disette, ce n'est pas*

rant facilius reperiuntur, quam qui dolorem patienter ferant. Atque ego hanc sententiam probarem, (nam apud me multum dignitas potest,) si nullam, præterquam vitæ nostræ, jacturam fieri viderem : sed in consilio capiendo omnem Galliam respiciamus, quam ad nostrum auxilium concitavimus. Quid, hominum millibus LXXX *uno loco interfectis, propinquis consanguineisque nostris animi fore existimatis, si pene in ipsis cadaveribus prælio decertare cogentur? Nolite hos nostro auxilio spoliare, qui vestræ salutis caussa suum periculum neglexerint; nec stultitiâ ac temeritate vestra, aut imbecillitate animi omnem Galliam prosternere ac perpetuæ servituti addicere. An, quod ad diem non venerint, de eorum fide constantiaque dubitatis? Quid ergo? Romanos in illis ulterioribus munitionibus animi-ne caussa quotidie exerceri putatis? Si illorum nunciis confirmari non potestis, omni aditu præsepto, is utimini testibus, appropinquare eorum adventum; cujus rei timore exterriti, diem noctemque in opere versantur.*

Quid ergo mei consilii est? Facere, quod nostri majores nequaquam pari bello Cimbrorum

énergie, c'est faiblesse. Les hommes qui se dévouent à la mort se trouvent plus aisément, que ceux qui endurent patiemment la douleur. Et moi aussi, sur qui l'honneur peut beaucoup, je serais de cet avis, si je voyais qu'il n'entraînât que la perte de ma vie : mais, en prenant un parti, songeons à toute la Gaule que nous avons excitée à venir à notre secours. Quel courage auront, croyez-vous, nos parens et nos proches, s'ils sont réduits à combattre presque sur les cadavres de quatre-vingt mille compatriotes égorgés en un seul lieu ? Ne les privez pas de votre secours, eux, qui, pour vous sauver, auront méprisé leurs dangers personnels ; et, soit folie et témérité, soit défaut d'énergie, n'allez pas accabler toute la Gaule et la condamner à un éternel esclavage. Douteriez-vous de leurs promesses et de leur persévérance, parce qu'ils ne sont pas venus au jour précis ? Eh quoi ! pensez-vous que ce soit pour se tenir en haleine, que, chaque jour, les Romains travaillent à ces fortifications extérieures? Si, tous les chemins étant fermés, vos amis ne peuvent s'annoncer par des courriers, croyez, sur ce témoignage, que leur arrivée est prochaine : c'est-là ce qui effraye les ennemis et les tient nuit et jour à l'ouvrage.

Quelle est donc mon opinion ? C'est de faire ce que firent nos ancêtres, dans la guerre bien

Teutonumque fecerunt; qui in oppida compulsi, ac simili inopia subacti, eorum corporibus, qui ætate inutiles ad bellum videbantur, vitam toleraverunt, neque se hostibus transdiderunt. Cujus rei exemplum si non haberemus, tamen libertatis caussa institui et posteris prodi pulcherrimum judicarem. Nam quid huic simile bello fuit? Depopulata Gallia magnaque illata calamitate, Cimbri finibus nostris aliquando excesserunt, atque alias terras petierunt; jura, leges, agros, libertatem nobis reliquerunt: Romani vero quid petunt aliud, aut quid volunt, nisi invidia adducti, quos fama nobiles, potentesque bello cognoverunt, horum in agris civitatibusque considere, atque his æternam injungere servitutem? Neque enim umquam alia conditione bella gesserunt. Quod si ea, quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis, respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure et legibus commutatis, securibus subjecta, perpetua premitur servitute.

Sententiis dictis, constituunt, «Ut, qui valetudine aut ætate inutiles sint bello, oppido excedant, atque omnia prius experiantur, quam ad Critognati sententiam descendant: illo tamen potius utendum consilio, si res cogat atque auxilia morentur, quam deditionis aut pacis

différente des Cimbres et des Teutons. Refugiés dans leurs villes, réduits à la même disette, ils soutinrent leur existence avec les corps de ceux que l'âge rendait inhabiles à la guerre, et ne se livrèrent pas à l'ennemi. Et si nous n'avions pas cet exemple, je croirais bien beau de le donner aujourd'hui pour la liberté, de le transmettre à nos neveux. Car quelle guerre fut pareille à celle-ci? Si les Cimbres ravagèrent la Gaule et lui causèrent de grands maux, ils en sortirent enfin et passèrent en d'autres pays: mais, les Romains, dominés par la jalousie, que prétendent-ils, que veulent-ils autre chose que de soumettre à un joug éternel des peuples que la renommée disait illustres et belliqueux, et de se fixer dans nos campagnes et dans nos villes? Car ils n'ont jamais eu d'autre but dans leurs guerres; et, si vous ignorez ce qui se passe chez les Nations éloignées, considerez la Gaule qui vous avoisine: son droit et ses lois sont changés, la hache la menace et, reduite en province, elle gémit dans une servitude sans terme.

Les voix recueillies, il fut résolu « De faire » sortir de la ville ce que l'âge ou la santé » rendait inutile à la guerre, et de tout tenter » avant de suivre l'avis de Critognat: cependant si » le secours tardait trop et qu'on en fût réduit là, » on s'y conformerait plutôt que d'en venir à ca-

subeundam conditionem. » Mandubii, qui eos oppido receperant, cum liberis atque uxoribus exire coguntur. Ii, quum ad munitiones Romanorum accessissent, flentes, omnibus precibus orabant, « Ut se, in servitutem receptos, cibo juvarent. » Hos Cæsar, dispositis in vallo custodiis, recipi prohibebat.

Interea Comius et reliqui duces, quibus summa imperii permissa erat, cum omnibus copiis ad Alesiam perveniunt et, colle exteriore occupato, non longius mille passibus a nostris munitionibus considunt. Postero die equitatu ex castris educto, omnem eam planitiem, quam in longitudinem tria millia passuum patere demonstravimus, complent pedestresque copias paulum ab eo loco abditas in locis superioribus constituunt. Erat ex oppido Alesia despectus in campum. Concurritur, his auxiliis visis : fit gratulatio inter eos atque omnium animi ad lætitiam excitantur. Itaque, productis copiis, ante oppidum considunt, et proximam fossam cratibus integunt atque aggere explent seque ad eruptionem atque omnes casus comparant.

Cæsar, omni exercitu ad utramque partem munitionum disposito, ut, si usus veniat, suum quisque locum teneat et noverit, equi-

» pituler, ou à faire la paix. » L'armée, que les Mandubiens avaient reçue dans leur ville, les força d'en sortir avec leurs femmes et leurs enfans : ils s'avancèrent vers les lignes des Romains, fondant en larmes et suppliant « Qu'on les prît » pour esclaves et qu'on leur donnât des vivres. » César plaça des postes sur le rempart, pour empêcher de les recevoir.

Cependant Comius et ses collégues arrivent avec toutes leurs forces près d'Alésia, et campent sur une colline, à mille pas tout au plus de nos lignes. Le lendemain ils font sortir leur cavalerie, qui couvrait toute cette plaine, que nous avons dit s'étendre sur un front de trois milles ; leur infanterie se tenait à quelque distance, cachée derrière les hauteurs. D'Alésia l'on dominait sur la campagne : à la vue du secours, on s'empresse, on s'entre-félicite et tous les cœurs s'excitent à l'allégresse. Les troupes sortent donc et se forment devant la ville : on remplit le premier fossé de fascines, on le couvre de claies et l'on se tient prêt pour une sortie et pour tout ce qui peut arriver.

Ayant disposé l'armée sur le double front de ses lignes, afin qu'au besoin chacun connût et prît son poste, César ordonne à la cavalerie de sortir

tatum ex castris educi et prælium committi jubet. Erat ex omnibus castris, quæ summum undique jugum tenebant, despectus, atque omnium militum intenti animi pugnæ eventum exspectabant. Galli inter equites raros sagittarios expeditosque levis armaturæ interjecerant, qui suis cedentibus auxilio succurrerent et nostrorum equitum impetum sustinerent. Ab iis complures de improviso vulnerati prælio excedebant. Quum suos pugna superiores esse Galli confiderent, et nostros premi multitudine viderent, ex omnibus partibus et ii, qui munitionibus continebantur, et ii, qui ad auxilium convenerant, clamore et ululatu suorum animos confirmabant. Quod in conspectu omnium res gerebatur, neque recte aut turpiter factum celari poterat, utrosque et laudis cupiditas et timor ignominiæ ad virtutem excitabant. Quum a meridie prope ad solis occasum dubia victoria pugnaretur, Germani, una in parte confertis turmis, in hostes impetum fecerunt eosque propulerunt: quibus in fugam conjectis, sagittarii circumventi interfectique sunt. Item ex reliquis partibus nostri, cedentes usque ad castra insecuti, sui colligendi facultatem non dederunt. At ii, qui ab Alesia processerant, mœsti, prope victoria desperata, se in oppidum receperunt.

et d'engager le combat. On pouvait le voir des divers camps, qui occupaient toutes les hauteurs, et tous les soldats, l'ame en suspens, en attendaient l'issue. Les Gaulois avaient jeté quelques archers et des fantassins armés à la légère dans les rangs de leur cavalerie, pour lui porter secours, si elle pliait, et pour soutenir le choc de la nôtre : ils surprirent et blessèrent plusieurs de nos cavaliers qui se retirèrent de la mêlée. Se flattant que l'avantage leur resterait et voyant nos gens au moment de céder au nombre, les Gaulois encouragaient les leurs par des cris et des hurlemens, que poussaient de toutes parts et ceux qui étaient investis, et ceux qui venaient à leur secours. L'affaire se passant sous les yeux de tous, et nul trait de valeur ou de lâcheté ne pouvant rester caché, l'amour de la gloire et la crainte de l'infamie animaient des deux côtés à bien faire. Le soleil se couchait et l'action engagée à midi n'était pas décidée, lorsque les Germains, se serrant sur un point, chargèrent l'ennemi, l'ébranlèrent, le mirent en fuite, enveloppèrent ses archers et les taillèrent en pièces. Les Gaulois plièrent de même par-tout et furent poursuivis jusqu'à leur camp, sans qu'on leur donnât le temps de se reconnaître. Ceux qui étaient sortis d'Alésia y rentrèrent tristes et désespérant presque du succès.

Uno die intermisso, Galli, atque hoc spatio magno cratium, scalarum, harpagonum numero effecto, media nocte silentio ex castris egressi, ad campestres munitiones accedunt. Subito clamore sublato, qua significatione, qui in oppido obsidebantur, de suo adventu cognoscere possent, crates projicere, fundis, sagittis, lapidibus nostros de vallo deturbare, reliquaque, quæ ad oppugnationem pertinent, administrare. Eodem tempore, clamore exaudito, dat tuba signum suis Vercingetorix atque ex oppido educit. Nostri, ut superioribus diebus suus cuique erat locus attributus, ad munitiones accedunt, fundis librilibus sudibusque, quas in opere disposuerant, ac glandibus Gallos perterrent. Prospectu tenebris adempto, multa utriumque vulnera accipiuntur; complura tormentis tela conjiciuntur. At M. Antonius et C. Trebonius, Legati, quibus eæ partes ad defendendum obvenerant, qua ex parte premi nostros, intellexerant, iis auxilio ex ulterioribus castellis deductos submittebant.

Dum longius ab munitione aberant Galli, plus multitudine telorum proficiebant: postea quam propius successerunt, aut se ipsi stimulis inopinantes induebant, aut in scrobes delapsi transfodiebantur, aut ex vallo, et tur-

Le surlendemain les Gaulois, ayant, dans l'intervalle, fabriqué une grande quantité de claies, d'échelles et de crocs, sortent de leur camp à minuit, et s'approchent en silence de la contrevallation. Tout-à-coup, poussant un cri, pour faire connaître aux assiégés qu'ils attaquent, ils jettent leurs claies, renversent à coups de frondes, de flèches et de pierres les gardes du rempart et font toutes leurs dispositions pour l'assaut. En même-temps Vercingétorix, averti par leurs hurlemens, donne le signal avec la trompette et fait sortir ses troupes de la ville. Nos soldats, à chacun desquels on avait antérienrement assigné son poste, garnissent les lignes et rallentissent l'ardeur des ennemis avec la fronde, les balles de plomb, et de longs épieux qu'on tenait prêts. Dans l'obscurité qui dérobait la vue, il y eut beaucoup de blessés de part et d'autre et nos machines lancèrent une grande quantité de traits. Les Lieutenans M. Antonius et C. Trébonius, qui avaient ce quartier à défendre, tiraient des renforts des redoutes éloignées et les faisaient passer aux points les plus menacés.

Tandis que les Ganlois furent à quelque distance, ils tiraient meilleur parti du grand nombre de leurs traits: quand ils s'approchèrent, ils s'enferraient eux-mêmes dans les éperons enterrés, ou tombaient percés par les javelots de rempart, lan-

ribus transjecti pilis muralibus interibant. Multis undique vulneribus acceptis, nulla munitione perrupta, quum lux appeteret, veriti, ne ab latere aperto ex superioribus castris eruptione circumvenirentur, se ad suos receperunt. At interiores, dum ea, quæ a Vercingetorige ad eruptionem præparata erant, proferunt, priores fossas explent; diutius in iis rebus administrandis morati, prius suos discessisse cognoverunt, quam munitionibus appropinquarent. Ita, re infecta, in oppidum reverterunt.

Bis magno cum detrimento repulsi Galli, quid agant, consulunt: locorum peritos adhibent: ab his superiorum castrorum situs, munitionesque cognoscunt. Erat a Septemtrionibus collis, quem propter magnitudinem circuitus opere circumplecti non potuerant nostri, necessarioque pene iniquo loco et leniter declivi castra fecerant: hæc C. Antistius Rheginus et C. Caninius Rebilus, Legati, cum duabus legionibus obtinebant. Cognitis per exploratores regionibus, duces hostium LX millia ex omni numero deligunt earum civitatum, quæ maximam virtutis opinionem habebant: quid quoque pacto agi placeat, occulte inter se constituunt; adeundi tempus definiunt, quum meridies esse videatur. Iis copiis Vergasillau-

cés de la terrasse et des tours. Il y eut beaucoup de blessés de part et d'autre. Enfin, comme le jour pointait, les Gaulois, craignant d'être pris en flanc par une sortie des quartiers plus élevés, se retirèrent, sans avoir fait brèche nulle part. Les assiégés apportent cependant ce qu'avait fait préparer Vercingétorix pour une sortie : ils comblent les premiers fossés ; mais, l'opération ayant traîné en longueur, ils n'étaient pas encore à portée des lignes, lorsqu'ils reconnurent que leurs amis avaient abandonné l'attaque. Ainsi, sans avoir rien fait, ils rentrèrent dans la ville.

Deux fois repoussés avec beaucoup de perte, les Gaulois délibérèrent sur ce qu'ils avaient à faire. Ayant consulté ceux qui connaissaient le pays, ils en apprirent la situation et l'état de défense de nos quartiers sur les hauteurs. Au nord était une colline que son trop grand circuit avait empêché de renfermer dans les lignes. On avait donc été forcé d'y former un camp, sur une pente douce, dans une assez mauvaise position. Les Lieutenans C. Antistius Rhéginus et C. Caninius Rébilus y commandaient deux légions. Les ennemis, bien au fait des localités par leurs espions, choisissent surtoute l'armée soixante mille combattans, pris parmi les nations les plus renommées pour la bravoure, arrêtent en secret leur plan et le mode d'exécution, fixent l'heure d'environ midi

num Arvernum, unum ex quatuor ducibus, propinquum Vercingetorigis, præficiunt. Ille ex castris prima vigilia egressus, prope confecto sub lucem itinere, post montem se occultavit militesque ex nocturno labore sese reficere jussit. Quum jam meridies appropinquare videretur, ad ea castra, quæ supra demonstravimus, contendit; eodemque tempore equitatus ad campestres munitiones accedere et reliquæ copiæ sese pro castris ostendere cœperunt.

Vercingetorix, ex arce Alesiæ suos conspicatus, ex oppido egreditur; a castris longurios, musculos, falces, reliquaque, quæ eruptionis caussa paraverat, profert. Pugnatur uno tempore omnibus locis acriter, atque omnia tentantur. Quæ minime visa pars firma esse, huc concurritur. Romanorum manus tantis munitionibus distinetur, nec facile pluribus locis occurrit. Multum ad terrendos nostros valuit clamor, qui post tergum pugnantibus exstitit, quod suum periculum in aliena vident virtute consistere : omnia enim plerumque, quæ absunt, vehementius hominum mentes perturbant. Cæsar, idoneum locum nactus, quid quaque in parte geratur, cognoscit, laborantibus auxilium submittit. Utrisque ad animum occurrit, unum illud esse tempus, quo maxime

pour celle de l'attaque et mettent cette élite aux ordres de l'Arverne Vergasillaunus, l'un de leurs quatre chefs, et parent de Vercingétorix. Il sort du camp à la première veille, et vers le point du jour, ayant presque achevé le trajet, il se cache derrière une montagne et laisse ses troupes se reposer de la fatigue de la nuit; puis, quand il juge qu'il est près de midi, il marche au camp dont on a parlé. La cavalerie Gauloise s'approche en même temps des lignes de la plaine; le reste de l'infanterie se développe en avant de son camp.

Vercingétorix, qui les découvre de la citadelle d'Alésia, sort de la ville avec les siennes, emportant les perches, les claies, les galeries (11), les faulx et tout ce qu'il tenait prêt pour une sortie. On se bat par-tout à la fois; par-tout on attaque; on se jette vers l'endroit qui paraît le plus faible. L'étendue des ouvrages a disséminé les Romains: sur plusieurs points, ils ont peine à se défendre. Les cris, qu'on poussait derrière eux, contribuaient beaucoup à les intimider, chacun voyant sa vie dépendre du courage d'un autre: car ce qu'on ne voit pas est, le plus souvent, ce qui fait l'impression la plus vive sur les esprits. César, placé dans un lieu d'où il pouvait découvrir ce qui se passait sur toute la ligne, envoie des renforts aux endroits les plus menacés. Les deux armées sentent que le moment est décisif et qu'elles

contendi conveniat. Galli nisi perfregerint mutitiones, de omni salute desperant : Romani, si rem obtinuerint, finem laborum omnium exspectant.

Maxime ad superiores munitiones laboratur, quo Vergasillaunum missum demonstravimus. Exiguum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum. Alii tela conjiciunt, alii testudine facta subeunt; defatigatis invicem integri succedunt. Agger, ab universis in munitionem conjectus, et ascensum dat Gallis, et, quæ in terram occultaverant Romani, contegit : nec jam arma nostris, nec vires suppetunt. His rebus cognitis, Cæsar Labienum cum cohortibus sex subsidio laborantibus mittit; imperat, si sustinere non possit, deductis cohortibus eruptione pugnaret; id, nisi necessario, non faciat. Ipse adit reliquos; cohortatur, « Ne labori succumbant; omnium superiorum dimicationum fructum in eo die atque hora docet consistere. »

Interiores, desperatis campestribus locis propter magnitudinem munitionum, loca prærupta ex ascensu tentant : huc ea, quæ paraverant, conferunt : multitudine telorum ex turribus propugnantes deturbant : aggere et

doivent faire les derniers efforts. Les Gaulois ne voient plus d'espoir, s'ils ne forcent les lignes; les Romains, s'ils ont l'avantage, en attendent la fin de toutes leurs fatigues.

Où l'on était pressé le plus vivement, c'était vers les hauteurs, où nous avons dit que Vergasillaunus s'était porté. L'étroit sommet, qui en dominait la pente, était d'une grande importance. Une partie des Gaulois y lance des traits; une autre forme la tortue et monte à l'assaut : des hommes frais relèvent ceux qui se fatiguent. Ils jettent tous dans les ouvrages des fascines, qui leur en facilitent l'accès et recouvrent les pièges cachés par les Romains, dont les forces et les traits s'épuisent déjà. César, informé de leur position critique, envoie à leur secours Labiénus avec six cohortes; il lui ordonne de faire une sortie, s'il craint d'être forcé, mais seulement en cas de nécessité : lui-même il parcourt les autres postes, exhortant les soldats « A ne point se laisser abattre » par la fatigue : de ce jour, de ce moment, » dépend tout le fruit de leurs anciennes vic- » toires. »

Désespérant de réussir dans la plaine, à cause de la force des ouvrages, les assiégés tentent l'escalade des endroits escarpés. Ils y portent tout ce qu'ils ont préparé, écartent, par une grêle de traits, ceux qui défendent les tours, comblent le

cratibus aditus expediunt : falcibus vallum ac loricam rescindunt. Cæsar mittit primo Brutum adolescentem cum cohortibus sex, post cum aliis septem C. Fabium Legatum : postremo ipse, quum vehementius pugnaretur, integros subsidio adducit.

Restituto prælio ac repulsis hostibus, eo, quo Labienum miserat, contendit : cohortes quatuor ex proximo castello educit; equitum se partem sequi, partem circumire exteriores munitiones et ab tergo hostes adoriri jubet. Labienus, postquam neque aggeres, neque fossæ vim hostium sustinere poterant, coactis undequadraginta cohortibus, quas ex proximis præsidiis deductas fors obtulit, Cæsarem per nuncios facit certiorem, quid faciendum existimet. Accelerat Cæsar, ut prælio intersit. Ejus adventu ex colore vestitus cognito, (quo insigni in prœliis uti consueverat,) turmisque equitum et cohortibus visis, quas se sequi jusserat, ut de locis superioribus hæc declivia et devexa cernebantur, hostes committunt prælium.

Utrimque clamore sublato, excipit rursus ex vallo atque omnibus munitionibus clamor. Nostri, emissis pilis, gladiis rem gerunt. Re-

fossé de fascines et de claies, et se frayant ainsi les approches, entament la terrasse et le parapet avec des faulx. César y envoie d'abord le jeune Brutus avec six cohortes, ensuite le Lieutenant Fabius avec sept autres : enfin, l'action s'échauffant de plus en plus, il y conduit lui-même des renforts tout frais.

Ayant rétabli le combat et repoussé les ennemis, il marche vers le poste de Rhéginus et de Rébilus, suivi de quatre cohortes tirées d'une redoute prochaine, et d'une partie de sa cavalerie : le reste a l'ordre de faire le tour de la contrevallation pour prendre à dos l'ennemi. Labiénus, voyant que ni les fossés ni le rempart n'arrêtaient l'impétuosité des Barbares, avait rassemblé des redoutes voisines trente et neuf cohortes, comme le hasard les lui offrit ; fait prévenir César de ce qu'il croit devoir faire, et César presse le pas, pour être présent à l'action. Avertis de son approche et par la vue de ses habits, qu'il affectait de porter d'une couleur éclatante les jours de bataille, et par celle des escadrons et des cohortes, qui le suivaient et que, de la hauteur, on découvrait aisément sur le penchant de la colline, les ennemis engagent le combat.

Le cri que poussent les deux partis se répète sur le rempart et dans tous les ouvrages. Nos soldats lancent leurs javelots et chargent l'épée à la

pente post tergum equitatus cernitur: cohortes aliæ appropinquant : hostes terga vertunt : flugientibus equites occurrunt : fit magna cædes. Sedulius, dux et princeps Lemovicum, occiditur : Vergasillaunus Arvernus vivus in fuga comprehenditur : signa militaria LXXIV ad Cæsarem referuntur : pauci ex tanto numero se incolumes in castra recipiunt. Conspicati ex oppido cædem et fugam suorum, desperata salute, copias a munitionibus reducunt. Fit protinus, hac re audita, ex castris Gallorum fuga. Quod nisi crebris subsidiis ac totius diei labore milites fuissent defessi, omnes hostium copiæ deleri potuissent. De media nocte missus equitatus novissimum agmen consequitur : magnus numerus capitur atque interficitur; reliqui ex fuga in civitates discedunt.

IX. Postero die Vercingetorix, concilio convocato, « Id se bellum suscepisse non suarum necessitatum, sed communis libertatis caussa demonstrat; et quoniam sit fortunæ cedendum, ad utramque rem se illis offerre, seu morte sua Romanis satisfacere, seu vivum transdere velint. » Mittuntur de his rebus ad Cæsarem legati. Jubet arma transdi, principes produci. Ipse in munitione pro castris con-

main. Tout-à-coup les Gaulois voient derrière eux notre cavalerie; d'autres cohortes s'avancent: ils tournent le dos et, dans leur fuite, rencontrent notre cavalerie. On fit un grand carnage. Sédulius, prince et général des Lémovices fut tué; on prit vivant l'Arverne Vergasillaunus, qui fuyait. On rapporta soixante et quatorze enseignes à César; et, d'une si grande multitude, fort peu d'hommes rentrèrent au camp sans blessures. Les assiégés, voyant de la ville cette déroute et ce carnage, désespèrent de leur salut et retirent leurs troupes. A cette nouvelle, les Gaulois du camp prennent aussitôt la fuite et, si nos gens n'avaient pas été épuisés par les fréquens détachemens et par la fatigue de toute la journée, on pouvait détruire toute l'armée ennemie. La cavalerie qu'on fit partir vers minuit, atteignit l'arrière-garde et lui prit ou tua beaucoup de monde. Le reste s'enfuit et se dispersa dans les cités.

IX. Le lendemain, Vercingétorix convoque l'assemblée: il y expose « Qu'il n'a point entrepris » cette guerre pour son intérêt, mais pour la » liberté commune: puisqu'il faut céder à la » fortune, on peut disposer de lui, soit qu'on » veuille appaiser les Romains par sa mort, soit » qu'on préfère de le livrer vivant. » Sur cela, l'on députe vers César. Il ordonne de remettre les armes et de représenter les chefs, et va se placer

sedit : eo duces producuntur, Vercingetorix deditur, arma projiciuntur. Reservatis Æduis atque Arvernis, si per eos civitates recuperare posset, ex reliquis captivis toto exercitu capita singula, prædæ nomine, distribuit.

His rebus confectis, in Æduos proficiscitur; civitatem recipit. Eo legati ab Arvernis missi, quæ imperaret, se facturos pollicentur. Imperat magnum numerum obsidum. Legiones in hiberna mittit. Captivorum circiter xx millia Æduis Arvernisque reddit. T. Labienum cum duobus legionibus et equitatu in Sequanos proficisci jubet : huic M. Sempronium Rutilum attribuit. C. Fabium et L. Minucium Basilum cum duabus legionibus in Rhemis collocat, ne quam a finitimis Bellovacis calamitatem accipiant. C. Antistium Rheginum in Ambivaretos, T. Sextium in Bituriges, C. Caninium Rebilum in Rutenos cum singulis legionibus mittit : Q. Tullium Ciceronem et Sulpicium Cabilloni et Matiscone in Æduis ad Ararim, rei frumentariæ caussa, collocat. Ipse Bibracte hiemare constituit.

His rebus Cæsaris litteris cognitis Romæ, dierum viginti supplicatio indicitur.

dans le retranchement, en avant du camp. Là, on amène les chefs, on livre Vercingétorix (12), on met bas les armes. César se réserve les Eduens et les Arvernes, en vue de s'en servir pour regagner leurs cités. Quant aux autres prisonniers, chaque soldat en eut un à titre de butin.

César ensuite va chez les Eduens qui se soumettent : il y reçoit des députés des Arvernes, qui offrent d'en passer par ce qu'il ordonnera : il exige un grand nombre d'ôtages, et rend aux deux peuples environ vingt mille prisonniers. Il envoie ensuite chez les Séquaniens T. Labiénus, ayant sous ses ordres M. Sempronius Rutilus, avec deux légions et de la cavalerie ; C. Fabius et L. Minucius Basilus chez les Rhémois, afin qu'ils n'aient rien à craindre du voisinage des Bellovaques; C. Antistius chez les Ambivarètes, T. Sextius chez les Bituriges et C. Caninius chez les Rutènes, chacun avec une légion ; et place dans Matisco et dans Cabillon, villes des Eduens sur la Saône, Q. Tullius Cicéron et P. Sulpicius pour veiller aux vivres. Lui-même, il se décide à passer l'hiver à Bibracte.

D'après les dépêches de César, concernant cette campagne, on ordonna vingt jours de supplications à Rome.

NOTES DU LIVRE VII.

(1) O-brien, dans son dictionnaire Irlandais-Anglais, explique le nom de Vercingétorix par les quatre mots Celtiques, VER-CIN-GO-TOIR, *Vir caput ad expeditionem*, le chef d'une entreprise, le généralissime.

(2) Le nombre de soixante ôtages me semblerait plus convenable. César, L. 2, n'en demande que six cents aux Bellovaques, le peuple le plus puissant de la Belgique. Vellaunodunum n'étant probablement qu'une assez petite ville, six cents hommes, en état de porter les armes, auraient fait une grande partie de sa population.

(3) La même loi existait chez les Génois, dont le sancêtres, les Ligures, étaient Gaulois d'origine.

(4) César dut passer l'Allier près de Vichy, petite ville du Bourbonnais très-anciennement connue, comme le sont en général tous les lieux qui possèdent des eaux thermales.

Quand on veut porter l'emplacement de Gergovia beaucoup plus loin que les ruines qui existent sous le même nom près de Clermont, il faut pour ajuster les distances, compter les cinq campemens de César, depuis l'Allier jusqu'à Gergovia, pour cinq jours de marche régulière, ou cent milles : mais on ne prend pas garde qu'il n'avait aucun motif pour avancer rapidement, que la disette de vivres ne le lui permettait pas; qu'elle lui faisait même une loi d'attendre, en faisant de petites journées, les convois, qu'il devait tirer du pays des Eduens, qui

ne se pressaient pas de les lui expédier; nonchalance, dont il se plaint en plusieurs endroits, et qui fut cause qu'il n'entreprit pas le siége de Gergovia. On n'a pas observé non plus qu'en s'éloignant de cette ville, César fit la même route en trois jours de marche et qu'il passa même l'Allier, le troisième: *tertio die ad flumen Elaver pontem refecit atque exercitum transduxit.* Le premier cependant il ne dut pas faire une marche extraordinaire: comme il ne voulait pas que son départ eût l'air d'une fuite, il attendit sans doute le grand jour pour faire abattre les tentes, ne pressa nullement le pas et put même camper plus tôt que de coutume. Supposons cette première marche de douze milles; et la seconde de vingt, qui étaient le *justum iter*, la journée regulière, il n'en dut faire le lendemain que la moitié, parce qu'il avait le pont à rétablir, *pontem refecit*, et toute l'armée à faire défiler, *exercitum transduxit*, sur ce pont, sans doute, fort étroit, comme l'étaient ceux des Gaulois, ainsi que César le remarque de celui de Genabum. Ces trois jours de marche reviendraient alors à quarante milles, qui font la distance qu'il y a de Vichy au ruines de Gergovia.

Je tiens d'un de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées du département de l'Allier, qu'en s'occupant de travaux relatifs au lit très-variable de cette rivière, on a découvert sur ses bords et tout près de Vichy des pilotis, restes non équivoques d'un ancien pont. Il est en outre à observer que, sur la carte du moins, le plus court chemin pour aller de Décise à Gergovia, passe par Vichy.

(5) Il faut entendre le commencement de la nuit; car pour être de retour avant le lever du soleil, César dut repartir vers les neuf heures.

(6) *Insignia*, dit le latin : *Voyez* la note 4 du livre second. Il paraît par ce passage que ces *insignia* étaient une

marque d'honneur quelconque, dont on ne se parait que les jours de combat.

(7) Le marais était probablement formé par la stagnation de la petite rivière de Bièvre.

(8) J'ai francisé le mot *evocati* qui n'a pas son correspondant en notre langue. *Voyez*, page 197, au troisième livre.

(9) On voit ici le type de ces sermens chevaleresques, ne point coucher dans un lit, de ne point manger pain sur nappe, etc., jusqu'à ce qu'on eût mis à fin telle ou telle entreprise.

(10) On ne voit pas comment l'énumération ci-dessus pourrait faire ce compte : en additionnant purement et simplement les chiffres, on n'a pas cent soixante mille. Si, lorsqu'il est dit que les Sénonais, les Séquaniens, les Bituriges, les Santons, les Rutènes et les Carnutes durent fournir chacun douze mille hommes, on entend douze mille hommes par cité, et que l'on calcule ainsi pour tous les autres peuples taxés en commun, on aura près de 60,000 combattans de trop. Au reste il y a erreur quant au contingent des Boïens et des Rauraques qui n'étaient que 55,000 y compris les femmes et les enfans, quand ils entrèrent en Gaule avec les Helvétiens ; ce qui ne suppose guères que 12,000 individus en état de porter les armes.

(11) *Voy.* le Discours Préliminaire, II partie, chap. 6.

(12) Dion Cassius rapporte (40, 41), que Vercingétorix, comptant sur l'ancienne amitié de César, parut tout-à-coup devant lui, comme il était sur son tribunal, et lui demanda grace : il dit que ce fut pour cela qu'il avait violé les droits de l'amitié, que César le fit d'abord jeter dans les fers, ensuite paraître à son triomphe, et enfin mettre à mort. — Mais le souvenir des dangers,

que lui avait fait courir cet Arverne, n'entra pas sans doute pour peu dans le traitement qu'il reçut de César, qui, dans cette circonstance, semble être sorti de son caractère. En effet il ne paraît pas qu'il ait traité avec la même rigueur aucun des Eduens, à plusieurs desquels il avait témoigné autant d'amitié pour le moins qu'à Vercingétorix.

AFFAIRES DE ROME.

Quelques Tribuns avaient offert leur crédit à César pour le faire nommer consul avec Pompée, mais il les pria de lui réserver leur bonne volonté pour l'époque où finirait son pro-consulat. Il voulait achever la conquête des Gaules et cette campagne fut en effet décisive. La défaite des Parisiens et de leurs alliés, celle de Vercingétorix, enfin celle de l'armée confédérée ne lui laissèrent que peu de choses à terminer dans l'année suivante.

Ce n'est pas que la conduite de Pompée ne dût l'inquiéter : mais on doit croire qu'un homme tel que César, en combinant le caractère, la marche et les forces de son ancien ami, trouvait dans sa position et ses moyens personnels ce qu'il fallait pour le rassurer. En effet, s'il se

trouvait comme tenu en respect d'un côté par les légions d'Espagne, de l'autre par celles que conservait Pompée en Italie; si celui-ci, revêtu d'un pouvoir presque souverain, confondait de plus en plus ses intérêts avec ceux du Sénat, dont la majorité regardait César comme un nouveau Marius, César se voyait à la tête de dix légions, que lui attachaient de plus en plus chaque jour ses succès constans et sa libéralité : il saurait bien, suivant les circonstances, s'en faire un rempart contre ses ennemis. La belliqueuse Cisalpine lui était dévouée; de plus il se croyait sûr de l'affection du peuple Romain : et si Pompée, aveuglé par la présomption et par de perfides flatteurs, put croire quelque temps, qu'à l'abri de sa gloire et de son ancienne popularité, il lui serait libre d'afficher impunément sa jalousie contre César et son étroite liaison avec les nobles, qui en était le résultat, il éprouva bientôt que, sous ce point de vue, son crédit n'était pas à beaucoup près hors d'at-

teinte. S'étant, quoi qu'il en soit, rapproché des meneurs du Sénat, Bibulus et Caton, il parut ne plus songer même à ménager son ancien beau-père, son ancien associé, pour entrer dans les plans des nouveaux : il présenta un projet de loi, qui, en rappelait une de l'année précédente, suivant laquelle on ne pouvait demander un gouvernement que cinq ans après avoir exercé le Consulat ou la Préture : mais le nouveau projet ajoutait « Que nul ne pourrait demander le » Consulat, s'il était absent de Rome. » On proposa dans le Sénat une exception pour César, à laquelle Caton s'opposa fortement : Pompée l'ayant d'abord appuyée, mais faiblement et comme pour la forme, Caton lui répliqua ; le consul se tut et l'exception fut rejetée. Mais, lorsque la loi fut présentée à la sanction du Peuple, les amis de César reclamèrent avec force et les Tribuns du peuple, à l'unanimité, proposèrent d'insérer dans le Plébiscite la modification non admise par le Sénat. Pompée, sui-

vant Cicéron, ne s'y opposa pas, voulant se faire continuer dans le gouvernement des Espagnes, malgré sa propre loi. Quelle que fût son arrière-pensée, il dut, pour ne pas échouer complettement, ajouter à l'article une condition qui le détruisait : il fut statué « Que nulle personne, absente de Ro-» me, ne pourrait demander le Consu-» lat, *sans une exception nominative* » *du Peuple.* Si, contre toute apparence, César avait pu jusques-là se faire illusion sur les vues secrettes de Pompée, la conduite qu'il tint en cette circonstance aurait suffi pour faire tomber le voile.

Les amis de César crurent encore voir une attaque au moins indirecte contre lui, dans une loi que fit passer Pompée, et par laquelle il ordonnait « De recher-» cher toutes les malversations commi-» ses dans le gouvernement depuis son » premier consulat, » c'est-à-dire, pendant un intervalle de vingt ans dans lequel étaient compris la Questure, l'Edi-

lité, la Préture et le Consulat de César. Pompée n'oublia rien pour écarter le reproche qu'on lui faisait de trahir les intérêts d'un ancien ami; mais la loi subsista.

Dès le commencement de son consulat, Pompée avait épousé Cornélie, veuve du jeune Crassus et fille de Q. Cæcilius Metellus Scipio : elle prit sur lui autant d'ascendant qu'en avait eu Julie, et servit beaucoup sans doute à cimenter l'alliance de son époux avec le parti des Grands, auquel tenaient tous les Scipions.

Vers le même temps on fit le procès à Milon, tant pour le meurtre de Clodius que pour brigues illicites et corruption dans la demande qu'il avait faite du consulat. Déclaré coupable sur les deux points, il fut condamné à l'exil, malgré l'éloquence de Cicéron et le suffrage de Caton, que la partialité semble avoir influencé plus d'une fois. Milon, comme on le verra, revint en Italie, pendant la guerre civile et s'y fit tuer, en cherchant à servir Pompée.

Un autre accusé fut encore abandonné, pour cause de corruption, à la sévérité des lois : mais Pompée y déroba son beau-père qui était dans un cas pareil, et l'associa même au consulat, qu'il avait géré seul pendant cinq mois. Ce ne fut pas la seule fois qu'il se mit au-dessus des lois qu'il avait faites lui-même ; car celle sur la brigue était de son second consulat : dans une occasion où il en violait une autre, en faveur d'un de ses amis, Caton, l'un des juges, s'étant élevé contre cet abus d'autorité, Pompée s'en fit un prétexte pour le récuser.

Au reste, Rome fut tranquille pendant son consulat : tout plia sous son pouvoir soutenu par une armée. Visant à s'affermir dans la possession où il était de dominer seul dans la République, il voulut se donner pour successeurs des hommes qui lui fussent dévoués. Trois candidats se présentèrent, dont l'un était Caton, que Cicéron seconda de tous ses moyens : mais outre qu'il eut probablement contre lui Pom-

pée, à qui la roideur de son caractère ne pouvait convenir, et César, dont il s'était constamment déclaré l'ennemi (1), le Peuple était piqué de ce qu'il avait provoqué un Sénatus-consulte qui défendait aux candidats d'agir auprès du Peuple, même par leurs amis. Forcés déjà, par une loi de Pompée, qui lui avait fait beaucoup perdre de sa popularité, de renoncer aux largesses, dont on avait longtemps payé leurs suffrages, les simples citoyens se voyaient encore blesser dans leur amour propre, que flattaient les humbles sollicitations des Grands. Caton fut donc rejeté et Serv. Sulpitius élu avec M. Marcellus.

Le caractère et le genre de moyens des nouveaux consuls convenaient parfaitement à Pompée. L'un était un fameux jurisconsulte, l'autre un orateur

(1) *Ou César et Pompée seront d'accord*, disait Caton, *et la liberté ne subsistera plus : ou, s'ils se désunissent, ils se feront la guerre, et le vainqueur régnera.*

éloquent : mais ils n'avaient ni l'un ni l'autre aucunes connaissances militaires, et Marcellus poussait jusqu'à l'adulation et même jusqu'à la basse complaisance, son admiration et son respect pour Pompée. Celui-ci ne cachait presque plus son projet de dominer exclusivement. Ce n'est pas qu'il n'envisageât avec quelqu'inquiétude les obstacles qu'y pourrait apporter César ; mais, ébloui par la prospérité, aveuglé par la jalousie et la présomption, il ne voulait voir dans son rival qu'un homme ordinaire : *Dès que ce grand général sera*, disait-il, *réduit à la condition de simple citoyen, je n'aurai plus rien à redouter de lui.*

Cependant Pompée quitta Rome et feignit de vouloir passer en Espagne. Aussitôt Marcellus proposa dans le Sénat « De révoquer les pouvoirs de César » et l'exception qui l'autorisait à deman- » der le Consulat. » Le projet parut insensé même aux indifférens, et les partisans de César éclatèrent. Servilius, par pure équité, plusieurs Tribuns du peu-

ple, par devouement, s'opposèrent vivement à la proposition, et la grande majorité du Sénat la rejetta. Pompée, qui, prêt à saisir le plus léger pretexte de retourner à Rome, ne s'en éloignait qu'à pas lents, y revint aussitôt. Il déclama contre l'injustice que l'on voulait faire au vainqueur des Gaules; mais il ne trompa personne et l'on ne crut pas que, sans son aveu, Marcellus eût hasardé une démarche aussi éclatante.

Ayant échoué dans sa première tentative, le consul prit un biais pour parvenir à ses fins. Ce fut sans doute de concert avec Pompée, dont les volontés étaient si bien devenues la règle du Sénat, que, comme il eut un voyage à faire, on l'attendit pour délibérer en sa présence. Le décret fut conforme à ses vues. Je ne sais sur quoi Pompée et ses partisans se fondaient pour attribuer au Sénat le droit de casser deux Plébiscites : quoi qu'il en soit, le Sénat, sans revenir sur sa première délibération, en prit une, qui, sans nommer César, et par con-

séquent sans lui faire un affront personnel, tendait indirectement au même but que le projet de Sénatus-consulte mis en avant par Marcellus. On arrêta « Qu'au » premier Mars suivant, les consuls » actuellement désignés, mettraient en » délibération ce qui concernait les pro- » vinces consulaires; et que, ce jour ve- » nu, aucune affaire ne serait traitée » avant celle-là, ni concurremment. »

Le Sénat déclara de plus, « Qu'au- » cuns de ceux qui avaient le droit de » suspendre l'effet des Sénatus-consul- » tes ne devaient en faire usage en cette » occasion : s'ils le faisaient, ils seraient » censés avoir attenté au repos et à la » sureté de la République. — L'arrêté » serait porté sur les registres, et le Sé- » nat délibérerait sur la conduite à tenir » à l'égard des opposans. »

C'était anéantir de fait le Tribunat : aussi quatre Tribuns, entr'autres Pansa, qui avait long-temps servi sous César, firent-ils leur opposition en forme.

Les Tribuns se portèrent encore op-

posans à un second décret du même jour, qui offrait le congé à ceux des soldats de César qui avaient fait leur temps, ou qui auraient des raisons pour demander leur licenciement.

Un troisième Sénatus-consulte statua sur le choix des gouverneurs de province : deux Tribuns s'y opposèrent.

Sur ce que l'on fit observer à Pompée, que ces oppositions rendraient nuls les Sénatus-consultes à venir : *Je ne vois* répliqua-t-il, *aucune différence pour César entre empêcher le Sénat de décréter ce qu'il croit convenable, ou refuser d'obéir à ses décrets. — Et s'il veut être consul et conserver son armée! — Et si mon fils voulait me donner des coups de bâton!*

Ces attaques apprirent à César qu'il ne devait plus compter que sur lui-même. Il rassembla donc tout l'argent qu'il put, fit des levées chez les Germains, et ne négligea rien pour s'attacher de plus en plus les légions. Tous les officiers généraux lui étaient dévoués,

et Labiénus seul prit parti contre lui. Il passait l'hiver à Bibracte, et ce fut de cette ville qu'il écrivit pour demander la prorogation de son commandement. Il pouvait compter sur le Peuple dont ses largesses continuelles entretenaient l'affection : mais le Sénat, auquel il s'adressa, et dans lequel dominaient Pompée et Marcellus, rejetta sa demande. Ce refus lui fut annoncé, comme il conversait avec ses officiers; et l'on prétend que, pénétré d'indignation, il s'écria, en mettant la main sur son épée: *Ce que me refuse Pompée, ceci me le donnera.* Mais j'ai peine à croire que César, qui, d'après les événemens précédens, devait s'attendre à cette issue de sa démarche, se soit oublié au point de trahir, dans un premier mouvement, des desseins qui n'étaient pas encore au moment d'éclorre. Ce propos violent me semble mieux placé dans la bouche de l'officier, auquel Plutarque l'attribue, et qui attendait à la porte du Sénat le résultat de la délibération.

LIBER VIII,

AUCTORE A. HIRTIO PANSA.

PRÆFATIO.

Coactus assiduis tuis vocibus, Balbe, quum quotidiana mea recusatio non difficultatis excusationem, sed inertiæ videretur deprecationem habere, difficillimam rem suscepi. Cæsaris nostri Commentarios rerum gestarum Galliæ, non comparandos superioribus atque insequentibus ejus scriptis, contexui; novissimeque imperfecta ab rebus gestis Alexandriæ confeci, usque ad exitum non quidem civilis dissensionis, cujus finem nullum videmus, sed vitæ Cæsaris. Quos utinam qui legent, scire possent, quam invitus susceperim scribendos, quo facilius carearn stultitiæ atque arrogantiæ crimine, qui me medius interposuerim Cæsaris scriptis.

LIVRE VIII,

ECRIT PAR A. HIRTIUS PANSA.

PRÉFACE.

Comme, dans mes refus journaliers, vous n'avez vu, Balbus, que la paresse qui s'esquive, au lieu de l'insuffisance qui s'excuse, j'ai cédé à vos continuelles instances, et j'ai entrepris la tâche la plus difficile. Les Commentaires de notre César sur la guerre des Gaules étaient incomplets; j'en ai rédigé la suite, que je ne mets point en parallèle avec ses écrits, au milieu desquels je l'insère; et j'ai achevé ce qui manquait, depuis les affaires d'Alexandrie jusqu'à la fin, non pas de nos discordes civiles, auxquelles nous ne voyons aucun terme, mais de la carrière de César. Puissent ceux qui me liront, savoir avec combien de répugnance je me suis chargé de ce travail. Ils en seront plus portés à m'épargner le reproche de sottise et de présomption, pour avoir entremêlé mes écrits et ceux de César.

Constat enim inter omnes, nihil tam operose ab aliis esse perfectum, quod non horum elegantia Commentariorum superetur : qui sunt editi, ne scientia tantarum rerum scriptoribus deesset; adeoque probantur omnium judicio, ut prærepta, non præbita, facultas scriptoribus videatur. Cujus tamen rei major nostra, quam reliquorum est admiratio : ceteri enim quam bene atque emendate, nos etiam, quam facile atque celeriter eos confecerit, scimus. Erat autem in Cæsare, quum facultas atque elegantia summa scribendi, tum verissima suorum scientia consiliorum explicandorum. Mihi ne illud quidem accidit, ut Alexandrino atque Africano bello interessem : quæ bella quanquam ex parte nobis Cæsaris sermone sint nota; tamen aliter audimus ea, quæ rerum novitate aut admiratione nos capiunt, aliter quæ pro testimonio sumus dicturi.

Sed ego nimirum, dum omnes excusationis caussas colligo, ne cum Cæsare conferar, hoc ipsum crimen arrogantiæ subeo, quod me judicio cujusquam existimem posse cum Cæsare comparari. Vale.

Car tout le monde est d'accord que les ouvrages les plus travaillés des autres auteurs sont bien loin de l'élégance de ces Commentaires, qui, quoique mis au jour uniquement pour laisser aux historiens des mémoires sur tant d'opérations importantes, ont un mérite si généralement reconnu, qu'ils semblent plutôt ravir que fournir les moyens d'écrire. Nous cependant, nous les admirons encore plus que les autres; car, s'ils en apprécient les beautés et la correction, nous savons, en outre, combien peu de temps et de travail ils coûtèrent. Au reste, à l'extrême élégance et à la facilité du style, César joignait un talent supérieur pour rendre compte de ses vues. Quant à moi, je n'ai pas même été le témoin des guerres d'Alexandrie et d'Afrique : et, quoique j'en tienne en partie les détails de la bouche de César, autre chose est néanmoins d'ouïr raconter des faits, que l'on admire ou dont la nouveauté séduit, autre chose d'écrire ce que l'on a vu de ses yeux.

Mais, lorsque je rassemble tous les motifs d'indulgence qui doivent empêcher de me juger par comparaison avec César, j'encours, ce semble, le reproche même de présomption que je crains, en paraissant croire que quelqu'un pourrait me mettre en parallèle avec lui.

COMPENDIUM.

I. Novi motus in Gallia. Bituriges opprimit Cæsar; insequitur Carnutes. II. Exercitum cogunt Bellovaci. Contendit ad eos Cæsar cum quatuor legionibus; post tres alias evocat. Anceps fortuna. Bellovacorum de profectione cogitantium stratagema. Fusi, se dedunt, et item illorum socii. Volusenus insidiatur Comio. III. Exercitum dividit Cæsar. Lacessuntur ab Andibus Pictones, quibus auxilium fert Caninius. Andes a Fabio profligantur. Drapetem Senonem et Lucterium Cadurcum insequitur Caninius. Carnutes in fidem recepti. IV. Uxellodunum obsessum. Lucterii, mox Drapetis clades. Cæsaris apud Carnutes severitas. Venit ad Uxellodunum. Continuatur obsessio. Eruptio. Aqua prohibiti Galli se dedunt. Sævit in eos Cæsar. V. Adit Aquitaniam. Hiberna. Volusenum Comius ulciscitur et arma ponit. VI. Auctoris præfatiuncula, Nonus annus Cæsariani Proconsulatus. It in Cisalpinam: qua de caussa: magnifice excipitur. VII. Redit ad exercitum. Contentiones Romæ. Duæ legiones a Cæsare deducuntur. Italiam repetit.

Omni Gallia devicta, Cæsar quum a superiore æstate nullum bellandi tempus intermisisset, militesque hibernorum quiete reficere a tantis laboribus vellet, complures eodem tempore civitates renovare belli consilia nunciabantur conjurationesque facere. Cujus rei verisimilis caussa afferebatur, quod Gallis omnibus cog-

SOMMAIRE.

I. Nouveaux mouvemens dans la Gaule. César surprend les Bituriges et poursuit les Carnutes. II. Les Bellovaques lèvent une armée. César va contr'eux avec quatre légions. Il en mande trois autres. Succès balancés. Ruse des Bellovaques, qui pensent à se retirer. Ils sont battus et se soumettent, ainsi que leurs alliés. Piége tendu à Comius par Volusénus. III. César divise son armée. Les Andes attaquent les Pictons. Caninius marche à leur secours. Défaite des Andes par Fabius. Caninius poursuit le Sénonais Drapès et le Cadurce Luctérius. Soumission des Carnutes. IV. Siège d'Uxellodunum. Défaite de Luctérius, ensuite de Drapès. Sévérité de César chez les Carnutes. Il arrive devant Uxellodunum. Continuation du siège. Sortie. Les Gaulois se rendent, faute d'eau. Rigueur de César. V. Il visite l'Aquitaine. Quartiers d'hiver. Comius se venge de Volusénus et se soumet. VI. Petite préface de l'auteur. Neuvième année du Proconsulat de César. Il va dans la Cisalpine. Ses motifs. Réception magnifique qu'on lui fait. VII. Il rejoint l'armée. Grands débats à Rome. On ôte deux légions à César. Il passe en Italie.

I. Après avoir vaincu toute la Gaule, César, qui avait tenu la campagne toute l'année précédente, aurait voulu donner l'hiver à ses troupes, pour se remettre de tant de fatigues : mais on lui annonçait que plusieurs cités se liguaient et pensaient à recommencer simultanément la guerre. On en donnait une raison très-vraisemblable; c'était que les

gnitum esset, neque ulla multitudine, in unum locum coacta, resisti posse Romanis; nec, si diversa bella complures eodem tempore intulissent civitates, satis auxilii, aut spatii, aut copiarum habiturum exercitum populi Romani ad omnia persequenda : non esse autem alicui civitati sortem incommodi recusandam, si tali mora reliquæ possent se vindicare in libertatem.

Quæ ne opinio Gallorum confirmaretur, Cæsar M. Antonium Quæstorem suis præfecit hibernis : ipse equitatus præsidio, pridie Kal. Januarii ab oppido Bibracte proficiscitur ad legionem XII, quam non longe a finibus Æduorum collocaverat in finibus Biturigum, eique adjungit legionem XI, quæ proxima fuerat. Binis cohortibus ad impedimenta tuenda relictis, reliquum exercitum in copiosissimos agros Biturigum inducit : qui quum latos fines et complura oppida haberent, unius legionis hibernis non potuerant contineri, quin bellum pararent conjurationesque facerent.

Repentino adventu Cæsaris accidit, quod imparatis disjectisque fuit necesse, ut sine timore ullo rura colentes prius ab equitatu opprimerentur, quam confugere in oppida possent : namque etiam illud vulgare incursionis

Gaulois sentaient que, quelque nombreux qu'ils fussent, ils ne pourraient résister à l'armée Romaine réunie; mais, si plusieurs cités attaquaient à la fois sur divers points, elle n'aurait ni les moyens, ni le temps, ni les forces nécessaires pour se porter par-tout. Or il n'était pas de cité qui ne dût s'exposer à toute espèce de maux, si, tandis qu'elle arrêterait l'ennemi, les autres pouvaient recouvrer leur liberté.

Pour ne pas laisser les Gaulois s'affermir dans ces sentimens, César remit le commandement de son quartier d'hiver au Questeur M. Antonius et, la veille des Kalendes de Janvier, partit lui-même de Bibracte avec une escorte de cavalerie, pour aller joindre la douzième légion cantonnée sur les terres des Bituriges, tout près de la frontière des Éduens. Il prend en outre la légion la plus voisine, la onzième, et, laissant deux cohortes à la garde du bagage, il entre avec le reste dans les plaines très-fertiles des Bituriges, qui, maîtres de plusieurs villes et d'un vaste territoire, et ne voyant chez eux qu'une légion, n'avaient pu s'empêcher de conspirer et de faire des préparatifs de guerre.

L'arrivée subite de César leur fit éprouver ce qui ne pouvait manquer d'arriver à des gens dispersés et cultivant leurs terres avec sécurité; c'est que la cavalerie, les prenant au dépourvu, tomba sur eux, avant qu'ils pussent se refugier dans leurs

signum hostium, quod incendiis ædificiorum intelligi consuevit, Cæsaris id erat interdicto sublatum; ne aut copia pabuli frumentique, si longius progredi vellet, deficeret, aut hostes incendiis terrerentur. Multis hominum millibus captis, perterriti Bituriges, qui primum adventum effugere potuerant Romanorum, in finitimas civitates, aut privatis hospitiis confisi, aut societate consiliorum, confugerant. Frustra : nam Cæsar magnis itineribus omnibus locis occurrit; nec dat ulli civitati spatium de aliena potius, quam de domestica salute cogitandi; qua celeritate et fideles amicos retinebat et dubitantes terrore ad conditiones pacis adducebat. Tali conditione proposita, Bituriges, quum sibi viderent clementia Cæsaris reditum patere in ejus amicitiam, finitimasque civitates sine ulla pœna dedisse obsides atque in fidem receptas esse, idem fecerunt.

Cæsar militibus pro tanto labore ac patientia, qui brumalibus diebus, itineribus difficillimis, frigoribus intolerandis, studiosissime permanserant in labore, ducenos sestertios, centurionibus duo millia nummum prædæ nomine condonanda pollicetur; legionibusque in hiberna remissis, ipse se recepit die XL Bibracte. Ibi quum jus diceret, Bituriges ad eum legatos

villes : car ils ne furent pas même avertis par le signal ordinaire de l'invasion d'un ennemi, l'incendie des habitations. César l'avait interdit à ses troupes, tant pour ne point manquer de fourrage et de blé, que pour ne pas effaroucher les colons par la vue des flammes. On prit plusieurs milliers de Bituriges : ceux qui s'échappèrent dans le premier moment s'enfuirent, épouvantés, dans les cités voisines, comptant ou sur l'hospitalité privée, ou sur la conformité d'opinions: ce fut en vain. César, forçant sa marche, se trouve par-tout et ne donne à personne le temps de s'occuper de la sureté d'autrui, plutôt que de la sienne propre. Son activité lui conserva les cités fidèles, et la crainte détermina ce qui chancelait à recevoir la paix. Voyant par cet exemple que la clémence de César leur permettait de rentrer en grace, et que les cités voisines en avaient été quittes pour donner des ôtages, les Bituriges firent comme elles, et leur soumission fut de même agréée.

Pour récompenser de tant de fatigues et de patience les soldats, qui, dans ces jours d'hiver, à travers les chemins les plus pénibles et par un froid excessif, avaient montré autant de zèle que de persévérance, César promit, à titre de butin, deux cents sesterces à chaque homme et deux mille à chaque centurion : puis, renvoyant les légions dans leurs quartiers, il retourna lui-même à Bibracte,

mittunt, auxilium petitum contra Carnutes, quos intulisse bellum sibi quærebantur. Qua re cognita, quum non amplius x et VIII dies in hibernis esset commoratus, legiones XIV et VI ex hibernis ab Arare educit; quas ibi collocatas, explicandæ rei frumentariæ caussa, superiore commentario demonstratum est. Ita cum duabus legionibus ad persequendos Carnutes proficiscitur.

Quum fama exercitus ad hostes esset perlata, calamitate ceterorum ducti Carnutes, desertis vicis oppidisque, quæ tolerandæ hiemis caussa, constitutis repente exiguis ad necessitatem ædificiis, incolebant, (nuper enim devicti complura oppida demiserant,) dispersi profugiunt. Cæsar erumpentes eo maxime tempore acerrimas tempestates quum subire milites nollet, in oppido Carnutum Genabo castra ponit, atque in tecta partim Gallorum, partim quæ, conjectis celeriter stramentis tentoriorum integendorum gratia, erant inædificata, milites contegit: equites tamen et auxiliarios pedites in omnes partes mittit, quascumque petisse dicebantur hostes; nec frustra: nam plerumque magna præda potiti nostri revertuntur. Oppressi Carnutes hiemis difficultate, terrore periculi, quum tectis expulsi nullo

le quarantième jour de son départ. Tandis qu'il y rendait la justice, il vint des députés Bituriges lui porter plainte et lui demander du secours contre les Carnutes qui les attaquaient. Sur cela César, n'ayant passé que dix-huit jours à Bibracte, tire de leurs quartiers d'hiver sur la Saône la quatorzième et la sixième légions, qu'il y tenait, comme on l'a vu dans le livre précédent, pour assurer ses vivres, et marche avec elles pour donner la chasse aux Carnutes. Ils en eurent avis et, prenant conseil du malheur des autres, ils désertèrent les bourgs et les villes, où, afin d'être à l'abri pendant l'hiver, ils habitaient des huttes construites à la hâte pour le besoin du moment : (car dernièrement, après leur défaite, ils avaient abandonné plusieurs de leurs villes.) Ils prirent donc la fuite et se dispersèrent. César ne voulut pas exposer ses troupes aux violens orages, qui éclatent sur-tout dans cette saison. Il les cantonna donc dans Génabum, ville des Carnutes, où les soldats logèrent partie dans les maisons des Gaulois, partie sous des cabanes bientôt élevées en chaume, qui mettaient les tentes à couvert. Cependant il envoie sa cavalerie et l'infanterie auxiliaire sur tous les points où l'on disait que l'ennemi s'était retiré. Ce ne fut pas en vain; car la plupart des soldats revinrent avec un grand butin. Chassés de leurs maisons, accablés par la

loco diutius consistere auderent, nec silvarum præsidio tempestatibus durissimis tegi possent, dispersi, magna parte amissa suorum, dissipantur in finitimas civitates.

II. Cæsar tempore anni difficillimo quum satis haberet convenientes manus dissipare, ne quod initium belli nasceretur; quantumque in ratione esset, exploratum haberet, sub tempus æstivorum nullum summum bellum posse conflari; C. Trebonium cum duabus legionibus, quas secum habebat, in hibernis Genabi collocavit. Ipse, quum crebris legationibus Rhemorum certior fieret, Bellovacos, qui belli gloria Gallos omnes Belgasque præstabant, finitimasque his civitates, duce Correo Bellovaco et Comio Atrebate, exercitum comparare atque in unum locum cogere, ut omni multitudine in fines Suessionum, qui Rhemis erant attributi, facerent impressionem; pertinere autem non tantum ad dignitatem, sed etiam ad salutem suam judicaret, nullam calamitatem socios optime de Republica meritos accipere; legionem ex hibernis evocat rursus XI, litteras autem ad C. Fabium mittit, ut in fines Suessionum legiones duas, quas habebat, adduceret, alteramque ex duabus a T. Labieno

rigueur de l'hiver, n'osant, par la crainte du danger, séjourner long-temps nulle part et ne trouvant pas dans les forêts un abri suffisant contre l'extrême âpreté de la saison, les Carnutes périrent en grande partie : le reste se dispersa et s'éparpilla dans les cités voisines.

II. Croyant faire assez, dans le temps le plus dur de l'année, de dissiper les rassemblemens et, d'après toutes les probabilités, se croyant sûr qu'il ne pouvait éclater avant l'été aucune guerre d'importance, César mit en quartiers d'hiver à Génabum, sous les ordres de Trébonius, les deux légions qu'il avait amenées. Pour lui, prévenu par plusieurs députations des Rhémois, que, de concert avec les cités voisines, les Bellovaques, qui sont les plus belliqueux de tous les Gaulois et des Belges, levaient une armée sous les ordres du Bellovaque Corréus et de l'Atrébate Comius, et qu'elle se rassemblait sur un point, pour tomber en masse sur le pays des Suessions, annexé à celui des Rhémois, il jugea qu'il était non-seulement de son honneur, mais encore de son intérêt ; de mettre à l'abri de toute insulte des alliés, qui avaient si bien servi la République. Il tire une seconde fois de ses quartiers la onzième légion, écrit à Fabius de lui amener chez les Suessions les deux siennes, et en demande une des deux de Labiénus, faisant ainsi supporter à chacune à son tour la fatigue des ex-

accersit. Ita, quantum hibernorum opportunitas bellique ratio postulabat, perpetuo suo labore, in vicem legionibus expeditionum onus injungebat.

His copiis coactis, ad Bellovacos proficiscitur, castrisque in eorum finibus positis, equitum turmas dimittit in omnes partes ad aliquos excipiendos, ex quibus hostium consilia cognosceret. Equites, officio functi, renunciant, paucos in ædificiis esse inventos atque hos, non qui agrorum incolendorum caussa remansissent, (namque esse undique diligenter demigratum,) sed qui speculandi gratia essent remissi. A quibus quum quæreret Cæsar, quo loco multitudo esset Bellovacorum, quodque esset consilium eorum, inveniebat, « Bellovacos omnes, qui arma ferre possent, in unum locum convenisse, itemque Ambianos, Aulercos, Caletes, Velocasses, Atrebates; locum castris excelsum, impedita circumdatum palude, delegisse; omnia impedimenta in ulteriores silvas contulisse: complures esse principes belli auctores, sed multitudinem maxime Correo obtemperare, quod ei summo odio esse nomen populi Romani intellexissent: paucis ante diebus ex his castris Comium discessisse ad auxilia Germanorum adducenda, quorum et vicinitas propinqua et multitudo esset in-

péditions, autant que le permettaient la position des quartiers et le bien du service, sans se reposer un instant lui-même.

Ces troupes s'étant réunies, il va chez les Bellovaques et, campant sur la frontière, il envoie de tous côtés des partis de cavalerie pour faire quelques prisonniers, dont il pourrait apprendre les desseins de l'ennemi. Les détachemens reviennent et lui rapportent qu'on n'a trouvé dans les maisons que quelques individus, qui n'y étaient pas restés pour travailler aux champs, (car, à la lettre, tout était désert,) mais qu'on avait envoyés comme espions. César les questionna sur le lieu du rassemblement et sur les projets des Bellovaques; ils répondirent : « Que tous les Bellovaques en état de » porter les armes, réunis aux Ambiens, aux Au- » lerces, aux Caletes, aux Velocasses et aux Atre- » bates, avaient établi leur camp sur une hauteur, » entourée et défendue par un marais, après avoir » fait passer tous les bagages dans des forêts plus » reculées. Plusieurs de leurs chefs les avaient ex- » cités à la guerre; mais la multitude était sur- » tout portée pour Corréus, parce qu'on savait » qu'il avait en horreur le nom Romain. Comius » avait, depuis quelques jours, quitté le camp » pour aller chercher un corps très-nombreux de » Germains auxiliaires, qui n'était plus qu'à fort

finita : constituisse autem Bellovacos, omnium principum consensu, summa plebis cupiditate, si, ut diceretur, Cæsar cum tribus legionibus veniret, offerre se ad dimicandum, ne miseriore ac duriore postea conditione cum toto exercitu decertare cogerentur : sin majores copias adduceret, in eo loco permanere, quem delegissent; pabulatione autem, quæ propter anni tempus quum exigua tum disjecta esset, et frumentatione et reliquo commeatu ex insidiis prohibere Romanos.»

Quæ Cæsar quum consentientibus plurimis cognovisset, atque ea, quæ proponerentur, consilia plena prudentiæ longeque a temeritate Barbarorum remota esse judicaret, omnibus rebus inserviendum statuit, quo celerius hostes, contempta suorum paucitate, prodirent in aciem. Singularis enim virtutis veteranas legiones VII, et VIII, et IX habebat; summæ spei delectæque juventutis XI, quæ, octavo jam stipendio functa, tamen collatione reliquarum nondum eamdem vetustatis et virtutis ceperat opinionem. Itaque consilio advocato, rebus iis, quæ ad se essent delatæ, omnibus expositis, animos multitudinis con-

» peu de distance. Au reste, à la très-grande satis-
» faction de tous les subalternes et du consente-
» ment unanime des commandans, si, comme on
» le disait, César n'avait avec lui que trois légions,
» les Bellovaques avaient résolu de lui présenter la
» bataille, de peur de se voir ensuite dans la né-
» cessité bien plus dure et plus malheureuse d'en
» venir aux mains avec son armée entière. S'il ame-
» nait de plus grandes forces, ils ne quitteraient
» pas la position qu'ils avaient choisie ; cependant
» ils dresseraient des embuscades pour empêcher
» les Romains de se procurer, soit le fourrage,
» qui, vu la saison, était rare et disséminé, soit
» du blé, soit d'autres provisions. »

Tel était le résumé de plusieurs déclarations uniformes. César trouvant ce plan rempli de sens et bien éloigné de la témérité ordinaire des Barbares, crut devoir tout essayer pour que l'ennemi, méprisant notre petit nombre, en vînt plus promptement à une bataille. Il avait les septième, huitième et neuvième légions, toutes de vétérans d'une valeur singulière, et, dans la onzième, une jeunesse d'élite et de la plus grande espérance, mais qui, malgré ses huit ans de service, n'avait pas, en comparaison, la même réputation d'expérience et de bravoure. Ayant donc assemblé le conseil, il y expose ce qu'il vient d'apprendre, et répand l'assurance dans tous les cœurs. Pour essayer d'amener les ennemis à

firmat. Si forte hostes trium legionum numero posset elicere ad dimicandum, agminis ordinem ita constituit, ut legio VII, VIII et IX, ante omnia irent impedimenta; deinde omnium impedimentorum agmen (quod tamen erat mediocre, ut in expeditionibus esse consuevit) cogeret XI, ne majoris multitudinis species accidere hostibus posset, quam ipsi depoposcissent. Hac ratione pene quadrato agmine instructo, in conspectum hostium, celerius opinione eorum, exercitum adducit.

Quum legiones repente instructas velut in acie certo gradu accedere Galli viderent, quorum erant ad Cæsarem plena fiduciæ consilia perlata, sive certaminis periculo, sive subito adventu, seu exspectatione nostri consilii copias instruunt pro castris, nec loco superiore decedunt. Cæsar, etsi dimicare optaverat, tamen admiratus tantam multitudinem hostium, valle intermissa, magis in altitudinem depressa, quam late patente, castra castris hostium confert. Hæc imperat vallo pedum XII muniri coronisque pro ratione ejus altitudinis inædificari; fossam duplicem, pedum quinum denum, lateribus directis, deprimi; turres crebras excitari, in altitudinem trium tabulatorum; pontibus transjectis constratisque conjungi, quorum frontes viminea loricula mu-

combattre, en ne leur montrant que trois légions, voici comme il ordonne sa marche : la septième, la huitième et la neuvième étaient en avant ; venaient ensuite tous les bagages, peu considérables pourtant, comme c'est l'ordinaire dans les expéditions, la onzième légion faisait l'arrière-garde, afin qu'il ne parût pas aux yeux des ennemis plus de troupes qu'ils n'en demandaient eux-mêmes. Ayant ainsi formé comme un bataillon quarré, il arrive avec son armée en présence des ennemis, bien plus tôt qu'ils ne l'attendaient.

Les Gaulois, dont César connaissait les projets pleins d'assurance, voyant inopinément venir à eux d'un pas ferme les légions rangées comme pour une action, se mettent en bataille en avant de leur camp : mais, soit crainte de l'évènement, soit surprise de notre arrivée, soit desir de connaître quel parti nous prendrions, ils n'abandonnent pas la hauteur. César, quoiqu'il eût souhaité de combattre, fut cependant étonné de la multitude des ennemis. Il assied son camp en face du leur, dont il n'était séparé que par un vallon plus profond que large, et le fait fortifier d'un rempart de douze pieds de haut, avec un parapet proportionné. Il ordonne de creuser un double fossé de quinze pieds à fonds de cuve, d'élever quantité de tours à trois étages, et de jeter de l'une à l'autre des ponts en planches, défendus de front par des claies d'osier,

nirentur, ut hostis a duplici fossa duplici propugnatorum ordine depelleretur: quorum alter ex pontibus, quo tutior altitudine esset, hoc audacius longiusque tela permitteret; alter, qui propior hostem in ipso vallo collocatus esset, ponte ab incidentibus telis tegeretur. Portis fores altioresque turres imposuit. Hujus munitionis duplex erat consilium. Namque et operum magnitudinem et timorem suum sperabat fiduciam Barbaris allaturum; et, quum pabulatum frumentatumque longius esset proficiscendum, parvis copiis castra munitione ipsa videbat posse defendi.

Interim crebro paucis utrimque procurrentibus, intra bina castra palude interjecta, contendebatur: quam tamen paludem nonnunquam aut nostra auxilia Gallorum Germanorumque transibant, acriusque hostes insequebantur; aut vicissim hostes, eamdem transgressi, nostros longius submovebant. Accidebat autem quotidianis pabulationibus, (id quod accidere erat necesse, quum raris disjectisque ex ædificiis pabulum conquireretur,) ut impeditis locis dispersi pabulatores circumvenirentur: quæ res etsi mediocre detrimentum jumentorum ac servorum nostris afferebat, tamen stultas cogitationes incitabat Barbarorum; atque eo magis, quod Comius, quem

afin d'opposer aux ennemis un double rang de combattans, dont l'un, moins exposé vu l'élévation des ponts, lancerait ses traits et plus loin et avec plus d'assurance, et dont l'autre, placé plus près des assaillans sur la terrasse même, serait, par les ponts, à l'abri des traits qui retomberaient : il mit des portes et des tours plus élevées aux issues. Ces ouvrages avaient un double but : car il espérait que leur masse et ses précautions donneraient de la confiance aux Babares; et, lorsqu'il faudrait aller chercher au loin du fourrage et des vivres, il considérait que le camp, vu sa force, pourrait se défendre avec peu de troupes.

Cependant il se livrait fréquemment de légers combats entre des partis sortis des deux camps. Le marais était entre deux ; et pourtant nos auxiliaires, Germains ou Gaulois, le passaient quelquefois et poursuivaient chaudement l'ennemi, qui, de son côté, le franchissant un autre jour, leur faisaient perdre du terrain. Au reste, dans les fourrages journaliers, il arrivait ce qui arrive nécessairement lorsqu'on va fouiller des habitations isolées et disséminées, que l'ennemi surprenait, dans des lieux fourrés, nos gens épars : ce qui, tout en ne nous coûtant que quelques bêtes de somme et quelques valets, encourageait néanmoins les visions insensées des Barbares ; d'autant plus que Comius qui, comme on l'a dit, était allé chercher les Ger-

profectum ad auxilia Germanorum accersenda dixeram, cum equitibus venerat : qui tametsi numero non amplius erant quingenti, tamen Germanorum adventu Barbari inflabantur.

Cæsar, quum animadverteret, hostem complures dies castris palude et loci natura munitis se tenere, neque oppugnari castra eorum sine dimicatione perniciosa, nec locum munitionibus claudi, nisi a majore exercitu, posse : litteras ad Trebonium mittit, ut, quam celerrime posset, legionem XIII, quæ cum T. Sextio Legato in Biturigibus hiemabat, accerseret, atque ita cum tribus legionibus magnis itineribus ad se veniret : ipse equites in vicem Rhemorum ac Lingonum reliquarumque civitatum, quorum magnum numerum evocaverat, præsidio pabulatoribus mittit, qui subitas hostium incursiones sustinerent.

Quod quum quotidie fieret, ac jam consuetudine diligentia minueretur, (quod plerumque accidit diuturnitate,) Bellovaci, delecta manu peditum, cognitis stationibus quotidianis equitum nostrorum, silvestribus locis insidias disponunt; eodemque equites postero die mittunt, qui primum elicerent nostros in insidias, deinde circumventos aggrederentur. Cujus mali sors incidit Rhemis, quibus illa dies fungendi muneris obvenerat. Namque ii,

mains, en avait amené quelques-uns ; et, quoique ce ne fût que cinq cents cavaliers, les Gaulois en avaient plus de jactance.

Voyant, au bout de plusieurs jours, que l'ennemi ne sortait pas de son camp, défendu par le marais et par sa position, et qu'on ne pouvait ni l'y attaquer, sans perdre beaucoup de monde, ni l'entourer d'une circonvallation, sans avoir plus de troupes, César écrit à Trébonius de se faire joindre, dans le plus bref délai, par la treizième légion, cantonnée chez les Bituriges sous les ordres du Lieutenant T. Sextius, et de la lui amener à grandes journées avec les deux siennes. Cependant il détache à tour de rôle la cavalerie des Lingons, des Rhémois et des autres cités, dont il en avait tiré beaucoup, pour soutenir ses fourrageurs et réprimer les brusques excursions de l'ennemi.

La chose ayant lieu tous les jours, l'habitude fit diminuer de précaution ; effet ordinaire de l'uniformité. Connaissant les stations journalières de nos cavaliers, les Bellovaques embusquent de l'infanterie d'élite dans des lieux couverts de bois et, le lendemain, envoient du même côté de la cavalerie pour attirer d'abord la nôtre vers le piège, la cerner et l'attaquer ensuite. Le malheur tomba sur les Rhémois, qui étaient ce jour-là d'escorte : car, découvrant tout-à-coup la cavalerie ennemie, et,

quum repente hostium equites animadvertissent ac numero superiores paucitatem contempsissent, cupidius insecuti, a peditibus undique sunt circumdati : quo facto perturbati, celerius, quam consuetudo fert equestris prælii, se receperunt, amisso Vertisco, principe civitatis, præfecto equitum : qui quum vix equo propter ætatem posset uti, tamen consuetudine Gallorum, neque ætatis excusatione in suscipienda præfectura usus erat, neque dimicari sine se voluerat. Inflantur atque incitantur hostium animi secundo prælio, principe et præfecto Rhemorum interfecto: nostri detrimento admonentur, diligentius exploratis locis stationes disponere, ac moderatius cedentem insequi hostem.

Non intermittuntur interim quotidiana prælia, in conspectu utrorumque castrorum, quæ ad vada transitusque fiebant paludis. Qua contentione Germani, quos propterea Cæsar transduxerat Rhenum, ut equitibus interpositi præliarentur, quum constantius universi paludem transissent, paucisque resistentibus interfectis, pertinacius reliquam multitudinem essent insecuti; perterriti non solum ii, qui aut cominus opprimebantur, aut eminus vulnerabantur, sed etiam, qui longius subsidiari consueverant, turpiter fugerunt; nec prius

vu leur nombre supérieur, méprisant sa faiblesse, ils la poursuivirent trop vivement et furent enveloppés par l'infanterie. Déconcertés de cette attaque, ils se retirèrent plus vite qu'il n'est ordinaire dans les affaires de cavalerie, et perdirent Vertiscus, leur commandant et le chef de leur cité, qui, quoique son âge lui permît à peine de se tenir à cheval, n'avait cependant voulu, suivant l'usage des Gaulois, ni s'en faire une excuse pour ne pas accepter le commandement, ni qu'on se battît sans lui. Ce succès et la mort du général Rhémois accrurent la jactance et la présomption des Gaulois, et nos gens apprirent, à leurs dépens, à mieux reconnaître les lieux avant de s'y établir, et à poursuivre plus modérément un ennemi qui plie.

Chaque jour cependant il se livrait quelque combat, sous les yeux des deux armées, aux endroits guéables du marais. Dans un de ces chocs, les Germains, que César avait fait venir d'au-delà du Rhin pour combattre parmi la cavalerie, traversèrent intrépidement le marais tous ensemble, et poursuivirent le gros des Gaulois avec plus d'acharnement que de coutume, après avoir tué le petit nombre qui avait fait résistance. La terreur s'empare et de ceux que l'on chargeait de près, et de ceux que les traits atteignaient au loin, et même de ceux de la réserve, postée comme de coutume

finem fugæ fecerunt, sæpe amissis superioribus locis, quam se aut in castra suorum reciperent, aut nonnulli pavore coacti longius profugerent. Quorum periculo sic omnes copiæ sunt perturbatæ, ut vix judicari posset, utrum secundis nimiisque rebus insolentiores, an adversis mediocribusque timidiores essent.

Complurimis diebus iisdem in castris consumptis, quum propius accessisse legiones et C. Trebonium Legatum cognovissent duces Bellovacorum, veriti similem obsessionem Alesiæ, noctu dimittunt eos, quos aut ætate aut viribus inferiores, aut inermes habebant, unaque reliqua impedimenta. Quorum perturbatum et confusum dum explicant agmen, (magna enim multitudo carrorum etiam expeditos sequi Gallos consuevit,) oppressi luce, copias armatorum pro suis instruunt castris, ne prius Romani persequi se inciperent, quam longius agmen impedimentorum suorum processisset. At Cæsar neque resistentes tanto collis ascensu lacessendos judicabat; neque non usque eo legiones admovendas, ut discedere ex eo loco sine periculo Barbari, militibus instantibus, non possent : ita, quum palude impedita a castris castra dividerentur, quæ transeundi difficultas celeritatem insequendi

à quelque distance : tous prennent honteusement la fuite et, chassés de hauteurs en hauteurs, ne s'arrêtent pas qu'ils ne soient rentrés dans leur camp. La frayeur en emporta plusieurs encore plus loin. Cet échec jeta parmi eux une terreur si grande, qu'il fut difficile de juger s'ils étaient plus insolens après un succès inespéré, qu'ils n'étaient timides après un léger revers.

Après être restés long-temps dans cette position, les généraux Bellovaques, informés que le Lieutenant Trebonius s'approchait chaque jour avec ses légions, renvoient de nuit, dans la crainte d'un siége tel que celui d'Alésia, tout ce que l'âge et le défaut d'armes ou de forces, leur rendait inutile, avec le reste des bagages. Le jour les ayant surpris, tandis qu'ils faisaient défiler cette bande effrayée et sans ordre; (car l'usage des Gaulois est de se faire suivre par une multitude de charriots, même dans leurs expéditions :) ils se rangent en bataille devant leur camp, pour que les Romains ne se mettent à leur poursuite que quand les bagages se seront éloignés. César jugeait qu'il devait non pas attaquer, sur une colline aussi roide, des gens en défense, mais porter les légions assez en avant pour que les Barbares, nous ayant tout près d'eux, ne pussent sans péril abandonner leur poste. Considérant donc qu'il se trouvait entre les deux armées un marais difficile à franchir, obstacle qui

tardare posset; atque id jugum, quod trans paludem pene ad hostium castra pertineret, mediocri valle a castris eorum intercisum animadverteret; pontibus palude constrata, legiones transducit celeriterque in summam planitiem jugi pervenit, quæ declivi fastigio duobus ab lateribus muniebatur. Ibi legionibus instructis, ad ultimum jugum pervenit, aciemque eo loco constituit, unde tormento missa tela in hostium cuneos conjici possent.

Barbari, confisi loci natura, quum dimicare non recusarent, si forte Romani subire collem conarentur, paulatimque copias distributas dimittere non auderent, ne dispersi perturbarentur, in acie permanserunt. Quorum pertinacia cognita, Cæsar viginti cohortibus instructis, castrisque eo loco metatis, muniri jubet castra. Absolutis operibus legiones pro vallo instructas collocat : equites frenatis equis in stationibus dispouit. Bellovaci, quum Romanos ad insequendum paratos viderent, neque pernoctare, aut diutius permanere sine cibariis eodem loco possent, tale consilium sui recipiendi inierunt. Fasces, ubi consederant, stramentorum ac virgultorum, quorum summa erat in castris copia, per manus inter se transditos, ante aciem collocaverunt, extremoque tempore diei, signo pro-

pouvait ralentir la vivacité de la poursuite, et que la colline au-delà, qui touchait presqu'au camp des ennemis, n'était séparée du nôtre que par un petit vallon, César jette des ponts sur le marais, y fait passer les légions et gagne rapidement le sommet uni de la colline, dont la pente assurait ses flancs : il porte ensuite ses légions en bataille sur la dernière hauteur et les y déploie sur un terrain, d'où les traits des machines pouvaient tomber dans les rangs ennemis.

Rassurés par leur position, les Barbares se tenaient prêts à combatre, si les Romains essayaient de gravir la colline; mais ils n'osaient faire défiler leurs troupes par divisions, de peur d'être culbutés séparément : ils restaient donc en bataille. César, voyant leur persévérance, laisse vingt cohortes sous les armes et fait tracer un campement qu'il ordonne de retrancher : l'ouvrage achevé, il met au-devant ses légions en bataille, et la cavalerie se tient au repos, les chevaux bridés. Voyant les Romains prêts à les poursuivre et ne pouvant, sans vivres, passer la nuit ni rester plus long-temps dans l'endroit, les Bellovaques, pour faire leur retraite, s'avisèrent de ceci. Ils se firent passer de main en main et placèrent devant leurs rangs les bottes de paille et les fagots, dont ils avaient quantité dans leur camp et sur lesquels ils s'asseyaient. Sur le soir, à un signal, ils y mettent le feu par-tout à

nunciato, uno tempore incenderunt. Ita continens flamma copias omnes repente a conspectu texit Romanorum. Quod ubi accidit, Barbari vehementissimo cursu fugerunt.

Cæsar, etsi discessum hostium animadvertere non poterat incendiis oppositis, tamen id consilium cum fugæ caussa initum suspicaretur, legiones promovet, turmas mittit ad insequendum : ipse veritus insidias, ne forte in eodem loco sustinere hostis atque elicere nostros in locum conaretur iniquum, tardius procedit. Equites quum intrare fumum et flammam densissimam timerent, ac, si qui cupidius intraverant, vix suorum ipsi priores partes animadverterent equorum, insidias veriti, liberam facultatem sui recipiendi Bellovacis dederunt. Ita fuga, timoris simul calliditatisque plena, sine ullo detrimento, millia non amplius decem progressi hostes, munitissimo loco castra posuerunt. Inde, quum sæpe in insidiis equites peditesque disponerent, magna detrimenta Romanis in pabulationibus inferebant.

Quod quum crebrius accideret, ex captivo quodam comperit Cæsar, Correum, Bellovacorum ducem, fortissimorum millia sex peditum delegisse, equitesque ex omni numero mille, quos in insidiis eo loco collocaret, quem

la fois : un rideau de flamme les dérobe aussitôt à la vue des Romains et, dans l'instant, ils s'enfuient à toutes jambes.

Quoique l'embrasement empêchât César de s'appercevoir de leur départ, cependant, comme il soupçonnait qu'ils n'avaient fait cela qu'en vue de s'échapper, il mit en mouvement les légions et envoya la cavalerie à la poursuite; néanmoins, craignant que ce ne fût un piége et que l'ennemi, restant dans sa forte position, n'essayât de nous attirer dans une mauvaise, il avançait lentement: les cavaliers n'osant la plupart entrer dans la flamme et dans la fumée, qui étaient très-épaisses, et ceux qui s'y hasardèrent, voyant à peine le poitrail de leurs chevaux, ils craignirent une embuscade et donnèrent aux Bellovaques tout le temps de se retirer. S'étant esquivés ainsi avec autant de frayeur que d'adresse et sans aucune perte, ils campèrent dans une très-forte position, à dix milles au plus de l'ancienne. Là, dressant des embuscades de cavalerie et d'infanterie, ils faisaient beaucoup de mal à nos fourrageurs.

Cela devenait même très-fréquent, lorsqu'un prisonnier apprit à César que le Général des Bellovaques, Corréus, avait choisi sur toute l'armée six mille hommes des plus braves de l'infanterie et mille de la cavalerie, pour les embusquer dans

in locum, propter copiam frumenti ac pabuli, Romanos pabulatum missuros suspicaretur. Quo cognito consilio, Cæsar legiones plures quam solebat, educit; equitatumque, qua consuetudine pabulatoribus mittere præsidio consueverat, præmittit. Huic interponit præsidia levis armaturæ : ipse cum legionibus quam potest maxime, appropinquat.

Hostes in insidiis dispositi, quum sibi delegissent campum ad rem gerendam, non amplius patentem in omnes partes passibus mille, silvis undique impeditissimis aut altissimo flumine munitum, velut indagine hunc insidiis circumdederunt. Explorato hostium consilio, nostri, ad præliandum animo atque armis parati, quum, subsequentibus legionibus, nullam dimicationem recusarent, turmatim in eum locum devenerunt. Quorum adventu quum sibi Correus oblatam occasionem rei gerendæ existimaret, primum cum paucis se ostendit atque in proximas turmas impetum facit. Nostri constanter impetum sustinent insidiatorum; neque plures in unum locum conveniunt, quod plerumque equestribus præliis quum propter aliquem timorem accidit, tum multitudine ipsorum detrimentum accipitur.

Quum dispositis turmis invicem rari præ-

un canton où, vu l'abondance du blé et du fourrage, il soupçonnait que les Romains enverraient fourrager. Instruit de ce projet, César fait sortir plus de légions que de coutume, envoie en avant la cavalerie, par laquelle il faisait d'ordinaire soutenir les fourrageurs, et l'entre-mêle de pelotons d'infanterie légère : lui-même, il s'approche le plus qu'il peut avec les légions.

Ayant choisi pour le lieu de l'action une plaine, d'un mille au plus en tout sens, entourée d'une rivière très-profonde ou des bois très-fourrés, les ennemis l'avaient cernée de leurs troupes, comme de filets. Notre cavalerie, au fait de leur plan, arrive sur le lieu par escadrons, tenant ses armes prêtes et parfaitement disposée à combattre, parce qu'elle était appuyée par les légions. A son approche, Corréus, croyant avoir trouvé l'occasion d'agir, se montre d'abord avec une poignée de monde et charge les premiers escadrons. Ils soutiennent avec fermeté le choc, évitant de se serrer sur un point; manœuvre qui, dans un combat de cavalerie, comme elle est le plus souvent le résultat de la peur, occasionne de la perte, à raison du nombre même.

Comme on se maintenait en escadron, sans lais

liarentur, neque ab lateribus circumveniri suos paterentur, erumpunt ceteri, Correo præliante, ex silvis. Fit magna contentione diversum prælium. Quod quum diutius pari Marte iniretur, paulatim ex silvis instructa multitudo procedit peditum, quæ nostros cogit cedere equites : quibus celeriter subveniunt levis armaturæ pedites, quos ante legiones missos docui, turmisque nostrorum interpositi constanter præliantur. Pugnatur aliquandiu pari contentione : deinde, ut ratio postulabat prælii, qui sustinuerant primos impetus insidiarum, hoc ipso fiunt superiores, quod nullum ab insidiantibus imprudentes acceperant detrimentum.

Accedunt propius interim legiones, crebrique eodem tempore et nostris et hostibus nuncii afferuntur, Imperatorem instructis copiis adesse. Qua re cognita, præsidio cohortium confisi nostri, acerrime præliantur, ne, si tardius rem gessissent, victoriæ gloriam communicasse cum legionibus viderentur. Hostes concidunt animis, atque itineribus diversis fugam quærunt. Nequidquam : nam quibus difficultatibus locorum Romanos claudere voluerant, iis ipsi tenebantur. Victi tamen perculsique, majore parte amissa, consternati,

ser prendre en flanc les petits pelotons qui se battaient tour à tour, le reste de la cavalerie ennemie s'élance du bois, tandis que Corréus est aux mains. L'action s'engage chaudement sur plusieurs points et se soutient à chance égale. Peu à peu cependant le gros de l'infanterie sort de la forêt en bon ordre et fait plier notre cavalerie, que soutient aussitôt notre infanterie légère, qui avait, comme on l'a dit, devancé les légions, et qui, placée entre les escadrons, se bat avec intrépidité. L'on se choque quelque temps avec une ardeur égale; ensuite, comme l'exigeait le genre de l'affaire, ceux qui avaient résisté aux premiers efforts des embusqués obtiennent l'avantage, par cela même qu'étant sur leurs gardes, ils n'avaient rien souffert de l'embuscade.

Cependant les légions s'approchaient de plus en plus et les coureurs vinrent annoncer à la fois à nos gens et aux ennemis, que César arrive avec les légions en bataille. A cette nouvelle, assurés du secours des cohortes, nos soldats redoublent d'efforts : ils craignent, si l'affaire traîne en longueur, que les légions ne semblent partager avec eux l'honneur de la victoire. Les ennemis perdent courage et cherchent à fuir par divers chemins; c'est en vain : car, cette enceinte impraticable, où ils voulaient enfermer les Romains, ils s'y trouvent pris eux-mêmes. Vaincus enfin, culbutés, frappés

quo fors tulerat, confugiunt, partim silvis petitis, partim flumine; qui tamen in fuga a nostris acriter insequentibus conficiuntur : quum interim nulla calamitate victus Correus, excedere prælio silvasque petere, aut, invitantibus nostris ad deditionem, potuit adduci, quin, fortissime præliando compluresque vulnerando, cogeret elatos iracundia victores in se tela conjicere.

Tali modo re gesta, recentibus prælii vestigiis ingressus Cæsar, quum victos tanta calamitate existimaret hostes, nuncio accepto, locum castrorum relicturos, quæ non longius ab ea cæde abesse plus minus octo millibus passuum dicebantur, tametsi flumine impeditum transitum videbat, tamen exercitu transducto progreditur. At Bellovaci reliquæque civitates, repente ex fuga paucis, atque his vulneratis, receptis, qui silvarum beneficio casum evitaverant, omnibus adversis, cognita calamitate, interfecto Correo, amisso equitatu et fortissimis peditibus, quum adventare Romanos existimarent, concilio repente cantu tubarum convocato, conclamant, « Legati obsidesque ad Cæsarem mittantur. »

Hoc omnibus probato consilio, Comius

de terreur, ils s'enfuient au hasard, ayant perdu la plus grande partie des leurs. Les uns gagnent la forêt, les autres le fleuve; mais, vivement poursuivis dans la déroute, ils sont égorgés par nos soldats. Corréus cependant, supérieur à tous les revers, ne veut ni sortir de la mêlée ni se jeter dans le bois : en vain on l'invite à se rendre; il continue à se battre très-vaillamment, blesse plusieurs soldats et force ainsi les vainqueurs enflammés de colère à lui lancer leurs javelots.

Ce fut la fin de l'affaire. César, entrant le moment d'après sur le champ de bataille, jugea qu'abattus par un si grand échec, les ennemis, dès qu'ils en auraient la nouvelle, abandonneraient leur camp, que l'on disait n'être pas à plus de douze milles de ce lieu de carnage : ainsi, quoique le fleuve s'opposât à sa marche, il le fit passer à l'armée et marcha en avant. Quelques fuyards, qui, quoique blessés, avaient évité la mort à la faveur des forêts, furent recueillis par les Bellovaques et leurs alliés. Voyant tout contr'eux, informés de la mort de Corréus, de la perte de leur cavalerie et de leur plus brave infanterie, et persuadés que les Romains s'approchent, ils convoquent soudain l'assemblée, au son de la trompette, et l'on s'écrie « Qu'il faut envoyer des députés et des ôtages à » César. »

La proposition étant généralement approuvée,

Atrebas ad eos profugit Germanos, a quibus ad id bellum auxilia mutuatus erat. Ceteri e vestigio mittunt ad Cæsarem legatos, petuntque, « Ut ea pœna sit contentus hostium, quam, si sine dimicatione inferre integris posset, pro sua clementia atque humanitate numquam profecto esset illaturus : afflictas opes equestri prælio Bellovacorum esse; delectorum peditum multa millia interiisse; vix refugisse nuncios cædis : tamen magnum, ut in tanta calamitate, Bellovacos eo prælio commodum esse consecutos; quod Correus, auctor belli, concitator multitudinis, esset interfectus; numquam enim Senatum tantum in civitate, illo vivo, quantum imperitam plebem, potuisse. »

Hæc orantibus legatis, commemorat Cæsar, « Eodem tempore superiore anno Bellovacos ceterasque Galliæ civitates suscepisse bellum; pertinacissime hos ex omnibus in sententia permansisse, neque ad sanitatem reliquorum deditione esse deductos : scire atque intelligere se, caussam peccati facillime mortuis delegari; neminem vero tantum pollere, ut, invitis principibus, resistente senatu, omnibus bonis repugnantibus, infirma manu plebis bellum concitare et gerere posset : sed

l'Atrébate Comius s'enfuit chez le peuple Germain, dont il avait emprunté des secours pour cette guerre. Les autres chefs députent sur-le-champ vers César, ils le prient « De se contenter du châtiment qu'ils » viennent d'éprouver : il est tel que, n'eussent- » ils encore rien souffert, César, humain et clé- » ment comme il l'est, ne le leur aurait certes pas » infligé, s'il avait pu le faire sans combat. La » cavalerie Bellovaque était écrasée : il avait péri » plusieurs mille hommes d'infanterie d'élite : à » peine s'était-il sauvé des témoins de l'action. » Dans un pareil malheur, un grand bien cepen- » dant pour les Bellovaques était la mort de Cor- » réus, le moteur de la guerre, le boute-feu de la » populace : car jamais, lui vivant, le Sénat n'avait » eu, dans la cité, autant de pouvoir, que la mul- » titude ignorante. »

En réponse aux supplications des députés, César leur rappela, « Que l'année précédente, à la même » époque, les Bellovaques et les autres cités de la » Gaule avaient commencé la guerre : qu'ils avaient, » eux, persisté dans leurs projets avec la dernière » opiniâtreté, sans que la soumission des autres » les eût ramenés à la raison. Il sentait, il savait » qu'il était très-aisé de rejeter ses fautes sur les » morts ; mais nul homme, n'ayant pour lui qu'une » misérable populace, n'était dans le cas d'allumer » et de faire la guerre, contre la volonté des gens

tamen se contentum fore ea pœna, quam sibi ipsi contraxissent. « Nocte insequenti legati responsa ad suos referunt; obsides conficiunt. Concurrunt reliquarum civitatum legati, quæ Bellovacorum speculabantur eventum. Obsides dant, imperata faciunt, excepto Comio, quem timor cohibebat cujusquam fidei suam committere salutem.

Nam superiore anno T. Labienus, Cæsare in Gallia citeriore jus dicente, quum Comium comperisset sollicitare civitates et conjurationem contra Cæsarem facere, infidelitatem ejus sine ulla perfidia judicavit comprimi posse. Quem quia non arbitrabatur vocatum in castra venturum, ne tentando cautiorem faceret, C. Volusenum Quadratum misit, qui eum, per simulationem colloquii, curaret interficiendum. Ad eam rem delectos transdidit centuriones. Quum in colloquium ventum esset et, ut convenerat, manum Comii Volusenus arripuisset, centurio, velut insueta re permotus, celeriter a familiaribus prohibitus Comii, conficere hominem non potuit; graviter tamen primo ictu gladio caput percussit. Quum utrimque gladii districti essent, non tam pugnandi quam diffugiendi fuit utrorumque consilium : nostrorum, quod mortifero vul-

» de bien, malgré le sénat et l'opposition des » grands; cependant il se contenterait du châti- » ment qu'ils s'étaient eux-mêmes attiré. » Les députés rapportent dans la nuit cette réponse aux Bellovaques et l'on rassemble des ôtages. Il accourt alors des députés des autres cités, qui attendaient l'événement. Elles donnent des ôtages; et tout rentre dans l'obéissance, excepté Comius, que la crainte empêchait de se fier à qui que ce fût.

Car l'année précédente, tandis que César rendait la justice dans la Gaule citérieure, T. Labiénus, sachant que Comius intriguait près des cités pour former une ligue contre les Romains, jugea qu'on pouvait, sans perfidie, étouffer son infidélité. Pensant bien qu'il ne viendrait pas au camp, s'il l'y mandait, et que cela le mettrait sur ses gardes, il chargea C. Volusénus Quadratus de s'en défaire, sous prétexte d'une entrevue, et lui donna pour cela des centurions choisis. Quand ils furent en présence, Volusénus ayant, comme on en était convenu, pris la main de Comius, un centurion, comme irrité de cette démonstration extraordinaire, voulut le tuer et n'y réussit pas, les amis du prince s'y étant opposés à temps : cependant le premier coup le blessa grièvement à la tête. On tire l'épée de part et d'autre, mais les deux partis pensaient plus à se retirer qu'à se battre; les Romains, parce qu'ils croyaient Comius blessé à mort,

nere Comium credebant affectum; Gallorum, quod, insidiis cognitis, plura, quam videbant, extimescebant. Quo facto, statuisse Comius dicebatur, nunquam in cônspectum cujusquam Romani venire.

III. Bellicosissimis gentibus devictis, Cæsar, quum videret, nullam jam esse civitatem, quæ bellum pararet, quo sibi resisteret; sed nonnullos ex oppidis demigrare, ex agris effugere, ad præsens imperium evitandum; plures in partes exercitum dimittere constituit. M. Antonium Quæstorem, cum legione XI sibi conjungit: C. Fabium, Legatum, cum cohortibus XXV mittit in diversissimam partem Galliæ; quod ibi quasdam civitates in armis esse audiebat, neque C. Caninium Rebilum, Legatum, qui illis regionibus præerat, satis firmas duas legiones habere existimabat. T. Labienum ad se evocat, legionemque XII, quæ cum eo fuerat in hibernis, in Togatam Galliam mittit, ad colonias civium Romanorum tuendas; ne quod simile incommodum accideret decursione Barbarorum, ac superiore æstate Tergestinis accidisset, qui repentino latronicio atque impetu eorum erant oppressi.

Ipse ad devastandos depopulandosque fines

les Gaulois, parce que, reconnaissant le piége, ils craignaient plus que ce qu'ils voyaient. D'après cela, Comius avait résolu, disait-on, de ne jamais se présenter devant aucun Romain.

III. Après avoir vaincu les peuples les plus belliqueux, voyant qu'aucune cité n'armait, en vue de faire résistance, mais que, pour se soustraire à la dénomination actuelle, beaucoup de gens émigraient des villes et désertaient les campagnes, César résolut de faire marcher l'armée sur différens points. Gardant avec lui le Questeur M. Antonius et la onzième légion, il fait partir le Lieutenant C. Fabius avec vingt-cinq cohortes pour une autre extrémité de la Gaule, parce qu'on lui mandait que quelques cités y avaient pris les armes, et qu'il ne croyait pas que le Lieutenant C. Caninius Rébilus, qui commandait dans le pays, y fût assez fort avec deux légions. Il rappelle près de lui T. Labiénus; et, la douzième légion que ce Lieutenant avait commandée pendant l'hiver, il la fait passer dans la Gaule Cisalpine, pour protéger les colonies de citoyens Romains; afin que quelqu'invasion ne leur fît pas éprouver la même disgrace qu'aux Tergestins, que, dans une de leurs incursions soudaines, les Barbares avaient surpris, l'année précédente.

De sa personne, il va ravager et dévaster le pays

Ambiorigis proficiscitur; quem perterritum atque fugientem quum redigi posse in suam potestatem desperasset, proximum suæ dignitatis esse ducebat, adeo fines ejus vastare civibus, ædificiis, pecore, ut odio suorum Ambiorix, si quos fortuna fecisset reliquos, nullum reditum propter tantas calamitates haberet in civitatem. Quum in omnes partes finium Ambiorigis aut legiones aut auxilia dimisisset, atque omnia cædibus, incendiis, rapinis vastasset, magno numero hominum interfecto aut capto; Labienum cum binis legionibus in Treviros mittit, quorum civitas, propter Germaniæ vicinitatem quotidianis exercitata bellis, cultu et feritate non multum a Germanis differebat, neque imperata unquam, nisi exercitu coacta, faciebat.

Interim C. Caninius, Legatus, quum magnam multitudinem convenisse hostium in fines Pictonum litteris nunciisque Duracii cognovisset, (qui perpetuo in amicitia Romanorum permanserat, quum pars quædam civitatis ejus defecisset,) ad oppidum Limonum contendit. Quo cum adventaret, atque ex captivis certius cognosceret, multis hominum millibus, a Dumnaco, duce Andium, Duracium clausum Limoni oppugnari, neque infirmas legiones hostibus committere auderet; castra munito

d'Ambiorix. Errant, effrayé comme l'était ce chef, s'il désespérait de l'avoir en sa puissance, il pensait devoir du moins détruire si bien dans la contrée les habitans, le bétail et les maisons, que l'auteur de tant de maux, Ambiorix, détesté des siens, si par hasard il en existait encore, ne pût jamais revenir dans la cité. César fait parcourir, soit aux légions, soit aux troupes auxiliaires, l'Eburonie dans tous les sens : on pille, on ravage, on brûle, on égorge; il y eut un grand nombre d'Eburons de pris ou de tués. Ensuite César envoya Labiénus avec deux légions chez les Tréviriens, qui, ayant toujours les armes à la main, à cause du voisinage de la Germanie, et ne différant guères des Germains pour la façon de vivre et la férocité, n'obéissaient jamais, s'ils n'y étaient contraints par une armée.

Cependant Duracius, qui, lorsqu'une partie de sa cité s'était révoltée, avait toujours persisté dans l'amitié des Romains, fait savoir par lettres et par courriers au Lieutenant C. Caninius, que les ennemis se sont rassemblés en force sur les frontières des Pictons. D'après cela, Caninius se porte sur la ville de Limonum. Apprenant, en approchant, et d'une manière positive, que Duracius y est assiégé par plusieurs milliers d'hommes, il campe dans une forte position. Le général ennemi, l'Ande Dumnacus, informé de son arrivée, tourne toutes ses forces contre

loco posuit. Dumnacus, quum appropinquare Caninium cognovisset, copiis omnibus ad legiones conversis, castra Romanorum oppugnare instituit. Quum complures dies in oppugnatione consumpsisset et, magno suorum detrimento, nullam partem munitionum convellere potuisset, rursus ad obsidendum Limonum redit.

Eodem tempore C. Fabius, Legatus, complures civitates in fidem recipit, obsidibus firmat, litterisque C. Caninii certior fit, quæ in Pictonibus gerantur. Quibus rebus cognitis, proficiscitur ad auxilium Duracio ferendum. At Dumnacus, adventu Fabii cognito, desperata salute, si tempore eodem coactus esset et Romanum externum sustinere hostem, et respicere ac timere oppidanos, repente eo ex loco cum copiis recedit; nec se satis tutum fore arbitratur, nisi flumen Ligerim, quod erat ponte propter magnitudinem transeundum, copias transduxisset. Fabius, etsi nondum in conspectum venerat hostibus neque se cum Caninio conjunxerat, tamen doctus ab iis, qui locorum noverant naturam, potissimum credidit, hostes perterritos eum locum, quem petebant, petituros. Itaque cum copiis ad eumdem pontem contendit, equitatumque tantum procedere ante agmen imperat legio-

les légions et se met en devoir d'assiéger notre camp : mais après avoir perdu plusieurs jours et beaucoup de monde, sans pouvoir faire la moindre brèche aux lignes, il reprend le siége de Limonum.

Dans le même temps, le Lieutenant C. Fabius recevait la soumission de plusieurs cités et s'en assurait par des ôtages. Mais, informé par les lettres de Caninius, de ce qui se passait chez les Pictons, il marche au secours de Duracius. Dumnacus, sachant qu'il s'avance et n'espérant pas de s'échapper, s'il est forcé de tenir tête en dehors aux Romains, et tout à la fois de surveiller et de contenir les assiégés, se retire brusquement de devant Limonum avec son armée, et croit n'être bien en sûreté que lorsqu'il aura repassé la Loire, qu'il fallait traverser sur un pont, à raison de sa grandeur. Quoiqu'il ne fût pas encore à la vue des ennemis et n'eût pas fait sa jonction avec Caninius, Fabius néanmoins, sur les renseignemens de gens qui connaissaient le pays, se persuada que l'ennemi effrayé gagnerait l'endroit qu'il gagnait en effet. Il marche donc avec ses troupes vers le même pont, ordonnant à sa cavalerie d'aller en avant autant que possible, mais de manière à rentrer au

num, quantum quum processisset, sine defatigatione equorum in eadem se reciperet castra. Consequuntur equites nostri, ut erat præceptum, invaduntque Dumnaci agmen et, fugientes perterritosque sub sarcinis in itinere aggressi, magna præda, multis interfectis, potiuntur. Ita, re bene gesta, se recipiunt in castra.

Insequenti nocte Fabius equites præmittit, sic paratos, ut confligerent atque omne agmen morarentur, dum consequeretur ipse. Cujus præceptis ut res gereretur, Q. Atius Varus, Præfectus equitum, singularis et animi et prudentiæ vir, suos hortatur, agmenque hostium consecutus, turmas partim idoneis locis disponit, partim equitum prælium committit. Consistit audacius equitatus hostium, succedentibus sibi peditibus, qui, toto agmine subsistentes, equitibus suis contra nostros ferunt auxilium. Fit prælium acri certamine : namque nostri, contemptis pridie superatis hostibus, quum subsequi legiones meminissent, et pudore cedendi, et cupiditate celerius per se conficiendi prælii, fortissime contra pedites præliantur; hostesque, nihil amplius copiarum accessurum credentes, ut pridie cognoverant, delendi equitatus nostri nacti occasionem videbantur.

camp le soir, sans harasser les chevaux. Elle atteint, suivant ses ordres, l'armée de Dumnacus, l'attaque et, tombant sur des troupes en fuite, effrayées, et ayant le sac sur le dos, leur tue beaucoup de monde, et fait un grand butin. Après ce succès elle revient au camp.

La nuit suivante, Fabius détache encore sa cavalerie toute prête à combattre, afin de retarder la marche du gros des ennemis, jusqu'à ce qu'il l'atteignît lui-même. Pour se conformer à ses intentions, le Préfet Q. Atius Varus, homme d'un courage et d'une prudence à l'épreuve, anime sa troupe, arrive à la vue des ennemis, poste bien une partie de ses escadrons et engage le combat avec le reste. La cavalerie ennemie fait ferme plus hardiment, soutenue par l'infanterie, qui toute entière fait halte et vient à son secours. L'action devient très-vive. Nos gens, méprisant des ennemis battus la veille, trouvaient honteux de leur céder et, sachant de plus que les légions approchaient, ils brûlaient de terminer promptement le combat par eux-mêmes, et chargeaient intrépidement l'infanterie : l'ennemi, ne croyant pas qu'il arrivât plus de forces qu'il n'en avait vu la veille, pensait avoir trouvé l'occasion d'exterminer notre cavalerie.

Quum aliquandiu summa contentione dimicaretur, Dumnacus instruit aciem, quæ suis esset equitibus in vicem præsidio. Tum repente confertæ legiones in conspectum hostium veniunt. Quibus visis perculsæ Barbarorum turmæ, perterritæ acies hostium, perturbato impedimentorum agmine, magno clamore discursuque passim fugæ se mandant. At nostri equites, qui paulo ante cum resistentibus fortissime conflixerant, lætitia victoriæ elati, magno undique clamore sublato, cedentibus circumfusi, quantum equorum vires ad persequendum dextræque ad cædendum valent, tantum eo prælio interficiunt. Itaque amplius millibus XII aut armatorum, aut eorum, qui timore arma projecerant, interfectis, omnis multitudo capitur impedimentorum.

Qua ex fuga, quum constaret, Drapetem Senonem, (qui, ut primum defecerat Gallia, collectis undique perditis hominibus, servis ad libertatem vocatis, exulibus omnium civitatum accitis, receptis latronibus, impedimenta et commeatus Romanorum interceperat;) non amplius hominum duobus millibus ex fuga collectis, Provinciam petere, unaque consilium cum eo Lucterium Cadurcum cepisse, (quem in superiore commentario, pri-

Quand on se fut battu quelque temps avec acharnement, Dumnacus mit le reste de ses troupes en bataille, afin qu'à leur tour elles soutinssent sa cavalerie : alors apparaissent soudain à l'ennemi les légions en ordre très-serré. A cet aspect les Barbares, infanterie et cavalerie, sont frappés de terreur : ils mettent le désordre dans la colonne des bagages et fuient çà et là, tous à la débandade, en poussant des hurlemens. Animés par l'orgueil de la victoire, nos gens, qui venaient de se battre avec courage, tandis qu'on leur tenait tête, jettent un cri général, se répandent autour des fuyards et ne cessent de tuer, tant que leurs chevaux ont de la force pour courir et leurs bras de la vigueur pour frapper. Ainsi l'on prit une grande partie des bagages et l'on tua plus de douze mille Barbares, soit armés, soit à qui la peur avait fait jeter leurs armes.

Quand la Gaule se souleva, le Sénonais Drapès s'entourant de bannis, promettant aux esclaves la liberté, ramassant de tous côtés des scélérats et recueillant les brigands de tous les pays, avait enlevé des bagages et des convois aux Romains. Comme il était certain qu'avec deux mille hommes au plus rassemblés dans la déroute, il se dirigeait vers la Province, de concert avec le Cadurce Luctérius, qui, comme on l'a vu dans le livre précédent, avait voulu y faire une incursion, au com-

ma defectione Galliæ facere in Provinciam impetum voluisse, cognitum est;) Caninius, Legatus, cum legionibus duabus ad eos persequendos contendit, ne, de timore aut detrimento Provinciæ, magna infamia, perditorum hominum latrociniis, caperetur.

C. Fabius cum reliquo exercitu in Carnutes reliquasque proficiscitur civitates, quarum eo prælio, quod cum Dumnaco fecerat, copias esse accitas sciebat: non enim dubitabat, quin recenti calamitate submissiores essent futuræ; dato vero spatio ac tempore, eodem instante Dumnaco, possent concitari. Qua in re summa felicitas celeritasque in recipiendis civitatibus Fabium consequitur. Nam Carnutes, qui, sæpe vexati, nunquam pacis fecerant mentionem, datis obsidibus, veniunt in deditionem; ceteræque civitates, positæ in ultimis Galliæ finibus, Oceano conjunctæ, quæ Armoricæ appellantur, auctoritate adductæ Carnutum, adventu Fabii legionumque imperata sine mora faciunt. Dumnacus, suis finibus expulsus, errans latitansque solus extremas Galliæ regiones petere coactus est.

IV. At Drapes unaque Lucterius, quum legiones Caniniumque adesse cognoscerent, nec se sine certa pernicie, persequente exercitu, putarent Provinciæ fines intrare posse; nec jam libe-

mencement de la révolte de la Gaule, le Lieutenant Caninius se mit à leur poursuite avec deux légions, afin de prévenir l'effroi, le dégât même, que pourrait causer le brigandage de ces scélérats, à la honte de l'armée Romaine.

C. Fabius, avec le reste de l'armée, se porta chez les Carnutes et dans les autres cités dont il savait que les troupes s'étaient trouvées à son affaire avec Dumnacus : car il ne doutait pas que cet échec récent ne les rendit plus traitables, mais que, si on leur donnait du temps, les sollicitations du même chef ne parvinssent encore à les soulever. Fabius recouvra ces cités avec autant de bonheur que de promptitude. En effet, les Carnutes qui, quoique souvent châtiés, n'avaient jamais parlé de paix, vinrent à soumission et donnèrent des ôtages; et les cités, nommées Armoricaines, qui sont à l'extrémité de la Gaule, sur les bords de l'Océan, firent aussitôt ce qu'on exigea, déterminées par l'exemple des Carnutes et par l'approche de Fabius et de ses légions. Dumnacus, chassé de son pays, errant et se tenant caché, fut réduit à gagner, seul, les cantons les plus éloignés de la Gaule.

IV. Mais, sachant que Caninius s'avançait avec ses légions, Drapès et Luctérius jugèrent, que, poursuivis par une armée, ils ne pouvaient entrer dans la Province, sans s'exposer à une perte

ram vagandi latrocinandique facultatem haberent, consistunt in agris Cadurcorum. Ibi, quum Lucterius apud suos cives, quondam integris rebus, multum potuisset, semperque auctor novorum consiliorum magnam apud Barbaros auctoritatem haberet, oppidum Uxellodunum, quod in clientela fuerat ejus, natura loci egregie munitum, occupat suis et Drapetis copiis, oppidanosque sibi conjungit. Quo quum confestim C. Caninius venisset, animadverteretque omnes oppidi partes præruptissimis saxis esse munitas, quo, defendente nullo, tamen armatis ascendere esset difficile; magna autem impedimenta oppidanorum videret, quæ si clandestina fuga subtrahere conarentur, effugere non modo equitatum, sed ne legiones quidem possent; tripartito cohortibus divisis, trina excelsissimo loco castra fecit, a quibus paulatim, quantum copiæ patiebantur, vallum in oppidi circuitu ducere instituit.

Quod quum animadverterent oppidani, miserrimaque Alesiæ memoria solliciti similem casum obsessionis vererentur; maximeque ex omnibus Lucterius, qui fortunæ illius periculum fecerat, moneret, rationem frumenti esse habendam; constituunt omnium consensu, parte ibi relicta copiarum, ipsi cum ex-

certaine, et n'ayant plus, dès lors, la liberté d'étendre leurs courses, ils se retirèrent sur les terres des Cadurces. Comme autrefois, avant ses malheurs, Luctérius avait beaucoup de pouvoir chez ses concitoyens; comme, toujours le premier à remuer, il avait acquis sur ces Barbares une grande influence, on le reçut avec ses troupes et celles de Drapès dans Uxellodunum, ville singulièrement forte d'assiette, dont les habitans, ses anciens cliens, se joignirent à lui. Caninius y accourant aussitôt, reconnut que, de tous côtés, la place avait pour défense des rocs très-escarpés qu'auraient peine à gravir des hommes armés, ne fit-on aucune résistance : mais, comme il apperçut des bagages si considérables qu'en cherchant à les sauver, on ne pourrait échapper à la cavalerie ni même aux légions, il divisa ses cohortes et forma trois camps, sur trois points très-élevés, entre lesquels il entreprit de tirer une circonvallation peu à peu, suivant que le lui permettraient ses forces.

A la vue des ces travaux, ceux de la ville, se rappelant le sort sinistre d'Alésia, craignent d'éprouver un blocus et un destin pareils : Luctérius sur-tout, qui en avait couru les hasards, les avertit de penser aux vivres. Il fut donc unanimement résolu qu'une partie des troupes resterait avec le bagage, et que, suivis du reste, les

peditis ad importandum frumentum proficisci. Eo consilio probato, proxima nocte, duobus millibus armatorum relictis, reliquos ex oppido Drapes et Lucterius educunt: ii, paucos dies morati, ex finibus Cadurcorum, qui partim re frumentaria sublevare eos cupiebant, partim prohibere, quominus sumerent, non poterant, magnum numerum frumenti comparant: nonnunquam autem expeditionibus nocturnis castella nostrorum adoriuntur. Quam ob caussam C. Caninius toto oppido munitiones circumdare moratur, ne aut opus effectum tueri non possit, aut pluribus in locis infirma disponat præsidia.

Magna copia frumenti comparata, considunt Drapes et Lucterius non longius ab oppido decem millibus passuum, unde paulatim frumentum in oppidum supportarent. Ipsi inter se provincias partiuntur: Drapes castris præsidio cum parte copiarum restitit; Lucterius agmen jumentorum ad oppidum adducit. Dispositis ibi præsidiis, hora noctis circiter decima, silvestribus angustisque itineribus frumentum importare in oppidum instituit. Quorum strepitum vigiles castrorum quum sensissent, exploratoresque missi, quæ agerentur, renunciassent, Caninius celeriter cum cohortibus armatis ex proximis castellis in

chefs iraient chercher du blé. La chose ainsi convenue, Drapès et Luctérius sortent la nuit suivante de la ville, y laissant deux mille hommes : au bout de quelques jours, ils ont ramassé beaucoup de blé sur les terres des Cadurces, dont les uns avaient la volonté de leur en fournir, les autres ne pouvaient les empêcher d'en prendre. Plusieurs fois ils tentèrent, de nuit, des coups de main sur nos redoutes; ce qui détermina Caninius à suspendre le travail de la circonvallation, de crainte de ne pouvoir la garnir, quand elle serait achevée, ou de n'avoir que des postes trop faibles en plusieurs endroits.

Ayant rassemblé beaucoup de blé, Drapès et Luctérius, pour le faire entrer peu à peu dans la ville, en campent à dix milles au plus et se partagent les fonctions du commandement. Drapès, avec une partie des troupes, reste à la garde du camp : Luctérius dirige le convoi vers la place. Il dispose ses postes et, vers la dixième heure de la nuit, il commence à faire passer du blé dans la ville, par des sentiers étroits et couverts de bois. Les sentinelles du camp entendent du bruit; on envoie à la découverte et l'on apprend ce qui se passe. Caninius fait armer promptement les cohortes des redoutes voisines et tombe, à la pointe du jour, sur les voituriers, qui, dans l'effroi de

frumentarios sub ipsam lucem impetum fecit. Ii, repentino malo perterriti, diffugiunt ad sua præsidia : quæ nostri ut viderunt, acrius contra armatos incitati, neminem ex eo numero vivum capi patiuntur. Effugit inde cum paucis Lucterius, nec se recipit in castra.

Re bene gesta, Caninius ex captivis comperit, partem copiarum cum Drapete esse in castris, millibus non amplius decem. Qua re ex compluribus cognita, quum intelligeret, fugato duce altero, perterritos reliquos facile opprimi posse; magnæ felicitatis esse arbitrabatur, neminem ex cæde refugisse in castra, qui de accepta calamitate nuncium Drapeti perferret. Sed, quum in experiundo periculum nullum videret, equitatum omnem Germanosque pedites, summæ velocitatis homines, ad castra hostium præmittit : ipse legionem unam in trina castra distribuit; alteram secum expeditam ducit. Quum propius hostem accessisset, ab exploratoribus, quos præmiserat, cognoscit, castra eorum, ut Barbarorum fert consuetudo, relictis locis superioribus, ad ripas fluminis esse demissa : at Germanos equites imprudentibus omnibus de improviso advolasse et prælium commisisse. Qua re cognita, legionem armatam instructamque adducit. Ita, repente omnibus ex partibus signo dato, loca

l'attaque imprévue, s'enfuient vers leur escorte. Plus animés contre des gens armés, nos soldats, dès qu'ils les apperçoivent, fondent sur eux et ne font pas un seul prisonnier. Luctérius s'échappa avec quelques hommes et ne rentra pas au camp.

Caninius, après ce succès, apprit que Drapès campait à dix milles au plus, avec l'autre partie des tronpes. Plusieurs prisonniers s'accordant là-dessus, il sentit qu'ayant défait un des généraux, il lui serait aisé d'écraser les restes d'une armée consternée, et regarda comme très-heureux qu'il ne se fût échappé personne du carnage, pour en porter la nouvelle à Drapès. Comme au reste il ne voyait nul risque à faire une tentative, il envoie en avant du côté de l'ennemi, toute sa cavalerie, avec l'infanterie prodigiensement agile des Germains, laisse une légion à la garde des trois camps et marche avec l'autre, qui n'avait que ses armes. Comme il approchait de l'ennemi, ses courenrs vinrent lui dire que les Barbares, ayant, suivant leur coutume, négligé les hauteurs, étaient campés dans un fond sur le bord d'une rivière; que, n'étant pas sur leurs gardes, ils avaient été chargés par les Germains et par la cavalerie, et qu'on en était aux mains. Sur cet avis, Caninius fait avancer la légion en bataille : on donne par-tout le signal et l'on s'empare des hauteurs. Découvrant alors les

superiora capiuntur. Quod ubi accidit, Germāni equites, signis legionis visis, vehementissime præliantur : confestim omnes cohortes undique impetum faciunt, omnibusque aut interfectis, aut captis, magna præda potiuntur. Capitur ipse eo prælio Drapes.

Caninius, felicissime re gesta, sine ullo pene militis vulnere, ad obsidendos oppidanos revertitur; externoque hoste deleto, cujus timore augere præsidia et munitione oppidanos circumdare prohibitus erat, opera undique imperat administrari. Venit eodem cum suis copiis postero die C. Fabius, partemque oppidi sumit ad obsidendum.

Cæsar interim M. Antonium, Quæstorem, cum cohortibus xv, in Bellovacis reliquit, ne qua rursus novorum consiliorum capiendorum Belgis facultas daretur : ipse reliquas civitates adit, obsides plures imperat, timentes omnium animos consolatione sanat. Quum in Carnutes venisset, quorum consilio in civitate superiore commentario Cæsar exposuit initium belli esse ortum, quod præcipue eos propter conscientiam facti timere animadvertebat, quo celerius civitatem metu liberaret, principem sceleris ipsius et concitatorem belli, Gutruatum, ad supplicium deposcit; qui, etsi ne civibus quidem suis se committebat, tamen celeriter om-

enseignes de la légion, la cavalerie Germaine fait les plus grands efforts; en même temps les cohortes chargent de tous côtés. Tout est ou tué ou pris; on fait un grand butin, et Draprès lui-même reste prisonnier.

Après un succès si heureux, qui coûtait à peine quelques blessures, Caninius revient continuer le siége. Ayant détruit les ennemis du dehors, dont la crainte l'empêchait de multiplier ses postes et d'achever la circonvallation, il fait pousser de tous côtés les travaux. Fabius le joint le lendemain avec ses troupes et se charge d'une partie de l'ouvrage.

Cependant, laissant chez les Bellovaques le Questeur M. Antonius avec quinze cohortes, pour ôter aux Belges tout moyen de remuer de nouveau, César parcourt lui-même les autres cités dont il exige un plus grand nombre d'ôtages. Trouvant tous les esprits alarmés, il les rassure et les tranquillise. Arrivé chez les Carnutes, qui, comme on l'a dit au Livre précédent, avaient commencé la guerre, il vit que le sentiment de ce délit leur inspirait de vives craintes : voulant les en délivrer au plus tôt, il demanda, pour l'envoyer au supplice, Gutruatus (1), l'auteur de cet attentat et le moteur de la guerre. Quoique cet homme ne se fût pas même à ses concitoyens, cependant, comme tout

nium cura quæsitus, in castra perducitur. Cogitur in ejus supplicium Cæsar contra naturam suam, maximo militum concursu, qui omnia pericula et detrimenta belli a Gutruato accepta referebant; adeo ut verberibus exanimatum corpus securi feriretur.

Ibi crebris litteris Caninii fit certior, quæ de Drapete et Lucterio gesta essent, quoque in consilio permanerent oppidani. Quorum etsi paucitatem contemnebat, tamen pertinaciam magna pœna esse afficiendam judicabat: ne universa Gallia non vires sibi defuisse ad resistendum Romanis, sed constantiam, putaret; nevé hoc exemplo ceteræ civitates, locorum opportunitate fretæ, se vindicarent in libertatem: quum omnibus Gallis notum esse sciret, reliquam esse unam æstatem suæ provinciæ; quam si sustinere potuissent, nullum ultra periculum vererentur. Itaque Q. Calenum Legatum cum legionibus duabus relinquit, qui justis itineribus se subsequeretur; ipse cum omni equitatu, quam potest celerrime, ad Caninium contendit.

Quum contra exspectationem omnium Cæsar Uxellodunum venisset oppidumque operibus clausum animadverteret, neque ab oppugnatione recedi videret ulla conditione posse;

le monde y mit ses soins, il fut bientôt saisi et conduit au camp. César, contre son caractère, fut obligé de le livrer au supplice, à la demande des soldats attroupés, qui rejetaient sur cet homme tous les périls et toutes les pertes de la guerre : il mourut sous les verges et on lui coupa la tête.

César reçut là plusieurs dépêches de Caninius, qui l'informait de ses succès contre Drapès et Luctérius, et de la résolution où persistaient les assiégés. Quoiqu'il méprisât cette poignée d'hommes, César jugea cependant que leur obstination méritait un châtiment sévère, afin que la Gaule entière ne vînt pas à croire que c'était la persévérance et non la force qui lui avait manqué pour résister aux Romains ; et que d'autres cités, se fiant sur des avantages de position, ne songeassent pas à recouvrer de même leur liberté. Car, et il ne l'ignorait pas, tous les Gaulois savaient que son commandement ne devait plus durer qu'un été : si donc ils pouvaient résister jusqu'alors, ils n'auraient ensuite rien à craindre. Ainsi chargeant le Lieutenant Q. Kalenus de le suivre à marches réglées avec deux légions, il part lui-même en toute diligence avec la cavalerie, pour joindre Caninius.

Arrivé devant Uxellodunum, contre l'attente générale, il vit que la circonvallation était achevée et qu'en aucune manière on ne pouvait abandonner le siége : ayant, d'une autre part, appris par les

magna autem copia frumenti abundare oppidanos, ex perfugis cognovisset; aqua prohibere hostem tentare cœpit. Flumen infimam vallem dividebat, quæ pene totum montem cingebat, in quo positum erat præruptum undique oppidum Uxellodunum. Hoc averti loci natura prohibebat. Sic enim imis radicibus montis ferebatur, ut nullam in partem, depressis fossis, derivari posset. Erat autem oppidanis difficilis et præruptus eo descensus, ut, prohibentibus nostris, sine vulneribus ac periculo vitæ neque adire flumen, neque arduo se recipere possent ascensu. Qua difficultate eorum cognita, Cæsar, sagittariis funditoribusque dispositis, tormentis etiam quibusdam locis contra facillimos descensus collocatis, aqua fluminis prohibebat opidanos, quorum omnis postea multitudo aquatum unum in locum conveniebat.

Sub ipsius oppidi murum magnus fons prorumpebat, ab ea parte, quæ fere pedum ccc intervallo fluminis circuitu vacabat. Hoc fonte prohiberi posse opidanos quum optarent reliqui, Cæsar unus videret, e regione ejus vineas agere adversus montem, et aggeres struere cœpit, magno cum labore et continua dimicatione. Oppidani enim, eminus loco superiore decurrentes sine periculo præliabantur,

déserteurs que les assiégés avaient du blé en abondance, il essaya d'abord de leur ôter l'eau. La montagne escarpée en tout sens, sur laquelle se trouvait la ville, était entourée presqu'en entier par une rivière, qui coulait au fond du vallon, et la nature des lieux empêchait de la détourner. Car tel était son lit au pied de la montagne, qu'on ne pouvait, en creusant des fossés, lui donner aucune autre direction. Mais, du côté des ennemis, l'accès en était si roide et si mal aisé que, si l'on s'y opposait, ils ne pourraient ni descendre ni remonter par cette pente rapide, sans risquer d'être blessés ou même tués. En conséquence, César place des postes d'archers ou de frondeurs, établit même des machines en face des sentiers les moins rudes et prive les assiégés de l'eau de la rivière. Dès lors, pour en puiser, la ville n'eut plus qu'un endroit unique.

C'était une grande fontaine qui jaillissait au pied même du mur, dans la partie de la ville où la rivière, qui l'entourait d'ailleurs, laissait un isthme d'environ trois cents pieds de large. Tout le monde desirait que l'on pût ôter cette ressource aux assiégés; César seul le jugea faisable : il fit pousser des mantelets vers cette partie de la montagne, et l'on commença une terrasse, mais avec des peines infinies, toujours l'épée à la main. Car les assiégés,

multosque pertinaciter succedentes vulnerábant : ut tamen non deterrerentur milites nostri vineas proferre, atque operibus locorum vincere difficultates. Eodem tempore tectos cuniculos ab vineis agunt ad caput fontis, quod genus operis sine ullo periculo et sine suspicione hostium facere licebat. Exstruitur agger in altitudinem pedum LX; collocatur in eo turris decem tabulatorum, non quidem quæ mœnibus æquaretur, (id enim nullis operibus effici poterat,) sed quæ superaret fontis fastigium, Ex ea cum tela tormentis jacerentur ad fontis aditus, nec sine periculo possent adaquari oppidani; non tantum pecora atque jumenta, sed etiam magna hominum multitudo siti consumebatur.

Quo malo perterriti oppidani, cupas sevo, pice, scandulis complent : eas ardentes in opera provolvunt. Eodem tempore acerrime prœliantur, ut ab incendio restinguendo dimicatione et periculo deterreant Romanos. Magna repente in ipsis operibus flamma exsistit. Quæcumque enim per locum præcipitem missa erant, ea, vineis et aggere suppressa, comprehendebant idipsum, quod morabatur. Milites contra nostri, quanquam periculoso genere prœlii locoque iniquo premebantur, tamen omnia paratissimo sustinebant animo : res

nous attaquant de la hauteur, combattaient de loin sans s'exposer et blessaient beaucoup de monde : néanmoins le soldat s'obstinait à pousser les mantelets et à vaincre les obstacles locaux à force de travail. On dirigeait en même temps, vers la source de la fontaine, une mine masquée par des mantelets, genre de travail qui pouvait se faire sans danger et sans que l'ennemi s'en méfiât. On éleva une terrasse de soixante pieds de haut, et l'on y plaça une tour de dix étages. Elle n'était pas au niveau des murs; la chose était impossible : mais elle dominait le sol de la fontaine, jusqu'aux avenues de laquelle portaient les traits des machines; et, les assiégés ne pouvant plus sans péril y puiser de l'eau, le bétail, les bêtes de somme et même la plupart des hommes étaient désolés par la soif.

Alarmés d'une chose aussi fâcheuse, les assiégés remplissent des tonneaux de bardeau, de suif et de poix, et les roulent tout enflammés contre nos ouvrages : ils font en même temps une sortie très-vigoureuse, afin que le danger du combat nous empêche d'éteindre l'incendie. Un grand feu se développe tout à coup au milieu des ouvrages; car tout ce qu'on lâchait des hauteurs, arrêté par la terrasse et les mantelets, embrâsait l'obstacle même. De notre côté, quoique le désavantage de la position rendît ce genre de combat doublement périlleux pour le soldat, il faisait face à tout, avec un

enim gerebatur et excelso loco et in conspectu exercitus nostri; magnusque utrimque clamor oriebatur : ita quam quisque poterat maxime insignis, quo notior testatiorque virtus ejus esset, telis hostium flammæque se offerebat. Cæsar, quum complures suos vulnerari videret, ex omnibus oppidi partibus cohortes montem ascendere et, simulatione mœnium occupandorum, clamorem undique jubet tollere. Quo facto perterriti oppidani, quum, quid ageretur in locis reliquis, essent ignari, suspensi revocant ab impugnandis operibus armatos murisque disponunt. Ita nostri, fine prælii facto, celeriter opera flamma comprehensa partim restinguunt, partim interscindunt.

Quum pertinaciter resisterent oppidani et, jam magna parte suorum siti amissa, in sententia permanerent, ad postremum cuniculis venæ fontis intercisæ sunt atque aversæ. Quo facto repente fons perennis exhaustus, exaruit tantamque attulit oppidanis salutis desperationem, ut id non hominum consilio, sed Deorum voluntate factum putarent. Itaque, necessitate coacti, se transdiderunt.

Cæsar, quum suam lenitatem cognitam omnibus seiret, neque vereretur, ne quid crudelitate naturæ videretur asperius fecisse, neque

courage à l'épreuve. Car l'action se passait sur une éminence, à la vue de l'armée; de part et d'autre, on poussait de grands cris : ainsi, pour que sa bravoure fût bien connue et bien prouvée, chacun s'offrait le plus ostensiblement possible aux traits, au feu des ennemis. Voyant beaucoup de ses soldats blessés, César ordonne aux cohortes de gravir de tous côtés la montagne, en jetant de grands cris, comme si l'on allait à l'assaut : cela fut exécuté. Ceux de la ville, alarmés et ne sachant ce qui se passe ailleurs, rappellent leurs troupes de l'attaque des ouvrages, pour garnir le rempart. Ainsi finit le combat; nos soldats éteignirent en partie le feu et le coupèrent en partie.

Les assiégés persistaient pourtant à se défendre : une grande partie était morte de soif; le reste, s'obstinait dans sa résolution. Enfin, les mineurs coupèrent les canaux de la fontaine et la détournèrent. Le dessèchement subit de cette source intarissable porta le désespoir des assiégés au point qu'ils y virent non l'ouvrage des hommes, mais la volonté des Dieux. La nécessité les força donc de se rendre.

Sachant que sa douceur était généralement connue, César ne craignit point que l'on attribuât sa rigueur à la cruauté de son caractère : et, comme

exitum consiliorum suorum animadverteret, si tali ratione diversis in locis plures rebellare cœpissent, exemplo supplicii deterrendos reliquos existimavit. Itaque omnibus, qui armaturant, manus præcidit, vitam concessit, quo testatior esset pœna improborum. Drapes, quem captum esse a Caninio docui, sive indignatione et dolore vinculorum, sive timore gravioris supplicii, paucis diebus sese cibo abstinuit atque ita interiit. Eodem tempore Lucterius, quem profugisse ex prælio scripsi, quum in potestatem venisset Epasnacti, Arverni, (crebro enim mutandis locis, multorum fidei se commitebat, quod nusquam diutius sine periculo commoraturus videbatur, quum sibi conscius esset, quam inimicum deberet Cæsarem habere;) hunc Epasnactus Arvernus, amicissimus populi Romani, sine dubitatione ulla vinctum ad Cæsarem duxit.

Labienus interim in Treviris equestre prælium secundum fecit, compluribusque Treviris interfectis et Germanis, qui nulli adversus Romanos auxilia denegabant, principes eorum vivos in suam redegit potestatem; atque in iis Surum Æduum, qui et virtutis et generis summam nobilitatem habebat, solusque ex Æduis ad id tempus permanserat in armis.

VI. Ea re cognita, Cæsar, quum in omnibus

il ne voyait point de fin à la guerre, si plusieurs cités, en diverses contrées, essayaient de se révolter de même, il crut qu'il fallait un exemple pour intimider les autres. Il fit donc couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes et les renvoya comme témoins vivans de la façon dont il punissait les brigands. On a vu que Caninius avait pris Drapès : soit indignation et chagrin d'être dans les fers, soit crainte d'un châtiment plus sévère, il s'abstint quelques jours de nourriture et mourut ainsi. J'ai dit que Luctérius s'était sauvé du carnage : sentant dans le cœur combien César devait être son ennemi, sans cesse il changeait de retraite, parce qu'il trouvait dangereux de séjourner dans le même lieu, et se mettait dès lors à la discrétion de beaucoup de monde : il tomba, vers le même temps, dans les mains de l'Arverne Epasnactus, grand ami des Romains, qui, sans hésiter, le chargea de chaînes et le conduisit à César.

Cependant Labiénus battit dans un combat de cavalerie les Tréviriens qui perdirent beaucoup de monde, ainsi que les Germains, qui ne refusaient jamais de troupes contre les Romains. Leurs chefs tombèrent vivans entre nos mains, et avec eux Surus, Éduen très-distingué par sa naissance et sa valeur, le seul de sa cité qui n'eût pas encore mis bas les armes.

VI. Sur cette nouvelle, César, voyant que tout

partibus Galliæ bene res gestas videret judicaretque, superioribus æstivis Galliam devictam et subactam esse, Aquitaniam nunquam ipse adisset, sed per P. Crassum quadam ex parte devicisset; cum duabus legionibus in eam partem est profectus, ubi extremum tempus consumeret æstivorum : quam rem, sicut cetera, celeriter feliciterque confecit : namque omnes Aquitaniæ civitates legatos ad eum miserunt obsidesque ei dederunt. Quibus rebus gestis, ipse cum equitum præsidio Narbonem profectus est; exercitum per Legatos in hiberna deduxit. Quatuor legiones in Belgio collocavit cum M. Antonio et C. Trebonio et P. Vatinio et Q. Tullio, Legatis : duas in Æduos misit, quorum in omni Gallia summam esse auctoritatem sciebat; duas in Turones ad fines Carnutum posuit, quæ omnem regionem conjunctam Oceano continerent; duas reliquas in Lemovicum fines, non longe ab Arvernis, ne qua pars Galliæ vacua ab exercitu esset.

Paucos dies ipse in Provincia moratus, quum celeriter omnes conventus percucurisset, publicas controversias cognovisset, bene meritis præmia tribuisset; (cognoscendi enim maximam facultatem habebat, quali quisque animo in Rempublicam fuisset totius Galliæ defectione, quam sustinuerat fidelitate atque auxi-

lui avait réussi par toute la Gaule, et la jugeant définitivement assujétie par ses précédentes victoires, voulut visiter l'Aquitaine qu'il n'avait pas vue, mais dont P. Crassus lui avait soumis quelques nations. Il partit donc avec deux légions pour y passer la fin de l'été, ce qu'il exécuta avec autant de promptitude et de bonheur que le reste; car toutes les cités lui envoyèrent des députés et lui donnèrent des ôtages. Ensuite il se rendit à Narbonne, sous une escorte de cavalerie, ayant chargé ses Lieutenans de mettre l'armée en quartiers d'hiver. Il établit quatre légions dans le Belgium, avec les Lieutenans M. Antonius, C. Trébonius, P. Vatinius et Q. Tullius; il en envoya deux chez les Éduens, dont il connaissait la prépondérance dans toute la Gaule; deux chez les Turons, sur la frontière des Carnutes, pour contenir tous les peuples qui touchent à l'Océan; et les deux dernières chez les Lémovices, tout près des Arvernes, afin qu'aucune partie de la Gaule ne fût sans troupes.

Il ne passa que peu de jours dans la Province, pour en visiter rapidement les assemblées, juger les différends qui concernaient le public et récompenser ceux qui l'avaient bien servi : car il avait un talent singulier pour connaître quels avaient été les sentimens des individus à l'égard de la République, lors du soulèvement de toute la Gaule,

liis Provinciæ illius:) his rebus confectis, ad legiones in Belgium se recepit hibernavitque Nemetocennæ.

Ibi cognoscit Comium Atrebatem prælio cum equitatu suo contendisse. Nam quum Antonius in hiberna venisset civitasque Atrebatum in officio maneret, Comius, qui post illam vulnerationem, quam supra commemoravimus, semper ad omnes motus paratus suis civibus esse consuesset, ne consilia belli quærentibus auctor armorum dúxque deesset, parente Romanis civitate, cum suis equitibus se suosque latrociniis alebat; infestisque itineribus commeatus complures, qui comportabantur in hiberna Romanorum, intercipiebat.

Erat attributus Antonio præfectus equitum C. Volusenus Quadratus, qui cum eo hiemaret. Hunc Antonius ab persequendum equitatum hostium mittit. Volusenus autem ad eam virtutem, quæ singularis in eo erat, magnum odium Comii adjungebat; quo libentius id faceret, quod imperabatur. Itaque dispositis insidiis, sæpius ejus equites aggressus secunda prælia faciebat. Novissime, quum vehementius contenderetur, ac Volusenus, ipsius intercipiendi Comii cupiditate, pertinacius eum cum paucis insecutus esset, ille autem fuga vehementi Volusenum longius produxisset; repente omnium

à laquelle il avait résisté, graces aux fidèles secours de la Province. Il rejoignit ensuite les légions du Belgium et passa l'hiver à Némétocenna.

Il y apprit qu'il y avait eu une affaire entre notre cavalerie et Comius l'Atrébate. Car, en arrivant dans ses quartiers, M. Antonius trouva bien la cité des Atrébates fidèle à son devoir : mais, depuis qu'il avait été blessé, comme on l'a dit plus haut, Comius se tenait sans cesse prêt à seconder tous les mouvemens de ses concitoyens, qui, s'ils pensaient à la guerre, trouveraient aussitôt un instigateur et un chef. Les voyant soumis, il s'entretenait de brigandage, lui et sa cavalerie, infestant les chemins et souvent enlevant des convois que l'on conduisait à nos quartiers.

M. Antonius avait pour Préfet de cavalerie C. Volusénus Quadratus, qui passait l'hiver près de lui ; Antonius l'envoie à la poursuite de la cavalerie ennemie : or, à la valeur la plus distinguée, Volusénus joignait une grande aversion pour Comius : motif pour remplir sa commission avec plus de zèle. Il lui dresse donc des embuscades, l'attaque et le bat plusieurs fois. L'action fut plus vive dans la dernière rencontre; Volusénus, brûlant de prendre Comius lui-même, s'opiniâtre à le poursuivre avec quelques cavaliers : Comius, qui fuit rapidement, attire fort loin Volusénus et tout à coup, invoquant le secours de ses fidèles compagnons, « Qui ne

suorum invocat fidem atque auxilium, ne sua vulnera perfidia interposita paterentur inulta; conversoque equo, se a ceteris incautius permittit in Præfectum. Faciunt idem omnes ejus equites paucosque nostros convertunt atque insequuntur. Comius incensum calcaribus equum jungit equo Quadrati, lanceaque infesta medium femur ejus magnis viribus transjicit. Præfecto vulnerato, non dubitant nostri resistere et conversi hostem pellere. Quod ubi accidit, complures hostium, magno nostrorum impetu pulsi, vulnerantur et partim in fuga proteruntur, partim intercipiuntur. Quod ubi malum Dux equi velocitate evitavit, graviter vulneratus Præfectus, ut vitæ periculum aditurus videretur, refertur in castra.

Comius autem sive expiato suo dolore, sive magna parte amissa suorum, legatos ad Antonium mittit, « Seque et ibi futurum, ubi præscripserit, et ea facturum, quæ imperaverit obsibibus datis firmat. Unum illud orat, ut timori suo concedatur, ne in conspectum veniat cujusquam Romani. » Quam postulationem Antonius quum judicaret ab justo nasci timore, veniam petenti dedit, obsides accepit.

VII. *Scio, Cæsarem singulorum annorum singulos commentarios confecisse : quod ego non exis*

» voudront pas, *s'écrie-t-il*, laisser sans vengeance » les blessures qu'il reçut de la perfidie; » il fait volte face et, devançant les autres, s'abandonne tête baissée sur le Préfet. Tous ses cavaliers l'imitent, font tourner le dos à notre poignée d'hommes et la poursuivent. Comius, pousse son cheval à toute bride, joint Quadratus et lui traverse le milieu de la cuisse, d'un violent coup de sa lance. Nos gens, voyant leur commandant blessé, n'hésitent pas à faire volte face; ils repoussent les Barbares par une charge vigoureuse et leur blessent beaucoup de monde : une partie des ennemis fut tuée en fuyant, une autre resta prisonnière. Leur chef dut son salut à la vitesse de son cheval, et l'on rapporta au camp le Préfet, assez grièvement blessé pour qu'on le crût en danger de la vie.

Au reste, soit que la vengeance de Comius fût satisfaite, soit qu'il eût perdu la plus grande partie de son monde, il envoya des députés à M. Antonius : « Il s'engageait à vivre où on le lui prescri- » rait, à faire ce qu'on lui ordonnerait et donnait » pour sûreté des ôtages; seulement, à raison de » ses craintes, il demandait à ne paraître devant » aucun Romain. » Antonius jugeant sa demande fondée sur une crainte légitime, la lui accorda et reçut ses ôtages.

VII. *Je sais que César a donné le journal de chaque année, et je n'ai pas cru devoir le faire,*

timavi mihi esse faciendum; propterea quod insequens annus, L. Paullo, C. Marcello Consulibus, nullas habet Galliæ magnopere res gestas. Ne quis tamen ignoraret, quibus in locis Cæsar exercitusque eo tempore fuissent, pauca scribenda conjungendaque huic commentario statui.

Nonus annus Cæsaris in Gallia Proconsulatus.

Cæsar, quum in Belgio hiemaret, unum illud propositum habebat, continere in amicitia civitates, nulli spem aut caussam dare armorum. Nihil enim minus volebat, quam sub discessum suum necessitatem sibi aliquam imponibelli gerendi, ne, quum exercitum deducturus esset, bellum aliquod relinqueretur, quod omnis Gallia libenter sine præsenti periculo susciperet. Itaque, honorifice civitates appellando, principes maximis præmiis afficiendo, nulla onera nova imponendo, defessam tot adversis præliis Galliam, conditione parendi meliore, facile in pace continuit.

Ipse, hibernis peractis, contra consuetudinem in Italiam quam maximis itineribus est profectus, ut municipia et colonias appellaret, quibus M. Antonii, Quæstoris sui, commenda-

parce que, l'année suivante, sous le consulat de L. Paulus et de C. Marcellus, il ne se passa rien d'important dans la Gaule. Pour que l'on sache cependant où étaient César et son armée, j'ai pris le parti de le dire en quelques mots, que je joins à ce commentaire.

Neuvième année du commandement de César dans la Gaule.

En passant l'hiver dans le Belgium, César avait uniquement en vue de maintenir le calme dans les cités, et de leur ôter toute idée et tout motif de reprendre les armes : car il ne desirait rien moins que d'être, au moment de son départ, obligé d'entamer quelque guerre, qu'il laisserait derrière lui, quand il ramènerait son armée, et où toute la Gaule entrerait volontiers, n'y voyant plus qu'un péril éloigné. Il traite donc les cités avec distinction, comble leurs chefs de présens, n'impose aucune nouvelle charge, et, faisant de l'obéissance le parti le plus avantageux, maintient aisément la paix dans la Gaule, fatiguée de tant de défaites.

Ensuite, contre sa coutume, il part à la fin de l'hiver pour l'Italie, en toute diligence, afin de visiter les villes municipales et les colonies et de leur recommander son Questeur, M. Antonius,

ret sacerdotii petitionem. Contendebat enim gratia quum libenter pro homine sibi conjunctissimo, quem paulo ante præmiserat ad petitionem, tum acriter contra factionem et potentiam paucorum, qui M. Antonii repulsa Cæsaris decedentis convellere gratiam cupiebant. Hunc etsi Augurem prius factum, quam Italiam, attingeret, in itinere audierat; tamen non minus justam sibi caussam municipia et colonias adeundi existimavit, ut iis gratias ageret, quod frequentiam atque officium suum Antonio præstitissent : simulque et honorem suum insequentis anni commendaret petitione, propterea quod insolenter adversarii sui gloriarentur, L. Lentulum et C. Marcellum Consules creatos, qui omni honore et dignitate Cæsarem exspoliarent; ereptum Servilius Galbæ consulatum, quum is multo plus gratia suffragiisque valuisset, quod sibi conjunctus et familiaritate et necessitudine legationis esset.

Exceptus est Cæsaris adventus ab omnibus municipiis, et coloniis incredibili honore atque amore : tum primum enim veniebat ab illo universæ Galliæ bello. Nihil relinquebatur, quod ad ornatum portarum, itinerum, loco-

qui briguait le sacerdoce. Car, outre qu'il s'employait volontiers pour cet intime ami, qu'il avait envoyé un peu en avant former sa demande, il voulait se montrer avec énergie contre la faction et le pouvoir de quelques hommes, qui prétendaient, en rejetant M. Antonius, ébranler le crédit de César, au moment où il quittait son commandement. Quoiqu'il eût appris sur le chemin d'Italie qu'Antonius était nommé Augure, il crut néanmois avoir de justes raisons pour visiter les villes municipales et les colonies : il voulait les remercier d'avoir servi son ami par l'affluence de leurs suffrages et leur recommander en même temps ses intérêts, pour les élections de l'année suivante : car ses adversaires se vantaient insolemment d'avoir fait créer consuls (2) L. Lentulus et C. Marcellus, qui devaient le dépouiller de ses honneurs et de tous ses pouvoirs, et d'avoir arraché le consulat à Servilius Galba, quoiqu'il fût plus en crédit et qu'il eût eu le plus de suffrages, parce qu'outre son amitié pour César, il lui était attaché par les rapports intimes, qu'ils avaient eus dans la Gaule.

César fut reçu dans toutes les villes municipales et dans toutes les colonies avec une effusion de cœur et des honneurs incroyables; car on le voyait pour la première fois, depuis le soulèvement de toute la Gaule. On n'oublia rien de ce

rum omnium, qua Cæsar iturus erat, excogitari posset. Cum liberis omnis multitudo obviam procedebat : hostiæ omnibus locis immolabantur : trieliniis stratis fora templaque occupabantur, ut vel expectatissimi triumphi lætitia perspici posset. Tanta erat magnificentia apud opulentiores, cupiditas apud humiliores.

Quum omnes regiones Galliæ Togatæ Cæsar percucurrisset, summa cum celeritate ad exercitum Nemetocennam rediit; legionibusque ex omnibus hibernis ad fines Trevirorum evocatis, eo profectus est ibique exercitum lustravit. T. Labienum Galliæ Togatæ præfecit, quo majore commendatione conciliaretur ad consulatus petitionem. Ipse tantum itinerum faciebat, quantum satis esse ad mutationem locorum, propter salubritatem, existimabat. Ibi quanquam crebro audiebat, Labienum ab inimicis suis sollicitari; certiorque fiebat, id agi paucorum consiliis, ut, interposita Senatus auctoritate, aliqua parte exercitus spoliaretur; tamen neque de Labieno credidit quidquam, neque contra Senatus auctoritatem, ut aliquid faceret, potuit adducit : judicabat enim, liberis sententiis Patrum Conscriptorum caussam suam facile obtineri.

qu'on peut imaginer pour parer les portes, les rues, tous les lieux, en un mot, où il devait passer; tous les habitans venaient avec leurs enfans au devant de lui. Par-tout on immolait des victimes; et des tables, des lits dressés remplissaient les places et les temples, comme aurait pu l'exiger l'allégresse du triomphe le plus desiré; tant étaient grandes la bonne volonté des moins riches et la magnificence des plus opulens.

Après avoir parcouru toute la Gaule Cisalpine, César revint avec la plus grande promptitude à Némétocenna près de l'armée, et, donnant ordre à toutes les légions de se réunir sur la frontière des Tréviriens, il s'y rendit et passa la revue générale. Il établit commandant de la Gaule Cisalpine, T. Labiénus, afin qu'il eût plus de moyens de briguer le consulat, et ne fit, pendant l'été, de mouvemens, que ce qu'il en fallait pour entretenir la santé du soldat, en changeant de campement. Quoiqu'il fût averti que quelques personnes travaillaient à le dépouiller d'une partie de son armée, en faisant intervenir le Sénat, et qu'on lui répétât que ses ennemis intriguaient auprès de Labiénus; il ne crut rien au préjudice de cet officier et l'on ne put l'amener à rien faire contre l'autorité du Sénat : car il pensait que, si les opinions étaient libres, il gagnerait facilement sa cause devant les Pères Conscrits.

Nam C. Curio, Tribunus plebis, quum Cæsaris caussam dignitatemque defendendam suscepisset, sæpe erat Senatui pollicitus, « Si quem timor armorum Cæsaris læderet, et, quoniam Pompeii dominatio atque arma non minimum terrorem foro inferrent, discederet uterque ab armis, exercitusque dimitteret : fore eo pacto liberam, et sui juris civitatem. » Neque hoc tantum pollicitus est; sed etiam per se senatus discessionem facere cœpit : quod ne fieret, Consules amicique Pompeii intercesserunt, atque, ita rem moderando, discesserunt.

Magnum hoc testimonium Senatus erat universi, conveniensque superiori facto. Nam Marcellus proximo anno, quum impugnaret Cæsaris dignitatem, contra legem Pompeii et Crassi retulerat ante tempus ad Senatum de Cæsaris provinciis, sententiisque dictis, discessionem faciente Marcello, qui sibi omnem dignitatem ex Cæsaris invidia quærebat, Senatus frequens in alia omnia transit. Quibus non frangebantur animi inimicorum Cæsaris, sed admonebantur quo majores pararent necessitudines, quibus cogi posset Senatus id probare, quod ipsi constituissent.

Fit deinde Senatus-consultum, ut ad bellum

En effet, C. Curion, Tribun du peuple, qui s'était chargé de défendre les intérêts et l'honneur de César, avait proposé souvent, dans le Sénat, « Qu'on désarmât et qu'on licenciât les troupes » de part et d'autre; car, si celles de César offus- » quaient certaines personnes, les forces de Pom- » pée et son pouvoir n'étaient pas moins suspects » au Forum (3) : la ville se verrait ainsi libre et » indépendante. » Non-seulement Curion l'avait proposé; le Sénat avait commencé de lui-même à aller aux opinions (4), lorsque les Consuls et les amis de Pompée s'opposèrent à ce qu'on délibérât, et sortirent, après avoir paré le coup.

C'était une preuve positive de la façon de penser du Sénat en général, et bien conforme à un fait antérieur. Car, au mépris de la loi de Pompée et de Crassus, Marcellus, l'année précédente, avait attaqué César dans ses droits, en faisant prématurément un rapport au Sénat sur les provinces de son commandement (5). Quand on eut traité la question, Marcellus, qui cherchait son élévation dans l'odieux qu'il verserait sur César, avait passé d'un côté, mais la majorité du Sénat avait passé de l'autre; ce qui ne découragea pas les ennemis de César, mais les avertit de former des liaisons plus étendues, afin de forcer le Sénat à en passer par ce qu'ils auraient résolu.

D'après un arrêté que le Sénat prit ensuite,

Parthicum legio una a Cn. Pompeio, altera a C. Cæsare mitterentur. Neque obscure hæ duæ legiones uni Cæsari detrahuntur. Nam Cn. Pompeius legionem primam, quam ad Cæsarem miserat, confectam ex delectu provinciæ Cæsaris, eam tanquam ex suo numero dedit: Cæsar tamen, quum de voluntate adversariorum suorum se exspoliari nemini dubium esset, Cn. Pompeio legionem remisit, et ex suo numero xv, quam in Gallia citeriore habuerat, ex Senatus-consulto jubet transdi. In ejus locum xiii legionem in Italiam mittit, quæ præsidia tucretur, ex quibus præsidiis xv deducebatur.

Ipse exercitui distribuit hiberna; C. Trebonium cum legionibus quatuor in Belgio collocat; C. Fabium cum totidem in Æduos deducit. Sic enim existimabat tutissimam fore Galliam, si Belgæ, quorum maxima virtus, et Ædui, quorum auctoritas summa esset, exercitibus continerentur.

Ipse in Italiam profectus est. Quo quum venisset, cognoscit, per C. Marcellum consulem legiones duas ab se remissas, quæ ex Senatus-consulto deberent ad Parthicum bellum duci, Cn. Pompeio transditas atque in Italia retentas esse. Hoc facto, quanquam nulli erat dubium, quidnam contra Cæsarem pararetur, tamen Cæsar omnia patienda esse statuit, quoad sibi

Pompée et César durent donner chacun une légion pour la guerre des Parthes. C'était clairement à César seul qu'on ôtait ces deux légions : car Cn. Pompéïus donna, comme étant à lui, la première légion qu'il avait envoyée à César, légion formée de levées faites dans la province de celui-ci. Cependant, quoique personne ne doutât qu'on le dépouillait pour plaire à ses ennemis, il rendit cette légion à Pompée et, d'après le Sénatus-consulte, remit, pour son compte, la quinzième, qu'il avait en garnison dans les places de la Gaule citérieure, où il la remplaça par la treizième.

Alors il mit son armée en quartiers d'hiver; cantonna Trébonius avec quatre légions dans le Belgium et fit passer C. Fabius avec quatre autres chez les Eduens; persuadé qu'on n'avait rien à craindre pour la Gaule, si nos troupes en imposaient à l'extrême valeur des Belges, et à la très-grande influence des Eduens.

César partit ensuite pour l'Italie, où il apprit en arrivant que les deux légions, dont il s'était dessaisi, et qui, suivant le Sénatus-consulte, devaient marcher contre les Parthes, restaient en Italie, aux ordres de Pompée, à qui le Consul Marcellus les avait remises. Quoique personne, après cela, ne doutât de ce qui se préparait contre César, il résolut cependant de tout souffrir, tandis qu'il lui

spes aliqua relinqueretur, jure potius disceptandi, quam belli gerendi. Contendit (*a*).

(*a*) Oudendorp assure que, dans plusieurs manuscrits, dont quelques-uns sont estimés, il a lu le mot *Contendit* tel qu'il est ici, et que dans un exemplaire, il a trouvé *Contendit quadem utraque die futurum* : il pense qu'il y a ici une lacune. Il paraît en effet qu'Hirtius a voulu pousser la narration jusqu'à l'époque des événemens, par lesquels César commence le premier Livre de la Guerre Civile ; et certes, de la manière dont nous l'avons, son début ne s'accorde pas exactement avec la fin de celui-ci. Ce qui manque peut aisément se suppléer d'après Appien,

resterait quelqu'espoir de terminer ses différends par les lois plutôt que par l'épée.

---

2. 32, comme suit : « *César*, qui était déjà en Italie, » *écrivit au Sénat pour demander que Pompée se démît* » *de son commandement, promettant d'en faire de même;* » *sinon, il savait ce qu'il se devait et ce qu'il devait à* » *la patrie.* » Alors vient naturellement le commencement du premier Liv. de la Guerre Civil e : *les Consuls ayant reçu les lettres de César, etc.*, et il ne sera pas nécessaire de supposer avec Vossius, que le commencement du Liv. I. de la Guerre Civile nous manque. O B.

NOTES DU LIVRE VIII.

(1) Ce nom ne se trouvant nulle part dans les Livres précédens, il est probable que le texte est corrompu, et qu'il faut lire *Cotuatus*, qui est cité, au commencement du Liv. VII, comme un des deux chefs Carnutes, qui égorgèrent les Romains à Génabum.

(2) Lentulus et Marcellus n'entrèrent en fonction que l'année suivante; mais ils étaient Consuls désignés.

(3) C'était l'endroit où se rassemblait le Peuple, qui voyait dans Pompée le chef de l'Aristocratie, ou du parti des nobles, comme les nobles voyaient dans César celui de la Démocratie, ou du parti populaire.

(4) C'est ce que le latin appelle *discessionem facere*, faire séparation; d'où les expressions, *ire, descendere in sententiam*. Le même usage a lieu en Angleterre, où les chambres se *partagent*, quand on veut compter les suffrages.

(5) Marcellus demandait de plus, que César, vu qu'il était absent, ne pût être admis comme candidat pour le Consulat.

On a vu, P. 242, 243 de ce volume, qu'un projet de loi, lu par Pompée dans le Sénat, excluait du droit de demander les magistratures toute personne absente de Rome, et que l'exception, proposée en faveur de César par quelques membres de cette compagnie, ayant été rejetée par la majorité, fut ensuite prononcée par le Peuple. Pompée, ne s'étant pas apparemment attendu à cett[e]

modification de sa loi, l'avait fait déjà graver sur le cuivre; et, quand on corrigea ce que Suétone appelle une erreur, la table était déjà déposée dans le trésor. Il paraî que, d'après l'époque où la rectification avait été faite Marcellus voulait la considérer comme nulle. Pour mortifier César autant qu'il dépendait de lui, il demanda en outre alors que l'on ôtât à la colonie, que Vatinius avait fait envoyer à *Novum Comum*, le droit de Cité, comme lui ayant été accordé sans autorisation suffisante et dans des vues ambitieuses. Son emportement alla jusqu'à frapper un des magistrats de cette colonie.

Suétone, in Julio, c. 28.

AFFAIRES DE ROME.

De Rome 703. — Cependant Pompée avait fait désigner consuls C. Claudius Marcellus et L. Emilius Paulus, qu'il regardait comme deux de ses plus zélés partisans : il avait fait exclure, comme coupable de brigue, un des amis bien connus de César du collége des Tribuns, et y avait fait entrer Curion, héritier de toute la haine de son père pour le Proconsul des Gaules. Son beau-père Pison fut à la vérité nommé Censeur ; mais c'était un homme sans énergie, et son collègue, Appius Claudius, passait pour être très-contraire à César. Il lui fut néanmoins fort utile, sans le vouloir, ayant rayé de la liste des Sénateurs et des Chevaliers un assez grand nombre de personnes, qui devinrent les enne-

mis de Pompée, par haine pour leur juge, qui lui était dévoué.

Ce fut dans ces circonstances, que César passa dans la Cisalpine, sous prétexte de seconder son Questeur, M. Antonius, qui briguait la dignité d'Augure, mais bien plutôt pour sonder la disposition des esprits. Connaissant le caractère du Consul Emilius Paulus, il l'attaqua du côté de l'intérêt, et quinze cents talens, dit-on, firent d'un chaud partisan de Pompée un partisan déclaré de César. Il s'assura, par le même moyen, du Tribun Curion, qui avait commencé à déclamer contre lui dans les assemblées du peuple. Curion était obéré; César paya ses dettes et Curion devint un de ses amis les plus passionnés. Il ne se déclara pourtant pas d'abord: il parut même quelque temps encore fidèle à ses premiers engagemens, continua d'invectiver contre César, et promit de promulguer bientôt une loi pour annuller ses pouvoirs; profitant ainsi du secret de ses ennemis, pour lui rendre des servi-

ces d'autant plus importans, qu'il était moins suspect.

Certain, de cette manière, d'être le plus fort dans le collége des Tribuns et se voyant soutenu dans le Sénat par un des Consuls et par son beau-père, César retourna dans la Gaule. Sur ces entrefaites Pompée tomba malade, puis se rendit à Naples, pour recouvrer ses forces: sa santé s'étant rétablie, il revint à Rome, enivré des acclamations et des démonstrations de vénération et d'amour qu'il avait recueillies sur toute sa route. *En quelque lieu de l'Italie que je frappe la terre*, dit-il alors, *il en sortira des legions* (1). Il pressa vivement Curion de promulguer enfin la loi, qui devait dépouiller César.

Mais après plusieurs délais, qui traînaient la chose de mois en mois, quand le Tribun eut épuisé tous les prétextes, et que Marcellus proposa dans le Sénat

(1) Vers le même temps il s'était assuré de Labiénus.

d'envoyer un nouveau Proconsul dans la Gaule, avec quelle surprise Pompée dut apprendre que Curion avait opiné « Pour que les deux rivaux licencias- » sent en même temps leur armée! » En vain lui fit-on observer que l'un avait fini son temps, et qu'on n'avait pas de motifs pour dépouiller l'autre : *Point de milieu*, s'écriait Curion ; *conservons-les tous les deux, ou qu'ils se démettent à la fois : celui qui garderait son armée serait le tyran de Rome ; mais, s'ils restent également armés, l'un balancera la puissance de l'autre, et leur jalousie mutuelle fera notre sureté.*

La proposition de Curion embarrassa beaucoup Pompée, qui était alors à la campagne, où il se retirait, ce semble, volontiers, quand il devait se traiter des questions relatives à César. Il écrivit au Sénat, « Que, quoiqu'il n'eût pris le » commandement d'une armée en Italie, » que par l'ordre et pour la sureté de la » République, et bien que ses pouvoirs » ne fussent pas expirés, il était prêt

» néanmoins à s'en démettre, dès que le » Sénat et le Peuple l'ordonneraient. » Il revint bientôt à la ville et déclara, « Qu'il » connaissait les intentions de César, » qui n'aspirait qu'à venir jouir à Rome » des douceurs de la vie privée. » C'était inviter à prononcer son rappel et, dès lors, ou César devenait rebelle en méconnaissant l'autorité souveraine, ou il perdait sa force, en perdant ses pouvoirs et son armée.

Le piége était adroit, mais Curion n'avait garde de s'y laisser prendre : il soutint, « Qu'il serait injuste d'envoyer » un successeur au Proconsul des Gau- » les, avant que celui d'Espagne eût » pris lui-même le parti de la retraite. » *Procurez*, dit-il à Pompée, *procurez par votre exemple à votre beau-père la tranquillité, après laquelle il soupire.* Jusques-là Curion s'était conduit avec modération, mais enfin il éclata : *Non*, dit-il au Sénat, *quand même César obéirait à nos ordres, n'espérons point que Pompée se dépouille de la*

domination qu'il a envahie sur nous. Si vous ne nommez pas de successeur à l'un, il est dur de contraindre l'autre à renoncer au généralat. Je conclus à ce que César et Pompée, s'ils refusent de remettre en même temps leurs pouvoirs, soient déclarés ennemis de la République et qu'on lève des troupes pour les réduire. Pompée, furieux de ce discours, retourna dans sa maison de campagne.

Cependant la majorité du Sénat, quoiqu'elle parût refroidie pour Pompée, était encore plus mal disposée pour César. On penchait à révoquer les deux rivaux ; mais on aurait voulu que César licenciât le premier son armée. Curion, regardant cette proposition comme un nouveau piége, défendit au Sénat, en sa qualité de Tribun, de délibérer sur la démission de Pompée et de César. Tout ce que put faire le Sénat ainsi entravé, ce fut d'affaiblir celui-ci de deux légions, en décrétant que Pompée et César en fourniraient chacun une, pour

renforcer l'armée destinée contre les Parthes ; en effet, comme on l'a vu dans les commentaires, Pompée profita de cette occasion pour réclamer celle qu'il avait remise quatre ans auparavant à son beau-père. Résolu de plus en plus cependant à ne pas se dessaisir du pouvoir, il entendait avec complaisance déprimer devant lui son rival, « Me-» diocre général, *lui disait-on*, redou-» table seulement pour des barbares et, » ne sachant ni contenir ses soldats, ni » se les attacher. »

César voyait sans effroi s'approcher le moment d'une crise décisive ; maître de lui-même, il opposait toutes les apparences de la modération à ces procédés hostiles et n'en marchait que plus surement à son but. Pour entretenir les dispositions favorables du peuple, il jeta les fondemens d'un nouveau *forum*, plus vaste et plus magnifique que l'ancien ; le terrain seul lui coûta (1) des sommes

(1) Si le texte de Suétone n'est pas corrompu,

immenses, et tous les embellissemens y furent prodigués. Il voulut aussi, quoiqu'absent, procurer aux Romains un des spectacles dont ils étaient le plus avides, un combat de Gladiateurs, qu'il donna en mémoire de sa fille Julia, dont il rappela le deuil. Ce n'était pas l'usage d'honorer la mémoire des femmes par des jeux sanglans; mais Pompée ne pouvait guères s'opposer aux honneurs qu'on rendait à sa femme. Enfin le peuple fut invité à des festins magnifiques. César avait d'un autre côté, doublé la paye de ses troupes et augmenté leur ration de blé; il leur distribuait des terres et des esclaves; il acquittait les dettes de ses officiers : aussi l'on pouvait dire que les soldats, qui servaient sous lui,

---

César paya cet emplacement plus de vingt millions, ce qui ne paraîtra peut-être pas extraordinaire, si l'on calcule ce que coûterait, dans le plus beau quartier de Paris, un espace couvert de maisons, qui fût dans le cas de contenir seulement la moitié des citoyens votans.

n'étaient plus les soldats de la République, mais ceux de César (1).

Voulant le priver d'un de ses plus zélés partisans, le Consul Marcellus et le censeur Appius attaquèrent Curion. Appius le menaça d'une note d'infamie, s'il continuait de suspendre le cours des délibérations du Sénat. Le Consul attaqua le Tribun devant cette assemblée et peignit des plus noires couleurs et sa conduite actuelle et ses désordres passés.

---

(1) Les deux légions qui le quittèrent, d'après le décret du Sénat, reçurent, en partant, une gratification d'environ deux cent cinquante de nos francs, par homme.

« Pour se ménager des partisans, il avançait de » l'argent, souvent sans exiger d'intérêt, à tout » ce qui l'approchait et même à beaucoup de Sé- » nateurs; il faisait d'amples distributions de » vivres à toute espèce de personnes, soit qu'il » les eût invitées, soit qu'elles se présentassent » d'elles-mêmes, et n'en exceptait ni les affran- » chis, ni les esclaves, qu'il savait être bien vus » de leur maître ou de leur patron. Il était la res- » source unique et infaillible des gens obérés et

Il semble que, pour être impartial, il aurait dû se ressouvenir de ceux-ci, avant que Curion se fût jeté dans le parti contraire au sien. Au reste l'accusé ne fut pas effrayé : il savait que la majorité des sénateurs ou redoutait César, ou lui était attachée, ou ne se souciait pas de voir Pompée sans rival. Aussi Curion fut-il absous et Marcellus se retira confus.

Avoir enlevé à César une partie de ses

» des jeunes prodigues, à moins qu'ils ne fussent » ou accusés de délits trop graves, ou trop enfoncés dans la misère ou la débauche, pour qu'il » pût les soutenir. Il disait ouvertement qu'il en » aurait besoin dans la guerre civile.

» Il ne s'appliquait pas moins à s'attacher les » rois et les provinces, donnant aux uns des milliers d'esclaves, fournissant aux autres des secours quand et aussi souvent qu'ils en demandaient, sans attendre les ordres du Peuple et » du Sénat, et décorant d'ouvrages magnifiques » les plus puissantes villes de l'Italie, des Espagnes, » de l'Asie même et de la Grèce. »

SUÉTONE, *in Julio*, c. 27, 28.

troupes et de la manière qu'on l'a vu, c'était une espèce de déclaration de guerre de la part de Pompée : mais il n'avait pas encore entièrement jeté le masque ; on voit que, se tenant à l'abri des formes, il laissait agir ses affidés, sans se déclarer ouvertement. César, fidèle à son plan, dissimulait de son côté ; il se contenta de demander, par une nouvelle lettre : « Qu'on ne le privât » pas des bienfaits du peuple, ou que » les autres commandans fussent traités » comme lui. » La lettre, lue par Curion en pleins Comices, y fut couverte d'applaudissemens ; on jeta des fleurs sur le Tribun, on le reconduisit à son logis avec des acclamations : mais les choses ne se passèrent pas aussi tranquillement dans une assemblée du Sénat, tenue, ce semble, à raison de cette lettre, ou du moins à la même époque.

Marcellus avait fait prendre à la délibération une marche fort adroite, en faisant voter séparément sur César et sur Pompée. Lorsqu'il demandait « S'il

» convenait de proroger le commande-
» ment de celui-là, » presque tout le Sénat s'y refusait : quand il était question du second, le Consul exposait l'injustice qu'il y aurait à lui ôter ses pouvoirs avant le temps, et l'on consentait à l'en laisser jouir. Mais Curion, réunissant ce que le Consul avait divisé, mit aux voix « Si le Sénat voulait que César
» et Pompée abdiquassent tous les deux
» à la fois, » et la proposition fut adoptée par trois cent soixante-dix voix contre vingt-deux. *Triomphez donc*, s'écria le Consul, *emportez-le, afin de nous donner César pour maître :* et il rompit l'Assemblée.

Cependant, sous prétexte que César passait les Alpes et marchait sur Rome à la tête de son armée, Marcellus, se faisant accompagner des Consuls désignés, alla trouver Pompée hors de la ville, où sa qualité de Proconsul en activité de service était censée le retenir, et lui présenta une épée, en lui ordonnant de l'employer pour la défense de la

patrie, et en lui déférant le commandement de toutes les troupes de l'Italie, avec le droit d'en lever à volonté. Ce fut probablement en ce moment qu'il lui remit les deux légions de César et qu'elles devinrent partie intégrante de son armée. Pompée répondit : « Qu'il » obéirait aux Consuls, *à moins qu'il* » *n'y eût quelque chose de mieux à* » *faire.* » C'était son dicton favori, qu'il prononça dans cette circonstance, soit par habitude, soit par suite de l'espèce de dissimulation, dont il s'était fait une loi ; car il avait dès lors pris son parti.

Curion fit encore quelques tentatives en faveur de César: enfin, voyant le Sénat de plus en plus aigri contre lui, et le temps de son Tribunat étant expiré, il craignit pour sa personne et s'enfuit à Ravenne, auprès de César, qu'il voulut engager à commencer la guerre. Mais César, plus circonspect, attendait que les événemens donnassent une couleur encore plus spécieuse aux hostilités qu'il pourrait faire : il voulait, avant de re-

courir à la force, avoir ou paraître avoir épuisé les moyens de conciliation (1).

M. Antonius avait remplacé Curion au Tribunat, par le crédit de César, dont on a vu qu'il était Questeur dans la Gaule. Il commença par demander, « Que

(1) Ce qui porte à croire que l'idée d'une guerre civile lui répugnait, et qu'il ne s'y détermina que lorsqu'il ne put l'éviter, sans renoncer au pouvoir et aux honneurs; ce qui prouve au moins, ce me semble, que le projet de parvenir à l'autorité suprême n'était point une idée qu'il caressait, comme on l'a prétendu, depuis long-temps, mais que les circonstances seules le firent éclorre; ce sont les démarches qu'il fit, après la mort de Julie, pour conserver l'amitié de Pompée et pour entretenir ou renouer la bonne intelligence qui avait existé long-temps entr'eux. Pour y parvenir il lui avait offert Octavia, la fille de sa sœur, mariée à Marcellus, en lui demandant pour épouse Pompéïa, promise à Faustus Sylla. Il n'espérait pas sans doute que Pompée se prêtât à l'élever au premier rang; il ne pensait donc pas alors à s'y placer : mais il prétendait aussi que personne ne l'occupât.

» les deux légions retirées à César fus-
» sent, suivant le Sénatus-consulte qui
» les avait demandées, envoyées en Sy-
» rie à Bibulus, pour servir contre les
» Parthes; qu'il fût fait défense à Pom-
» pée de continuer les levées en Italie;
» et que ceux qu'il avait enrôlés déjà
» fussent dispensés de se présenter. »

Dix jours après son entrée en charge, le 12 des Kalendes de Janvier (1), dans une harangue au Peuple, il invectiva contre Pompée, dont il retraça la conduite depuis sa première enfance, et menaça, dit-on, de la guerre civile. Mais il est probable que Cicéron, son implacable ennemi, qui rapporte le fait, exagère, et qu'Antoine se contenta de prouver que les mesures prises contre César étaient de nature à le pousser aux dernières extrémités. Au reste son dis-

(1) Ou le 21 Décembre, suivant la calendrier Romain, alors très-vicieux. Les Tribuns entraient en charge le 10 de ce mois, au lieu que les Magistrats *Curules* ne commençaient leurs fonctions que le premier Janvier.

cours fut si vif ou si violent, que Pompée, qui le lut avec Cicéron, s'écria : *Que fera César, s'il devient le maître? quand son Questeur, qui n'a ni crédit, ni argent, ose parler de la sorte.*

Quoique les choses en fussent à ce point, on négociait toujours. César offrait de licencier huit légions et de renoncer au gouvernement de la Gaule Transalpine, pourvu qu'on lui laissât, jusqu'à ce qu'il fût Consul, la Cisalpine et l'Illyrie ; et il se relâcha jusqu'à ne demander que l'Illyrie et une légion (1). Ce furent là probablement les propositions très-modérées, dont il veut parler dans les premières lignes du Liv. I. de la Guerre Civile ; et l'on peut convenir

(1) On pouvait supposer que César savait bien ce qu'il faisait, en renfermant ses demandes dans des bornes aussi étroites. Il comptait bien retrouver au besoin ses vieux soldats, comblés de ses bienfaits, et presque tous originaires de la Cisalpine, qui lui était entièrement dévouée, et qui confinait à l'Illyrie. Suétone, *in Julio*, c. 29, fait entendre que telle était l'opinion à Rome.

qu'il ne pouvait demander moins au Sénat et à Pompée, sur-tout lorsque celui-ci continuait à garder sous ses ordres les deux légions enlevées à César. Cicéron dit que : « S'il se fût borné à de-» mander le Consulat, en licenciant ses » troupes et renonçant à ses gouverne-» mens, on ne pouvait le lui refuser. » Mais un an devait encore s'écouler avant cette époque; et, si César n'avait conservé aucun moyen de se faire respecter, que de manœuvres, ou même de violences n'avait-il pas à craindre dans l'intervalle ! Ce qu'une loi aurait fait, n'aurait-on point pu l'annuller par une autre, et n'en avait-il pas des exemples?

César n'avait garde de se livrer pieds et poings liés à ses ennemis et de s'en rapporter à leurs simples promesses. Au reste, il semble qu'il n'aurait pu se refuser à exécuter ce qu'il proposait, sans s'aliéner ses amis, le peuple et l'armée, que son intérêt essentiel était de convaincre du desir qu'il avait de la paix : mais il n'aurait pas sans doute voulu

reconnaître le prééminence de Pompée; et celui-ci le sentait si bien, que, si les choses avaient abouti à un accommodement, et qu'en conséquence César eût obtenu le Consulat, Pompée avait résolu de quitter Rome et d'aller dans son gouvernement des Espagnes.

Ainsi, quelle que fût l'ambition de César, (qui se sentait peut-être les moyens d'arriver à son but, sans verser de sang; but qui n'était pas sans doute alors ce qu'il fut après la victoire:) il me paraît certain que Pompée voulut le premier la guerre. Il voyait de son côté les grands; il prétendait avoir le bon droit: en conséquence, il montrait en toute occasion de la hauteur et ne faisait pas mystère de sa résolution de réduire par la force César à plier sous la volonté du Sénat; ce qui signifiait, ou autant vaut, sous la sienne. César, au contraire, opposant aux ordres et aux démarches fougueuses du Sénat deux Plébiscistes rendus en sa faveur, l'un sur la proposition de Trébonius, et

d'après les conventions de César avec Pompée lui-même, l'autre sur la demande unanime des Tribuns; (lois dont le Sénat n'avait pas le droit d'annuller les dispositions:) César, dis-je, faisait sans cesse des avances, tout en prévoyant peut-être qu'elles seraient inutiles; et, mettant ainsi de son côté les apparences de la modération, il rejetait sur Pompée le tort des hostilités.

Tel était l'état des choses lorsque la lutte entre ces deux rivaux s'engagea : César va nous en rendre compte (1).

---

(1) « César prit pour prétexte de la guerre les » insultes que lui avait faites le Sénat et ses pro- » cédés violens à l'égard des Tribuns du peuple. » On croit qu'il y en eut d'autres. Pompée pré- » tendait, que ne pouvant, avec ses ressources » personnelles, achever les ouvrages qu'il avait » commencés et remplir les espérances, dont il » avait flatté le peuple pour l'époque de son re- » tour, il avait voulu tout bouleverser. D'autres » prétendaient qu'il avait craint d'être obligé de » rendre compte de ce qu'il avait fait dans son » premier Consulat, contre les Auspices et malgré

» des oppositions légales. Caton déclarait souvent, » avec serment, qu'il ferait casser ses actes, dès » qu'il aurait licencié son armée; et l'on disait » ouvertement que, s'il rentrait dans l'état privé, » on le forcerait de paraître, comme Milon, de- » vant un tribunal entouré de soldats. C'est ce que » rend probable le mot que lui prête Asinius Polio, » lorsqu'après l'affaire de Pharsale, jetant les yeux » sur les soldats de Pompée, étendus sans vie sur » le champ de bataille, il s'écria : *Ils l'ont voulu:* » *après tant d'exploits, moi, César, j'aurais été* » *condamné, si je n'avais eu recours à mon armée.* » Quelques-uns pensent que, séduit par l'habitude » de commander et comparant ses moyens et ceux » de ses adversaires, il profita de l'occasion pour » usurper un pouvoir, après lequel il avait sou- » piré dès ses plus jeunes ans. C'est ce que Cicé- » ron paraît avoir cru, lorsqu'il dit, *dans ses* » *Offices*, que César avait toujours dans la bouche » deux vers d'Euripide, dont le sens est : *Car si* » *l'on peut violer la justice, c'est pour régner* » *qu'il faut la violer; dans toute autre circons-* » *tance conformez-vous à l'équité.* »

SUÉT., *in Julio*, c. 30.

Il me semble résulter de ce passage que, quel- qu'ambitieux que fût César, comme personne n'en doute, les justes craintes que lui inspiraient ses ennemis, dont toute la conduite, tous les discours

respiraient la haine la plus irréconciliable, furent le principal motif qui lui fit tirer l'épée. Peut-être, jugeant que tôt ou tard ils trouveraient l'occasion, qu'ils saisiraient avidement, de le perdre, et sentant tous les avantages que lui donnait une armée aguerrie, ne fut-il pas fâché du prétexte si plausible qu'ils lui fournissaient, par leurs persécutions contre lui et par leur emportement vis-à-vis des Tribuns. Mais tout annonce qu'il lui répugnait d'en venir aux extrémités.

OBSERVATIONS

ET

PRINCIPALES VARIANTES

RELATIVES

AUX HUIT LIVRES DE LA GUERRE DES GAULES.

Page 4, ligne 14. *Qua de caussa Helvetii* etc., jusqu'à la fin de la phrase. I. C. H. dans ses observations critiques, insérées dans les nouveaux mélanges de Leipsick, de 1743 et années suiv., Vol. II, p. 304, regarde cette phrase comme une glose et veut qu'on la rejette; d'autant plus qu'on y attribue mal à propos aux Helvétiens ce qui appartient aux Belges; qu'un peu plus bas on dit tout le contraire, quant aux premiers; et qu'enfin il n'y a pas de raison pour que César parle ici des Helvétiens, dont il va être question dans un moment. Cette conjecture est assez vraisemblable. OBERLIN.

Je doute que ces motifs soient suffisans pour faire retrancher cette phrase. Ce que César dit plus bas des Helvétiens, ne contredit nullement ce passage; et dans sa harangue à ses troupes, près de Besançon, il confirme ce qu'il avance ici, des guerres fréquentes qui avaient lieu entre les deux peuples.

(1) Tous les auteurs cités le sont d'après l'édition d'Oberlin.

P. 6, l. 6. *Quæ ad Hispaniam.* Clarke veut qu'on lise *quæ est ad*, et Ob. l'approuve. La suppression de ce verbe n'a cependant rien de contraire au génie de la langue latine.

P. 8, l. 10. *Ad eas res conficiendas.* Je préférerais *ad ea*, non à cause du désagrément de la répétition, qui est fréquente dans cet auteur, que parce que les manuscrits varient : l'un porte *confirmandas*, au lieu de *conficiendas;* un autre *leges*, au lieu de *res;* un troisième omet les quatre mots. Cette variété paraît venir des copistes, qui auront écrit chacun suivant le sens qu'ils auront donné à la phrase. Morus.

Ibid., l. 14. *Is sibi.* M. veut qu'on lise *is, ubi,* et Ob. l'approuve. *Sibi*, qui se trouve dans plusieurs éditions, me semble néanmoins faire un sens très-suivi, et même donner à entendre quelque chose de plus que l'autre leçon: c'est qu'Orgétorix, ne pouvant tout faire par lui-même, remit à des personnes de confiance le soin de veiller dans l'intérieur de l'Helvétie aux préparatifs ordonnés, et se chargea des affaires du dehors.

P. 12, l. 8. Au lieu de *Noricam*, Ob. écrit *Noreïam*, d'après Cellarius. J'ai laissé le premier nom, qui me paraît bien convenir à une ville, qui peut-être était la capitale du Norique.

P. 16, l. 5. *Millia passuum decem novem.* C'est donner trop de longueur à ce mur. Vossius croit qu'au lieu de lire les deux mots *decem novem*,

collectivement, on doit retrancher ou l'un ou l'autre. Cluvier est du même avis, ainsi que Cellarius, et Davis s'y est rangé, parce que Julius Celsus ne met que dix mille et supprime le second nombre. M.

Ob. l'avait en conséquence effacé dans son texte, mais il le rétablit dans son supplément d'observations. « Le point de la difficulté, *dit-il*, gît à savoir » si ce mur était près de Genève, ou un peu au- » dessus. Spon, dans son *histoire de Genève*, L. I, » le met un peu au-dessus, entre le lac et Gingin, » près de Nyon, où l'on en voit encore, suivant » lui, des décombres; mais dans une dissertation » *sur le lieu où passaient les lignes, que César* » *fit faire près de Genève*, etc., Butin, médecin » de cette ville, avance, et prouve par un plan, que » ce mur partait de Genève pour aboutir à Cluse, » et soutient que la montagne qu'on appelle au- » jourd'hui *le Wache*, en-deçà du Rhône, était » alors regardée comme faisant partie du Jura, » Butin en conclut que la longueur de dix-neuf » mille pas, que le texte ordinaire donne à ce mur, » n'est pas excessive; il me semble donc qu'il faut » rétablir *decem novem millia passuum*.

P. 20, l. 18. *Ambarri, necessarii.* Des éditions portent *eodem tempore quo Ædui, Ambarri quoque :* mais aucun manuscrit ne donne le *quo* et le *quoque*. Clarke veut qu'on lise *Ædui, Ambarri necessarii*, leçon qu'approuve Oudendorp : de cette manière les Ambarres seraient censés avoir fait partie de la cité Eduenne, et on les aurait appelés Æduens Ambarres, comme on disait Locriens

Ozoles et Locriens Opuntiens. Mais César parle plus bas des Ambarres, comme d'un peuple différent des Eduens. On doit conclure la même chose d'un passage de Tite-Live, L. 5. 34, où dans l'énumération qu'il fait de divers peuples Gaulois, il compte les Ambarres, comme un peuple distinct des Eduens. M.

P. 24, l. 26. *Legati Helvetii.* Plusieurs savans pensent que ces mots se sont glissés de la marge dans le texte, d'autant plus que César adresse la parole aux envoyés eux-mêmes.

P. 30, l. 23. Au lieu de *quod præstare dicant*, Ob. veut qu'on lise *quod præstare debeant*, en rapportant le *quod* à *frumentum*, et finissant la phrase à *debeant.* Le sens me semble aussi net dans la leçon que j'ai adoptée. Après *dubitare* on lit dans plusieurs éditions *debeant.*

P. 38, l. 24. *Pro Prætore.* Cette expression a donné lieu à plusieurs dissertations, pour savoir, si, du temps de César, il y avait des Lieutenans qui prissent la qualité de *pro Prætore*, et l'on s'est décidé pour l'affirmative.

P. 42, l. 10. *Non commisissent.* Ob. lit *commovissent;* j'ai préféré le premier mot, dont César se sert fréquemment, tandis qu'il n'emploie jamais le second.

Lig. 27. *Phalange facta.* Cet ordre de bataille n'avait rien de commun avec la phalange Macédonienne : il se rapportait plutôt à la tortue Romaine.

P. 46, l. 15. *Nullam partem noctis itinere intermisso.* Morus veut effacer ces mots, qui paraissent en effet une répétition de *tota nocte continenter ierunt*, s'ils n'en sont pas une explication écrite en marge de quelque manuscrit, et reportée dans le texte par un nouveau copiste. Cependant comme le *tota nocte* n'a trait qu'à la première nuit, on pourrait rapporter le *nullam partem noctis* aux nuits suivantes.

P. 48, l. 8. *Urbigenus.* La plupart des manuscrits portent *Verbigenus*, ou *Virbiginus*, ou *Verbiginius.* Mais Cellarius dans sa *Notitia orbis antiqui*, p. 275, prouve, comme l'avait déjà fait Cluvier, d'après l'itinéraire d'Antonin, que la vraie leçon est *Urbigenus*, parce qu'on trouve dans cet itinéraire une ville en Helvétie, du nom d'*Urba.* M. Schæpflin, ayant vu en 1769 à Soleure un autel de pierre, dédié AU GÉNIE VERBIGÉNUS, a rétabli cette dernière leçon et fait voir que le *pagus Verbigenus* était situé non pas au pays de Vaud, comme l'ont cru les Géographes, mais aux environs de Soleure, entre le Jura et le Rhin. OB.

En adoptant *Urbigenus*, j'avais suivi d'Anville, qui n'a point connu le fait ci-dessus.

P. 51, l. 22. *Millia* CCCLXVIII. Les écrivains variaient beaucoup sur le nombre des Helvétiens et de leurs alliés. Suivant Plutarque, ils étaient trois cent mille; quatre-vingt mille, suivant Polyène; et Strabon rapporte qu'il périt quatre cent mille Gaulois, et qu'il n'y en eut que huit mille qui retournèrent dans leur pays. Tous ces auteurs n'ayant

pu tirer leurs renseignemens que des Commentaires de César, puisqu'ils diffèrent si essentiellement entr'eux, il en résulte, et la chose parle d'elle-même, que ces différences viennent des copistes, qui ont interverti et confondu les chiffres. M.

P. 52, l. 21. *Secreto.* Ob. ajoute *in occulto.* M. voudrait supprimer l'un des deux. Ob. pense qu'on pourrait avec Oud. rapporter *secreto*, à l'ouïe, et *occulto* à la vue : c'est ainsi qu'on lit dans Cic. *pro Mil.*, c. 5. *tacitas et occultas assensiones.* Je ne crois pas que *tacitas* dise la même chose que *secretas,* qui, tiré de *secernere*, me semble avoir précisément trait à la vue, et j'ai supprimé *in occulto*, comme étant une répétition.

P. 56, l. 18. *Ad Magetobriam.* La plupart des éditions portent *Amegatobriæ,* contre la leçon de tous les manuscrits, suivant M.

P. 62, l. 11. *Emolumento.* Au lieu de ce mot, Ob. a mis *emolimento*, entendant, comme l'a fait aussi Morus, qu'Arioviste veut dire « Qu'il ne pour» rait faire marcher son armée sans beaucoup de » vivres, *et sans de grands efforts.* »Ce n'est qu'en tremblant, pour ainsi dire, que je me permets d'aller contre de pareilles autorités. Mais comme tous les manuscrits ont *emolumentum*, j'ai conservé ce mot, qui me paraît en cet endroit signifier *dépense.* Arioviste dit plus bas que, depuis quatorze ans, « les Germains n'avaient pas entré dans une » maison : » ils campaient donc; et, comme ils n'occupaient qu'un tiers de la Séquanie, il ne devait pas être difficile de les réunir. Mais, réunis,

il faudrait les nourrir; on ne les nourrisait qu'à grands frais, et c'est ce qu'exprime, je crois, le mot *emolumentum*.

P. 68, l. 5. *Facultas*. On lit dans plusieurs éditions, au lieu de ce mot, *difficultas*, qui donne une idée toute contraire à celle qu'a voulu exprimer César.

Ibid., l. 7. *Adduasdubis*. On lit dans les manuscrits et les éditions, *Alduabis*, *Alduadubis*, *Alduadusius*, *Adduadubis*. Ob. écrit simplement *Dubis*. Cependant il convient que tous les manuscrits joignent à ce mot une ou deux syllabes; il conjecture que cette rivière, appelée *Addua* ou *Aldua* dans les temps anciens, ayant pu prendre postérieurement le nom de *Dubis*, les lecteurs auront par forme d'explication, porté le dernier en marge, d'où les copistes l'auront pris pour l'insérer dans le texte.

P. 70, l. 3. *Non magnum in re militari*. Avant ces mots, on lit dans plusieurs éditions, *magnum periculum miserabantur, quod*. M. les rejette, et Ob. ne les a point admis dans son texte. Je les ai pareillement omis. L'édition de Lyon, 1573, porte *non magnum periculum miserabantur*: des savans remplacent *miserebantur* par *esse rebantur, adversabantur, murmurabantur*. Au fond ces mots de quelque manière qu'on les lise, sont redondans et ne font que défigurer la phrase.

Ibid., l. 5. *Duceret*. Ob. écrit *diceret*, ce qui

offre le même sens. Il met aussi ce mot et *petebant* au pluriel, ce qui est indifférent.

P. 72, l. 18. *Nuper.* Après la guerre des Cimbres, dans celle des esclaves, Epit. du 97 Liv. de T. L. C'étaient en grande partie des Germains, pris par Marius.

P. 74, l. 23. *Convictam.* Ob. d'après Oud. écrit *conjunctam.* Je crois que le premier mot offre un sens plus net que le second; *conjunctam* me semblerait demander *et*, à la place du second *aut*, qu'exige cependant le premier. Je rapporte ainsi à *avaritiam*, le membre incident *aliquo facinore comperto*, qui, sans cela, me paraît une expression un peu vague.

P. 78, l. 11. *Existimaret.* Ob. d'après Oud. lit *existimare.* Il m'a semblé que le premier, qui se trouve dans la plupart des éditions, offrait un sens au moins aussi bon que le second.

P. 90, l. 19. *Clamavit.* Ob. lit *conclamavit*, en observant que les éditions en général portent *clamavit*, comme si *conclamare* ne pouvait pas convenir à un seul. Il cite là-dessus Virgile qui dit : *Italiam primum conclamat Achates.* Mais la prose admet-elle tout ce que se permet la poésie?

P. 100, l. *Hostium equitatum persequentem.* Ob. veut qu'on lise *hostes equitatu persequentem.*

P. 108, l. 28. *Duodecimo die.* Ces deux mots devraient problablement être supprimés; ou peut-être faudrait-il remplacer *duodecimo* par *primo.* M.

P. 118, l. 26. Ob. écrit *fastigatus* et non *fastigiatus*. L'un et l'autre sont de la bonne Latinité.

P. 120, l. dern. *Sustinebant*. M. désapprouve ce mot qui, dit-il, n'est pas dans les manuscrits. Ob. lui a substitué *prohiberent*, qui forme au fond le même sens.

P. 122, l. 16. *et; quorum — convenire*. Ob. met *ut — convenirent*. La leçon que j'ai suivie est celle d'Hotoman et de Manuce : le sens est le même : alors il n'est pas nécessaire de changer en *et potius* le *ut potius* qui suit.

P. 136, l. 21. *Signum tuba dandum*. Morus a cru et Ob. après lui, que c'était le signal d'en venir aux mains, *signum ipsius conflictus inchoandi*. Mais il est clair par ce qui suit que ce n'était qu'un signal préparatoire, qui devait se donner immédiatement après qu'on avait élevé sur le *Prétoire* le drapeau de combat. César suit ici l'ordre des opérations à faire, et certes la charge ne sonnait qu'après le *mot* donné : aussi voit-on à la page suivante César donner à la dixième légion le véritable signal du combat.

Ibid., l. 28. *Successus et incursus hostium*. Plusieurs éditeurs, Clarke entr'autres ont supprimé le premier mot, croyant y voir une tautologie. Il me semble cependant que l'approche et la charge sont deux choses bien distinctes.

P. 138, l. 24. *Ad galeas induendas*. Ob. veut qu'on lise *inducendas*. J'ai préféré le premier, attendu que, suivant lui-même, *inducere* ne se dit

pas en ce sens d'une manière absolue et sans un régime direct ou indirect.

P. 140, l. 14. *Acie constiterant.* M. et après lui Ob. veulent que le mot *acie* soit ici génitif, ce dont la nécessité ne m'est pas demontrée ; la suppression de la particule *in* n'ayant rien d'extraordinaire.

P. 144, l. 15. *A novissimis desertos.* M. veut, et Ob. semble l'approuver, qu'après *desertos* on sousentende *ducibus*, parce que, dit-il, ils n'avaient plus de chefs dont les ordres les continssent. Cette explication me semble entièrement contraire à ce que César dit plus haut, page 136 et 138, qu'une de ses ressources fut la défense qu'il avait faite à ses Lieutenans de quitter chacun sa légion, avant que le camp fût retranché. Il m'a paru que l'auteur voulait faire entendre que le découragement gagnait par degrés. Si l'on aime mieux sousentendre *a reliquis legionibus*, alors la crainte du soldat viendra de ce qu'il voyait son corps isolé, et comme abandonné des autres légions.

P. 146, l. 27 et 28. *Omnibus in locis pugnabant, quo se.* Oud. et après lui Ob. lisent : *omnibus in locis pugnæ se.* Il me semble pourtant que la première leçon explique mieux ce dont il s'agit. Les cavaliers se battaient par-tout à l'envi des légionnaires, littéralement, *afin de l'emporter sur les légionnaires :* ce qui est clair. Je demande à présent s'ils pouvaient dans la mêlée *se mettre devant les légionnaires*, ce que signifie exactement la secoude leçon. Non, sans doute : ils ne pouvaient combattre que sur les points qui n'étaient

pas attaqués par les légions. Si l'on entend que les cavaliers se battaient mieux, je dirai qu'il n'est pas probable que César ait voulu leur donner le prix de la valeur sur-tout sur la dixième, qui, après avoir vaincu le corps qui l'attaquait, venait de le tirer de la position la plus critique.

P. 166, l. 28. *Sigillatim.* J'ai rendu ce mot par *petits détachemens;* j'ai peine à croire que Galba envoyât un à un des soldats chercher des vivres.

P. 180, l. 1. *Multa Cæsarem ad id bellum incitabant.* Strabon, l. 4., prétend au contraire que les Venètes commencèrent la guerre, en vue d'empêcher César de passer dans la Bretagne.

P. 184, l. 22. *Et eadem de caussa minus incommode scopulis continebantur.* Ob. lit *commode;* mais je ne vois pas quel sens il pourrait faire, si, comme la construction de la phrase me semble l'exiger, il s'agit ici non pas des vaisseaux Romains, mais de ceux de l'ennemi.

Vossius pense qu'à raison de leur élévation et de leur largeur les vaisseaux Venètes ne trouvaient point aisément place entre les écueils: mais d'abord la hauteur est en ce cas indifférente; *et la largeur*, dont César d'ailleurs ne parle pas, ne peut jamais faire un grand objet. Hausius veut que ce fut parce que la carène en était trop plate: mais César dit plus bas qu'ils se laissaient échouer sans crainte sur les rochers. Je n'ai donc pas craint d'admettre la correction moderne. La conjecture d'Hotoman, qui lit *copulis* au lieu de *scopulis*, lèverait la difficulté, si l'on trouvait ailleurs ce mot employé pour désigner un grapin.

P. 186, l. 7. *Omni genere armorum ornatissimæ.* Ob. veut qu'*arma* signifie ici toute espèce d'agrès, tels que voiles, cordages, etc. Je ne le crois pas et je pense que ces objets sont compris dans le mot précédent *paratissimæ.*

P. 198, l. 12. *Structuræ.* Ob. donne *secturæ*, en convenant qu'il ne connaît pas d'exemple de cette expression prise en ce sens : cependant c'est la leçon du plus grand nombre des manuscrits. On trouve dans les autres *stricturæ, structuræ, securæ, saturæ ;* quoique j'aie adopté *structuræ*, peut-être *stricturæ* conviendrait-il. Virgile l'emploie à peu près dans le sens qu'il aurait ici ; *striduntque caveruis stricturæ chalibum. Æn.* l. 8. v. 420. On pourrait supprimer le mot quel qu'il soit : *ærariæ* suffit.

Ibid., l. 20. *Soldurios*, mot celtique, conservé chez les Gallois qui l'écrivent *Sawldwr :* nous en avons fait d'abord *souldart* et depuis *soldat.*

P. 204, l. 14. *Quatuor cohortibus.* Des manuscrits, suivant Ob. et des éditions anciennes portent *his*, d'où il conjecture qu'aura pu se former le nombre quatre, IIII, le mot et le chiffre offrant la même quantité de jambages.

Ibid., l. 28. *Contenderunt.* Ob. lit *intenderunt :* le premier cependant est bien plus usité dans César.

P. 220, l. 4. *Prava atque deformia.* On trouve en divers manuscrits *parva atque.*

Ibid., l. 22. *Millia passuum quingenta.* Quelques manuscrits donnent *centum*, ce qui est plus probable. Juste-Lipse et Hotoman veulent *sexaginta*, LX, rejetant l'erreur sur la négligence des copistes. En cas pareil on ne peut avoir rien de positif.

Id., l. 26. *Quam qui sunt ejusdem generis etiam humaniores.* Avant *etiam* Oe. place les mots *et cæteris*, inutiles au sens, puisqu'ils ne sont qu'une répétition de *quam qui sunt ejusdem generis.* Comme il convient de la corruption du passage, je n'ai pas hésité à les retrancher. Bentlei lit : *paulo, quam qui sunt ejusdem generis cæteri.*

P. 222, l. 6. *Reddiderunt.* Oe. remplace ce mot par *redegerunt*, en convenant que le premier se trouve dans quelques manuscrits.

P. 224, l. 10. *Nihil his committendum.* M. entend par-là que César ne crut devoir *rien communiquer, rien confier aux Gaulois de ses desseins.* Ce n'est pas, suivant moi, le sens : l'arrivée prématurée de César et la marche subséquente de ses troupes devaient assez annoncer ses projets ; leur annoncer son prochain retour eût été d'ailleurs un moyen de contenir les Gaulois. Je m'en suis tenu à la signification simple de *committere*, avoir *confiance :* César ne s'en rapporta pas aux Gaulois pour arrêter les progrès des Germains. L'autre sens suppose d'ailleurs à César l'habitude, qu'à coup sûr il n'avait pas, de prendre des peuples vaincus pour confidens.

P. 226, l. 4. *Qui sunt Trevirorum clientes*, ne se rapporte qu'aux Condruses : les Eburons étaient un peuple libre.

P. 232, l. 22. *Quatuor et septuaginta.* Julius Celsus dit quatre cent soixante et dix.

P. 242, l. 3. *Non — directa.* Ob. rejette ce mot et le remplace par *derecta*, appliquant le premier à la ligne horizontale, et le second à la ligne perpendiculaire : pourquoi donc, l. 16, écrit-il *derecta* plutôt que *directa?* Les deux mots existent-ils réellement et distincts l'un de l'autre, ou plutôt ne seraient-ils pas le même avec une orthographe différente ?

P. 250, l. 15. *Coactis contractisque.* M. veut que le premier mot se rapporte à la flotte entière et que le second s'applique à un certain nombre de vaisseaux, que César choisit sur la totalité. Ne pourrait-on pas entendre par *coactis* les vaisseaux qui lui appartenaient, et par *contractis* ceux qu'il avait requis des pays voisins, avec promesse d'une indemnité ?

P. 264, l. 9. *Pars hominum.* Ob. veut que dans cet endroit il soit question des Bretons, *dont une* partie allait et venait dans le camp. J'ai peine à le croire. D'abord les grands s'étaient, est-il dit plus haut, retiré du camp peu à peu, pour aller réunir leurs sujets ou leurs cliens. Ensuite est-il à présumer qu'au moment de se jeter sur la légion qui moissonnait, une partie des ennemis fût venue

s'exposer à être faite prisonnière? Il y en aurait eu sans doute d'arrêtés, et César n'en parle pas. Enfin était-il en usage chez les Romains de laisser aussi librement circuler des étrangers dans l'intérieur du camp, sur-tout quand on s'en méfiait? D'un autre côté ces allées et ces venues des légionnaires ne paraissent guère d'accord avec la discipline. Mais peut-être aussi venaient-ils chercher des objets nécessaires, ou faisaient-ils rentrer la récolte à fur et mesure.

P. 266, l. 27. *Qui erant in agris, reliqui discesserunt.* Je ne sais, je l'avoue, à qui se rapporte ce *reliqui.* César a retiré toutes ses troupes : il ne reste dans les champs que les ennemis, qui doivent se retirer de leur côté. Quels sont donc les *reliqui?* ce mot ne pourrait-il pas s'effacer sans altérer le texte ?

P. 284, l. 15. *Naves — invenit constructas : constructas* ne peut, je crois, se remplacer par *instructas*, comme le veut Ob. Les navires de César étaient construits, mais ils n'étaient pas *gréés*, tout prêts enfin, ce que suppose le mot *instructæ*, puisqu'il fallait encore quelques jours, avant qu'ils pussent être mis à l'eau.

P. 302, l. 6. *Utuntur aut ære, aut annulis ferreis.* M. donne toutes les manières dont ce passage se trouve écrit. *Utuntur aut ære, aut nummo æreo, aut aliis ferreis.— Utuntur aut æreo, aut* — ailleurs on lit *aureo* pour *æreo* — ailleurs *annulis* pour *aliis* — d'autres portent *lanceis ferreis*

— d'autres *taleis ferreis*. — Vossius conjecture qu'il faut lire *talis*. M. adopte TALEIS. — OB. a préféré *annulis*, d'après la traduction grecque.

P. 304, l. 18. *Vitro*. On trouve dans les manuscrits *ultro*, *nitro*, qui sont corrompus de *vitro*, et *glasto* qui en est le synonyme. Ce dernier est le mot celtique *glas*, latinisé; il se dit encore en basse Bretagne et en Irlande pour signifier *vert* et *bleu*.

P. 318, l. 8. *Essuos*. Vossius, Mr de Valois et plusieurs éditeurs de César veulent qu'on lise *Æduos*, parce que nulle autre part il n'est question des Essuens. OB. croit qu'il s'agit de quelque nation voisine du Rhin. Pour moi je pense que César envoya cette légion au pays de Sées, du côté des cités Armoricaines, pour les tenir en bride. César observe plus bas que la légion de Roscius était la plus éloignée : ce qu'il faut entendre du point central des cantonnemens où auraient pu se réunir les légions ; car Sées n'est pas plus éloigné d'Amiens qu'Amiens de Tongres, et il est plus près de l'ancien Belgium. Au reste on pouvait bien appliquer aux cités Armoricaines les épithètes de *pacatissimæ* et *quietissimæ* : car on ne voit pas que depuis la guerre des Venètes elles eussent provoqué des hostilités. *V.* la note sur la p. 364.

Ibid., l. 25. *Millibus passuum centum*. Ce nombre me paraît beaucoup trop faible : le grec, qui met cent quatre-vingt mille, semble plus exact.

P. 328, l. 8. *Ad ejus modi consilium descen-*.

disse. M. entend ainsi la phrase : *Qui se persuaderait que sans être certain des faits Ambiorix vînt leur donner un pareil conseil?* Je ne crois point qu'il s'agisse ici du conseil donné par ce prince, mais bien du parti qu'il avait pris d'attaquer le camp. Sabinus a dit plus haut qu'il s'attachait aux faits, et non aux assertions de l'ennemi.

P. 348, l. 27. *Ne Varenus quidem tum vallo se continet; sed omnium veritus existimationem subsequitur, mediocri relicto spatio.* Ob. place un point après *subsequitur* et rapporte à *Pulfio* le *mediocri—spatio.* Je crois qu'il se rapporte mieux à Varenus, qui, n'étant sorti qu'après Pulfion, devait en être à quelques pas, comme la suite de la narration le fait voir. Je crois aussi qu'il n'y a pas de motif pour reporter *tum* avant *mediocri.*

P. 358, l. 4. *Tum, quoniam etc.* Je ne sais où M. a pu trouver de l'embarras dans cette phrase.

P. 262, l. 16. *Neque ipsis longior dolor relinquatur.* César, à la nouvelle de la défaite de Titurius, avait laissé croître sa barbe et ses cheveux et ne se les fit couper qu'après avoir vengé sa perte.

P. 364, l. 20. *Quæ Armoricæ appellantur.* César ne se servant jamais de cette expression que pour indiquer la Bretagne actuelle et quelques cités de Normandie, il est indubitable que c'était de ce côté qu'il avait détaché Roscius. *V.* la note sur la p. 318.

VARIANTES DU TOME III.

P. 30, l. 14. *Ambactos.* M. cite un passage de la traduction Gothique de l'épître de S. Paul aux Romains, où le mot *andbahts*, qui ne semble pas différent d'*ambact*, sans la terminaison latine, est employé pour signifier *minister.* César, en joignant ici le mot *clientes* à celui d'*ambactos*, semble avoir voulu donner aux Romains l'explication de ce terme barbare. Les *ambactes* étaient probablement les mêmes que les *soldures.*

P. 38, l. 6. *Rhenonum.* M. et Ob. veulent que ce soit un nom. J'observe que, si *rhenonum tegumentis* se prend pour une peau de renne, c'est une répétition : d'ailleurs si ce nom avait été connu de César, il semble qu'il l'aurait inséré plus bas, en décrivant l'animal.

P. 68, l. 28. *Judicavit.* Oud. et Ob. veulent lire *indicavit :* mais, comme je ne connois pas d'autre exemple dans César de cette façon de parler, j'ai conservé *judicavit.*

P. 86, l. 15. *Conjurarent.* Le danger trop prochain ne permettant pas de faire prêter, suivant l'usage, le serment individuel aux hommes en état et dans le cas de servir, un édit leur indiquait un endroit où ils venaient jurer en masse ; *simul jurabant*, d'où *conjurare.* Ob.

P. 96, l. 21. Au lieu de *discussa nive*, Ob. lit

discissa, comme si l'on s'était fait un chemin à la hache, à travers la neige. J'ignore si la neige se durcit dans les Cévennes à six pieds de profondeur, de manière à ce qu'il soit nécessaire de la fendre à coups de coignée. Mais *discussa* donne un sens net et je l'ai d'autant plus volontiers adopté, qu'il se trouve dans plusieurs manuscrits, de l'aveu même de celui qui le rejette.

P. 102, l. 4. *Ipse, ut quam primum iter conficeret, Genabum Carnutum proficiscitur.* Ob. lit, *Ipse, ut quam primum iter conficeret Genabum Carnutum, proficiscitur.* Mais de cette manière César semblerait faire de Genabum le but principal de sa marche, tandis que sa grande pensée était d'aller délivrer les Boïens. J'ai donc préféré l'ancienne ponctuation.

P. 104, l. 3. *Oppidum Biturigum, positum in via.* M. voudrait, d'après Oud., rejeter les mots *Biturigum, positum in via :* la raison qu'il en apporte, ou du moins l'une de ses raisons, c'est que Noviodunum n'était pas une ville des Bituriges, mais une ville des Eduens, sur la frontière des Bituriges : il confond ainsi Noviodunum, *Nevers*, qui est sur la rive droite de la Loire, avec une ville du même nom sur la rive gauche. Il est étonnant qu'Ob. ait transcrit avec approbation la note de M. Les mots *positum in via*, loin de me sembler superflus, me paraissent au contraire placés là tout exprès pour faire entendre que, si Noviodunum ne s'était pas trouvé sur son chemin, César, pressé de secourir les Boïens, ne se serait pas détourné pour l'attaquer.

P. 106, l. 23. *Hoc spatio a Boïa quoquoversus.* Les difficultés qu'offre ce passage, quand on conserve *a Boïa*, disparaissent si on supprime ces deux mots.

P. 140, l. 27. *Posterò die* jusqu'à *viderentur.* Ce passage se lit de différentes manières dans les manuscrits : ainsi la lettre est incertaine, mais le sens est clair. César se cache avec deux légions et fait partir le reste des troupes en six divisions, représentant à l'œil la totalité des six légions, qui composaient son armée. Les uns rejettent *quartis*, d'autres l'admettent. Os. semble adopter l'explication de Vossius, suivant lequel « César, qui avait » six légions ou soixante cohortes, en prit le quart, » *quartam cohortem*, ou quinze cohortes, dont il » forma les deux légions avec lesquelles il resta en » arrière : » ce qui me paraît contraire au texte de César, qui, je crois, choisit d'abord deux légions, avec lesquelles il se cacha : ce n'est qu'après cette première mesure, qu'on voit celle qu'il adopte pour le reste des troupes. Je pense donc que des quatre légions restantes il en fit six. Cette dislocation leur ôtait certainement de leur force ; mais elles ne devaient pas combattre : tandis que, celles qu'il prenait avec lui pouvant être attaquées, il n'était pas naturel qu'au désavantage qu'il aurait du côté du nombre, il joignit l'inconvénient qui résulte nécessairement d'un amalgame soudain, tel qu'on voudrait le voir ici.

P. 142, l. 17. *De expugnatione desperavit; de obsidione non prius agendum constituit, etc. Expugnatio* est l'attaque de vive force, *oppugnatio*

et *obsessio* le siége en règle. Ceci posé, l'on ne voit nulle raison d'adopter la conjecture d'Oud., qui voudrait lire simplement *de oppugnatione non prius agendum constituit.* Cela ne rendrait pas le sens très-clair de César. « *La place ne pouvait se prendre d'assaut, elle exigeait un siége; mais auparavant il voulait pourvoir aux vivres.*

P. 150, l. 21. *Ad contrahenda castra.* M., dont Ob. donne la note, entend par ces mots *resserrer le camp*, ce que je ne crois pas être le vrai sens. 1°. Ce n'étaient pas des troupes qui partaient qui auraient dû retrancher un nouveau camp proportionné au nombre de celles qui restaient. 2°. Il n'y avait aucune raison, sur-tout en cette circonstance, pour rétrécir un camp, où devaient revenir et où revinrent vingt-huit ou trente heures après les légions, qui en partaient. *Contrahere* ne peut donc s'entendre que des tentes, que l'on ne prit pas le temps de serrer.

P. 152, l. 28. *Pluteosque vallo addere.* Ob. veut qu'on entende des mantelets; mais les mantelets étaient mobiles, circonstance qu'exclut le verbe *addere.* J'ai cru que *pluteus* avait ici la même signification que *lorica*, le parapet. L'explication d'Ob. est contraire à ce qu'il dit plus bas, d'après Vossius et Guischard.

P. 174, l. 28. *Excludere ac — expellere possent.* La leçon ordinaire est *excludere (aut adductos inopia ex provincia excludere) possent*, comme elle est incontestablement corrompue,

puisqu'en empêchant les Romains de passer la Loire, on les forçait de retourner dans la Province, loin de leur en fermer le passage ; j'ai cru pouvoir m'attacher à la leçon, qui se trouve dans mon ancienne édition et qui présente un sens raisonnable. Il est vrai que l'on objecte que, dans les Livres de la Guerre des Gaules, on ne lit *provincia* nulle autre part dans ce sens et qu'il signifie constamment la partie des Gaules, qui reconnaissait la domination Romaine. Si l'on en conclut que *provincia expellere* ne peut s'admettre, on peut adopter la correction de Davis, *in Provinciam repellere*, ce qui signifie au fond la même chose, mais ce qui ne se trouve dans aucun manuscrit.

P. 176, l. 13. *Tum maxime quod adjungi Labieno atque iis legionibus, quas una miserat, valde cupiebat.* Ob. lit *tum maxime quod abjuncto* (remoto) *Labieno — valde timebat.* Je ne puis croire qu'Hotoman ait adopté sans autorité la première leçon, qui d'ailleurs est du style ordinaire de César.

P. 184, l. 7. *Metiosedum versus.* Ob. veut que ce soit *Meudon* et que par conséquent *Metiosedum* ait été au-dessous de Paris. César cependant me semble dire précisément le contraire. L'ennemi, se conformant aux dispositions de Labiénus fait trois corps de son armée : il en laisse un dans son camp et marche à Labiénus avec le troisième : le second remonta donc la rive droite de la Seine.

P. 204, l. 15. *Dolabratis et præacutis.* Ob.

lit *delibratis*, dépouillés de leur écorce, circonstance fort indifférente, au lieu de *dolabratis*, équarris, semble être mis ici par opposition aux *lys*, dont César va parler et qui était *teretes*, ronds.

P. 116, l. 7. *Nam quid huic bello.* Ob. lit *nam quid illi bello*, tout en convenant que le mot *illi* rend le sens un peu obscur. Il me semble même qu'il forme contre-sens. L'idée de Critognat est claire. Il exhorte les assiégés à suivre l'exemple que leurs ancêtres donnèrent dans la guerre des Cimbres, et, pour les y déterminer, il observe que les circonstances où ils se trouvent sont plus impérieuses que celles où étaient leurs pères : *car quelle guerre fut pareille à celle-ci ?*

P. 260, l. 4. *Deficeret.* Ob. lit *deficeretur.* J'ai préféré l'actif, dont César se sert généralement. Le seul exemple qu'il offre de *deficeretur*, présente une différence essentielle, en ce qu'il l'emploie avec la particule *a.*

P. 278, l. 3. *Pavore coacti.* Ob. lit *pudore coacti.* Ce qui ne me paraît pas heureux. Que la frayeur emporte les fuyards, la chose est naturelle : mais que l'on soit honteux d'avoir fui, et que cette honte même détermine à fuir plus loin, c'est ce que je ne conçois pas.

Ibid., l. 19. *Copias armatorum pro suis instruunt castris.* — Locution qui est bien du style de César. Ob. lit *copiis armatorum vias pro suis castris instruunt :* tournure embarrassée et pléo-

nasme inutile. Si les Gaulois étaient en bataille devant leur camp, il est clair qu'ils en occupaient les avenues. Suivant Hotoman, des mms. ont *in suis* que j'adopterais volontiers.

Ibid., l. 21. *Cæsar neque resistentes tanto collis ascensu lacessendos judicabat :* Oe. lit *neque resistentes aggrediundos, neque cedentes tanto collis ascensu lacessendos.* Il cite cependant une note de M., qui dit, qu'aucun manuscrit ne porte à la fois les deux mots *lacessendos* et *aggrediendos.* Il paraît ne les avoir conservés que pour appliquer au premier les mots *neque cedentes* qu'Oud. a déterrés dans les manuscrits, et qu'Oe. insère ici je ne sais pourquoi, car ils y font un contre-sens. César pensait si peu qu'il ne fallût pas tomber sur l'ennemi, s'il se retirait, qu'il fait immédiatement les dispositions nécessaires pour cela. Je crois qu'en pareil cas le respect pour toute espèce de débris est de la superstition.

P. 280, l. 25. Après *consederant*, on lit dans presque toutes les éditions : *namque in acie sedere Gallos consuesse, superioribus commentariis declaratum est.* Comme César ne parle nulle part de cette coutume, j'ai suivi Oe. en rejetant ce passage.

P. 284, l. 23. *Neque plures in unum locum conveniunt, quod plerumque equestribus prœliis quum propter aliquem timorem accidit.* Le sens qu'Oe. donne en cet endroit à *quum* est celui de *lorsque :* il aurait donc fallu traduire, *manœuvre, qui, dans la plupart des affaires de cavalerie,*

lorsqu'elle est le résultat de la peur. Je n'ai pas cru que telle fût l'idée de César.

P. 286, l. 2. *Erumpunt cæteri, Correo præliante, ex silvis.* Ob. supprime la dernière virgule, qu'on place là, dit-il, mal à propos: « Car » *cæteri* ne désigne pas ici les Gaulois, mais les » Romains, qui surviennent, tandis que Correus » combat au bord du bois. » J'ai conservé la virgule, parce que je suis d'un avis différent. — Les Romains arrivèrent sur le lieu ostensiblement par escadrons, *turmatim in eum locum devenerunt:* Correus, qui les voit venir, se montre d'abord avec peu de monde, *cum paucis se ostendit;* il avait donc laissé une partie de sa cavalerie dans le bois. Comme les Romains, qui connaissaient l'embuscade, au lieu de s'abandonner sur Correus, se contentaient d'escarmoucher en se maintenant par escadrons, que la petite troupe de Correus était trop faible pour attaquer; le reste de sa cavalerie se réunit à lui, et pour cela sort du bois. — Je ne crois pas en outre que le mot *erumpunt* puisse s'appliquer aux Romains, qui se présentaient à découvert.

P. 292, l. 22. *Centurio, velut insueta re permotus,* (voluit), *celeriter a familiaribus prohibitus Comii, conficere hominem non potuit.* — Ob. lit *Centurio, vel ut insueta re permotus, vel celeriter a familiaribus prohibitus Comii, hominem conficere non potuit.* J'avoue que je n'entends pas ce *vel ut insueta re permotus. Centurio, velut insueta re permotus, vellet celeriter hominem con-*

ficere, a familiaribus prohibitus non potuit. Telle est la leçon que, d'après son manuscrit, donne Ursinus. En mettant un *et* avant *centurio* je crois qu'elle serait la meilleure.

P. 318, l. 8. *Agger in altitudinem pedum sexaginta.* Ob. lit *novem*, et mal à propos, je pense : l'*agger* devant Marseille avait quatre-vingts pieds ; il en avait autant devant Avaricum. César parlerait-il ici des grands travaux par lesquels le soldat s'efforçait de vaincre les difficultés qu'offrait le local, s'il n'avait fallu faire qu'une terrasse de neuf pieds? Et si un *agger* de neuf pieds avec sa tour suffisaient pour dominer la fontaine, qui sourdait au pied même du mur, dirait-il, qu'on ne pouvait porter aucun ouvrage à la hauteur du rempart ?

P. 336, l. 12. *Ita, rem moderando, discesserunt.* Le dernier mot, suivant M., cité par Ob., veut dire « Que la plupart des Sénateurs furent » d'avis, que les deux Généraux licenciassent leurs » armées et remissent leurs pouvoirs, » ce qui n'est pas, je crois, le vrai sens, *discesserunt* ne s'applique point, suivant moi, aux Sénateurs, mais aux amis de Pompée et sur-tout aux Consuls, qui, se retirèrent, *discesserunt*, après avoir rompu la délibération, dont le résultat ne fut point à ce moyen rédigé en décret, la *dissession* ayant été interrompue.

FIN DES VARIANTES DE LA GUERRE DES GAULES.

TABLE HISTORIQUE

DES HUIT LIVRES

DE LA GUERRE DES GAULES.

A.

Accon soulève les Sénonais, T. 3, P, 9; sa mort, 73.
Adcantuannus, général des Sotiates, repoussé dans une sortie, se rend, 2, 199.
Aduatuca est attaquée par les Sicambres, 3, 63.
Aduatiques (les), alliés des Belges, 2, 115; promettent du secours aux Nerviens, 131; sont assiégés par César, 151 et suiv.; se joignent à Ambiorix et aux Nerviens, 341; puis aux Nerviens et Ménapiens, 3, 7.
Agendicum, 3, 73; Labiénus y laisse ses bagages, 177; y revient, 186.
Alces, bête sauvage, 3, 45.
Alise est assiégée par César, 3, 196, et suiv.
Allobroges (les) demandent du secours à César, 2, 21; se refusent aux sollicitations de Vercingétorix, 3, 191.
Ambarres (les) réclament la protection de César, 2, 21.
Ambiliates (les) entrent dans la ligue des cités Armoricaines, 2, 179, et dans celle de la Gaule, 3, 211.
Ambibares (les). *Voyez* Ambiliates.
Ambiens (les) se liguent avec les autres Belges, 2, 115; se soumettent, 131; entrent dans la ligue générale, 3, 209; se joignent aux Bellovaques, 267.
Ambiorix attaque un camp Romain et détruit quinze

les Belges, 2, 125; commande chez les Eburons; ses débats avec Sabinus; sa mort, 319, et suiv.
Ausciens (les) se soumettent à César, 2, 207.

B.

Bacenis, forêt de la Germanie, 3, 21.
Baculus, P. Sextius, Primipile, blessé dangereusement, 2, 145; donne un conseil salutaire à Galba; 171, est de nouveau blessé, 3, 65.
Balventius, T., Primipile, est blessé mortellement, 2, 337.
Basilus, L. Minucius, poursuit Ambiorix, 3, 49.
Bataves (île des), 2, 229.
Belges (les) se liguent contre César, 2, 107; leurs forces, 113; ils avaient envoyé des colonies dans la Grande-Bretagne, 301.
Belgique (la); son étendue, 2, 5.
Belgium (le), 2, 318, 3, 339.
Bellocasses (les), alliés des Bellovaques, 3, 267.
Bellovaques (les) entrent dans la ligue des autres Belges, 2, 113; se soumettent, 131; se préparent à la guerre, 3, 181; refusent de s'unir au reste de la Gaule, 211; rassemblent une armée, sont battus et se soumettent, 265 et suiv.
Besançon, ville des Séquaniens, 2, 67.
Bibracte, ville des Eduens, 2, 43; se déclare pour Vercingétorix, 3, 175; il s'y tient une assemblée générale de la Gaule, 187.
Bibrax est attaqué par les Belges, 2, 117.
Bibroces (les), peuple de la Grande-Bretagne, se soumettent à César, 2, 313.
Bigerrions (les) se soumettent à César, 2, 207.
Bituriges (les) se joignent à Vercingétorix, 3, 95;

fournissent leur contingent à la ligue générale, 209; veulent reprendre les armes et sont châtiés par César, 259.

Boduognatus, général des Nerviens, 2, 143.

Boïens (les) se joignent aux Helvétiens, 2, 13; sont défaits dans la même bataille, 47; s'établissent chez les Eduens, 51; leur nombre lors de leur départ, *ibid.*; sont attaqués par Vercingétorix, 3, 101; fournissent leur contingent à la ligue générale, 209.

Brannovices (les Aulerces), cliens des Eduens, 3, 209.

Bratuspantium, ville des Bellovaques, 2, 127.

Bretagne (la *Grande-*); sa description, 2, 301; ses villes, 315.

Brutus, D., commande la flotte de César, 2, 183; a momentanément le commandement de l'armée, 3, 97.

C.

Cabillonum, ville des Eduens, 3, 155, 253.

Caburus, chef des Helviens, 3, 194.

Cadètes (les), peuple Armoricain, fournissent leur contingent à la ligue générale, 3, 211.

Cadurces (les) se joignent à Vercingétorix, 3, 95; attaquent les Volces Arécomices, 191; entrent dans la ligue générale, 211; reçoivent Lueterius, 307.

Cœreses (les), peuple Germain, se joignent aux Belges, 2, 115.

Calètes (les) se joignent aux autres Belges, 2, 115, et aux Bellovaques, 3, 267.

Camulogenus, prince Aulerce, livre bataille à Labiénus et est tué, 3, 179 et 187.

Caninius Rebilus, C., lieutenant de César, marche au secours de Limonum, 3, 297; poursuit Drapès et Luctérius, 305; assiége Uxellodunum, 307; défait Luctérius, ensuite Draprès, 311 et 313.

Cantium (le), contrée de la Bretagne, 2, 305.
Carnilius, roi d'un peuple Breton, est défait, 2, 315.
Casses (les), peuple de la Bretagne, se soumettent à César, 2, 313.
Carnutes (les) assassinent leur roi, 2, 321; sollicitent les Tréviriens à prendre les armes, 369; se liguent avec les Sénonais, puis donnent des ôtages, 3, 9; massacrent les Romains à Genabum, 89; se liguent avec les autres Gaulois, 211; sont poursuivis par César, 263; livrent l'auteur des soulèvemens, 315.
Cassivellanus, généralissime des Bretons, 2, 301, est battu par César et se soumet, 307 et suiv.
Cassius, le consul, défait et tué par les Helvétiens, 2, 23.
Casticus, *Catamantalès*, } princes des Séquaniens, 2, 9.
Castivulcus, roi des Éburons, les soulève, 2, 321; se donne la mort, 3, 53.
Caturiges (les) veulent s'opposer à la marche de César, 2, 19.
Cavarillus, général Eduen, est pris par César, 3, 197.
Cavarinus, roi des Sénonais, s'enfuit près de César, 2, 367.
Celtes (les), 2, 5.
Celtillus, père de Vercingétorix, 3, 91.
Cenimagnes (les), peuple de la Bretagne, se soumettent à César, 2, 313.
Centrons (les), peuple des Alpes, veulent s'opposer au passage de César, 2, 19.
Centrons (les), cliens des Nerviens, 2, 341.
César attaque les Aduatiques, 2, 151; assiége Alise, 3, 196; Avaricum, 107, marche contre les Ambiens, 2, 131; Arioviste, 67; les Belges, 109; les Bellovaques,

3, 267; les Bituriges, 259; passe en Bretagne, 2, 253 et 297; poursuit les Carnutes, 3, 265; les Eburons, 3, 49; passe en Germanie, 2, 243 - 3, 19; marche contre les Nerviens, 2, 131; les Suessions, 127; les Venètes, 183; Vercingétorix, 3, 99; les Usipètes et les Teuchthères, 2, 227.

Cherusques (les), peuple Germain, 3, 21.

Chevaliers Gaulois, 2, 31.

Cicéro, Q. Tullius, lieutenant de César, est attaqué par les Nerviens et leurs alliés, 2, 341; est surpris à Aduatuca par les Sicambres, 3, 63.

Cimberius, roi des Suèves, 2, 67.

Cimbres (les), battus par Marius, 2, 73; étaient les aïeux des Aduatiques, 151; ils avaient assiégé la capitale des Arvernes, 3, 217.

Cingétorix, prince des Tréviriens, s'attache à César, 2, 287; est proscrit par Indutiomarus, 371; est nommé roi de sa cité, 3, 17.

Clodius; sa mort, 3, 87.

Cocosates (les) se soumettent à César, 2, 207.

Comius, roi des Atrebates, est envoyé par César dans la Bretagne, 2, 249; y est arrêté, puis relâché, 259; est chargé de contenir les Ménapiens, 3, 13; s'unit à la grande ligue des Gaulois; est nommé l'un des généraux, 211; commande les Bellovaques, 265; est blessé en trahison, 293; se venge et se rend, 327.

Condruses (les) se lignent avec les Belges, 2, 115; étaient cliens des Tréviriens, 227.

Conetodunus, chef Carnute, 3, 9.

Considius, P., sauve les Helvétiens, par sa méprise, 2, 41.

Convictolitanes, *Vergobret* des Eduens, par la décision de César, 3, 137; se lie avec les Arvernes, 145; soulève sa cité, 155.

Correus, général des Bellovaques, 3, 265; sa mort, 289.
Cotuatus, chef Carnute, 3, 89.
Cotus, chef Eduen, dispute la première magistrature à Convictolitanes, 3, 137; est fait prisonnier, 197.
Crassus, P., commande la cavalerie de César, 2, 99; soumet les cités qui bordent l'Océan, 157; est envoyé en Aquitaine, 181; ses succès, 197 et suiv.
Critognat, Arverne; son discours, 3, 313.
Curion, Tribun du peuple, se charge des intérêts de César, 3, 337.
Curiosolites (les) se soumettent à César, 2, 157; se joignent aux Venètes, 179; entrent dans la ligue générale de la Gaule, 3, 311.

D.

Daces (les) touchent à la forêt Hercynienne, 3, 43.
Decise, ville des Eduens; César les y rassemble, 3, 139.
Diablintes (les) se liguent avec les cités Armoricaines, 2, 179.
Dieux des Gaulois, 3, 33.
—— des Germains, 3, 37.
Dis, Dieu dont descendent les Gaulois, 3, 35.
Divicon, chef Helvétien, 2, 25.
Divitiacus, Eduen, rétabli dans son pouvoir par César, 2, 35; intercède pour son frère Dumnorix, 37; a la confiance de César, 79; ravage les terres des Bellovaques, 125; intercède pour eux, 129.
Donataurus, C. Valerius, chef des Helviens, est tué dans un combat, 3, 191.
Drapès, Sénonais, enlève des convois aux Romains; se dirige sur la Province, est battu et pris, 3, 303 et suiv.
Druides, 3, 27.

Dumnacus, général des Andes, assiége Limonum, attaque inutilement un camp Romain, est défait, 3, 297 et suiv.

Dumnorix, frère de Divitiacus, conspire avec Orgétorix, 2, 9; ouvre aux Helvétiens l'entrée de la Gaule, 19; traverse les projets de César, 33; ne veut point passer en Bretagne, s'enfuit et est tué, 291 et suiv.

Duracius, chef des Pictons, demande du secours aux Romains, 3, 297.

Durocortorum; César y tient les Etats de la Gaule, 3, 73.

E.

Eburons (les) se liguent avec les Belges, 2, 115; se soulèvent, 320 et suiv.; sont exterminés, 3, 49 et suiv., et 295.

Eburovices (les) massacrent leur Sénat et se liguent avec les Unélles, 2, 191.

Eleutheri, 3, 208.

Elusates (les) se soumettent à César, 2, 207.

Epasnactus, Arverne, livre Luctérius, 3, 325.

Eporedirix, vieux général des Eduens, 197.

Eporedirix, officier Eduen, prévient César de la perfidie de Litavicus, 3, 149; égorge une garnison Romaine, 175; est l'un de geuéraux de l'armée de la ligue, 211.

Eratosthènes, géographe, 3, 43.

Essuens (les), 2, 319.

Eusubiens (les) se liguent avec les Venètes, 2, 179.

F.

Fabius, Centurion; sa bravoure à Gergovia, 3, 163; est tué, 165.

Fabius, C., lieutenant de César, est envoyé chez les

Morins, 2, 319 ; soumet diverses cités, poursuit et défait les Andes, soumet les Carnutes, 3, 299 et suiv. ; rejoint Caninius devant Uxellodunum, 215.

Fabius Maximus défait les Arvennes, 2, 87.

Factions chez les Gaulois, 3, 21.

Femmes (les) Germaines prédisent l'avenir, 2, 95.

Fer (le) ne se trouve pas dans la Bretagne, 2, 303.

— est commun chez les Bituriges, 3, 121.

Funérailles des Gaulois, 3, 55.

Fusius Cotta, C., chevalier Romain, est tué dans Genabum, 3, 91.

G.

Gabales (les) attaquent les Helviens, 3, 191 ; entrent dans la ligue générale de la Gaule, 209.

Galba, Serv., est envoyé dans les Alpes ; les Veragres l'attaquent et sont défaits, 2, 165 et suiv. ; il échoue dans la demande du consulat, 3, 333.

Galba, roi des Suessions, généralissime des Belges, 2, 113.

Gaule (la) ; sa division, 2, 5.

Gaulois (les) ; leurs mœurs, 3, 21 ; se servent de caractères grecs, 29.

Gaulois (trait de bravoure d'un), 3, 127.

Garumnes (les) se soumettent à César, 2, 207.

Genabum, ville des Carnutes ; on y égorge les Romains, 3, 91 ; elle est prise et saccagée, 103.

Genève ; César en fait couper le pont, 2, 15.

Gergovia, des Arvernes, 3, 91 ; est attaquée sans fruit par César, 145 et suiv.

— des Boïens, 3, 101.

Germains (les) passent dans la Gaule, 2, 57 ; leur

mœurs, leur religion, 3, 35; manière de combattre de leur cavalerie, 2, 93 et 253.
Gobanition, Arverne, 3, 91.
Gordunes (les), cliens des Nerviens, 2, 341.
Graïocèles (les), peuple des Alpes, s'opposent au passage de César, 2, 19.
Grudiens (les), cliens des Nerviens, 2, 341.
Gutruatus, chef Carnute, est mis à mort, 3, 313.

H.

Harudes (les), peuple Germain, passent dans la Gaule, 2, 57; ravagent les terres des Tréviriens, 67; sont défaits avec Arioviste, 97.
Helvétiens (les); leur bravoure, 2, 5; leurs formes judiciaires, 11, songent à quitter leur pays, 7; brûlent leurs villes, entrent dans la Gaule, sont défaits, retournent dans l'Helvétie, 11 et suiv.; leur nombre lors de leur départ, 51.
Helviens (les); César rassemble des troupes dans leur pays, 3, 97; ils sont battus par les Gabales, 191.
Hercynie (la forêt), dans la Germanie, 3, 43.
Hêtre (le) ne croît pas dans la Bretagne, 2, 303.
Hibernie (l'), l'Irlande, 2, 303.
Humains (sacrifices) chez les Gaulois, 3, 31.

I.—J.

Iccius, Rhémois, député vers César par sa cité, 2, 111; défend la ville de Bibrax, 117.
Illyrie (l'); César la visite, 2, 159, 175.
Immanuentius, roi des Trinobantes, 2, 313.
Indutiomarus, prince des Tréviriens, donne des ôtages à César, 2, 287; soulève les Eburons, 321; lève des

troupes, insulte le camp de Labiénus; est tué, 369 et suiv.

Itius (le port); César y réunit sa flotte, 2, 289.

Junius, Q., Espagnol, est envoyé vers Ambiorix, 2, 323.

Jupiter, dieu des Gaulois, 3, 33.

L.

Laberius Durus, Q., Tribun des soldats, est tué, 2, 309.

Labiénus, T., lieutenant de César, 2, 39; est cantonné près des Tréviriens, 2, 319, qui l'attaquent et sont battus, 371; les défait une seconde fois, 3, 13; marche sur Lutèce, bat les Parisiens et leurs alliés, 3, 177 et suiv.; combat devant Alise, 229; tend un piége à Comius, 293; va chez les Tréviriens, 297; est nommé commandant de la Cisalpine, sollicite le consulat, se laisse gagner par Pompée, 335.

Latobriges (les) se joignent aux Helvétiens, 2, 13; sont renvoyés chez eux, 43; leur nombre lors de leur départ, 51.

Léman (le lac), 2, 7 et 17.

Lemovices (les) fournissent leur contingent à la ligue des Gaulois, 3, 209.

Levaques (les), cliens des Nerviens, 2, 341.

Leuces (les) fournissent du blé à César, 2, 75.

Lexoviens (les) ligués avec les Venètes, 2, 179; massacrent leur sénat et se joignent aux Unelles, 191.

Limonum, ville des Pictons, est assiégée par les Andes, 3, 297.

Lingons (les), 2, 47; fournissent du blé à César, 75.

Liscus, premier magistrat des Eduens, 2, 31.

Litavicus, Eduen, séduit par Convictolitanes, pense à se joindre aux Arvernes, fait massacrer des citoyens Romains, s'enfuit, 3, 145 et suiv.; est reçu dans Bibracte, 175.

Lucanius, Primipile, est tué, 2, 337.
Lugotorix, prince Breton, 2, 315.
Lutèce, ville des Parisiens; César y transfère les Etats de la Gaule, 3, 9; elle est attaquée par Labiénus, 179.

M.

Magetobria, 2, 57.
Mandubiens (les) reçoivent Vercingétorix dans leur ville, 3, 197; en sont chassés, 219.
Mandubratius, prince Breton, est rétabli dans ses Etats, 2, 313.
Manilius, L., proconsul, battu par les Aquitains, 2, 197.
Marcomans (les) faisaient partie de l'armée d'Arioviste, 2, 97.
Mariages des Gaulois, 3, 35.
Marius, C., vainqueur des Cimbres, 2, 73.
Marne (la), 2, 7.
Mars, dieu des Gaulois, 3, 33.
Matisco, ville des Eduens, 3, 255.
Meldes (les), 2, 289.
Médiomatrices (les) bordent le Rhin, 2, 231; entrent dans la ligue générale des Gaulois, 3, 209.
Melodunum, ville des Sénonais; Labiénus s'en empare, 3, 179.
Ménapiens (les) entrent dans la ligue des Belges, 2, 115, et dans celle des Venètes, 179; sont attaqués sans succès par César, 207; sont surpris et chassés de leurs bourgs par les Usipètes, 223; sont attaqués et soumis par César, 3, 11.
Mercure, dieu des Gaulois, 3, 33.
Metiosedum, 3, 185.
Mettius, M., envoyé par César vers Arioviste, est jeté dans les fers, 2, 91; est délivré, 101.

Meuse (la); sa source, 2, 229.
Minerve, déesse des Gaulois, 3, 33.
Mona (île) 2, 303.
Morins (les) se liguent avec les autres Belges, 2, 115; puis avec les Venètes, 179; sont attaqués sans succès par César, 207; se soumettent en partie, 251; attaquent un détachement Romain et en sont punis, 271; sont assujétis aux Atrébates, 3, 211.
Moritasgus, roi des Sénonais, 2, 367.
Murs des villes Gauloises, 3, 123.

N.

Namnètes (les), peuple Armoricain, se liguent avec les Venètes, 2, 179.
Nantuates (les), peuple des Alpes, sont soumis par Galba, 2, 165.
Narbonne, 2, 197; 3, 97.
Nasua, prince Suève, 2, 67.
Naval (combat) avec les Venètes, 2, 187.
Navires des Venètes, 2, 183.
Nemètes (les), peuple Germain, 2, 97.
Nemetocenna, 3, 327, 335.
Nerviens (les); leurs mœurs, 2, 131; se liguent avec les autres Belges, 113; attaquent César, sont défaits, se soumettent, 133 et suiv.; assiégent Cicéron dans son camp, 341 et suiv.; sont battus par César, 361; se soumettent, 3, 7.
Nitiobriges (les) s'unissent à Vercingétorix, 3, 97; lui envoient de la cavalerie, 135.
Noricia (la ville de) est assiégée par les Boïens, 2, 13.
Norique (le), 2, 13.
Noviodunum, des Suessions, est assiégé par César, 2, 127.
— des Bituriges, se rend à César, 3, 105.

— des Eduens; la garnison Romaine y est égorgée, 3, 173.
Nuits (les Gaulois comptent par), 2, 35.
Numeïus, député vers César par les Helvétiens, 2, 15.
Numides (cavaliers), 2, 117 et 121.

O.

Ocelum, entrée de la Gaule, 2, 21.
Octodurus, bourg des Veragres, 2, 167.
Ollovicon, roi des Nitiobriges, 3, 135.
Orcinia, forêt de Germanie, 3, 43.
Orgétorix, Helvétien, détermine sa nation à émigrer; ses projets, sa mort, 2, 7 et suiv.
Ossismiens (les), peuple Armoricain, se soumettent à César, 2, 157; se liguent avec les Venètes, 179; entrent dans la grande ligue de la Gaule, 3, 211.

P.

Pémans (les) se liguent avec les Belges, 2, 115.
Parisiens (les), anciens alliés des Sénonais, 3, 9; rassemblent une armée, 179; fournissent leur contingent à la ligue générale, 3, 211.
Pédius, Q., lieutenant de César, poursuit les Belges, 2, 125.
Pétreïus, M., centurion, se distingue et est tué, 3, 167.
Petrocoriens (les) fournissent leur contingent à la ligue générale, 3, 211.
Petrosidius, L., Porte-aigle, est tué, 2, 339.
Pictons (les) fournissent des vaisseaux à César, 2, 183; se joignent à Vercingétorix, 3, 93; sont attaqués par les Andes, 297.
Piétons, combattant entremêlés avec la cavalerie, 2, 93-233; 3, 221-285.

Pirustes (les) font des courses dans l'Illyrie, 2, 283.
Piso, L., lieutenant du consul Cassius, périt dans un combat contre les Tigurins, 2, 23.
Pison, noble Aquitain, est tué en combattant, 2, 233.
Pleumosiens (les), cliens des Nerviens, 2, 341.
Pompée, ami de César, 3, 5; son ennemi, 339.
Pompeïus, Cn., Espagnol, interprète de Sabinus, 2, 337.
Port ultérieur, 2, 253.
Préciens (les), peuple Aquitain, se soumettent, 2, 207.
Pulfio, T., sa bravoure, 2, 349.

R.

Rauraques (les) se joignent aux Helvétiens, 2, 13; leur nombre au sortir de leur pays, 51; ils entrent dans la grande ligue des Gaulois, 3, 209.
Rhédons (les), peuple Armoricain, se soumettent à César, 2, 157; fournissent leur contingent à la ligue Gauloise, 3, 211.
Rhémois (les) se soumettent à César, 2, 111; leur attachement aux Romains, 363-367; avantages qu'ils en retirent, 3, 25; restent fidèles, 189.
Rhin (le); son cours, 2, 229.
Roscius, L., lieutenant de César, 2, 321 et 365.
Rutènes (les), défaits par Fabius Maximus, 2, 87, se joignent à Vercingétorix, 3, 97; fournissent leur contingent à la ligue générale, 3, 209.

S.

Sabinus, Q. Titurius, est envoyé contre les Unelles et leurs alliés, 2, 181, qui l'attaquent et sont défaits, 191; commande chez les Eburons; sa mort, 319 et suiv.
Samarobriva; César y tient les États de la Gaule, et en fait son quartier-général, 2, 319, 355, 364.

Sambre (la); les Nerviens attendent César sur ses bords, 2, 135.
Santons (les) fournissent des vaisseaux à César, 2, 183.
Sapin (le) ne croît pas dans la Bretagne, 2, 303.
Sarunètes (les); leur position, 2, 231.
Scorpion, machine de guerre, 3, 127.
Sédulius, prince des Lemovices, est tué, 3, 233.
Séduniens (les) attaquent Galba et sont défaits, 2, 167.
Sédusiens (les), peuple Germain, 2, 97.
Ségonax, prince Breton, 2, 315.
Sénonais (les) veulent tuer leur roi, 2, 367; livrent des ôtages, 3, 9; fournissent leur contingent à la ligue des Gaulois, 209.
Séquaniens (les) livrent passage aux Helvétiens, 2, 19; appellent les Germains dans la Gaule, 55 et suiv., et 3, 199.
Sésuviens (les) se soumettent à César, 2, 157.
Sextius, T., lieutenant de César, fait des levées en Italie, 3, 5; sert devant Gergovia, 169; est envoyé chez les Bituriges, 235.
Sibutzates (les) se soumettent à César, 2, 207.
Sicambres (les); leur réponse à César, 2, 239, qui ravage leur pays, 245; ils passent le Rhin, et attaquent un camp Romain, 3, 59 et suiv.
Silanus, M., lieutenant de César, fait des levées en Italie, 3, 5.
Silius, T., Chevalier Romain, arrêté par les Venètes, 2, 177.
Soldures (les), 2, 199.
Sorts que jettent les femmes Germaines, 2, 101.
Sotiates (les) attaquent Crassus, sont défaits et se rendent, 2, 197 et suiv.
Suessions (les) entrent dans la ligue des Belges, 2, 113; se soumettent, 127.

Suèves (les); leurs mœurs, 2, 217 et suiv.; songent à passer dans la Gaule, 67; sont poursuivis par les Ubiens, 101; se retirent devant César, 3, 47.
Surus; Eduen, est fait prisonnier, 3, 323.

T.

Tamise (la), passage de ce fleuve par César, 2, 311.
Tarbelles (les) se soumettent à César, 2, 207.
Tarusates (les) se soumettent à César; 2, 207.
Tasgetius, roi des Carnutes, est tué par eux, 2, 219.
Taximagulus, prince Breton, 2, 315.
Tectosages (les Volces), 3, 43.
Tenchthères (les), 2, 217. Voyez *Usipètes*.
Tergestins (les) sont pillés par les Barbares, 3, 295.
Terrasidius, T., Chevalier Romain, est arrêté chez les Unelles, 2, 177.
Teutomatus, roi des Nitiobriges, amène de la cavalerie à Vercingétorix, 3, 137; est surpris dans sa tente et s'échappe avec peine, 165.
Teutons (les), 2, 73, 113; 3, 217.
Tigurins (les), sont battus, 2, 23.
Toulouse, 2, 197.
Tolosates (les), 2, 19; 3, 97.
Trebius Gallus, M., Chevalier Romain, est arrêté chez les Curiosolites, 2, 177.
Trebonius, C., lieutenant de César, 2, 309, 319; 3, 103, 223, 325.
Trebonius, C., Chevalier Romain, 3, 73.
Tréviriens (les), 2, 67; fournissent de la cavalerie à César, 143; appellent les Germains, 285 et 369; sont défaits, 3, 13 et suiv., 325.
Tribocces (les), 2, 97, 231.
Trinobantes (les) se soumettent à César, 2, 313.

Tulinges (les) se joignent aux Helvétiens, 3, 13; sont défaits, 47; retournent chez eux, 49; en quel nombre ils en étaient partis, 51.

Turons (les); César prend chez eux des quartiers d'hiver, 2, 159; se joignent à Vercingétorix, 3, 97; fournissent leur contingent à la ligue générale, 3, 209.

U.—V.

Vahal (le), 2, 229.

Valerius Præconinus, L., battu par les Aquitains, 2, 197.

Valerius Caburus, 2, 91; 3, 191.

Valerius Procillus, C., interprète de César, 2, 37; est envoyé à Arioviste, qui le fait mettre aux fers, 91; est délivré, 101.

Valerius Flaccus, C., 2, 91.

Valerius Donotaurus, C., prince des Helviens, est tué, 3, 191.

Vangions (les), alliés d'Arioviste, 2, 97.

Varenus, L.; sa bravoure, 2, 249.

Vatinius, lieutenant de César, 3, 325.

Ubiens (les), 2, 101; abaissés par les Suèves, 223; demandent du secours à César, 241; lui offrent de nouveaux ôtages, et lui donnent des renseignemens, 3, 19.

Vedeliacus, noble Eduen, 3, 137.

Velanius, Q., Chevalier Romain, arrêté par les Venètes, 2, 177.

Velaunes (les) fournissent leur contingent à la ligue générale, 3, 209.

Vellaunodunum; César l'assiége et s'en empare, 3, 101.

Velocasses (les) entrent dans la ligue des Belges, 2, 115, et dans celle des Bellovaques, 3, 267.

Venètes (les) se soumettent à César, 2, 157; arrêtent

ses envoyés, 177; forment une ligue, 179; situation de leurs villes, leurs vaisseaux, 183; sont défaits dans un combat naval, 189; rigueur de César, 191; ils fournissent leur contingent à la ligue générale, 3, 211.

Vénétie (la), 2, 179.

Vercingétorix soulève les Arvernes et prend le titre de roi, 3, 93; soulève une partie de la Gaule, *ibid.*, etc., jusqu'à la fin du septième Commentaire; il est livré à César, 235.

Vergasillaunus, l'un des généraux des confédérés Gaulois, 3, 211; attaque les lignes de César, 225; est pris, 233.

Vergobret, suprême magistrat des Eduens, 2, 31.

Veromanduens (les) s'unissent aux autres Belges, 2, 115; puis aux Nerviens, 131; sont défaits, 141.

Verticon, Nervien, fait parvenir les dépêches de Cicéron, 2, 353 et 357.

Vertiscus, général des Rhémois, est tué, 3, 277.

Verodoctius, envoyé des Helvétiens, 2, 15.

Vienne, 3, 99.

Virdumarus, officier Eduen, 3, 149; égorge la garnison Romaine de Noviodunum, 175.

Viridovix, Général des Unelles, 2, 191 et suiv.

Unelles (les) se soumettent à César, 2, 157; arrêtent un de ses envoyés, 177; rassemblent une armée, 191; sont défaits, 195; fournissent leur contingent à la ligue générale, 3, 211.

Vocates (les); Crassus marche contre eux, 2, 201; ils se soumettent, 207.

Vocion, roi du Norique, 2, 191.

Vocontiens (les), 2, 21.

Volcatius Tullus, C., commande sur le Rhin, 3, 49.

Volusenus, C., Tribun, chez les Veragres, 2, 171; est envoyé reconnaître les côtes de la Bretagne, 249; veut

faire périr Comius, 3, 293, qui le blesse dangereusement, 327.
Vosges (les), montagne, 2, 229.
Urbigène (le canton), 2, 49.
Urus (l'), bête farouche, 3, 47.
Usipètes (les) chassés de leur pays, 2, 217; surprennent les Ménapiens, s'avancent dans la Gaule, sont défaits par César, 223 et suiv.
Uxellodunum (siége d'), 3, 307 et suiv.

FIN DE LA TABLE DES IIe et IIIe VOLUMES.

645742
SAV

ERRATA DU TOME III.

Page 33, lig. 9. Statues, *lisez* simulacres.
36. 4. Cremebantur — cremabantur.
37. 19. Et, ne — *Suppr.* la, .
38. 2. Vicesimam — vicesimum.
Ibid. 8. Par — pars.
41. 4. Près d'eux — près de soi.
52. 18. Legionem — legionum.
53. 3. Se pendit à un if — s'empoisonna avec du suc d'if.
56. 5. Silvæ inc. occ. itineribus, et confertas —, et silvæ inc. occ. itin. confertos.
64. 1. Vituntur — nituntur.
84. 21. tI — It,
Ibid. 23. V.II — VII. publica — publico.
86. 7. *Post* fnuditur, *insere* IX.
80. 15. Caussæ — caussa.
96. 9. Rutenis, Provincialibus. *Suppr.* la, .
99. 19. La nouvelle cavalerie — de la cavalerie fraîche.
100. 17. Quem — quam.
106. 22. Rei familiari — rei familiaris.
118. 15. Intelligati — intelligatis.
136. 4. Prevanit — pervenit.
Ibid. 6. Ib — ibi.
152. 11. Deferere — deserere.
Ibid. 21. Affiduo — assiduo.
163. 6. Les autres, n'avaient — *Suppr.* ls, .
166. 25. Adductu — adductus.
168. 18. Sont — sunt.
174. 7. de status — de statu.
188. 6. Abesse — abessent.
192. 11. Extremas — extremos.
214. 20. Is — his.
219. 15. Cachée derrière les — sur les —
231. 17. Fait prévenir — il fait prévenir.
256. 21. A superiore — superiore.
310. 24. Equites — equitesque.
312. 2. Equites — equitesque.
313. 1. La cavalerie Germaine fait — la cavalerie et les Germains font.
332. 8. Italiam, attingeret — *Suppr.* la, .
336. 21. Transit — transiit.

Digitized by Google